

BIBLIOTEKA
Instytutu
Bałtyckiego
w Sopocie

Wydział Skandynawski

50265 III

Skrifter

udgivne af

Videnskabselskabet i Christiania

1897



II. Historisk-filosofisk Klasse

Med 2 Karter

Udgivet for Hans A. Benneches Fond

Kristiania

I Kommission hos Jacob Dybwad

A. W. Brøgers Bogtrykkeri

1897

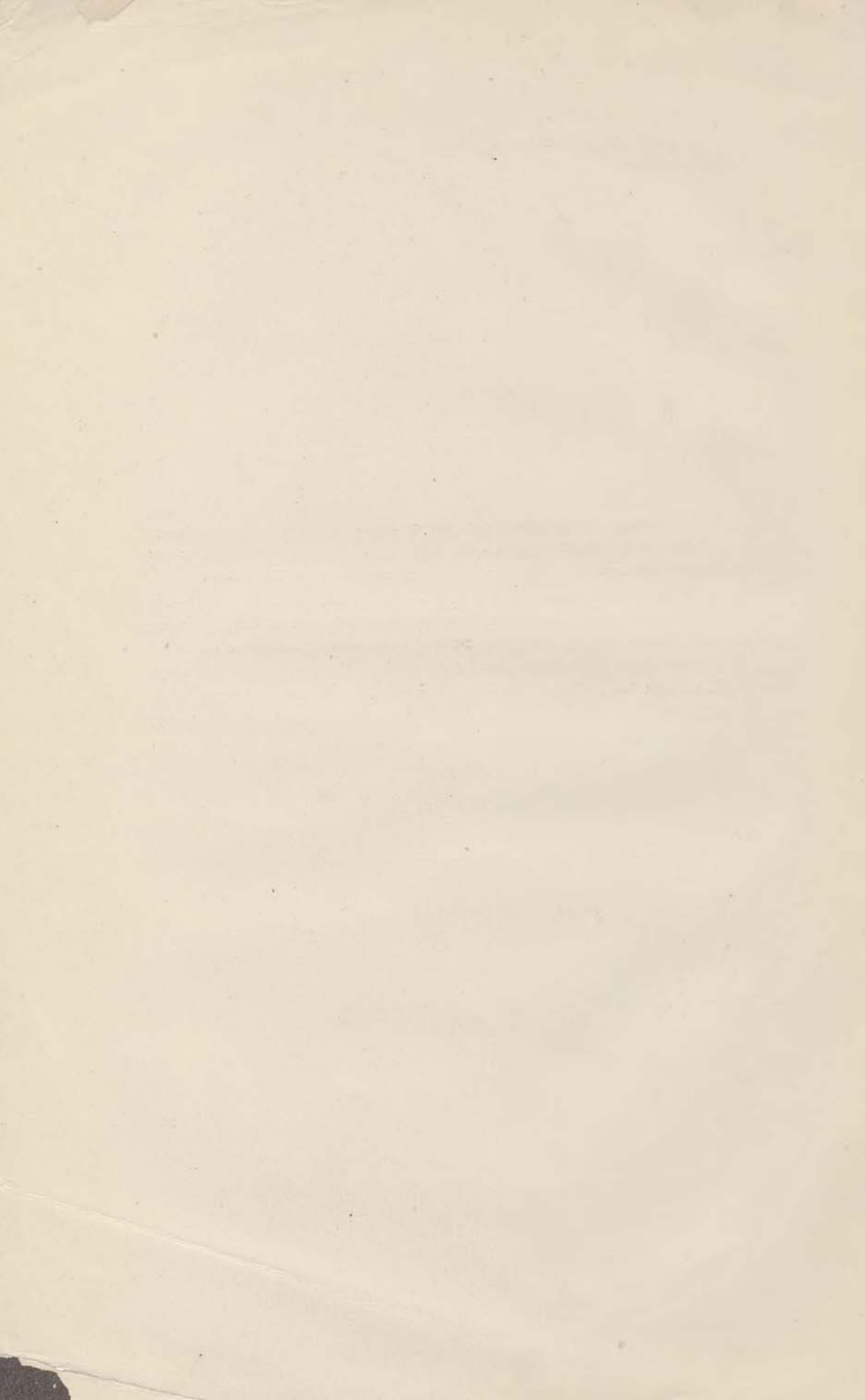
F1



C III 18251

DM / MB / OTM

R: 100,



Aktstykker

vedkommende

Stormagternes Mission

til Kjøbenhavn og Christiania i Aaret 1814

Udgivne

ved

Dr. **Yngvar Nielsen**

Anden Række: Østerrigske, preussiske og russiske Aktstykker

Videnskabselskabets Skrifter. II. Historisk-filosofiske Klasse. 1897. No. 3

Udgivet for Hans A. Benneches Fond

Christiania

I Kommission hos Jacob Dybwad

A. W. Brøgers Bogtrykkeri

1897

Hermed afsluttes den Samling af Aktstykker til Belysning af Nordens Historie i 1814, hvoraf første Række blev udgiven i Videnskabselskabets Skrifter for 1895.

Anden Række vil hovedsagelig indeholde Aktstykker fra Archiverne i Wien, Berlin og St. Petersburg. Der er i denne, efter hvert Aktstykke, i Parenthes tilføjet dettes løbende Numer i den hele Suite; begge Rækker betragtes som en Enhed.

Den østerrigske Korrespondanse om Norges Stilling i 1814 er allerede af mig afskrevet under et Besøg i Wien om Høsten 1877 og derefter trykt i Videnskabselskabets Forhandlinger for 1877, No. 12. Dette Aftryk er i 1897 ved velvillig Imødekommen fra Geheimeraad v. Arneths Side blevet revideret og vil derefter her blive gengivet i ny Udgave.

Den preussiske Korrespondanse er allerede gennemgaaet af mig under et Besøg i Berlin om Høsten 1876 og derefter bleven benyttet i mine Bidrag til Norges Historie i 1814, II, S. 175—370. I Oktober 1896 har jeg havt Anledning til at tage nye og fuldstændige Afskrifter af disse Papirer, efter hvilke de her ville blive udgivne.

Den russiske Korrespondanse blev under et Besøg i St. Petersburg i September 1896 stillet til min Raadighed med en Liberalitet, der helt ud svarede til, hvad jeg tidligere havde mødt i Berlin, Wien og London. Den vil her blive trykt efter de ved denne Anledning tagne fuldstændige Afskrifter.

For al den Velvillie og Imødekommen, der saaledes er mig vist, tillader jeg mig at aflægge min varmeste Tak til D'Hrr. Archivraad Sattler, Archivraad P. Bailleu og Archivassistent L. Erhardt i Berlin, — til Hs. Exc. Baron von Osten Sacken, Hs. Exc. Baron Stuart og de to Embedsmænd ved Udenrigsministeriets Archiv, Kollegieraad Denisiewsky og H. Busch i St. Petersburg. Medens Værket har været under Trykning, er en af de Mænd, som ved disse Undersøgelser have vist mig den største Velvillie, Hs. Exc. Geheimeraad Alfred Ridder von Arneth, den fremragende Chef for de østerrigske Archiver afgaaet ved Døden. Hans store Fortjenester af den historiske Forskning ere saa alment anerkjendte, at det er overflødig at føie nye Beklagelser til de mange, som ere fremkomne over det Tab, Videnskaben har lidt ved hans Bortgang. Kun maa det her være tilladt at nævne, at jeg selv dybt føler Tabet, netop fordi jeg saa ofte har nydt godt af denne fremragende Videnskabsmands personlige Velvillie og Liberalitet.

Gjennem den Velvillie, hvormed jeg overalt er mødt, ser jeg mig nu istand til omsider at kunne fremlægge en fuldstændig Samling af

hele den diplomatiske Brevveksling fra 1814, der omhandler Stormagternes Indgriben i den skandinaviske Halvøs Anliggender. Hvad jeg har samlet fra Stormagternes Archiver, er derhos yderligere suppleret ved Undersøgelser i Udenrigsministeriernes Archiver i Stockholm og Kjøbenhavn samt i det danske Rigsarchiv og ved Meddelelser fra disse. For denne meget værdifulde Bistand maa jeg ligeledes frembære min varmeste Tak til D'Hrr. Kabinetssekretær Greve Arvid Taube, Baron G. Chr. Zytphen Adeler og Archivar Dr. C. F. Bricka.

Der vil efter Offentliggjørelsen af denne anden Række neppe kunne tilveiebringes mere officielt Materiale til den rette Forstaaelse af de Begivenheder, der omhandles i de nu foreliggende righoldige Aktstykker. Af dem vil Enhver, som for Eftertiden kommer til at studere Nordens Historie i 1814, kunne opgjøre sig en uhildet Dom om dennes virkelige Sammenhæng og om de bestemmende Kræfter, som endelig greb ind i denne. Det har været mig en Glæde derunder i lige Grad at kunne belyse Danmarks som Norges og Sveriges Stilling i det nævnte Aar. Den nu helt afsluttede Samling vil lige meget være et Kildeskrift for alle de tre nordiske Rigers Historie.

Christiania den 2den September 1897.

I.

Aktstykker af blandet Indhold, vedkommende Norges politiske Stilling i 1814.

Af de i 1814 i Norge og Danmark udfærdigede officielle Aktstykker er der ved forskellige Anledninger foretaget Oversættelser til Fransk, gennem hvilke Udlandet for en væsentlig Del var henvist til at erhverve sin Kundskab angaaende Begivenhederne. I flere Henseender have disse Aktstykker sin Interesse, og ligesom der allerede i første Række af dette Værk er meddelt flere saadanne Oversættelser, er det her anseet hensigtsmæssigt at fortsætte dermed og at istandbringe en større Samling. Som Bilag ved Kommissærernes Indberetninger forefindes de nævnte Dokumenter i fransk Oversættelse gjerne i flere Exemplarer, og der har saaledes afvekslende været Anledning til at tage de nødvendige Afskrifter i Berlin, London og St. Petersburg. Enkelte Dokumenter forefindes i det danske Rigsarchiv og meddeles her efter der tagne Afskrifter.

Denne Samling vil i det Væsentlige være tilstrækkelig for sit Øiemed, at vise Datidens officielle, danske eller norske Aktstykker i den Form, hvori de forelagdes Udlandet. Det er under flere Synspunkter ikke uvæsentligt at have Kjendskab til denne Form.

Foruden de helt officielle Aktstykker, der vare beregnede paa fuld Offentlighed, er der ogsaa medtaget en Del andre, som paa forskjellig Maade staa i Forbindelse med Kommissærernes Virksomhed, hvilke her meddeles dels efter Originaler, dels efter samtidige Afskrifter. Derimellem findes en Del af de Brevskaber, der vedkomme Admiral Billes og Oberst Lønborgs Sendelse til Norge; enkelte af disse ere ikke tidligere kjendte. Imidlertid mangler der fremdeles nogle Numere i den ved samme Anledning udvekslede Række af officielle og private Skrivelser. Men alt, hvad derom for Tiden kjendes, er nu trykt i første og anden Række af dette Værk.

Der er nu i dette Værk trykt følgende officielle og private Brevskaber, der staa i Forbindelse med de to danske Kommissærers Reise til Norge:

1. Fuldmagt for Admiral Bille og Oberst Lønborg af 18de April, I, No. 6.
2. Reskript til Christian Frederik af 18de April, I, No. 7.
3. Instruktion for Bille og Lønborg af 23de April, I, No. 8.

4. Billes og Lønborgs Skrivelse til Christian Frederik af 3die Mai, I, No. 9.
5. Billes Skrivelse til Christian Frederik af 3die Mai, I, No. 10.
6. Christian Frederiks Skrivelse til Bille og Lønborg af 6te Mai, I, No. 11 og II, No. (200).
7. Billes og Lønborgs Skrivelse til Christian Frederik af 8de Mai, med Uddrag af en Rapport fra Grev Løwenhjelm som Bilag, I, No. 12 og 13, i fransk Oversættelse, II, No. (201).
8. Billes foreløbige Indberetning af 8de Mai, i fransk Oversættelse, II, No. (202).
9. Christian Frederiks Skrivelse til Bille og Lønborg af 10de Mai, I, No. 14.
10. Christian Frederiks Skrivelse til Frederik VI af 10de Mai, I, No. 15.
11. Reskript til Bille og Lønborg af 11te Mai, I, No. 21.
12. Billes Skrivelse til Christian Frederik af 12te Mai, I, No. 16.
13. Billes Skrivelse til Statsminister Rosenkrantz af 12te Mai, i fransk Oversættelse, I, No. (104).
14. Statsminister Rosenkrantz's Skrivelse til Bille og Lønborg af 12te Mai, I, No. 17, og i fransk Oversættelse, I, No. (105).
15. Christian Frederiks Skrivelse til Bille af 13de Mai, I, No. 18.
16. Rosenkrantz's Skrivelse til Bille og Lønborg af 14de Mai, i fransk Oversættelse, I, No. (106).
17. Billes Skrivelse til Christian Frederik af 15de Mai, I, No. 19.
18. Billes og Lønborgs Skrivelse til Christian Frederik af 16de Mai, I, No. 20.
19. Christian Frederiks Skrivelse til Bille af 21de Mai, I, No. 25, i fransk Oversættelse, II, No. (208).
20. Billes og Lønborgs Indberetning af 21de Mai, I, No. 26.
21. Billes og Lønborgs Indberetning af 24de Mai, i fransk Oversættelse, II, No. (209).
22. Billes og Lønborgs Skrivelse til Christian Frederik af 7de Juni, I, No. 27.
23. Rosenkrantz's Skrivelse til Bille og Lønborg af 20de Juni, I, No. (112).
24. Fuldmagt for Bille af 20de Juni, I, No. (113).

Fremdeles er her medtaget enkelte Skrivelser fra Christian Frederik, som tildels ere helt nye. Hans Brevveksling med Hertugen af Gloucester, Georg den Tredies Brodersøn, er ikke tidligere offentliggjort; desværre mangler fremdeles det første Brev, af 22de Februar. De to Breve til Grev Nesselrode ere heller ikke uden Interesse; det viser sig, at de ere blevne modtagne og deponerede i det russiske Udenrigsministerium. Brevet til Napoleon har sin egen Historie, hvorom det nærmere oplyses i Baron Alquiens Paaskrift. Brevet til Lord Castlereagh er ligeledes af Interesse.

Ved et Samleværk af denne Art kunde der ogsaa opstaa Spørgsmaal om at gjengive den ved de fire Kommissærers Sendelse foranledigede officielle Noteveksel. Imidlertid er denne gjentagne Gange publiceret, bl. a. i min nylig udgivne Samling af Aktstykker vedkommende Konventionen i Moss, hvorfor det vil være tilstrækkeligt her at meddele en Fortegnelse over de vekslede Noter og de øvrige didhørende Aktstykker, med Henviisning til, hvor de findes i let tilgængelige Skrifter. Nærværende Samling betegnes deri med A, I og II, «Aktstykker vedk. Konventionen i Moss» med M, «Bidrag til Norges Historie i 1814», andet Bind, med B.

Moriers Sendelse.

- Moriers Verbalnote af 6te Juni, A, I, (48).
 Holtens Svarnote af 8de Juni, A, I, (49).
 Moriers Note til v. Holten af 9de Juni, A, I, (50).
 Holtens Note til Morier af 9de Juni, A, I, (51) og (52).
 Moriers Note til v. Holten af 9de Juni, A, I, (53).

De fire Kommissærers Sendelse.

- Statsminister Rosenkrantz's Note af 3die Juni, A, I, (107).
 Rosenkrantz's Skrivelse til Foster af 14de Juni, A, I, (108).
 Kommissærernes Note af 17de Juni, A, I, (109).
 Rosenkrantz's Skrivelse til Foster af 19de Juni, A, I, (110).

-
- Kommissærernes Note af 30te Juni, A, I, (111).
 Christian Frederiks Skrivelse til Orloff af 4de Juli, A, II, (221).
 Kommissærernes Note af 7de Juli, M, II, 3.
 Christian Frederiks tre Noter af 13de Juli, M, II, 4.
 Christian Frederiks *bases et stipulations pour l'union*, M, II, 5. Smlgn. B, S. 308 flg.
 Sammes *projet d'armistice*, M, II, 6. Smlgn. B, S. 312 flg.
 Christian Frederiks Skrivelse til Frederik VI af 13de (16de) Juli, A, II, (223 og 224). Smlgn. den private Skrivelse, B, S. 264 flg.
 Sammes Skrivelse til Carl XIII af 13de Juli, A, II, (222).¹
 Kommissærernes Note af 15de Juli, M, II, 7.
 Christian Frederiks Skrivelse af 16de Juli, A, II, (225).
 Sammes Skrivelse af 17de Juli, A, II, (226).
 Kommissærernes Note til Carl Johan af 22de Juli, M, II, 8.
 Carl Johans Note af 22de Juli, M, II, 9.
 Grev v. Engeströms Note af 24de Juli, M, II, 10.
 Kommissærernes Svarnote af 25de Juli, M, II, 11.
 Sammes Note til Christian Frederik af 25de Juli, M, II, 12.
 Grev v. Engeströms Note af 26de Juli², M, II, 13.
 Christian Frederiks Note af 27de Juli, M, II, 14.
 Kommissærernes Note til Carl Johan af 28de Juli, M, II, 16.
 Sammes Note til Grev v. Engeström af 29de Juli, M, II, 17.
- En Del af de nedenfor gjengivne Breve vil yderligere kaste Lys over Christian Frederiks Forhold til de fremmede Magter og Maaden, hvorpaa han søgte at komme i nærmere Forbindelse med disse.

¹ Christian Frederiks Skrivelse til Carl Johan af 13de Juli 1814 er i Oversættelse trykt i Aalls Erindringer (2 Udg.), S. 485 og hos Schinkel-Bergmann, VIII, S. 185 flg.

² En anden Note af s. D. er trykt hos Alin, Unionen, bilagor, S. 122.

1. **Frederik den Sjettes Skrivelse til Christian Frederik af
17de Januar 1814, i fransk Oversættelse.**¹ (185)

Au quartier général à Hindsgavl le 17. Janvier 1814.

C'est avec la plus vive affliction que je Vous fait part de la paix, que j'ai été obligé de conclure. Ce sont les circonstances qui m'ont imposé l'obligation de faire cette paix. Une force ennemie bien supérieure en nombre s'était déjà avancée vers Christiansfeldt, Ribe, Flensbourg, Slesvig et aux environs de ces villes, où se trouvait concentrée aux environs de Rendsbourg, Kiel et Bergedorff (sic). Les troupes rassemblées en Selande, en Jutlande, en Fionie et à Rendsbourg étaient trop peu nombreuses pour résister aux troupes ennemies supérieures en nombre. Les forteresses de Glückstadt et de Frédéricort étaient déjà occupées par l'ennemi. Peut-être eut-il-été possible dans un couple de jours d'avoir refoulé l'ennemi au delà de la ville de Flensbourg; mais l'Autriche se déclara contre moi, si je ne voulus point faire la paix. La France était dans l'impossibilité de venir à mon secours. Je restai ainsi seul avec des finances délabrées; et la paix était par conséquent le seul moyen de prévenir la dissolution totale du Royaume.

Après que Vous aurez nommé les commissaires pour la reddition des forteresses, Vous regarderez Vos fonctions comme terminées, et Vous retournerez le plutôt possible de Norvège en Dannemarc, où Vous trouverez la reception que mérite un aussi digne Prince.

Je Vous envoie ci-joint copie des articles du Traité qui Vous imposeront le plus de connaître, de même que copie de l'article secret concernant le comté de Laurwigen qui doit être porté à la connaissance de l'Employé qui est administrateur du dit comté.

Votre très affectionné
Ami et Cousin
Frederick R.

¹ Afskrift i Berlinerarchivet som Bilag ved Baron Martens's Depesche No. 3. Originalen er trykt som No. 1 i første Række af nærværende Samling. En Sammenligning vil vise, med hvilken Frihed Oversættelsen er foretagen.

**2. Frederik den Sjettes Skrivelse til Christian Frederik af
19de Januar 1814, i fransk Oversættelse.¹ (186)**

Au quartier général à Hindsgavl le 19. Janvier 1814.

J'envoie ci-joint à V. A. les pleinpouvoirs nécessaires, expédiés en blanc, pour y insérer les noms de ceux que Vous choisirez en qualité de commissaires pour l'exécution des déterminations du Traité de paix conclu entre Moi et la Suède, qui regardent la Norvège.

Frederich R.

**3. Kgl. Fuldmagt for de til Norges Overgivelse bestemte Kommissærer
af 19de Januar 1814, i fransk Oversættelse.² (187)**

Frédéric Six etc.

Savoir Faisons: qu'à la suite du Traité de paix, conclu le 14. Janvier de l'année présente entre Nous et S. M. le Roi de Suède, Nous avons nommé comme Commissaires Nos aimés — — — — —
— — — — —
— — — — —

et par la présente Nous les autorisons dans leur dite qualité à livrer pour Nous les forteresses, places fortes, caisses publiques et domaines du Royaume de Norvège aux Plénipotentiaires de S. M. Suédoise, autorisés à les recevoir. Et Nous voulons et ordonnons aux Commissaires susmentionnés qu'ils ayent à veiller et à contribuer de toute manière à l'exécution fidèle du Traité ci-dessus nommé, spécialement par rapport aux articles 4. 15. et 21., à fin que Nos vues bien intentionnées, que la Norvège passé irrévocablement sous la domination du Roi de Suède, puissent être remplies de la manière la moins oppressive pour les habitants de ce Royaume.

Donné dans Notre quartier-général à Hindsgavl en Fionie
le 19. Janvier 1814.

Sous notre seing et sceau Royal
Frederic R.

¹ Afskrift i Berlinerarchivet som Bilag ved Martens's Depesche No. 3. Originalen er trykt som No. 4 i første Række.

² Afskrift i Berlinerarchivet som Bilag ved Martens's Depesche No. 3. Originalen er trykt i første Række som No. 5.

4. **Frederik den Sjettes Skrivelse til Christian Frederik af
8de Februar 1814, i fransk Oversættelse.**¹ (188)

Copenhague le 8. Fevrier 1814.

Je Vous fais tenir ci-joint un paquet renfermant des pièces imprimées, savoir le Traité de paix conclu entre moi et la Suède concernant la cession de la Norvège, un rescrit adressé au Peuple et un pareil aux employés dans ce Royaume, en Vous priant d'avoir soin que ces pièces soient aussitôt que possible communiquées aux autorités en Norvège, étant de la dernière importance que la cession de ce Royaume soit portée à la connaissance de tous, pour prévenir tout mésentendu ou fausse interprétation, et pour que la cession se fasse aussi tranquillement que possible. — Je Vous prie et Vous enjoins de même, de vouloir exécuter le tout de sang froid, et, après avoir donné Vos ordres à cet égard, de Vous rendre ici sans le moindre retard. — Les passeports nécessaires pour Vous et pour Votre suite auront déjà été expédiés par le Gouvernement Suédois, et Vous faciliterez par un prompt retour les dispositions irrévocables du Traité.

Je suis persuadé qu'avant de partir Vous conseillerez à tous ceux qui Vous parleront de cette affaire de se tenir tranquilles.

Je Vous plains et je suis sûr que Vous me trouverez aussi à plaindre d'avoir dû céder la Norvège, mais la résolution irrévocable prise à cet égard par l'Angleterre, la Russie, la Prusse et l'Autriche Vous convaincront(!) de la nécessité de cette démarche.

Je n'ai rien à ajouter si non que Vous retournerez en Danemarck après avoir nommé les Commissaires pour la reddition des forteresses.

Votre très-affectionné

ami et cousin

Frederick R.

¹ Afskrift i Berlinerarchivet som Bilag ved Martens's Depesche No. 3. Originalen er delvis trykt hos Carl Th. Sørensen, Kampen om Norge, II, S. 148.

5. Christian Frederiks aabne Brev af 19de Februar 1814, i fransk Oversættelse.¹ (189)

Déclaration
de
Son Altesse Royale Monseigneur
le Prince Christian Frédéric,
Régent de la Norvège,
touchant
l'état actuel du Royaume & la constitution
future de Son Gouvernement.

Nous Christian Frédéric, Régent de la Norvège, Prince de Danemarck, Duc de Schlesvig, Holstein, Stormarn, Ditmarch & Oldenbourg;

Savoir faisons: que le peuple de Norvège, dégagé du serment d'hommage & de fidélité, qu'il avait prêté à Sa Majesté Frédéric VI., Roi de Dannemarck, des Vandales & des Goths, Duc de Schlesvig, Holstein, Stormarn, Ditmarch & Oldenbourg, & par là redevenu un peuple libre & indépendant avec tous les droits nécessaires pour se donner une Constitution politique, vient d'annoncer d'une manière claire & positive Sa volonté irrévocable de ne jamais consentir à s'assujettir au Roi de Suède; mais au contraire de vouloir soutenir & défendre son Indépendance.

Né Héritier du trone de Norvège, & décidé en ce moment de Nous mettre à la tête d'un peuple loyal & brave, Nous remplissons religieusement cette Vocation sacrée, considérant comme Notre premier devoir de consolider la Liberté & la Sécurité du dit peuple.

Dans Notre qualité de Régent du Royaume, Titre, que Nous acceptons avec toutes les prérogatives, ainsi qu'avec toute l'autorité exercée par Sa Majesté le Roi Frédéric VI., mais auxquelles Il vient de renoncer, & que la Nation déposera entre Nos mains, afin de pouvoir, dans ce moment de crise, prévenir le désordre & la spoliation du pays, Nous déclarons vouloir essayer tous les moyens pour cultiver la paix avec toutes les puissances, qui s'abstiennent d'enfreindre les droits du peuple Norvégien.

Le 10 d'Avril cette présente année des personnes les plus éclairées, choisies par la Nation même, s'assembleront à Ejdsvold dans la Pro-

¹ Afskrift mellem Carsten Ankers Papirer i det danske Rigsarchiv. Trykt bl. a. i Aalls Erindringer (2. Udg.), S. 353.

vince d'Aggershuus, pour discuter & accepter une Constitution qui puisse parfaitement & pour toujours assurer la Liberté du peuple & le bien-être de l'état.

Que l'Être suprême bénisse & affermisse la bonne cause, ainsi que les efforts d'un peuple uni pour résister à un joug étranger, jusqu'ici inconnu en Norvège, et qui ne s'y introduira jamais.

Faite à Christiania ce 19. Février 1814.

Christian Frederik.

v. Holten.

6. Christian Frederiks Kundgjørelse om det norske Folks Forhold til andre Nationer af 19de Februar 1814, i fransk Oversættelse.¹ (190)

Publication,

qui indique les dispositions amicales et paissibles de la Nation Norvégienne envers toutes les puissances étrangères, et qui défend à tout vaisseau Norvégien d'armer en course et de saisir sur mer des batimens étrangers, ainsi qu'aux corsaires d'autre[s] nations d'amener leur prises dans les ports de la Norvège.

Nous Christian Frederik, Régent de la Norvège, Prince de Danemarck, Duc de Schlesvig, Holstein, Stormarn, Ditmarch & Oldenbourg;

Savoir faisons: que Nous, ainsi que le peuple Norvégien, reconnaissons comme un véritable bienfait le retour de la paix avec la Grande-Bretagne, que Sa Majesté le Roi de Dannemarck vient de Nous procurer peu de jours avant d'avoir dégagé le peuple de la Norvège de son serment d'hommage et de fidélité envers Son auguste personne.

Il eut été le premier objet de Nos sollicitudes de procurer cet avantage, tout comme il est de Notre devoir de conserver la paix, pour le bien du peuple de Norvège, non seulement avec la Grande-Bretagne, mais avec toutes les autres puissances.

En conséquence Nous déclarons solennellement:

1. Que le Royaume de Norvège est en paix avec toutes les puissances. Ceux qui chercheraient d'enfreindre l'indépendance du peuple de Norvège, ou qui de main armée voudraient empiéter les frontières ou les côtes de la Norvège, sont seuls ses ennemis.

¹ Exemplar med Prinsregentens egenhændige Underskrift mellem Carsten Ankers Papirer. Trykt i en noget afvigende Form hos J. Aall (2. Udg.), S. 357.

2. Les vaisseaux tant armés, que marchands de toutes les Nations indistinctement, auront un accès libre et un refuge sûr dans les ports du Royaume de Norvège.
3. Plusieurs ordonnances et règlements au sujet des navires armés en course ayant été émanés, tels que ceux du 28 Mars et du 27 d'Août 1810, du 9 d'Août et 13 Septembre 1811, du 9 Juillet, du 7 Septembre & du 26 Octobre 1813, ainsi que plusieurs autres relativement à la saisie des vaisseaux et de propriété ennemie, et leur condamnation, ont cessé d'être à dater du 14 Janvier cette présente année, et ils n'auront aucunes suites quelconques; mais toute saisie, ainsi que toute procédure indécise devant les tribunaux en vertu des dites ordonnances, seront sensées nulles, et les effets restitués sans délai.
4. Comme une suite immédiate de l'article précédent, tout séquestre mis sur propriété ci-devant ennemie, non adjugée, ni confisquée, sera incessam[m]ent levé.
5. Il est expressément défendu à tout corsaire ou vaisseau armé en course de quelle Nation que ce puisse être, d'entrer dans les ports de la Norvège, et ceux, qui s'y trouvent dans ce moment, doivent les quitter aussitôt, au plus tard quinze jours après que la publication de cette présente déclaration ait été faite dans les ports respectifs. Toute prise amenée depuis le 14 Janvier cette année sera restituée incessam[m]ent.
6. Tous les prison[n]iers seront d'abord relâchés et rendus en masse. Les dettes particulières, contractées dans l'étranger par ceux de la Norvège seront payées après avoir été examinées et liquidées.
7. Les vaisseaux de Nations quelconque (sic), qui apportent des provisions, soit des grains ou vivres, jusqu'au (!) deux tiers de la capacité totale du vaisseau, peuvent au reste importer toute espèce de denrée, sans qu'aucune gêne, défense ou restriction s'y oppose.

Ce n'est qu'en payant les droits de douane, qu'il leur sera permit(!) de les importer, et d'exporter en retour toute sorte de marchandises d'origine Norvégienne, qu'on désire, à l'exception des vivres, qu'il est expressément défendu de faire exporter.

Quant aux poissons salés ou séchés, tout vaisseau, ayant importé des vivres dans la proportion mention[n]ée, aura la permission d'en exporter jusqu'aux deux tiers de la cargaison.

Faite à Christiania, ce 19. Février 1814.

Christian Frédéric.

**7. Christian Frederiks Skrivelse til Keiser Napoleon
af 22de Februar 1814.¹ (191)**

Sire!

C'est au nom de la Nation Norvégienne, et comme Régent de ce peuple brave et indépendant, que je mets sous les yeux de Vôtre Majesté Impériale et Royale la déclaration émanée ce 19 Février, par laquelle la Volonté du peuple de se maintenir comme Nation indépendante, et de se donner une Constitution, est publiée, ainsi que ma Résolution de ne point abandonner ce peuple estimable dans ce moment de crise; — Résolution qu'un devoir impérieux, et j'ose le croire, une vocation divine m'a imposée. —

Assurément Votre Majesté Impériale et Royale apprendra avec intérêt la ferme Résolution d'un peuple libre, et jamais subjugué, de défendre son indépendance contre les attentats d'un voisin ambitieux, tel que le gouvernement Suédois. —

Les relations entre la France et la Norvège ont de tout temps été celles d'un commerce réciproquement utile. —

Jamais le Norvégien n'a tiré les armes contre le Français, et telle sera toujours la base de sa conduite. —

Nous ne demandons que la paix et le respect pour nos droits comme Nation indépendante, et c'est avec une entière confiance que nous entrevoyons l'époque où les sentimens de Votre Majesté Impériale et Royale en notre faveur pourront se manifester. —

[J'ai l'honneur de me soussigner, avec la plus profonde vénération,
de Votre Majesté Impériale et Royale

le tout dévoué
Christian Frédéric.²

Christiania le 22^{me} Février 1814.

¹ Original mellem Carsten Ankers Papirer. Paa en Konvolut staar skrevet: *Confié à monsieur le professeur Calissen, avec prière de le remettre à monsieur le président de Kaas, ministre de la justice, si je venais à mourir.*

² Fra [egenhændigt.

Alquier.

**8. Christian Frederiks Skrivelse til Lord Castlereagh
af 28de Februar 1814.¹ (192)**

My Lord!

It is, no doubt, needless for me to apprise Your Lordship of the important events, which of late have taken place in this Country.

However, as public reports might be erroneous, I take the earliest opportunity of sending Your Lordship an authentic Copy of a proclamation, dated the 19th instant, stating, that the Inhabitants of Norway are declared a free and independant people and myself Regent of the Kingdom.

The 10th of April representatives from every part of the Country, duely elected, will assemble to consider and fix upon a suitable Constitution.

In the meanwhile the people have throughout the Kingdom taken their oath of allegiance for the sake of defending their liberties against any encroachment soever, and never to submit to the Swedish Government, which they abhor.

I farther have the pleasure to convey for Your Lordship's information an authentic Copy of my publication, concerning the free Access to, and perfect security in, all the ports of Norway for armed and trading Ships of every Nation.

It is my sincere intention to restore durable peace to this Country; but in particular to form and cultivate that intimate Friendship and close connection with Great-Britain, which similitude of national character and a true sense of mutual interest dictate.

It is no less the wish, decisively pronounced by the brave and uncorrupted people, I am call'd and entitled to govern, than my own, founded upon the most serious consideration. —

My privy Counsellor the right honorable Mr. C. Anker, actual Member of the Government, will deliver this to Your Lordship. —

I place in him an unbounded confidence, and as he is much esteemed by his countrymen, he may be relied on in every respect.

Having the advantage of being personally known to Your Lordship, of whom he repeatedly has told me to have received proofs of good will and effectual friendship, I am induced to think, that he will be welcome, — of course I recommend him to Your Lordship's best reception and complete reliance.

¹ Mellem Carsten Ankers Papirer.

I anticipate the real satisfaction, it will afford me, soon to learn Your Lordships concurrence in the measures, Mr. Anker will propose and explain. They will, I trust, prove so much more salutary in their effect, because they rest upon principles not to be shaken of momentary policy.

I remain with sincerity

Your Lordships
affectionate
Christian Frederik.

Christiania the 28th February 1814.

**9. Note fra Baron Tawast til Statsminister N. Rosenkrantz
af 9de Marts 1814.¹ (193)**

Copenhague ce 9 Mars 1814.

Le soussigné Lieutenant général des armées de S. M. Suédoise a l'honneur de communiquer à S. E. M^r de Rosenkrantz, Ministre d'Etat, Chef des affaires étrangères, sept proclamations de S. A. R. M. le prince Chrétien Frédéric, gouverneur-général de S. M. Danoise en Norvège, imprimées à Christiania le 19 Février.

Ces pièces sont d'après leur numéro :

- No. 1. Adresse aux habitans de la Norvège.
- No. 2. Adresse à l'armée.
- No. 3. Adresse à la marine.
- No. 4. Adresse au clergé.
- No. 5. Adresse aux baillifs.
- No. 6. Publications concernant les rapports de la Norvège avec les puissances étrangères.
- No. 7. Déclaration touchant l'état actuel du royaume de Norvège et la constitution future de son gouvernement.

Le prince Chrétien Frédéric admet que S. M. Danoise a délié les Norvégiens de leur serment de fidélité envers Elle, pour en tirer la conséquence qu'ils ont le droit de déclarer leur indépendance. Le traité de paix et la logique refutent cette assertion.

Deux jours après l'arrivée de M^r de Roemer, ce prince a entrepris le voyage de Drontheim, dans lequel il a employé toute son influence pour engager les habitans à seconder ses vues, en faisant annoncer la conclusion de la paix entre le Dannemarc et l'Angleterre aux sons des

¹ Koncept i Udenrigsministeriets Archiv i Stockholm.

trompettes et des timbales sans parler de celle avec la Suède. C'est pendant ce voyage que S. A. R. a appelé en service actif tous les gens en état de porter les armes. A Eidsvold Il a voulu se faire proclamer Roi de Norvège; mais cette idée n'ayant pas été goûtée, a été abandonnée. Revenu à Christiania, ce prince a pris le titre de régent du Royaume de Norvège. Il a exigé que toutes les classes des habitans lui prêtassent serment de fidélité et Il a convoqué une espèce de diète à Eidsvold pour le 10 Avril, dans la quelle la majorité sera composée de l'état militaire.

Toutes ces démarches et tous ces actes n'ont pas besoin de commentaire. Ils prouvent que le prince Chrétien Frédéric, investi de la confiance et de l'autorité du Roi son Souverain, a abusé de l'une et de l'autre pour plonger le Royaume qu'Il était chargé de gouverner, dans des malheurs, que Sa place, l'humanité, la bonne foi, les engagements et les ordres de Son Souverain lui prescrivaient d'éloigner d'une nation brave, loyale et incapable de se figurer que l'héritier présomptif du trône de Dannemarc put tenir une conduite diamétralement opposée à celle qui lui avait été prescrite par le Roi son maître.

Après toutes les démarches que s'est permises le prince Chrétien Frédéric contre ses instructions, Il est décidément rebelle à Son Souverain, dont la loyauté et l'intérêt même exigent qu'Il prenne à l'égard de ce prince des mesures beaucoup plus rigoureuses que celles qui avaient été jugées nécessaire[s] jusqu'à présent, afin de le rappeler à son devoir. Plus ce prince est près du trône, et (sic) plus Il doit donner l'exemple d'une obéissance sans laquelle l'autorité du souverain légitime est bientôt compromise. Il est sans doute fâcheux de devoir proposer à S. M. Danoise de traiter un prince de Son sang avec une rigueur extrême, mais Sa dignité l'exige, et le soussigné ose encore ajouter, Sa sûreté, puisque les puissances qui ont garanti la Norvège à la Suède, auxquelles l'Autriche vient de ce joindre par un traité d'alliance, seront obligées de porter leurs forces unies sur le seul point qui peut assurer à la Suède la possession du pays qu'on lui a promis. Selon toutes les apparences le prince Chrétien Frédéric n'est pas l'ami du Roi, et si l'on ajoutait fois à ce qui a été débité en Norvège et même dans ce pays-ci, Ses vues seraient plus étendues que légitimes; malgré cela S. M. Danoise, dont le soussigné connaît la religion pour les engagements qu'Elle a contractées, pourrait être soupçonnée de connivence avec lui, si Elle ne persuade pas l'Europe du contraire par les mesures qu'Elle va adopter après avoir eu connaissance des démarches de ce prince.

C'est en conséquence de ce que le soussigné vient d'avoir l'honneur d'exposer à S. E. M^r de Rosenkrantz, qu'il lui a été ordonné de proposer qu'il plaise à S. M. Danoise de déclarer Son cousin, le prince Chrétien Frédéric déchu de Ses droits à la succession de Dannemarc, si, dans une époque qu'il plaira à S. M. de fixer, et qui dans ces circonstances impérieuses semble devoir être très limitée, S. A. R. ne se conforme pas aux ordres de S. M. pour la remise du royaume de Norvège aux autorités Suédoises, et n'effectue point son retour en Dannemarc, pour lequel les passe-ports nécessaires ont été expédiés d'après la demande formelle du gouvernement Danois. Il a de plus l'ordre de proposer qu'en cas que ce prince refuse de nouveau d'obéir aux ordres du Roi, sa fortune soit séquestrée. Quel que soit l'effet de ces mesures, S. M. Danoise aura la satisfaction d'avoir mis en évidence combien Elle désapprouve la désobéissance du prince Chrétien Frédéric.

Le soussigné a de plus l'ordre de demander qu'il plaise à S. M. Danoise d'enjoindre à tous les Danois qui occupent des places civiles ou militaires en Norvège, de quitter ce pays plutôt que l'ordre du 22 Février ne le porte, sous peine de la confiscation de leurs biens. S'ils partagent les sentimens de leur Souverain, ils doivent être charmés de le prouver par leur prompt obéissance, si non, ils méritent qu'on les traite avec cette rigueur.

S. M. le Roi de Suède comptant sur les dispositions amicales de S. M. Danoise se flatte qu'il Lui plaira de défendre sévèrement toute exportation de bleds de Ses états pour la Norvège, ainsi que d'interdire à Ses sujets tout commerce avec ce royaume, jusqu'à ce qu'il soit réuni à la Suède; et la facilité que la position de la Jutlande offre pour la communication avec la Norvège, rend une ordonnance aussi prompte que sévère à cet égard, très désirable.

Le soussigné en priant S. E. M^r de Rosenkrantz, de mettre le contenu de cette note sous les yeux du Roi, a l'honneur de Lui renouveler l'assurance de sa haute considération.

10. Christian Frederiks Skrivelse til Grev Nesselrode af 10de Marts 1814.¹ (194)

Monsieur le Comte de Nesselrode! C'est avec une confiance illimitée que je me suis adressé à Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies, afin de demander sa protection pour une cause tout aussi juste que la

¹ Original i det russiske Udenrigsministeriums Archiv. Brevet er altsaa afleveret til Grev Nesselrode. Smlgn. nedenfor, No. 19.

sienne, tout aussi bonne que celle, qu'Elle défend si généreusement pour reconquérir la paix et rendre le bonheur aux peuples. Les mêmes motifs qui causaient que la Russie entière s'arma, animent la Nation Norwegiennes (sic); elle n'a que le seul but de se défendre contre l'oppression, ne désirant que la paix et ne demandant que le respect dû à ses droits comme nation indépendante.

Les principes généreux qui ont de tout tems guidé Votre Auguste Empereur, m'assurent qu'il approuvera cet appel aux droits des nations, sacrés à toute âme élevée, et d'autant plus à ce monarque.

Le Traité d'Abo aurait pu rendre mon opinion incertaine à ce sujet, si je me fus tenu aux phrases qu'il contient, au lieu de reconnaître le sens des stipulations qui forment cet acte politique. Mais jamais l'Empereur Alexandre qui n'aspire qu'à défendre les droits de l'humanité contre l'oppression, n'aurait voulu anéantir une nation qui ne lui a jamais montrée (sic) de l'inimitié. Sa Majesté aura cru, suivant l'imputation des Suédois que les Norvégiens désirèrent d'être réunis avec la Suède, et qu'Elle contribuerait par conséquent à leur bonheur; mais qu'Elle daigne consulter l'opinion publique parmi nous, et je ne doute point que les mêmes sentimens n'engageront pour lors Sa Majesté à protéger la volonté si décidément prononcée de la Nation Norvégienne qui ne trouve du bonheur que dans l'indépendance, qu'une constitution sage saura lui procurer, et qui préfère plutôt les privations auxquelles elle est accoutumée, que de sacrifier timidement sa nationalité.

Placé comme Vous l'êtes, Monsieur le Comte, auprès de ce Monarque dont tant de nations attendent leur félicité, Vous êtes à-même de connaître que ce Monarque peut en prononçant Sa Volonté retenir les fléaux de la guerre, que l'ambition d'un individu menace de répandre dans le Nord, et je suis persuadé que Vous Vous estimerés heureux de pouvoir agir en faveur d'une cause aussi belle que la notre.

Si la reconnaissance de milliers et milliers d'habitans estimables et paisibles saurait augmenter la satisfaction interne, dont est récompensé toute action noble et vertueuse, comme sera le Votre dans ce cas; je Vous prie aussi, Monsieur le Comte, d'être persuadé de celle d'un parent de Votre Auguste Maître, qui s'estimera bien heureux de pouvoir Vous donner des preuves de la haute considération, avec laquelle je me soussigne.

[Monsieur le Comte Votre tout affectionné

Christian Frédéric.¹

à Christiania le 10 Mars 1814.

¹ Fra [egenhændigt.

11. Statsminister Rosenkrantz's Note til Baron Tawast
af 17de Marts 1814.¹ (195)

Copie.

A. Mr. le Bⁿ de Tawast
le 9 [3: 17] Mars 1814.

Le Soussigné a porté à la connoissance du Roi son maître la note que M^r le Baron de Tawast lui a fait l'honneur de lui adresser le 9 du courant. Il est autorisé par S. M. à exprimer la peine infinie qu'Elle éprouve en voyant par les communications que le Bⁿ de Tawast a transmises au Soussigné que Ses ordres ne sont point exécutés. S. M. s'étoit flattée que par Ses décrets réitérés en date du 22 du passé, que Mr. le Bⁿ de Tawast s'est chargé de transmettre, le but aurait été atteint, et que tous les soins qu'Elle s'est donnés pour manifester Ses intentions au Prince qui s'est trouvé revêtu de la charge de Gouverneur G^l du pais, l'auroient fait revenir de son erreur, et auroient produit l'obéissance de la part des employés militaires et civils de ce Royaume. Le Roi est persuadé que nulle part on revoquera en doute la sincérité avec laquelle Elle déplore que l'effet ne repond pas encore à Ses ordres exprès. En donnant tous les ordres que le Traité de Kiel prescrit, le Roi a satisfait à Ses engagements qui ne L'obligent point à contribuer par d'autres moyens à la soumission des employés et des habitans du Royaume auquel S. M. a renoncé en faveur de S. M. Suédoise. Il n'eut pas même dépendu d'Elle d'en agir autrement, puisque, comme les Rois ses prédécesseurs Elle n'a point fait garder les forteresses de Norwège par des troupes D^{ses}, mais les a confiées aux troupes nationales, seules chargées de la défense du pais et du soin de pourvoir à la police intérieure.

S. M. a toujours employé indistinctement en Norwège comme en Danemarc des natifs des deux pais. En autant qu'il se trouve dans les employs publics en Norwège des individus, qui ne sont pas nés dans le pais, la faculté leur est reservée par le Traité de paix d'y rester ou de s'en retirer. Pour accélérer leur decision, le Roi leur a fixé le terme du 1^{er} Mai prochain, pour se déclarer au lieu que le Traité leur accorde une année. Ils ont déjà été sommés de déclarer à quoi ils se décideront, et le Roi a enjoint à Ses serviteurs, natifs de Norwège, de faire connoître si c'est leur intention de rester à Son service.

¹ Efter Afskrift fra Udenrigsministeriets Archiv i Kjøbenhavn. Den urigtige Datering gjenfindes ogsaa I, S. 150.

Le Soussigné est chargé par le Roi, son maître, de renouveler la déclaration de Sa part, que S. M. n'assistera en aucune manière, ni directement ni indirectement, ni les habitans indigènes, ni ceux qui ne le sont pas dans leur opposition à l'exécution des stipulations du Traité, qui a retabli la paix entre le Danemarck et les pais qui forment dorénavant en vertu de ce même Traité les Etats de S. M. Suedoise.

Il lui est enjoint d'ajouter, que le Roi, son maître, ne trouve point qu'il Lui appartient de prendre de Son côté contre les habitans que le traité soumet à S. M. Suedoise, des mesures tendantes à détruire le bénéfice de la paix dont LL MM. l'une et l'autre, ont pris à tâche de faire jouir Leurs sujets respectifs pour leur avantage mutuel.

Le Soussigné ayant obéi à la volonté de Son souverain en communiquant à M^r le Bⁿ de Tawast l'expression des sentimens du Roi et Sa façon d'envisager les rapports dans lesquels S. M. se trouve avec S. M. Suédoise relativement au Royaume auquel Elle Lui a cédé tous ces droits, a l'honneur d'assurer en outre par ordre du Roi à M^r le Bⁿ de Tawast, que S. M. disapprouve entièrement, comme Elle l'a manifesté par Son rescrit public, adressé à Msgr le P^e Christian Frédéric, toute entreprise de sa part en opposition à l'exécution du traité par lequel S. M. Suédoise est devenue Souverain légitime de la Norvège.

Le Soussigné à l'honneur etc.

12. Frederik den Sjettes Skrivelse til Christian Frederik af 21de Marts 1814 i fransk Oversættelse.¹ (196)

Traduction

d'une lettre de main propre du Roi au Prince Christian Frederick, en date de Copenhague le 21. Mars 1814.

Mon cher Cousin! L'importance du moment, Ta position et celle de Ta patrie exigent que je m'adresse à Toi et que je Te fasse voir la vérité toute nue. Ma tendre amitié pour Toi m'en fait un devoir bien cher. La copie ci-jointe d'une lettre que le Général Vincent qui se trouve auprès du Prince Royal de Suède de la part de l'Autriche a adressée au Comte de Lützw, Ministre d'Autriche auprès de Moi, Te prouvera, comment l'affaire de la Norvège est envisagée, et qu'il n'y a rien à attendre des Souverains de l'Europe.

A la paix générale la position de Napoléon l'obligera certainement de garantir la cession de la Norvège, et sur quoi fondera alors la

¹ Afskrift i Berlinerarchivet som Bilag ved Martens's Depesche No. 2. Originalen trykt hos Sørensen, anf. St., II, S. 204.

Norvège son espoir? L'Angleterre n'auroit pas employé des millions à la guerre contre le Dannemarc si elle n'avoit pas voulu me forcer à la cession du Royaume de Norvège, et n'y cherchoit l'accomplissement de ses vœux. Tu diras qu'à la paix générale ce but politique n'existera plus! Soit; mais la chose est faite et l'Angleterre n'a point de véritable intérêt pour revenir là-dessus. Comme Puissance maritime la Grande Bretagne est supérieure à la Suède et la Norvège; et le manque de grains force l'une et l'autre d'entretenir la bonne harmonie avec la Grande Bretagne. Nous heurterions d'ailleurs la Russie qui croira la Finlande exposée si la Suède n'est pas satisfait dans ce moment.

La Norvège ne peut point se soutenir en faisant la guerre. Elle a pour cela trop de besoins. Le pais produit trop peu de laine; il n'a point de fabriques, point de salpêtre; la production de la poudre à canon monte à peine à 600 quintaux.

Sans exportation il ne saurait avoir des finances. Les impôts très-peu considérables, qui actuellement se lèvent, ne suffiraient point quand tout doit être payé, gagé et être créé à neuf. Le danger dont le Danemarc est menacé, à quoi la Suède contribuera certainement, se voit par la note du Baron de Tawast, qui contient trois demandes.

1. Qu'il Te soit prescrit par moi un terme pour déclarer si Tu veux retourner, ou avoir Tes biens confisqués et être déclaré déchu des droits à la succession du Trône de Dannemarc.

2. Que le commerce et l'exportation des grains soient prohibés jusqu'à ce que la Norvège se sera soumise.

3. Que tous les Danois qui ne retourneront point tout de suite aient leurs biens confisqués.

J'ai fait répondre à cette note de cette façon: J'ai désavoué Ta conduite sans accepter des propositions; à l'égard du commerce j'ai fait dire que sans le commerce nous ne saurions exister, et que je ne voyais pas pourquoi nous devrions renoncer à ce commerce, que la Suède n'empêche point de ses propres ports; qu'à l'égard des Employés le terme a été fixé pour le 1. Mai et qu'il n'y aurait rien d'alteré.

Mais maintenant les autres Puissances surviendront; et il sera plus difficile de leur répondre. Si Tu as été déclaré Roi Ton exclusion du Trône deviendra presque inévitable, puisque d'ailleurs tout le Traité serait annullé. Réfléchis-y. Considérez à quel point ma position sera horrible à Ton égard, à l'égard de la Patrie et de toute la famille Royale. Saisis par conséquent toute occasion, qui se présentera pour T'arracher à un danger qui surpasse tout; considérés que Tes intentions toutes nobles qu'elles puissent paraître ne sauront être remplies; et que Tu Te

précipites toi-même dans un danger qu'il n'est pas à imaginer comment on pourra T'en retirer. Peut-être que le 10 Avril (jour de l'assemblée nationale des Norvégiens) T'offrira le moyen de Te détacher d'une cause à la tête de laquelle Tu ne pourras rester; saisis chaque occasion. Cherchez à établir l'intégrité de la Norvège; procure au pais par le Roi de Suède de telles conditions, qu'il deviendra un état confœdéré sous le Roi de Suède; cherchez à mettre la Norvège en possession de tous les avantages imaginables en fait de commerce et de navigation. Fais que les impôts ne soyent pas haussés; que l'armée reste comme elle est; qu'elle ne soit employée qu'à la défense du Pays; que les Employés soyent choisis parmi les indigènes; que l'université soit conservée. Fais tout ce que Tu peux en faveur du Peuple et du pays. Rends-Toi ensuite ici auprès de Ton véritable ami, qui sacrifierait volontiers sa vie et tout pour détourner de Toi le danger imminent qui est suspendu sur Ta tête; et alors je Te verrai comme un grand homme qui a détourné de la Norvège l'Anarchie et qui a fait tout ce qui était possible pour assurer le sort de 900 000 individus. Dieu, qui connaît mon cœur, ne méconnaîtra point le motif de ma conduite actuelle quand nous paraîtrons devant Son jugement.

Eternellement Ton fidèle

ami

Frederick.

pour traduction

conforme

N. Rosenkrantz.

**13. Note fra Baron Tawast til Statsminister Rosenkrantz
af 31te Marts 1814.¹ (197)**

Copenhague ce 31 Mars 1814.

Le S. S. Lieutenant Général des armées de S. M. Suédoise, a l'honneur d'informer S. E. Mr. de Rosenkrantz, Ministre d'Etat etc. qu'ayant porté à la connaissance du Roi, son maître, le contenu des notes que S. E. lui a adressées en date du 16 et du 17 de ce mois, [il] a reçu l'ordre formel de faire à S. E. les observations suivantes.

«Le Roi ne s'est jamais permis de revoquer en doute la sincérité avec laquelle Sa Majesté Danoise voudra employer tous les moyens qui seront en son pouvoir pour remplir les stipulations d'un traité solennellement conclu et exécuté de la part du Roi avec autant de loyauté que

¹ Koncept i Udenrigsministeriets Archiv i Stockholm.

de promptitude à l'égard des Etats Allemands de Sa Majesté Danoise, occupés encore par les troupes Suédoises lors de la signature de la paix.»

«Si le Roi a désiré d'obtenir des éclaircissemens positifs et satisfaisants sur les mesures adoptées par le Gouvernement Danois, pour faire exécuter de son côté l'article principal de la paix, et de faire remettre le Royaume de Norvège aux autorités Suédoises conformément à l'article XV du traité de Kiel, Sa Majesté y a été d'autant plus autorisée par l'esprit et la lettre de ce même traité que tous les obstacles, qui ont retardé jusqu'à présent l'occupation de la Norvège par les troupes de son souverain légitime, ne doivent être attribués qu'à la conduite criminelle de quelques fonctionnaires publics, qui comme sujets de S. M. Danoise avaient expressément reçu Ses ordres de remplir scrupuleusement en Son nom les obligations qu'Elle venait de contracter par le traité susmentionné.»

«En jugeant d'après Ses propres sentimens, le Roi n'a jamais douté un seul instant de la peine infinie que doit éprouver S. M. Danoise en apprenant que même un Prince de Sa maison a pu oublier à un tel point ses devoirs et son serment de fidélité, qu'il s'est empressé de donner lui-même le premier exemple d'une désobéissance formelle et presque inouïe, aux ordres précis de son Souverain légitime.»

«Dans une position aussi pénible, Sa Majesté Danoise prendra indubitablement de Son propre chef les mesures les plus propres pour juger et punir la conduite coupable d'un sujet que la naissance a placé si près de son trône; et si le Roi de Son côté ne saurait plus considérer que comme un chef d'insurgens un Prince qui par un acte de félonie des moins équivoques, a formellement renoncé au droit de réclamer la protection de son ancien Souverain, Sa Majesté aime à Se persuader que Sa Majesté Danoise trouvera cette façon de penser et d'agir parfaitement conforme à la sienne, et fondée sur ces principes inviolables de dignité et d'honneur qui jusqu'ici ont constamment caractérisé les princes de leur auguste Maison.»

«Le Roi est également persuadé que Sa Majesté Danoise a dû hésiter longtems à attribuer la conduite équivoque de son gouverneur et de ses subordonnés, à un dessein prémédité de leur part, non seulement de détacher la Norvège du Dannemarc, mais de priver en même tems leur Souverains des indemnités et des avantages que le traité de Kiel avait assurés à Sa Majesté Danoise. Car comme il a été expressément stipulé par l'article XV, § 6, du dit traité, «que la Poméranie Suédoise et l'île de Rugen ne seront évacuées et remises à Sa Majesté Danoise, avant que les forteresses de la Norvège

n'ayent été occupées par les troupes du Roi», il s'en suit naturellement que le sort de la Poméranie Suédoise ne saurait dépendre dorénavant que de l'issue de la lutte malheureuse qui se prépare en Norvège.»

«C'est sous ce point de vue que le Roi a toujours envisagé Ses propres intérêts à l'égard de la Norvège comme identifiés avec ceux de S. M. Danoise et de Son Royaume, ces derniers se trouvant si essentiellement compromis par la révolte inattendue de celui auquel Sa Majesté Danoise avait confié le soin de choisir des commissaires pour une des conditions indispensables du traité de Kiel, et le prince Chrétien ayant une fois refusé de satisfaire à cet égard aux obligations contractées par Son maître, le Roi est resté persuadé que S. M. Danoise ne regarderait point cette stipulation du traité comme légalement remplie de Sa part, avant d'avoir choisi et nommé Lui-même des commissaires sûrs et zélés, dont le désintéressement et la fidélité n'auraient pu lui être suspects.»

«En attendant S. M. Danoise ne saurait malheureusement plus se cacher, combien de Ses anciens sujets et serviteurs se sont attachés depuis aux intérêts personnels du soi-disant régent de la Norvège dont le conseil est notoirement composé de beaucoup de personnes qui ont encore la hardiesse de faire valoir les titres et les décorations dont elles avaient été honorées autrefois par le même Souverain qui vient de désapprouver hautement leur conduite criminelle. Le Roi croirait donc porter atteinte aux égards qu'Il aimera toujours à témoigner pour la dignité comme pour les sentimens personnels de S. M. Danoise, s'Il continuait à regarder ces insurgens comme des sujets légitimes de ce Monarque, qui ne refusera certainement pas Son approbation au principe qui prescrira dorénavant au Roi d'abandonner indifféremment à la rigueur des loix le sort et la fortune de tous ceux qui auront pris une part active à la révolte actuelle, qu'ils soient natifs de Norvège ou de Dannemarc.»

«Mais si le Roi est loin de supposer que S. M. Danoise voudrait «assister en aucune manière directement, ni indirectement, ni les habitans indigènes de la Norvège, ni ceux qui ne le sont pas dans leur opposition à l'exécution du traité de Kiel», Sa Majesté se trouve pourtant obligé par les circonstances de faire observer à S. M. Danoise, qu'un commerce illimité entre les sujets Danois et les insurgés de la Norvège, serait probablement en ce moment le moyen le plus efficace pour prolonger les maux de ce dernier Royaume, et pour faire différer l'exécution des articles les plus importans du traité de paix, tant pour la Suède que pour le Danemarc, et que par

conséquent le Roi de Son côté se trouve parfaitement autorisé à n'admettre aucun commerce qui pourra fournir des secours quelconques aux Norvégiens, aussi longtems que le but de la paix de Kiel n'a point été atteint, et que S. M. se trouve encore dans la nécessité de traiter la Norvège avec la même rigueur que pendant la dernière guerre.»

Le S. S. prise S. E. Mr. de Rosenkrantz de porter le contenu de cette note à la connaissance de S. M. et d'agréer l'assurance réitérée de sa haute considération.

**14. Note fra Baron Tawast til Statsminister N. Rosenkrantz
af 17de April 1814.¹ (198)**

Copenhague ce 17 Avril 1814.

Le Soussigné Lieutenant Général etc. a reçu l'ordre de sa cour de communiquer au Ministère de S. M. le Roi de Danemarc l'ordonnance du Roi ci-jointe, au sujet du blocus des ports de la Norvège; et il lui a été prescrit en même tems de s'expliquer officiellement sur les mesures à prendre par rapport à la flotte Danoise qui se trouve encore dans ces ports.

Le Roi n'ignore point que S. M. Danoise a ordonné à Son Amiral en Norvège de retourner en Danemarc avec la flotte qu'il commande, mais l'expérience de ces derniers tems ayant démontré que les fonctionnaires publics Danois dans ce pays refusent de se conformer aux ordres de leur Souverain qui leur ont été annoncés par le Prince Chrétien Frédéric, ou bien qu'ils sont tenus dans l'ignorance de ces ordres, S. M. a dû supposer le cas que l'Amiral Danois se laisserait engager à employer les forces navales, dont il dispose, pour seconder la rébellion du Prince et ses projets, également hostiles contre la Suède et le Danemarc, ou qu'il resterait indécis sur le parti qu'il doit prendre, si les instructions de son Souverain ne parviennent point à sa connaissance.

C'est pour éviter un pareil malentendu et afin de mettre le Roi de Danemarc à même de donner une preuve de la sincérité avec laquelle il veut remplir ses engagemens, qu'il a été enjoint au Soussigné de demander:

1) Que S. M. Danoise fasse émaner des ordres renouvelés à Son Amiral en Norvège de retourner en Danemarc avec la flotte qu'il commande, et que ces ordres lui soient transmis en original par le Général en Chef des troupes Suédoises;

¹ Koncept i Udenrigsministeriets Archiv i Stockholm.

2) Que l'ordre soit donné à l'officier qui commande immédiatement sous l'Amiral, de prendre le commandement et reconduire la flotte, au cas que celui-ci refuse d'obéir;

3) Que tous les officiers de la marine soient informés que s'ils se laissent employer par le Prince Chrétien à bord de la flotte de S. M. le Roi de Danemarck ou de telle autre manière que ce soit, il seront rayés du service de Danemarck et perdront leurs appointemens;

4) Qu'il soit dressé un Etat exact de la flotte Danoise en Norvège, qui comprenne le nombre, la qualité et la force des navires, ainsi que les noms des officiers, le grade de Lieutenant inclusivement, et qui marque les ports où les escadres sont stationnés d'après les derniers rapports. Le Roi, soigneux de remplir de son côté les stipulations du traité, contribuera avec empressement à la restitution de la flotte Norvégienne au Danemarck, et S. M. a ordonné par conséquent que toute assistance lui sera accordée en cas de besoin, soit qu'elle manque de provisions ou d'autres objets essentiels; mais par une suite de la position équivoque où se trouvent actuellement les employés Danois en Norvège, le Roi ne saurait accorder à l'Amiral Danois que 48 heures à compter du moment où il aura reçu les ordres de S. M. Danoise, pour sortir du port Norvégien où il réside, ou au moins pour rompre toute communication avec le pays, afin de pouvoir mettre à la voile dans les 48 heures subséquentes. Ce tems serait également fixé pour les escadres stationnés dans les autres ports de la Norvège; et S. M. qui par un retard quelconque se verrait arrêtée dans les opérations importantes qu'Elle est intentionnée d'entreprendre, a ordonné au Soussigné de déclarer que si l'Amiral ou les officiers de la marine refusent de quitter les ports Norvégiens dans l'espace prescrit, Elle se trouvera dans la nécessité de les traiter en ennemis comme favorisant la rébellion du Prince Chrétien; sans que cette mesure puisse être regardée comme hostile par le Danemarck ou porter atteinte à la dignité de son pavillon, attendu que dans de pareilles circonstances ce pavillon est profané par ceux qui méprisent les ordres de leur Souverain.

Finalement, comme il est probable que les batimens marchands Norvégiens continueront à se servir du pavillon Danois, le Soussigné doit déclarer que la marine Suédoise recevra l'ordre d'examiner les documens de ces navires et de faire des visites lorsqu'on aura lieu de soupçonner des abus de la part du Prince Chrétien ou de ses partisans.

Le Soussigné saisit cette occasion etc. etc.

15. Statsminister Rosenkrantz's Note til Baron Tawast
af 22de April 1814.¹ (199)

Copie.

A Mr. le Bⁿ de Tawast

le 22 Avril 1814.

L'opposition ouverte que rencontre en Norvège l'exécution du Traité de Kiel étant aussi contraire à la volonté bien connue du Roi de Danemarque que nuisible au repos des Royaumes du Nord en général que S. M. souhaite de voir rétabli en y contribuant en autant qu'il dépend d'Elle, il a été enjoint par S. M. au Soussigné &c. de faire connoître à Mr. le Bⁿ de Tawast &c. les mesures qu'Elle a prises, comme les plus adaptées pour concourir ultérieurement de Son côté à accélérer l'établissement de l'autorité de S. M. le Roi de Suède dans le Royaume qu'Elle Lui a cédé.

Pour cet effet le Roi a par le rescrit dont le Soussigné a l'honneur de joindre la copie, rappelé de nouveau le ci-devant Gouverneur-G^l de Norvège, le Prince Christian Frédéric, sous perte de la protection et bienveillance de S. M.

Il a également l'honneur de transmettre à Mr. le Bⁿ de Tawast la lettre ouverte du Roi, son maître, aux Norvégiens, émanée par la Chancellerie R^{le}, par laquelle lettre S. M. leur rappelle qu'ils n'ont été déliés du serment de fidélité qu'à condition que les stipulations du Traité de paix seroient accomplis, en autant qu'elles regardent un chacun parmi eux. Elle défend à chaque employé, nommé par Elle, de conserver ou d'accepter un poste dans le Royaume, tant que durera l'état d'insurrection actuel. S. M. rappelle, en outre, par cette lettre les Employés non-indigènes dans le Royaume sous perte de Sa protection et de Sa bienveillance et des droits, avantages et privilèges qui leur appartiennent ou qui leur sont accordés en Dannemarque.

Le Roi avoit déjà rempli l'obligation que le 15^{me} art. du Traité de paix Lui imposoit en nommant par Son plein-pouvoir en date du 19. janv. des commissaires, que Son Gouverneur G^l, comme étant sur les lieux, reçut ordre de choisir. Ce plein-pouvoir fut dans le tems communiqué à Mr. le Bⁿ de Tawast pour être par Lui porté à la connoissance du Roi, son maître, sans que par Lui fut fait objection contre ce mode de satisfaction à la stipulation du Traité. S. M. ne voulut rien omettre pour contribuer à mettre S. M. Suédoise en possession du Royaume dont Elle est devenue le légitime Souverain, S'est déterminée à charger Son Amiral le S^r Steen Bille, G^r Croix de l'ordre de Dannebrog, et le

¹ Afskrift fra Udenrigsministeriets Archiv i Kjøbenhavn.

Colonel à Son service le Sr de Lønborg, commandant de la forteresse de Nybourg, de se rendre en Norvège, pour exiger la remise des forteresses, afin qu'elles soyent par eux délivrées aux commissaires que le Gouvernement Suédois trouvera bon de nommer. Il seront prêts à se rendre sous peu de jours en Suède sur la frontière de Norvège où il leur est enjoint de s'annoncer auprès du G^l commandant des troupes de S. M. le Roi de Suède et de Norvège. Le Soussigné est chargé d'engager Mr. le Bⁿ de Tawast à leur faire accorder par son gouvernement les facilités et passeports nécessaires pour leur voyage.

Le Roi ayant par les actes que le Soussigné a l'honneur de communiquer par cette nôte à Mr. le Bⁿ de Tawast epuisés tous les moyens en Son pouvoir pour ramener à leur devoir les habitans de la Norvège et les employés que S. M. avoit placés dans ce Royaume et qui ont encouru Sa disgrâce en refusant de reconnoître l'autorité de S. M. Suédoise à laquelle le traité de Kiel les a soumis, et en prétendant ériger dans le pais un gouvernement à leur choix, n'est non seulement autorisé à se réserver les droits que le même traité Lui a assurés à la possession de la Poméranie Suédoise et à l'isle de Rugen; mais S. M. l'est aussi à réclamer, en outre, l'engagement pris par S. M. Suédoise par l'art. deux du même traité, dont Elle n'a encore vu aucun effet quant au rétablissement des anciennes relations de paix et d'amitié avec la Prusse, telles qu'elles existoient avant la rupture entre le Dannemarc et cette Puissance, malgré que, de Son côté, le Roi ait en tout ponctuellement rempli les engagements pris par S. M. par l'article 3 du Traité de paix, et malgré que le Roi ait proposé à S. M. Prussienne de donner suite à cette stipulation par la conclusion d'un Traité de paix avec ce Monarque.

Le Roi a bien eu la satisfaction de voir S. M. l'Empereur de Russie mettre de son côté tout l'empressement, auquel S. M. S'attendoit des dispositions amicales de cet auguste Souverain, à renouveler par le Traité signé à Hannovre les anciennes relations d'amitié entre Leurs Etats et les Traités conclus entre Leurs ancêtres, mais l'acte de ratification de S. M. I. du Traité n'ayant point encore été produit, le Roi est aussi à l'égard de ce traité dans l'attente de l'accomplissement définitif de la promesse, faite par S. M. Suédoise.

Le Soussigné S'acquitte des ordres de Son Souverain en priant Mr le Bⁿ de Tawast de soumettre ces observations au Roi son maître. Il est en même tems chargé de L'engager de faire connoître à S. M. Suédoise, que, si en Lui cédant Ses droits et titres au Royaume de Norvège, le Roi a eu en vue de mettre de bonne foi fin aux troubles

entre les nations du Nord, S. M. a aussi compté avec confiance sur le rétablissement effectif et prompt de la paix avec les Puissances qui avoient appuyé les prétensions de la Suède à l'acquisition de la Norwège, et sur les avantages qui en résulteroient immédiatement pour Ses sujets. Le Soussigné doit ajouter que S. M. ne peut nullement trouver que Sa juste attente, fondée sur les promesses solennelles de S. M. Suédoise, sera remplie, tant qu'Elle n'aura pas la satisfaction de voir Ses sujets jouir des mêmes avantages de la paix dont les sujets des autres Souverains ont déjà éprouvé les effets et qui leur sont assurés par les edits émanés pour cet effet dans Ses états.

Il est encore prescrit au Soussigné d'observer à Mr. le Bⁿ de Tawast, que, bien que par le 15^me art. du Traité de paix, il est stipulé, que des commissaires Suédois seroient nommés immédiatement après la signature de ce Traité et seroient chargés de la remise des forteresses et de l'évacuation des possessions du Roi, occupées par l'armée du Nord de l'Allemagne, ainsique de convenir à l'amiable de tous les objets qui ne pouvoient point être spécialement nommés, il n'a point été nommé des commissaires Suédois pour cet effet, et que de cette omission, contre laquelle il a été fait des réclamations auprès de M^{sg}r le P^{co} R^l par les commissaires du Roi avant le départ de S. A. R. du Holstein, il a résulté bien des pertes et dommages pour les sujets de S. M. lors de l'évacuation des Duchés par l'armée du Nord de l'Allemagne auxquels il n'a point été remédié parceque les commissaires du Roi ne trouvèrent point à qui porter plainte.

Il en a de même résulté que le 4^me point du susmentionné art. du Traité n'a point eu son plein effet, d'après lequel depuis la signature du Traité les troupes Suédoises auroient dû payer comptant les subsistances qu'elles tiroient du pais jusqu'à son entière évacuation.

Le Soussigné ayant ainsi exposé fidèlement ce qui a été exécuté par le Roi, son maître, en conséquence des engagemens, pris par le traité, et pour contribuer en sus à faire entrer la Norvège sous la domination de S. M. Suédoise, croit avoir prouvé, que le Roi, loin d'être en arrière à l'égard de l'accomplissement de Ses obligations, contractées envers ce Monarque, Se trouve encore à bien des égards dans une pénible attente d'être mis en possession des avantages, stipulés en Sa faveur par le Traité de paix. Il a l'honneur de prier Mr. le Bⁿ de Tawast de porter le contenu de cette note à la connaissance du Roi Son Maître, à fin que ce Monarque Se convainque que le Roi a pris en due considération la note remise le 31 du passé par Mr. le Bⁿ de Tawast au Soussigné, qui a l'honneur etc.

16. Christian Frederiks Skrivelse til Admiral Bille og Oberst Lønborg af 6te Mai 1814 i fransk Oversættelse.¹ (200)

Traduction

de la réponse du P^{ee} Christian aux commissaires Danois en date d'Eidsvold le 6 May 1814.

Aussi peu que S. M. le Roi de Dannemarc puisse attendre de l'obéissance de la part du Peuple Norvégien qu'il a inconditionnellement délié de son serment de fidélité envers lui, aussi peu je me crois obligé d'avoir égard à la sommation, qui a été faite par Vous, Messieurs, en qualité de commissaires de S. M. Danoise de rendre les forteresses de la Norvège. Sous ces circonstances je suis obligé plutôt de m'exposer au mécontentement de S. M., Mon très cher Cousin, que de trahir mon serment et devoir envers un Peuple indépendant et fidèle, ce qui m'attirerait le mépris de chaque brave habitant du Nord.

Comme la présence des commissaires en Norvège serait absolument inutile, je ne désire pas non plus, qu'ils soient temoins oculaires du juste mécontentement dont les Norvégiens envisagent leur commission.

17. Admiral Billes og Oberst Lønborgs Skrivelse til Christian Frederik af 8de Mai 1814 i fransk Oversættelse.² (201)

Copie

d'une lettre des commissaires pour le Prince Christian du 8 May 1814.

Par la lettre de V. A. en date du 6 de ce mois nous avons à regret appris que V. A. ne se croit pas obligée d'avoir égard à notre sommation de rendre les forteresses &c. de la Norvège, et que le Roi, notre Maître, ne peut pas attendre à être obéi à cet égard par le peuple Norvégien qu'il a délié inconditionnellement de son serment. Vous apprenez, Monseigneur, par la lettre de S. M. pour Vous ainsique par la lettre patente et par Notre comissoire qu'Elle n'a délié le Peuple Norvégien de son serment que sous la condition que le Traité fût exactement observé.

Outre la sommation que Nous avons faite au nom de S. M. en requerrant V. A. de nous mettre en état de remplir la tâche qui nous était imposée, ce qui a été refusé par la réponse de V. A., il nous reste encore de sommer le Comandant de la forteresse de Frédéricshsten de la

¹ Afskrift i det russiske Udenrigsministeriums Archiv; Originalen er trykt i første Række som No. 11.

² Afskrift i det russiske Udenrigsministeriums Archiv; Originalen er trykt i første Række som No. 12.

rendre et de déclarer à V. A. et à tous ceux qui se sont refusés à obeer à cette sommation, faite par nous en qualité de commissaires de S. M., qu'ils seront responsables des suites qui en résulteront pour Eux-mêmes et pour tous les habitans de la Norvège.

Come notre mission ne doit être regardée come finie avant que nous ayons délivré à V. A. le rescrit Royal et reçû Votre réponse décisive et qu'il nous a été refusé de nous approcher de Vôtre personne, nous attendrons ici à Strömstadt la réponse définitive de V. A. et son reçu de l'acception de la lettre du Roi et des autres documens après quoi nous nous mettrons en route pour retourner en Danemarç.

(Signé)

Steen Bille.

Apostille: Nous joignons ici la copie d'une dépêche officielle qui nous est parvenue. V. A. en verra comment se prononcent à l'égard de la Norvège et de Sa personne les Souverains alliés.

18. Admiral Billes foreløbige Indberetning af 8de Mai 1814 i fransk Oversættelse.¹ (202)

Traduction

d'un rapport préalable de l'Amiral Steen Bille en date
de Strömstad le 8 May 1814.

Le courrier est retourné ce matin; il avoit trouvé le Prince à Eidsvold. Je joins ici la reponse de celui-ci. Cet après-midi nous Lui enverrons la lettre pour Lui de la part du Roi avec quelques exemplaires des imprimés qui seront accompagnés par une seconde lettre de notre part, dont copie également ci-jointe.

J'ai eu une lettre particulière de la part du Prince. Il y tient le même langage que dans la lettre officielle, savoir que son serment & son devoir l'attachent aux Norvégiens.

Un prêtre ici à la campagne m'a montré une lettre de la part de son fils qui est à Londres. Il y est dit que Mr. Anker est arrêté dans cette ville-là à cause de dettes & qu'il se trouvait aux arrêts encore le 24. Avril.

Le Lieutenant Falbe rapporte qu'en Norvège il avait été expédié des ordres à tous les Ports maritimes de ne pas permettre que nous descendimes à terre, si peut-être nous allions passer par mer en Norvège. Le Prince n'avait pas encore été déclaré Roi.

¹ Afskrift i det russiske Udenrigsministeriums Archiv.

19. Note fra Baron Tawast til Statsminister Rosenkrantz
af 9de Mai 1814.¹ (203)

Copenhague ce 9 Mai 1814.

Après avoir porté à la connaissance du Roi son Maître le contenu de la Note que S. E. Mr. de Rosenkrantz etc. lui a remise en date du 22 Avril, le Soussigné etc. a été muni d'instructions qui le mettent en état de donner la réponse suivante.

L'Article XV du Traité de paix conclu à Kiel le 14 Janvier porte: «il sera nommé des commissaires de part et d'autre qui, munis de pleinpouvoirs respectifs des deux hautes Parties contractantes, seront chargés immédiatement après la signature du présent Traité de la remise et de la réception des places fortes et des pays cédés des deux cotés.»

S. M. le Roi de Dannemarc n'a nullement rempli les conditions que lui impose cet article. Il ne nomma point de commissaires. Il chargea le Prince Chrétien de les choisir et ce Prince n'a pas obéi. Ce n'est que tout nouvellement depuis que le Prince Chrétien a levé l'étendard de la révolte contre Son Souverain légitime, depuis qu'il a osé commettre des hostilités contre le Roi de Danemarc, en retenant les bâtimens de Sa marine et en faisant arrêter les officiers qui restaient fidèles à leurs devoirs, que ce Monarque a nommé des commissaires pour traiter avec un peuple qui s'est déclaré indépendant de Lui.

S. M. Danoise n'a nullement épuisé tous les moyens en son pouvoir pour ramener à leur devoir les habitans de la Norvège, puisque rien n'a été fait contre la personne du Prince qui a osé si formellement désobeir, puisque S. M. souffre dans son pays des personnes qui conservent la plus intime liaison avec le Prince et encouragent l'insurrection Norvégienne, et enfin puisque les sujets de S. M. Danoise font tout pour alimenter le mauvais esprit qui régne en Norvège, en y apportant contre les ordres du Roi, mais sans que personne les en empêche, des comestibles.

L'article d'un traité, qui reste sans effet, n'est qu'une vaine promesse. Si l'on pouvait s'acquitter de ses engagemens uniquement par des lettres et des proclamations que personne ne respecte, on aurait l'avantage de faire des cessions sans perdre du terrain.

Au cas que les commandans Suédois des forteresses de Frédricsort et de Glüchstadt eussent refusé d'obéir aux ordres de S. A. R. Msgr. le Prince Royal qui leur enjoignaient de remettre ces forteresses aux autorités Danoises, S. M. le Roi de Danemarc Se serait-il contenté de

¹ Konzept i Udenrigsministeriets Archiv i Stockholm.

cette cession? Les engagements pris par S. M. Danoise pour la cession de la Norvège ne peuvent être regardés comme remplis que lorsque le Roi se trouve en pleine possession de ce pays.

S. M. le Roi de Suède s'est empressé de Son côté de remplir, avec la loyauté et la bonne foi qui le caractérisent, les engagements pris par le Traité de Kiel. Les états de S. M. Danoise ont été évacués, les forteresses de Glüchstadt et de Frédéricstort ont été rendues, un engagement pris par un article secret du Traité a déjà en partie eu son effet, et les commissaires du Roi, qui doivent remettre la Poméranie Suédoise et l'Isle de Rügen, sont nommés. Ils son prêts à s'acquitter de leur commission lorsque la condition attachée à l'évacuation des troupes Suédoises aura été remplie, selon la teneur du Traité qui porte: «la Poméranie Suédoise et l'Isle de Rügen seront évacuées par les troupes Suédoises et remises à celles de S. M. le Roi de Danemarc, quand les forteresses de Frédéricshall et de Kongsvinger, de Frédéricststadt et d'Aggerhuus, en Norvège, auront été occupées par les troupes Suédoises.» Il paraît que la dernière partie de cet article ait échappé à l'attention du Ministère Danois; car il ne peut pas ignorer que pas même un Commissaire Danois ne s'est présenté pour les livrer.

Si S. M. l'Empereur de Russie n'a pas jugé à propos de ratifier le Traité de paix signé avec le Danemarc à Hannovre, c'est apparemment parceque ce Souverain, voyant le peu d'effet qu'a eu le traité de Kiel, a conçu des doutes sur les intentions de S. M. Danoise.

S. M. le Roi de Prusse paraît devoir se trouver dans le même cas.

Le soussigné a l'honneur d'observer à S. E. Mr. de Rosencrantz que les mots suivants, qu'il a cités dans sa Note du 22 Avril dernier: «convenir à l'amiable de tous les objets qui ne pouvaient point être spécialement nommés», se rapportent à la réception des places fortes et des pays cédés. Il n'a pas été question encore de commissaires Danois en Norvège. Les Commissaires Suédois en Poméranie n'ont pas par cette raison pu être en activité. Le pays de Holstein et les forteresses furent d'abord évacuées, Msgr. le Prince Royal s'étant empressé de donner cette preuve de Son amitié à S. M. Danoise. S'il y a eu des irrégularités commises à cette occasion on doit être étonné de ne pas en avoir entendu parler auparavant. Il y avait des généraux Suédois au[x]quels on aurait pu s'adresser, et s'il n'y en avait pas eu, les Commissaires du Roi de Danemarc auraient dû porter à la connaissance de son Ministère ce qu'ils se croyaient en droit de demander. Il est vrai que S. M. Danoise n'a pas encore jugé à propos d'envoyer en Suède une mission,

comme il est d'usage après toutes les pacifications; mais le Soussigné est organe diplomatique du Roi et a l'honneur de traiter avec S. E. Mr. de Rosencrantz tous les jours les affaires qui regardent la Suède

Après avoir fait à S. E. Mr. de Rosencrantz cet exposé fidèle, le soussigné a l'honneur de lui présenter le resumé suivant.

Le Roi de Suède a promis par le Traité de Kiel d'évacuer les forteresses de Glüchstadt et de Frédricsort ainsi que les Duchés. Cette évacuation eut d'abord lieu.

Le Roi de Suède a promis de nommer des Commissaires pour remettre aux Commissaires Danois la Poméranie et l'Isle de Rügen, aussitôt que les forteresses de la Norvège se trouveraient remises aux troupes Suédoises. Les Commissaires sont nommés, et n'attendent pour remplir leurs fonctions que la condition exposée dans le Traité.

On a fait à l'époque fixée par le Traité le premier paiement stipulé par l'article secret. Ainsi S. M. a fidèlement exécuté tout ce qu'Elle a promis.

S. M. le Roi de Danemarck a promis de nommer de suite des Commissaires pour remettre aux autorités Suédoises les forteresses et le pays de la Norvège. Ces Commissaires ne furent pas nommés d'abord, et la réunion de la Norvège à la Suède n'a pas eu lieu.

Le Soussigné a l'honneur, par ordre du Roi Son Maître, de prier Mr. de Rosencrantz de mettre sous les yeux de S. M. Danoise ce tableau si conforme à la vérité. Le Roi a une trop haute opinion de la loyauté et des sentimens nobles de ce Monarque, pour ne pas être persuadé qu'il s'empressera de remplir ses engagements afin d'entretenir la bonne harmonie qu'on a cru si heureusement rétablie par la paix de Kiel.

**20. Note fra Grev Carl Moltke til Grev Nesselrode
af 13de Mai 1814.¹ (204)**

No. 295.

Monsieur le Comte!

En ayant l'honneur d'envoyer à Votre Excellence le mémoire ci-joint que je recommande à son indulgence et à son appuy, je ne peux que lui réitérer mes instances pour que S. M. L'Empereur m'accorde une audience. L'Angleterre vient de nommer un Ministre auprès de ma Cour et notre Ministre auprès celle de Londres part d'ici demain pour sa destination, muni des passeports Anglais nécessaires. Il sera

¹ Efter en fra det russiske Udenrigsministerinn velvillig meddelt Afskrift.

donc doublement mortifiant et pénible pour le Roi, mon maître, si S. M. Impériale croit devoir différer de recevoir la lettre du Roi, dont je suis le porteur.

Vous connaissez, Monsieur le Comte, les sentiments de haute considération que je Vous ai voués pour toujours et avec lequel[s] j'ai l'honneur d'être

de Votre Excellence le très-humble et très-obéissant serviteur
le Comte de Moltke.

Paris ce 13 Mai 1814.

Hotel Strasbourg. Rue Richelieu.

A S. E. M. Le Comte de Nesselrode etc. etc. etc.

Den i foregaaende Skrivelse omtalte *mémoire*, der er trykt umiddelbart efter som No. 21, hører til de mærkelige Aktstykker i denne Samling. Den kan ogsaa, i visse Henseender, have øvet bestemmende Indflydelse paa den russiske Regjerings Holdning. Grev Moltke har i sin Fremstilling givet en ganske anden Forklaring af den virkelige Sammenhæng med Norges statsretslige Stilling i Foreningen med Danmark, end hvad derom kunde ventes meddelt af de svenske Diplomater, og deraf kunde igjen den russiske Udenrigsminister paa egen Haand drage selvstændige Slutninger om Kong Frederik den Sjettes Evne eller Forpligtelse til at gribe ind. Der er paa denne Maade kastet et stærkt Lys over Kielerfredens Realitet. Af Hensyn hertil maa der lægges megen Vægt paa de to her for første Gang offentliggjorte Aktstykker.

**21. Forestilling fra Grev Carl Moltke til Grev Nesselrode
af 13de Mai 1814.¹ (205)**

Ad No. 295.

Mémoire.

Le Prince Royal de Suède, en réclamant de S. M. Danoise de le mettre en possession de la Norvège, appuye sa demande sur ce que ce royaume n'est à regarder, que comme une ci-devant province du Danemarck, et il prétend, que si le Roi n'est point responsable de la soumission des Norvégiens, on ne pourra à l'avenir compter sur l'accomplissement d'aucun traité, ou convention quelconque. Il ne sera pas difficile de prouver, combien les prétensions de S. A. Royale sont peu fondées. D'abord il n'est pas dit dans le traité de paix de Kiel du 14 Janvier, que S. M. Danoise doit mettre la Suède en possession de la Norvège et tout ce que le dit traité prescrit a été scrupuleusement exécuté par ce Souverain qui est prêt à employer tous les moyens

¹ Efter en fra det russiske Udenrigsministerium velvillig meddelt Afskrift.

dépendants de Lui et conformes à la justice, pour procurer à S. M. Suédoise la possession de sa nouvelle acquisition. Il est aussi bien à considérer, que la Norvège n'a jamais été une province du Dannemarc, et qu'il faut distinguer entre les conséquences à tirer de la cession des droits, qu'on a sur une nation, de(!) ceux qu'on a sur les habitants d'une province d'un état, qui continue d'exister. Les Norvégiens sont une des plus anciennes nations de l'Europe, et le royaume de Norvège existait déjà comme état indépendant longtems avant qu'on connut l'existence des royaumes de Portugal et de Prusse. Dans tous les actes publics les Norvégiens ont été considérés comme formant un peuple particulier, et la Suède elle-même les reconnoît pour tel, dans la paix de Kiel. On ne pourroit objecter à l'opinion qui vient d'être énoncée, les conventions anciennes entre les Danois et les Norvégiens pour ne former qu'une seule nation. Des pareilles conventions existent aussi entre l'Angleterre et l'Ecosse, ainsi qu'entre la Grande Bretagne et l'Irlande, mais certe, il n'y a pas de doute, que si jamais le cas pourroit arriver, que le Gouvernement Anglais cédât à une autre puissance, l'Ecosse ou l'Irlande, les Ecossais et les Irlandais se regarderaient comme ayant le droit d'élire un Souverain à leur gré. Un traité n'est obligatoire qu'à raison des stipulations, qu'il contient et qui y sont exprimées. En n'adoptant pas ce principe, il n'y auroit jamais une fin aux altercations et aux sujets de guerre, entre les différentes puissances. Supposé qu'un traité produit par l'événement des difficultés et des désavantages à l'une des parties contractantes, cela ne lui donne aucun droit contre le Gouvernement, avec qui il a traité, pourvu que celui-ci ait rempli fidèlement ses engagements. — A la paix de Rastadt en 1714, l'Empereur Charles 6 céda au Roi Philippe V tous ses droits sur l'Espagne. La Province de Catalogne ne voulut pas reconnoître la paix et il falloit employer la force pour la faire passer sous l'obéissance du Prince François. Cependant, ni la France ni l'Espagne prétendirent elles alors, à cause de la résistance des Catalons, que la pacification de Rastadt était à regarder comme nulle, ni reclamèrent elles l'appuy armé de l'Autriche pour les réduire. Il seroit d'autant plus injuste, de vouloir se tenir au Dannemarc par rapport à la soumission des Norvégiens, qu'avant la signature du traité de Kiel, le Plénipotentiaire Danois a prévenu le Prince Royal de Suède des difficultés qu'il y auroit à les engager à se soumettre à ses conditions. A cette observation, il faut encore ajouter que des fausses mesures de la part de S. A. Royale, ont contribué beaucoup à faire prendre aux Norvégiens la résolution de ne pas passer sous la domination Suédoise. L'article de la paix, qui parle de l'occupation des

forteresses de Norvège par des troupes Suédoises (elles ont toujours été gardées par des troupes nationales). La première déclaration de S. M. Suédoise dans laquelle il déclare vouloir assembler les Notables Norvégiens à Stockholm pour concerter avec eux la manière dont on réuniroit leur pays à la Suède, enfin la résolution du Prince Royal de vouloir réduire ses nouveaux sujets par la famine à obtempérer à sa volonté, toutes ces mesures, il faut l'avouer, lui ont extrêmement aliéné les esprits des Norvégiens. Ces montagnards connaissent très-bien le beau trait dans l'histoire de Henri IV, lorsque ce Souverain magnanime et généreux fit approvisionner la ville de Paris, qu'il tenait assiégé. On ne sauroit reprocher à S. M. Danoise, d'avoir manqué à un seul des articles du traité de Kiel et Elle a encore fait plus, car sans attendre Sa paix avec la Prusse, et les ratifications de celles, qu'Elle avoit conclues avec la Russie et l'Angleterre, Elle a mis un corps de troupes de 10,000 hommes sous les ordres du Prince Royal de Suède, et Elle a fourni au Général Bennigsen l'artillerie du siège et les munitions nécessaires pour assiéger la ville de Hambourg. Le Dannemarc a assez souffert des vicissitudes du sort depuis 1807. Il seroit cruel de vouloir l'accabler de nouveaux malheurs non mérités, et cela dans un moment surtout, où les grandes puissances Européennes promettent et procurent le bonheur et la tranquillité à tous les autres états. Le Dannemarc ne peut être responsable d'événements, qui sont indépendants de lui, et qui en partie ont été amenés par des mesures erronées adoptées par la Suède. Il ne doit pas être la victime de ces erreurs, et de vouloir lui faire la guerre, puisque les Norvégiens ne veulent pas se soumettre à la volonté du Prince Royal de Suède, seroit le comble de l'injustice. — Supposé, que S. A. Royale pouvoit se permettre cet abus de la force, Elle feroit connoître qu'elle se met au dessus de tout principe d'équité, et du jugement, que porteroit sur Elle la postérité et l'histoire future. Par conséquent on ne peut qu'espérer et s'attendre de la générosité et de la justice des grandes puissances, qu'elles empêcheront le Prince de commencer une guerre, illégale dans son principe, et qui ne pourroit que produire de nouveaux malheurs dans le Nord et faire différer la tranquillité générale de l'Europe.

Le Soussigné prie S. E. Mr. le Comte de Nesselrode de vouloir soumettre ce mémoire au jugement éclairé et magnanime de S. M. I. l'Empereur Alexandre. S. M. Danoise a toujours eu et sera toujours charmé, d'avoir la plus grande confiance en l'amitié et les sentiments personnels de ce Souverain.

Le Soussigné a l'honneur à cette occasion de réitérer à Monsieur le Comte de Nesselrode les assurances de sa haute considération.

Le Comte de Moltke.

Paris ce 13 Mai 1814.

A

Son Excellence Monsieur le Comte de Nesselrode etc. etc. etc.

22. Udtog af Kgl. Dansk Reskript af 15de Mai 1814, i fransk Oversættelse.¹ (206)

Voici la traduction littérale de l'Édit qui vint de paraître sous la date d'hier, & qui a déjà été expédiée dans les provinces pour servir de règle pour les employés du gouvernement & pour les sujets du Roi.

1. Il ne sera délivré des passeports pour la Norvège que pour eux qui se proposent de passer par la Suède.

2. Toute exportation de grains & de vivres, tout commerce, toute communication & correspondance avec la Norvège, excepté par la Suède, sont défendus.

3. De même toute communication avec tout navire qui porte un autre pavillon militaire ou marchand que ceux reconnus par le Roi & les autres puissances Européennes est défendue.

4. Le tout sans peine d'être jugé comme ayant désobéi aux édits du Roi ce qui entraîne emprisonnement ou condamnation aux travaux publics, selon les circonstances & l'opinion des juges.

in fidem

N. Rosenkrantz.

23. Skrivelse fra Statsminister Rosenkrantz til Kommissærerne af 15de Mai 1814.² (207)

C'est sur les ordres du Roi que j'ai l'honneur de Vous faire tenir le ci-joint rescrit Royal, dont S. M. Vous ordonne de faire parvenir le contenu par copie vérifiée non seulement à la connoissance de S. A. le Prince Christian, mais aussi de ces fonctionnaires en Norvège et autres de ses habitans dont l'influence sur l'opinion publique fait présumer que par eux la Nation Norvégienne puisse être éclairée sur le danger qui

¹ I Berlinerarchivet som Bilag (Afskrift) ved Martens's Depesche No. 3; skrevet med Nils Rosenkrantz' egen Haand.

² Bilag (Afskrift) ved Martens's Depeche No. 3 i Berlinerarchivet.

l'entoure, et sur l'impossibilité de pouvoir éviter plus longtems de prêter les mains à la réunion du royaume de la Norvège avec la Suède.

Vous trouverez dans le rescrit Royal des motifs suffisans pour convaincre le Prince Christian, qu'il pourra tout aussi peu s'attendre à ce que les puissances de l'Europe souffrent qu'il règne en Norvège, qu'il pourra peu espérer de monter sur le trône de Dannemarc lorsque d'après l'ordre de la succession établie dans la famille Royale il pourroit lui échoir.

Le Roi m'a également ordonné de Vous envoyer la copie de la lettre que le général au service de Russie Comte d'Orloff a remise hier à S. M^{te}, laquelle fera également voir combien il est mis du (sic) sérieux de la part de l'Empereur en exigeant que le Traité de paix soit remplie par la réunion de la Norvège avec la Suède.

J'ai encore à ajouter pour Votre information, Messieurs, et pour être communiqué au Prince Christian et aux habitans de la Norvège, que S. M. a, sous peine d'être regardé comme transgression de Ses ordonnances, défendu toute communication avec la Norvège et avec ses vaisseaux; ce qui est de même à publier par tous les moyens en Votre pouvoir.

Je joins copie de cette résolution royale.

Pour traduction conforme

N. Rosenkrantz.

**24. Christian Frederiks Skrivelse til Admiral Bille af 21de Mai 1814,
i fransk Oversættelse.¹ (208)**

Traduction

d'une réponse du Prince Christian à l'amiral Bille, Eidsvold

21 May 1814.

Mr. l'Amiral Bille. Votre lettre en date du 16. me parvint après que j'avois fait connoître à l'Assemblée nationale mon acceptation de l'élection en ma faveur.²

D'ailleurs la ferme volonté exprimée par la nation de vouloir tout risquer pour soutenir son indépendance devoit être la règle de ma conduite, car où la faiblesse se montre, la chute est proche. J'attendrai avec calme ce que les envoyés des Puissances alliées m'apporteront. —

¹ Afskrift (ved N. Rosenkrantz) i det russiske Udenrigsministeriums Archiv. Originalen er trykt i første Række som No. 25.

² Smlgn. hvad der i første Række, No. (152), S. 182 meddeles om Oversættelsen.

Les conditions qu'ils proposent semblent être les moins favorables, auxquelles on pourroit s'attendre même après avoir été vaincus; par conséquent il vaut mieux tomber avec honneur; c'est ainsi que pensera chaque Norvégien.

A titre de Commissaire Danois Vous avés ma réponse; comme mon ami il me fera plaisir de Vous voir ensemble avec les susdits envoyés; mais ni le second commissaire ni aucun commissaire Suédois sera reçu.

Vous sentirés que je ne puis porter à la connoissance du Peuple ce qui par les Puissances étrangères n'est pas même adressé à moi, surtout comme je m'attends à m'entretenir avec eux; mais d'en instruire sous main mes commandans & officiers, comme a été fait à l'égard du capitaine Fasting, c'est ce que Mr. l'Amiral auroit dû abandonner aux Suédois.

Il m'a fait de la peine que la longue distance a été cause que je ne Vous ai pas trouvé au rendés-Vous à la paroisse de Hoeland où je recus Votre lettre dimanche soir.

25. Admiral Billes og Oberst Lønborgs foreløbige Rapport af 24de Mai 1814, i fransk Oversættelse.¹ (209)

Rapport au Roi

par les commissaires. Udevalla 24. May 1814.

Comme jusqu'au 21. il n'arriva point de réponse de la part de S. A. le Prince Christian, quoiqu'elle eut pu être rendue à Strömstad le jour auparavant, nous ne nous attendions plus à en recevoir & nous regardions notre mission comme terminée. Cette nuit il arriva à moi, Amiral Bille, la réponse dont ci-joint copie.² Elle est semi-officielle & semi-particulière. Votre M^{te} en verra que le Prince n'est non seulement élu; mais qu'il a aussi accepté la couronne. S'il étoit convenable de correspondre encore avec le Prince après qu'il s'est publiquement déclaré chef d'un peuple qui refuse d'obéir aux ordre[s] de V. M., je lui dirai que je me suis conformé à Vos ordres suprêmes en portant le contenu du Rescrit de V. M. à la connoissance du public, & que c'est pour moi un devoir sacré d'obéir.

Steen Bille.

Christopher Lønborg.³

¹ Afskrift (ved N. Rosenkrantz) i det russiske Udenrigsministeriums Archiv.

² Dette er foranstaaende Brev No. 14.

³ I det russiske Udenrigsministeriums Archiv findes flere af de allerede i første Række meddelte Oversættelser af danske Breve, derimellem Statsminister Rosenkrantz's Note af 3die Juni 1814, der er trykt i tredje Afsnit som No. 52 (107), S. 148 flg. Den russiske Afskrift har der, S. 148 L. 3 f. n., det rigtige: *Le Roi en ordonnant au soussigné de faire cette communication etc.*

**26. Rigsforsamlingens Adresse til Christian Frederik af
17de Mai 1814, i fransk Oversættelse.¹ (210)**

Adresse de la part de la diète de Norvège, relativement à la transmission
de la couronne de Norvège

à Sa Majesté le Roi Christian Frédéric.

Nous soussignés, Représentans du Royaume de Norvège, savoir faisons par les présentes: que conformément aux vœux du peuple et à la sommation de V. A. R., et d'après les pleinpouvoirs à nous donnés, nous nous sommes concertés sur la rédaction d'une loi fondamentale pour le royaume de Norvège telle, que suivant notre conviction, nous l'avons jugée la plus convenable pour ce Royaume. — Pour cet effet nous avons taché de partager le pouvoir suprême de manière que le pouvoir législatif reste entre les mains du peuple, et le pouvoir exécutif entre celles du Roi.

Après avoir rédigé cette loi fondamentale, il fut pour nous un devoir aussi cher que sacré de choisir un Roi, qui par une administration sage et vigoureuse put assurer et maintenir la sûreté, le bonheur et l'honneur du Royaume.

Les représentans du peuple Norvégien ne balancèrent point sur le choix à faire pour ce poste éminent et important. La confiance, la reconnaissance et l'attachement exigeaient également que nous fixames nos regards sur V. A. R. — Vous nous êtes arrivé au moment du danger et de la détresse; Vos pensées, Vos efforts ont été employés pour le bien de la patrie avec un zèle infatigable; Vous avez inséparablement lié Votre sort avec le notre; et comme Régent du pais, Vous avez fait preuve d'autant d'estime pour les droits du peuple, que de zèle pour son bonheur et son honneur.

Nous sommes convaincus d'avoir rempli les vœux et la volonté du peuple Norvégien, en Vous choisissant aujourd'hui pour Roi de Norvège; et, en présentant à V. A. R. la loi fondamentale du royaume, nous aimons à espérer, qu'elle sera trouvée digne de Votre approbation, et que Vous voudriés accepter la couronne, qu'un peuple libre Vous offre spontanément.

Fait à la diète à Eidsvold le 17. Mai 1814.

G. Sverdrup
p. t. Président.

Motzfeldt
p. t. Vice-Président.

in fidem

Christie
Secretair.

v. Holten.

¹ Afskrift i Berlinerarchivet, som Bilag ved Martens's Depesche No. 7. Originalen er bl. a. trykt hos Jacob Aall (2. Udg.), S. 444.

**27. Christian Frederiks aabne Brev om sin Thronbestigelse af
19de Mai 1814, i fransk Oversættelse.¹ (211)**

Lettre patente royale
à l'occasion de l'avenement au trône
de S. M. le Roi Christian Frederic.

Nous Christian Frédéric, par la Grace de Dieu et d'après la constitution du Royaume, Roi de Norvège, Prince de Dannemarc, Duc de Slesvic, Holstein, Stormarn, Dithmarse et d'Oldenbourg. Savoir faisons: qu'ayant été appelés au trône de Norvège par la résolution de la diète, du 17. Mai 1814 le même jour où la loi fondamentale du Royaume de Norvège, rédigée par la diète, fut signée, Nous avons accepté la couronne de la Norvège, et prêté Notre serment solennel de gouverner ce Royaume conformément à sa constitution et à ses loix.

Les mêmes principes sur lesquels notre manière d'agir à jusqu'ici été réglée, guideront invariablement le Roi de Norvège dans la carrière de l'honneur et de la vertu. Le bonheur du peuple fera l'objet constant de tous nos efforts; l'entretien de la paix avec toutes les nations sera le premier de nos vœux, comme le maintien de la liberté de la Norvège indépendante Notre premier devoir, pour l'exercice duquel Nous implorons le Toutpuissant de nous fournir la force avec Son assistance.

Nous trouverons Notre récompense à voir assurer le bonheur d'un peuple loyal, et en méritant Son amour ainsique l'estime de tous les gens honnêtes.

Donné à Eidsvold le 19 Mai 1814.

Sous notre nom et le sceau du Royaume
Christian Frédéric.
(L. S.)

Haxthausen. Rosenkrantz. Sommerhielm. Jonas Collett. Aall. Tank.

v. Holten.

**28. Christian Frederiks Kundgjørelse til det norske Folk af
19de Mai 1814, i fransk Oversættelse.² (212)**

P u b l i c a t i o n .

Peuple chéri de Norvège! Recevés le premier et le plus affectionné salut de Votre Roi. — A la diète Nous avons vu avec satisfaction un peuple libre et indépendant exercer le premier de ses droits, celui de

¹ Afskrift i Berlinerarchivet som Bilag ved Martens's Depesche No. 7.

² Afskrift i Berlinerarchivet som Bilag ved Martens's Depesche No. 7. Tidligere bl. a. trykt hos Jacob Aall (2. Udg.), S. 457 flg.

fixer sa constitution, — en tant que des hommes puissent en juger, — avec cette réflexion mûre, ce patriotisme, qui maintenant, en vertu de la constitution, assure la liberté civile, et le bien et l'honneur de l'état.

L'ancien royaume de Norvège demande un Roi, et Votre amour et confiance Nous ont appelés au trône de Norvège; — pour Nous aucun titre ne saurait être ni plus valable, ni plus précieux.

Le ressouvenir de Nos ancêtres, plus que le propre mérite durant le peu de tems, où Nous avons pu agir au milieu de Vous, a motivé Votre choix. Le ressouvenir de ces grands Rois ne cessera d'être Notre modèle et Notre fils chéri sera de bonne heure formé à devenir un jour le premier ami, l'espoir et l'objet de la satisfaction du peuple.

La paix est un besoin pour le royaume, et Vous ne serés point trompés dans Votre attente, lorsque Vous espérez, que Nous ferons tous les efforts, pour l'entretenir avec toutes les puissances. — C'est là le premier devoir d'un Roi; — mais aussi les sujets, bien animés pour leur patrie, demandent à haute voix, que l'honneur et l'indépendance du royaume soient maintenus; ils sont prêts à tout sacrifier pour ce grand objet, sans lequel le bonheur des générations actuelles et futures ne saurait être atteint. Et aussi à cet égard Vous Vous attendés à voir Votre Roi le premier à Vous donner le grand exemple de dévouement, de patriotisme et de valeur. Votre attente ne sera trompée; j'en ai fait la promesse devant Dieu; — oui! le Roi et la nation s'assisteront unanimement, et sûrs de la protection de Dieu, aucune force ne les séparera.

Notre cause est juste: les Grands de la terre — Nous l'espérons pour leur propre honneur — la reconnaîtront comme telle; et pour leur en fournir l'occasion, Nous fessons parvenir aux puissances — avec lesquelles il est important pour la Norvège d'entretenir l'amitié et la bonne intelligence — Notre lettre patente, et la déclaration solennelle émanée par la diète. Cette déclaration, contenue dans l'adresse, fait à Nous par la diète le 19 Mai, est conçue en ces termes:

«Le peuple Norvégien, qui, après avoir été délié de ses anciens rapports avec le Dannemarc, s'est par ses représentans, librement choisis, — constitué en état indépendant, prévoit avec d'autant plus de confiance un avenir heureux, qu'il a été assés fortuné de trouver en Votre Majesté un régent et protecteur, qu'aucune considération n'empêche d'unir Votre sort au notre avec un dévouement parfait.

«Mais en déclarant au nom du peuple sa résolution ferme et invariable de défendre sa liberté et son indépendance, fut ce même,

«en sacrifiant ce qu'il a de plus cher; — en renouvelant d'une manière
 «solemnelle le serment, que nous avons déjà prêté à la patrie —
 «l'ancienne Norvège, — à la chute ou à l'opprobre de laquelle nous
 «ne voulons pas survivre, Nous osons supplier V. M. que, lorsqu'en
 «vertu de l'autorité, dont Vous êtes revêtus — par la constitution,
 «Vous communiqués le résultat des transactions de la diète aux puis-
 «sances étrangères, Vous vouliez en même tems leur notifier cette
 «résolution ferme et invariable de la nation Norvégienne. — La Nor-
 «vège a le désir et l'espoir de maintenir la paix et la bonne intelli-
 «gence avec d'autres puissances; persuadée, comme elle l'est, qu'une
 «guerre sanglante avec le royaume voisin finira par la ruine des deux
 «royaumes, elle désire paix et alliance avec lui, ce qui servirait à faire
 «obtenir et à assurer leur intérêt commun. — Le peuple Norvégien
 «se trouve persuadé, que les états puissants, qui dans les dernières
 «années ont lutté avec autant d'efforts que de succès pour rendre à
 «l'Europe la liberté et la tranquillité, ne sauraient consentir à l'oppres-
 «sion d'un peuple, qui n'a d'autre voeu que celui de vivre libre entre
 «ses rochers, et qui, si cet espoir vint à lui manquer, est résolu de
 «préférer la mort à l'esclavage.»

C'est avec une véritable satisfaction que Votre Roi retrouve dans ces expressions l'empreinte de l'ancienne loyauté et fidélité du Nord; et c'est avec plaisir que Nous portons à la connaissance publique ce monument de l'esprit qui anime le peuple, que par la grace du ciel Nous sommes destinés à gouverner, et que Nous désirons si ardemment pouvoir rendre heureux.

Nous prions Dieu, qu'il Vous ait en Sa sainte et digne garde.

Donné à Eidsvold le 19 Mai 1814.

Sous Notre seing et le sceau du Royaume.

Christian Frédéric.

(L. S.)

Haxthausen. Rosenkrantz. Sommerhielm. Jonas Collett. Aall. Tank.

v. Holten.

29. Christian Frederiks Skrivelse til Grev Nesselrode af 23de Mai 1814.¹ (213)

Monsieur le Comte de Nesselrode.

Des citoyens dignes de la confiance du peuple Norvégien s'adresseront à Sa Majesté l'Empereur de toutes les Russies pour lui remettre

¹ Original i det russiske Udenrigsministeriums Archiv; smlg. ovenfor, No. 9.

une lettre de ma part avec les pièces officielles qui ont rapport à la clôture de l'assemblée constituante & à mon avènement au trône.

Veillez, Monsieur le Comte, Vous intéresser pour que ces représentants d'un peuple qui certainement mérite l'estime de Votre Auguste Maître soient reçus avec bonté. Il tient à la gloire du grand Alexandre de connoître le véritable état des choses & le vrai sentiment qui anime cette nation paisible, mais pas moins jalouse de son indépendance & de son ancienne liberté. Jusqu'à présent des insinuations Suédoises ont fait méconnoître le zèle patriotique qui anime la nation Norvégienne mais on se persuadera aisément, qu'il provient d'une source aussi pure que celle des nations que (sic) la magnanimité de l'Empereur vient de rendre l'indépendance et le bonheur.

Seroit-il donc possible que l'Empereur puisse vouloir combattre les mêmes principes sur lesquelles sa gloire est établie? que Sa Majesté veuille sacrifier le bonheur de tout un peuple à l'ambition d'un second Napoléon dans le Nord? que Sa Majesté ne veuille pas consolider la paix dans le Nord en médiant & garantissant une alliance également honorable & favorable pour la Suède comme pour la Norvège? Ce moyen seroit dicté par l'humanité & par la générosité qui ont toujours distingué Sa Majesté l'Empereur, & c'est à ces deux qualités élevées que j'appelle encore aujourd'hui, bien décidé au reste de me sacrifier avec mon peuple si on voudra pousser l'injustice assez loin pour lui dérober les armes à la main & son indépendance & son honneur. Ce sont les seuls biens qu'il demande, qu'on lui laisse dans sa position actuelle, d'ailleurs paissible (sic) & heureuse, garantie par une constitution sage qu'il s'est donnée lui-même.

J'ose croire, Monsieur le Comte, que Vous trouverez Vous-même, placé comme Vous l'êtes auprès d'un grand Souverain, qu'il est un devoir dû aux bons principes que de Vous intéresser pour le sort de la nation Norvégienne & c'est en présumant que de tels sentiments seront les vôtres que je Vous assure d'avance de ma reconnaissance & de la haute considération avec laquelle je me nomme

[Monsieur le Comte Votre
bien affectionné

Christian Frédéric.¹

Christiania ce 23. Mai 1814.

¹ Fra [egenhændigt.

**30. Christian Frederiks Skrivelse til Frederik den Sjette af
26de Mai 1814, i fransk Oversættelse.¹ (214)**

Traduction

de la lettre du Prince Christian Frédéric au Roi
datée Christiania le 26 May 1814.

Votre Majesté! très-cher cousin! Appelé au trône de Norvège par le vœu du peuple et par la résolution unanime de l'assemblée du royaume du 17. May, j'ai répondu à cette vocation sacrée, et le 19. May j'ai prêté dans cette assemblée le serment de gouverner le royaume de Norvège conformément à sa constitution et à ses loix.

Par cette détermination je n'ai eu égard qu'à ce qui est juste, et qu'à ce que le devoir vers le peuple Norvégien m'imposoit. Il demanda un roi pour accomplir et pour maintenir la constitution que ses représentans lui avoient donnée; Il ne s'attendoit à aucune hésitation de ma part dans une détermination qui ne faisoit que confirmer la promesse que j'avois déjà faite, celle de défendre l'indépendance de la Norvège. Tout scrupule de ma part n'auroit fait qu'affaiblir la confiance et l'unanimité du peuple; — Excusez-donc avec indulgence qu'auparavant je ne Vous ai pas consulté, très cher cousin, sur Votre consentement à cette démarche; ma situation me fit un devoir impérieux de ne point m'en dispenser et quelque menaçants que puissent être les dangers qui m'environnent, je confie pourtant en la providence dans une cause aussi juste que celle que je défends, et pour laquelle je suis prêt à me sacrifier.

Je dois regretter infiniment que V. M. soit peut-être forcée à méconnoître l'intérêt de Votre royaume, et à désapprouver la manière d'agir de la nation Norvégienne; mais le Toutpuissant connoît Votre noble coeur, et il Vous pardonnera l'injustice que dans ce cas Vous serez forcés d'exercer envers moi. S'il appartient aux plans inscrutables de la providence que pour le moment l'injustice et la violence réussissent à amener l'oppression du peuple Norvégien, la postérité reconnoitra pourtant que ce peuple ne méritoit pas son triste sort, que la sincère affection et loyauté, qui caractérisent le Nord, trouvèrent avec sa liberté un tombeau commun, et qu'eux seuls méritèrent la palme, qui se dévouèrent volontairement pour l'honneur de la nation, et pour la sauver des fers que les puissants de la terre voudront préparer à un peuple libre.

Avec cette conviction, qui guidera absolument mes actions, je suis de Votre Majesté, mon très-cher cousin

le fidèle ami et consanguin

Christian Frédéric.

¹ Afskrift i Berlinerarchivet som Bilag L ved Martens's Depesche No. 6.

31. Kgl. Dansk Reskript af 10de Juni 1814 i fransk Oversættelse.¹ (215)

Sous le 10. de ce mois il a plu au Roi d'ordonner ce qui suit:

«Nous faisons savoir par la présente que tous ceux qui ont été à Notre service & qui ne sont pas natifs de la Norvège, seront rayés de la liste de nos employés, s'il est constaté qu'ils ayent accepté quelque employ ou fonction de la part du Gouvernement qui s'est arbitrairement constitué en Norvège; ce que nous ordonnons à Notre chancellerie de mettre elle-même en exécution & d'en faire part à tous Nos autres collèges que cela regarde.»

Du Département des affaires étrangères ce 15. Juin 1814.

32. Udkast til Frederik den Sjettes Reskript til Christian Frederik af 20de Juni 1814 i fransk Oversættelse.² (216)

Traduction

de la lettre du Roi au Prince Christian Frédéric en Norvège.

Nous Frédéric VI &c. &c. Mettant toute confiance, très cher cousin, dans l'élévation de Votre façon de penser, Nous avons depuis longtems cherché de rappeler à V. A. par des argumens, par des admonitions et des exhortations les devoirs par lesquels Elle Nous est attachée à Nous et à la Patrie. Mais puisque ces efforts du parent ont été infructueux, Votre Roi se voit forcé à Vous adresser ses commandemens pour la dernière fois.

Il est suffisamment connu à V. A. qu'en vertu du Traité de paix de Kiel du 14 Janvier de cette année Nos sujets Norvégiens furent déliés du serment de fidélité qu'ils Nous avaient prêté, à condition uniquement que sans opposition ils s'uniraient à la Suède.

Tout comme personne ne saurait être autorisé à expliquer les ordres clairs et précis que Nous avons donnés pour cet effet, autrement que d'après le sens littéral, de même toute explication, par laquelle on voudrait y substituer un autre sens, devient une défaite, tout comme une fausse interprétation volontaire de Nos ordres précis deviendrait un crime punissable. — Les quatre puissances, qui ont une influence

¹ Afskrift i Berlinerarchivet som Bilag ved Martens's Depesche No. 7.

² Afskrift i Berlinerarchivet som Bilag F ved Martens's Depesche No. 3. Smlgn. første Række, S. 105. Om dette og de tre følgende Aktstykker smlgn. mine Bidrag til Norges Historie i 1814, II, S. 213 flg. Som det paa flere Steder sees, ere Udkastene allerede forfattede i Mai. Smlgn. bl. a. S. 55.

prépondérante et décisive sur la position actuelle de l'Europe, ont garanti le Traité de paix de Kiel. Elles envisagent le grand œuvre de la paix comme incomplet tant que la Norvège n'aura pas été unie avec la Suède; Elles regardent chaque obstacle qui est opposé à cette union comme une entrave à la paix générale. Pour atteindre avec certitude le but commun, Elles ont fermement résolu d'employer les mêmes efforts qui ailleurs ont couronné leurs armes. Pour cet effet Elles ont mis non seulement un corps de troupes Prussiennes, mais aussi toute l'armée du Général Comte de Bennigsen à la disposition de la Suède.

Un orage se lève sur la tête de ceux qui s'opposent à ce qu'elles demandent en vertu des Traités.

La révolte en Norvège est cause que la Russie refuse d'admettre notre Envoyé et de ratifier le Traité de paix. Par la même raison la Prusse n'a pas même nommé des plénipotentiaires pour traiter de la paix.

La grande Brétagne a déclaré les ports Norvégiens bloqués; la ruine de la Norvège est inévitable, si le Traité de paix avec la Suède n'est pas accompli.

Dans cette position du Nord l'Europe entière Nous regarde comme responsables de l'accomplissement du Traité conclu à Kiel. Mais les événemens en Norvège, effectués par V. A., en opposition avec nos ordres, ont jusqu'ici uniquement mis obstacle à l'exécution du Traité. Par conséquent les devoirs, que nous avons à observer envers nos sujets, nous obligeront bientôt à oublier ce que la parenté et l'amitié nous ont inspiré, à fin que Nos sentimens pour V. A. ne fassent croire à nos sujets que l'héritier présomptif du trône puisse se flatter plutôt qu'un autre sujet de se mettre impunément au-dessus des ordres de son souverain.

C'est en qualité de Votre Roi que nous faisons savoir ce qui suit à l'héritier présomptif de la couronne de Dannemarc, Notre premier sujet, à qui nous avons daigné accorder Notre confiance illimitée, et qui est tenu de servir d'exemple par son obéissance à Nos autres sujets:

1^o Nous retirons de nouveau et sans restriction quelconque toute autorité dont Nous Vous avons revêtu, lorsque Nous Vous envoyâmes en qualité de Notre Lieutenant (Statholder, gouverneur général) ainsique toute extension qui y a été donnée dans la suite, et ne Vous laissons de cette autorité que ce qui est requis pour exécuter Nos ordres, exprimés ci-après, dans l'espace de tems que nous vous prescrivons.

2. Nous enjoignons à V. A. de renoncer, dans le moment de la réception de nos ordres actuels, au titre et à l'autorité, qu'Elle

s'est attribuée, et de déclarer publiquement à la nation, que puisque le Roi de Suède a accordé tous les points qui sont faits pour assurer à la Norvège son indépendance effective à la suite de l'union sous le sceptre du Roi de Suède, V. A. se regarde comme absolument déliée de tout engagement avec la Norvège.

3. Après avoir publié des lettres patentes du contenu ci-dessus énoncé, que Nous Lui permettons de signer Christian Frédéric, Prince de Dannemarc, il est enjoint à V. A. de se retirer de la Norvège quinze jours après la réception des ordres actuels.
4. Les quinze jours, qui sont accordés à V. A., sont à employer par Elle pour ramener les Norvégiens à leurs devoirs. Nous Lui enjoignons en même tems de donner connaissance à Nos sujets natifs du Dannemarc, qui se trouvent en Norvège, de Notre édit ci-joint, ainsique de faire publier nos lettres patentes de ce jour adressées aux habitans.
5. Il est en même tems prescrit à V. A. de faire remettre les forteresses de Norvège aux commissaires du Roi de Suède par l'entremises des commissaires nommés par Nous pour cet effet, auxquels Vous avez refusé l'accès, pour être à même d'exécuter ce qui leur est ordonné.
6. V. A. se regardera Elle-même comme responsable dans sa personne, dans ses biens et dans ses droits de l'exécution des ordres actuels.

Si par conséquent Elle se refuse à exécuter l'un ou l'autre des cinq points ci-dessus, Elle nous force a agir envers Elle conformément à l'article XXV de la loi Royale, et à la citer pour répondre devant les juges que nous investirons pour cet effet de notre autorité.

En adressant ainsi nos commandemens suprêmes à V. A., Nous L'exhortons sérieusement à l'obéissance.

Nous Lui faisons encore savoir que les Plénipotentiaires des puissances alliées, à qui nous avons confié cette lettre patente, sont chargés de Lui faire connaître les dispositions de leurs cours.

Quant à Nous, Nous Nous bornons à faire passer à V. A. Nos derniers ordres. Il dépend d'Elle, si Nous devons La regarder comme un Prince digne d'occuper un jour après Nous le trône de Danne-marc, ou si Nous devons détourner Nos regards et Notre cœur d'un prince, qui avec raison est à envisager comme Rebelle à sa patrie et à son souverain.

Pour traduction conforme à l'original en langue Danoise

N. Rosenkrantz.

33. Udkast til Frederik den Sjettes aabne Brev til det norske Folk af 20de Juni 1814, i fransk Oversættelse.¹ (217)

Traduction

de la lettre-patente aux Norvégiens.

Nous Frédéric Six &c.

à tous les employés & habitans en Norvège!

Nous consentimes à la conclusion du traité de paix signé à Kiel le 14 Janvier dernier par lequel nous cédions à la Suède nos droits à la Norvège, dans la ferme persuasion que ce Pays, séparé du Dannemarc, ne trouverait que dans l'union avec le Royaume voisin, la prospérité qui auparavant avoit fait le but de Nos efforts en faveur de Nos Royaumes. Nous déliâmes de son serment de fidélité envers Nous & Nos successeurs le brave Peuple Norvégien qui durant plusieurs siècles avoit été fidèle à Notre maison Royale, afin qu'il pût avec une égale fidélité se soumettre au sceptre du Roi sous lequel dorénavant il pouvoit uniquement trouver prospérité et sûreté. Nous avons appris avec la plus vive douleur que ce peuple, qui jamais ne manqua aux Rois de Danne-marc, s'est laissé induire à oublier Nos commandemens, qu'à son propre inévitable détriment, il s'est refusé à l'union avec la Suède et s'est, en revanche, arbitrairement donné un Gouvernement, à la tête duquel le Prince Christian Frédéric s'est placé.

Tout comme auparavant, Nous Nous sommes vûs obligés, en qualité de Souverain & de Père, d'ordonner, de même Notre cœur Nous fait encore exhorter les habitans de la Norvège de remplir les engage-mens, que, pour ce Pays & en qualité de son souverain légitime, Nous avons pris, & de prêter au Roi de Suède le même serment de fidélité qu'ils Nous avoient antérieurement prêté, s'ils ne veulent s'exposer à une destruction totale.

Les quatre Puissances qui ont une influence prépondérante sur le sort de l'Europe & qui ont garanti l'union de la Norvège à la Suède, ont fermement résolu de maintenir ce qui a été stipulé par le Traité de paix. Elles employeront tout moyen en leur pouvoir pour atteindre ce but. Elles ont pour cet effet envoyé des plénipotentiaires qui, après s'être concertés avec Nous, se rendent en Norvège, pour faire connaître au Peuple Norvégien ce qui déjà avoit été déclaré au ci-devant Gouverneur-Général: que l'indépendance de la Norvège sous quelle forme de Gouvernement que ce soit, ne sera jamais reconnue par Elles, qu'après

¹ Afskrift i Berlinerarchivet som Bilag G ved Martens's Depesche No. 3. Den danske Text er trykt hos O. Alin, Den svensk-norska unionen, I, bilagor, S. 113 flg.

que l'union avec la Suède aura été effectuée. C'est l'Autriche, la Russie, la Prusse & la G^{de} Bretagne qui ont pris cette résolution.

Norvégiens! C'est pour la dernière fois que Votre ancien Souverain s'adresse à Vous! C'est à tort que Vous Vous flattez de pouvoir Vous maintenir par Vos propres forces!

Les plus éclairés parmi Vous ne sauront se cacher à eux-mêmes & aux autres, qu'aucune union ne sauroit atteindre le but d'une association politique quand elle est formée en opposition directe à la volonté de tous les autres Etats & qu'aucune sûreté pour le commerce puisse être obtenue ni sur mer, ni dans les Ports étrangers tant que le Pavillon du Pays n'est point reconnu par les Puissances étrangères.

Toute communication entre le Dannemarc & Vous a par conséquent été rompue jusqu'à ce que les engagements seront remplis que Nous avons pris, en comptant sur Votre loyauté. Vous verrez Votre patrie entourée de tous cotés par des ennemis irrésistibles.

Vous attirez sur Vous toutes les horreurs de la guerre, toutes les suites de la disette, si Vous tardez encore à Vous conformer à ce que Nous Vous avons imposé.

Vous Vous précipitez ainsi par un refus mal fondé dans une ruine certaine dans le même moment où le Roi de Suède, devenu Votre souverain légitime, est disposé à oublier ce qui s'est passé jusqu'ici en Norvège & Vous invite à l'union à des conditions qui rarement ont été accordées à aucun autre Peuple qui passe sous un nouveau Gouvernement.

S. M. Suédoise, aux soins de qui Nous Vous avons recommandé, accorde aux habitans de la Norvège :

1. La faculté d'élire des représentans à la diète de Norvège.
 2. Le droit de se donner, en s'unissant avec la Suède, une constitution analogue au bien du Pays & soumise à l'acceptation du Roi de Suède & de Norvège.
 3. Le droit de fixer Vous-mêmes les impôts.
- Sa Majesté Suédoise Vous accorde en outre :
4. Que l'état de Vos finances ne sera jamais confondu avec celui de la Suède.
 5. Que les dettes publiques du Royaume de Norvège resteront jamais séparées d'avec celles de la Suède.
 6. Qu'on ne fera point sortir du Pays les revenus de la Norvège. Les fraix de l'administration déduits, le reste sera employé à des objets d'utilité générale & à un fond d'amortissement pour la dette nationale.

Des avantages si importans, la liberté du commerce & de la navigation qui feront bientôt disparaître tous Vos besoins, ne seront pas

rejettes inconsidérément par Vous en prêtant l'oreille aux inspirations de quelques individus qui par des sophismes cherchent à Vous flatter de l'espoir d'une indépendance que Vous n'obtiendrez jamais, une indépendance qui, si même elle pouvoit être momentanément acquise par des sacrifices innombrables et en Vous privant des premiers besoins de la vie, Vous ruinerait sans faute Vous-mêmes & la prospérité des générations futures.

Prêtez Votre attention aux conseils sincères que, par amour pour Vous, Nous Vous donnons! Que le nom Norvégien ne soit jamais entaché par l'opprobre attaché à la désobéissance préméditée! Abstenez Vous, pendant qu'il en est tems encore, de tout ce qui caractérise la Rebellion!

C'est en conséquence que Nous faisons savoir à tous & à un chacun que l'autorité dont Nous avons revêtu S. A. le Prince Christian Frédéric de Dannemarc, en qualité de Notre Statholder (Gouverneur-Général) en Norvège, cessera entièrement 15 jours après qu'il aura reçu Nos ordres en date de ce jour & qu'il Lui est enjoint par Nous d'user uniquement de cette autorité que Lui est accordée pour ces 15 jours, pour préparer l'union de la Norvège avec la Suède.

Pour Traduction conforme à l'original en langue Danoise
N. Rosenkrantz.

34. Udkast til Frederik den Sjettes Kundgjørelse til de danskfødte Embedsmænd i Norge af 20de Juni 1814, i fransk Oversættelse.¹ (218)

Édit

par lequel les ordres précédemment adressés aux Employés et aux habitans de la Norvège, sont réitérés.

Nous Frédéric Six &c.

Savoir faisons qu'ayant été informé que Nos proclamations en date du 18 Janvier et 29 Mars de l'année présente, emanées par Nôtre Chancellerie Danoise sous le 5 Février et 1 Avril, n'ont pas plus été portées à la connaissance générale du public en Norvège que Notre lettre patente en date du 18 Avril, nous trouvons nécessaire en réitérant ces Édits d'ordonner ce qui suit.

1. Nous rappellons tous les employés en Norvège, qui ont été ou constitués ou confirmés dans leur postes par Nous et qui n'en sont pas natifs et reconnoissent le Dannemarc ou un des pays y appartenans

¹ Afskrift i Berlinerarchivet som Bilag H ved Martens's Depesche No. 3. Smlgn. første Række, S. 12 og Carl Th. Sørensen, Kampen om Norge, II, S. 285.

pour leur patrie; et Nous leur enjoignons de quitter la Norvège avant l'expiration des premiers quinze jours s'ils se trouvent dans la partie méridionale de la Norvège et avant l'expiration des premières quatre semaines, s'ils demeurent dans la partie septentrionale, à compter de l'arrivée des Commissaires en Norvège.

2. Chacun des Employés mentionnés ci-dessus, qui continue son séjour en Norvège après l'expiration du terme fixé, s'exposera à la perte de Notre protection et bienveillance, ainsi que de tous les droits, avantages et privilèges, qui leur sont accordés ou leur appartiennent en leur qualité de sujets natifs du Danemarck.

3. De l'autre côté Nous promettons à chacun de ces Employés, qui au terme fixé se conforme à cet ordre, que les appointemens qui lui ont été accordés jusqu'ici, lui seront payés comme argent d'attente jusqu'à ce qu'il puisse être réemployé dans Notre service.

4. Il leur est en outre annoncé par la présente que chacun d'eux, qui par Nous ou par Nos ancêtres, a été revêtu de quelque marque de distinction, soit un ordre de chevalerie, un titre ou un rang, doit s'attendre en cas qu'à la suite de Nos ordres actuels il ne quitte la Norvège à ce que son nom sera rayé des listes, dans lesquelles se trouvent insérés les noms de ceux, qui se sont rendus bien mérités du Danemarck.

Ce qui servira de règle à tous ceux que cela regarde.

Pour traduction conforme à l'original en langue Danoise

N. Rosenkrantz.

35. Udkast til Frederik den Sjettes Befaling til Kommandanterne paa de norske Fæstninger af [20de?] Juni 1814, i fransk Oversættelse.¹ (219)

Traduction

d'un ordre au Commandant ou à l'officier, qui le remplace dans le commandement de la forteresse de — — — — —

Frédéric Six &c:

Les ordres que Nous avons donnés depuis longtems et que Nous avons fait si souvent répéter relativement à l'accomplissement du Traité de paix conclu à Kiel le 14 Janvier de l'année présente et contenant la cession de la Norvège à la Suède; ainsi que la nomination de commissaires pour délivrer les forteresses de la Norvège à ceux que S: M: le Roi de Suède a nommés pour les recevoir; mais surtout Notre dernière

¹ Afskrift i Berlinerarchivet som Bilag I ved Martens's Depesche No. 3. Smlgn. S. 48, Note 2 om Dateringen.

lettre-patente du 18 Avril de cette année, Vous auront persuadé, que s'est Notre volonté absolue et invariable, que le dit Traité soit strictement tenu et rempli dans tous ses points; car à cette condition seule chaque Employé qui tient son poste de Nous; ainsi que chacun de Nos sujets en Norvège, a été délié du serment et du devoir qui l'attachaient à Nous.

Ce n'est donc qu'avec la plus haute désapprobation que Nous avons appris, qu'on a agi en contrevention du traité susmentionné et de Nos ordonnances expresses.

Mais comme nous avons lieu de supposer que Nos ordonnances, mentionnées ci-dessus, n'ont pas été portées à Votre connaissance, telles qu'elles sont émanées, ou, qu'au moins, elles Vous ont été mal expliquées (car d'ailleurs Nous ne concevons pas, comment Vous avez pu agir à fait contre Votre serment et Votre devoir) Nous avons cru devoir Vous exprimer immédiatement Notre volonté: Ainsi Nous Vous ordonnons et sommons par la présente de délivrer la forteresse, dont le commandement Vous a été confié, aux commissaires nommés par Nous, pour être par ceux-ci délivrée aux Plénipotentiaires de S: M: Suédoise.

En obéissant à cet ordre Vous ferez Votre devoir; dans le cas contraire, Vous en serez responsable et maintenant et dans l'avenir et Vous pourrez Vous attendre à la punition que mérite un employé et sujet désobéissant et révolté.

Telle est Notre volonté.

Donné dans Notre Résidence Royale de Copenhague le Mai 1814.
(L: S:)

Ces ordres sont adressés aux commandans des forteresses de Wardoehuus, Munkholm, Drontheim, Kongsvinger, Bergenhuus, Blakiær, d'Aggershuus, Frederiksværn, Frederikssteen, Frederikstad et Christiansand.

Pour traduction conforme à l'original en langue Danoise

N. Rosenkrantz.

36. Grev H. H. von Essens Fremstilling af Begivenhederne i Norge til Veiledning for de allierede Magters Kommissærer; udarbejdet i de sidste Dage af Juni 1814.¹ (220)

Comme il est essentiel que Messieurs les Commissaires des Puissances Alliées connaissent les machinations, par lesquelles le Prince Chrétien Frédéric de Dannemarc s'est frayé le chemin au trône de la

¹ Efter en af Hr. Kabinetsskammerherre Grev H. G. Wachtmeister velvillig meddelt Afskrift af Grev von Essens Konzept i det v. Brinckmannske Archiv paa Trolle-Ljungby.

Norvège, qu'il vient d'usurper, je dois m'empresseur de leur tracer un Tableau succinct, mais véridique de Sa conduite politique, depuis le moment où il débarqua dans ce pays.

Ce jeune Prince, qui jusqu'alors n'avait été connu que par Ses malheurs domestiques, et par Sa brouillerie avec le Roi de Dannemarc, Son Roi et Son Maître, déploya, à peine arrivé, un caractère qui tout en imposant aux Norvégiens, ne pouvait guères donner le change à un observateur froid et réfléchi. Dans une Proclamation, par laquelle il s'annonça à la Nation Norvégienne comme leur Gouverneur Général, il jetta d'abord pour la première fois parmi ce peuple simple et éloigné du Théâtre des intrigues politiques, le brandon qui vient d'allumer au milieu de lui un incendie de révolte et de désunion.

Cette Proclamation dont je joins la copie, (a) porte la même empreinte qui dans la suite a caractérisé toutes Ses autres publications. Il y parle pour la première fois de cette indépendance si déplacée dans la bouche d'un Prince de la Maison d'Oldenbourg, et presque dérisoire lorsqu'il s'agit d'un peuple, traité depuis plus de trois siècles avec une indifférence vraiment remarquable par les Princes de cette maison, mais dont il a pourtant prétendu faire un mot de ralliement pour les conjurés et pour les perturbateurs de l'ordre public en Norvège. Reste à examiner les autres moyens dont il s'est servi pour atteindre Son but.

Jugeant bien que ce serait Son Altesse Royale Monseigneur le Prince Royal, qui mettrait des obstacles difficiles à surmonter à Ses vues ambitieuses, le Prince Chrétien devait essentiellement et en premier lieu s'attacher à décrier ce Prince et le rendre odieux aux Norvégiens. Ce fut surtout le Journal de Christiania intitulé *Tiden* qu'il choisit pour être l'organe de Ses mensonges. Tantôt le Prince Royal avait perdu des batailles en Allemagne, tantôt Sa santé avait été tellement affaiblie par le Climat de la Suède, qu'il n'aurait qu'à y retourner pour abrégier Sa carrière; tantôt la haine de la Nation Suédoise et son mécontentement du Système politique, que le Prince Royal avait choisi, lui fermait à jamais le retour en Suède.

Ces mensonges également absurdes et dépourvus de fondement, se trouvant entièrement réfutés par les succès glorieux des Armes de Son Altesse Royale et par les acclamations, dont retentissait toute la Suède au seul nom de ce Prince adoré, le Prince Chrétien fut obligé de recourir à d'autres moyens pour tourner à Son profit la catastrophe, qui menaçait le Dannemarc, et dont la défaite de ses Armées dans les Duchés ne pouvait que lui indiquer l'approche. Entouré de plusieurs des intrigans, dont Son prétendu Conseil d'Etat est composé aujourd'hui, il entreprit

des voyages dans les provinces septentrionales de la Norvège, et nommément dans le Grand-Baillage de Trondheim, pendant lesquels il prit sur lui de haranguer le peuple dans les maisons de Poste, en lui tenant des discours, d'une éloquence incendiaire, composés par les Evêques de Christiania et de Trondheim, lesquels étaient remplis d'invectives contre le Gouvernement Suédois, et surtout contre le Prince Royal.

Par ces discours il réussit au Prince d'échauffer la tête de quelques jeunes gens, et surtout de se faire un parti parmi les femmes, lesquelles il avait sù intéresser par sa jeunesse et par les agréments de sa figure, non moins que par une popularité affectée, dont il paraît que les hommes ne sont pas moins dupes qu'elles. En attendant le Traité de Kiel venait d'être conclu; le Roi de Dannemarc avait annoncé à son parent, qui se trouvait encore en tournée, la cession de la Norvège à la Suède. Dans une réponse à une lettre, que je lui écrivis à ce sujet, il feignit toutefois d'ignorer les conditions de la paix, et différa de faire la remise des Forteresses sous prétexte de devoir attendre les Ordres du Roi. Dans l'intervalle il se déclara arbitrairement et sans aucune autorisation de la Nation Norvégienne, Régent de la Norvège par sa publication du 19 Février, qui n'est autre chose qu'un manifeste injurieux contre la Suède. Sa première démarche comme Régent fut de convoquer une espèce de Représentans d'une Nation qui n'en a jamais eu depuis qu'elle est sous le joug du Dannemarc, à la Diète d'Eidsvold, village appartenant à un de ses plus zélés partisans et où il avait à sa disposition tous les moyens nécessaires pour faire passer ses propositions. Il avait d'ailleurs sù organiser la Diète de manière à pouvoir toujours compter sur une majorité décidée en y faisant entrer un grand nombre de Militaires et en s'arrogant l'initiative de toutes les affaires. On sait quel en a été le résultat. Malgré l'opposition énergique de quelques hommes de bien, qui osaient préférer le salut de leur pays à la faveur momentanée d'un Prince aventurier, il fut proclamé Roi par acclamation le 19 de (!) mois passé, et depuis l'ors (!) comme auparavant il n'a pas cessé de fasciner les yeux à un peuple malheureux, dont il se vante d'être le Sauveur et le Père, en calomniant par toutes sortes de bruits les puissances Alliées et en cimentant par des injures renouvelés le Roi légitime de la Norvège, ainsi que le Prince auguste, héritier de son trône et Défenseur de ses droits.

Je ne dois pas omettre la réflexion, que le Prince Chrétien, qui a toujours affecté de n'agir que pour le bien du peuple Norvégien, a dans le fait constamment manifesté les vues ambitieuses qui ont été le mobile de toutes ses actions.

Dans les entrevues que j'ai eues avec le Général Comte de Schmettow, le Capitaine Holsten et d'autres émissaires de ce Prince, il m'a été facile de démêler au milieu des expositions tortueuses qu'ils m'ont faites, l'espoir secret dont il se flatte de réunir les trois couronnes du Nord sur Sa tête. Ils m'en ont même parlé sans mystère, et toute la conduite du Prince fournit des preuves nombreuses que ce n'est que Son propre intérêt qui le fait agir. Je puis me dispenser de parler de celle qu'il a tenu contre Son Souverain légitime, et par laquelle il a cimenté Son ingratitude envers lui, qu'il manifeste depuis longtems de plus d'une manière. Les argumens par lesquels il veut faire accroire aux Norvégiens, que déliés de leur serment de fidélité envers le Roi de Dannemarc, ils sont dans le cas de réclamer leur indépendance et disposer d'eux, se trouve[nt] suffisamment réfutés par le pamphlet ci-joint, publié à Londres. Les autres intrigues du Prince Chrétien, qui sont de notoriété publique, les entraves qu'il a mises aux délibérations de la Diète d'Eidsvold, l'effet qu'une pareille conduite de sa part a produite sur l'esprit des hommes les plus éclairés et les plus respectables de la Norvège ne pourront faire balancer les Commissaires dans leur jugement à Son égard et dans le choix des moyens pour réprimer une révolte, qui est sans exemple dans les annales des Nations.

A Mon Quartier Général de Wenersborg

le Juin 1814.

(Signé)

Le Comte d'Essen.

Det her meddelte Aktstykke har sin Interesse derigjennem, at det sandsynligvis er det eneste Forsøg, der fra svensk Side er gjort paa at instruere de fire Kommissærer om den politiske Stilling, udover hvad de allerede i den Henseende havde modtaget i Wetterstedts Fremstilling af 23de April 1814. Jeg har gjentagne Gange gjort opmærksom paa, hvilket Feilgreb det var fra den svenske Regjerings Side, at den lod Kommissæerne optræde uden nærmere Instruktion om Forholdene og saaledes savne Veiledning om dens Synsmaader, da de indlod sig i Forhandlinger med den norske Konge. Grev Essens Meddelelser have neppe havt nogen Virkning. Ved sin Ankomst til Norge fandt de hurtig, hvor ringe Veiledning deraf var at hente, og det Hele kunde saaledes meget vel betragtes som uskrevet. Det er ogsaa mærkeligt, hvor ringe Vægt Kommissæerne selv maa have lagt paa denne Fremstilling. Jeg har ikke fundet den i noget af de fire Stormagters Archiver mellem deres Papirer.

Smlgn. mine tidligere Udtalelser i: 1814. Fra Kiel til Moss, S. 31, — Der Vertrag von Moss und die schwedisch-norwegische Union, S. 38 og Aktstykker vedkommende Konventionen i Moss, S. 15 og 164.

37. Christian Frederiks Skrivelse til Generalmajor Orloff
af 4de Juli 1814.¹ (221)

Monsieur le Général! Permettez moi avant que de recevoir Vos notes officielles de Vous dire avec franchise mon sentiment sur les propositions pour la trêve, que Vous m'avez fait aujourd'hui; je ne Vous les ai point caché durant notre entretien, mais je ne puis pas me tranquilliser sur un point aussi essentiel qu'en Vous parlant à coeur ouvert avant que cela vienne à l'ultimatum ou à la fin de la négociation.

Dans la conférence d'avant hier je Vous ai lu le mémoire suivant au sujet de la garantie demandée pour la trêve:

«Ayant égard aux déclarations faites par les puissances alliées, déclarations qui augmentent les dangers que le peuple de la Norvège parait courir en défendant son indépendance, je crois remplir mes engagements envers le peuple en convoquant une Diète et en mettant l'état des choses devant ses yeux; en offrant de remettre mes droits sur la couronne dans ses mains si cela pourra consolider le bonheur de la nation et elle aura alors à décider de son sort duquel je ne me séparerai (sic) point avant que de le voir consolidé d'une ou d'autre manière — c'est ainsi que je puis agir avec honneur, je n'en connais d'autre voie. — Enfin Messieurs, je crois que Vous l'avez reconnu et que Vous êtes disposés à accorder une trêve durant les trois mois jusqu'à ce que la Diète pourra être terminée (le 20 Sept.); mais Vous demandez des garanties. Pour quelle fin? est-ce que Vous pouvez douter de la sainteté des engagements que je prends avec Vous? est-ce que Vous pouvez croire que je romperai jamais l'armistice que moi-même j'ai proposée. — La plus forte garantie est sans doute dans les forces que les alliés pourront employer contre celui qui voudrait rompre les engagements prises(!). — Ne demandez donc pas en voulant consolider la paix du Nord, ne demandez donc pas des garanties qui amènerait (sic) la guerre inévitablement. Je ne puis céder sans coup férir des places fortes ou des paroisses du pays à la Suède, à notre seul ennemi, sans compromettre l'honneur de la nation, sans provoquer l'émeute dans l'armée et parmi le peuple dont les suites amenèrent la guerre en rompant l'armistice. Je le repète. Il ne faut pas me faire des demandes dont l'accomplissement me perdrait dans l'estime et dans la confiance de mon peuple. Ayez regard à ce que je

¹ Egenhændig Original i det russiske Udenrigsministeriums Archiv. Smlgn. Konzeptet, som sammen med et andet Brev til Orloff er trykt i mine Bidrag til Norges Historie i 1814, II, S. 296 fig.

viens de Vous dire, Monsieur; il est impossible, sans coup férir, de céder quelque chose du pays à la Suède; nous ne sommes pas vaincu(!) et il ne faut pas commencer par livrer à l'ennemi pour obtenir une trêve ce que la paix même et la plus heureuse issue de Vos négociations n'obtiendront sans doute pas, car une condition pour l'union sera que les troupes Suédoises n'entreront point dans le pays. C'est le seul moyen d'éviter la guerre civile et l'anarchie que j'ai jusqu'à présent si heureusement domptée. Je ne demande point d'autre garantie pour la trêve que celle des puissances alliées et cependant c'est bien moi qui aurait tout à craindre d'un gouvernement tel que celui de la Suède. S'il faut absolument des garanties ce qui je ne conçois cependant(!) pas dans le présent cas où Vous n'avez certainement rien à craindre de nous, alors nous conviendrons sur les points de la côte à céder aux troupes alliées et que l'Angleterre ou la Russie pourrait occuper durant l'armistice. Les avantages de commerce durant ce tems et la bonne discipline des troupes feront tolérer que des troupes étrangères ont pris pied à terre sur le sol Norvégien et j'aurai montré suffisamment je crois ma déférence pour les cours alliées en accordant à leurs troupes ce que je ne devrais et ce que je ne pourrais jamais accorder à un ennemi qui ne m'a point vaincu.»

Aujourd'hui, mon Général, Vous insistiez encore à ce que les troupes Suédoises occupe[nt] les places fortes et même celle de Fredericssteen. Ayes, je Vous sup[p]lie, égard à ma position vis-à-vis du peuple Norvégien. Celui-ci et j'ose le dire l'Europe entière, qui fixe son attention à la cause de la Norvège, n'attend point de moi que je commence à défendre les droits de la nation, bien loin d'être assurées (sic) encore, en cédant des places fortes à l'ennemi, tout prêt à commencer une guerre sanglante. Une conduite pareille me perdrait absolument aux yeux de mon peuple, et comme chef de la nation et comme militaire. Puisqu'il ne me reste que ces deux biens, la confiance de mon peuple et une bonne conscience, il ne faudrait pas vouloir prétendre de me les dérober pour condition préliminaire d'un arrangement auquel il-y-va de tout mon bonheur, si même celui de mon peuple comme je le désire, pourra être menagé¹ et garanti. Je Vous le repète, si Vous voulez arrangé(!) les affaires de la Norvège à l'amiable, il faut Vous servir de mon influence auprès du peuple qui ne doute point que je ne veuille son bonheur, mais si par attentat à la constitution (art. 25) je perd cette confiance du peuple et

¹ *agé sikkert.* Der er rettet i Ordet. Synes at være *menagé*; kunde muligens være *arrangé*.

de l'armée, si je provoque la révolte, qu'est ce qu'il me reste alors que remords et repent[is] de m'avoir laissé entraîner hors du chemin du devoir.

Je Vous sup[p]lie, mon Général, ne me faites pas des demandes incompatibles avec l'honneur et le devoir.

Je Vous ai proposé tout ce que mes engagements envers le peuple me permet au sujet de la garantie demandée et si Vous voulez arranger les affaires à l'amiable je vous sup[p]lie d'y avoir égard.

Dieu sait que je ne désire que de préserver mon peuple des malheurs de la guerre; mais je le connais assez pour savoir qu'il ne me pardonnerait pas d'avoir sacrifié son honneur pour jouir d'avantages passagers.

Les avantages du commerce durant la trêve pourra(!) même être limitée(!) plutôt que de mettre les Suédois en possession des places fortes, ce que je ne pourrai me permettre.

Veillez(!) bien me faire savoir, par Mr. Kaltenborn, quand il Vous conviendra de me parler de nouveau afin que nous puissions terminer ces différends comme nous le désirons mutuellement.

Ce ne sera certainement pas à tort que je Vous ai voué la confiance illimitée, avec la qu'elle(!) je me soussigne, mon Général, Votre

tout affectionné

Christian Frédéric.

Ladegaardsøe le 4 Juillet 1814.

38. Christian Frederiks Skrivelse til Carl XIII af 13de Juli 1814.¹ (222)

Monsieur mon Frère! Il n'y a dans ce monde rien de plus précieux pour moi qu'une bonne conscience; elle ne m'a point quitté jusqu'à présent et je désire toujours me régler d'après ce que prescrit mon honneur et mon devoir.

Ce sont ces sentimens qui m'ont engagé à me mettre à la tête d'un peuple, qui dégagé de son serment de fidélité envers son Roi ne soupirait qu'après l'indépendance, et qui place en moi tout son amour et toute sa confiance; j'ai juré de défendre sa constitution et je mourrais volontièrement pour la défense de ses droits et de son indépendance; mais j'ai aussi pris sur moi l'obligation d'avoir soin de son bonheur.

¹ Aftrykt efter Oscar Alin, Den svensk-norska unionen, bilagor, S. 116 flg.

Aujourd'hui que l'Europe entière se déclare contre la Norvège, contre la cause que je défends avec les seuls moyens de mon pays, ces considérations me font céder à la nécessité. Des vues personnelles ne m'ont jamais égaré. Je le prouverai en remettant entre les mains de la nation la couronne qu'elle m'a conférée. J'aime mieux sauver la Norvège que régner sur elle. Mais avant que de me séparer d'un peuple auquel je suis uni par les liens les plus saints, je veux stipuler pour son bonheur. Je joins ici les bases de la réunion avec la Suède, la constitution et d'autres stipulations que je désire assurer à la Norvège. Je rassemblerai la diète; je les ferai connaître à la nation. Je lui montrerai tous les dangers auxquels elle s'expose par une résistance valeureuse mais inutile. Si elle accepte, j'abdique aussitôt; si elle refuse, je ne séparerai point mon sort du sien. Mais avant que de convoquer la diète, il faut arrêter deux points importants.

1. Que les bases de réunion soient acceptées par la Suède sous la garantie des quatre puissances, dont les envoyés sont présents ici.

2. Que les délibérations soient libres et mûres et qu'une trêve soit fixée à cet objet. Je sens que les avantages qui peuvent résulter d'une trêve demandent des sacrifices de mon côté. Ces sacrifices sont exprimés dans le projet d'armistice que je joins ici. Les envoyés des puissances alliées ont insisté, que des troupes Suédoises occupassent les forteresses; mais je n'ai pas pu céder en ce point puisque la constitution que j'ai jurée me lie les mains, et puisque je connais à fond le caractère de ma nation qui ne souffrirait pas que des troupes Suédoises entrassent sans opposition dans les frontières; et faudrait donc que je préfère les malheurs d'une guerre aux horreurs d'une guerre civile. Mais je me repose entièrement sur Votre sagesse, Sire, que Vous voudrez accéder aux moyens d'éviter, comme je le désire, une guerre qui rendrait l'union projetée inadmissible, et qui entraînerait de grands malheurs tant sur le peuple Suédois que sur le peuple de la Norvège, lequel Vous désirez gouverner et que Vous ne pourrez gagner mieux que par des voies de douceur, telle que la condescendance pour l'opinion publique, et la levée du blocus que je Vous demande, ce qui sera considéré comme des bienfaits dûs à Votre générosité et à Votre amour pour ce peuple.

Ma position est douloureuse, mais mon amour pour la Norvège l'emporte sur ma douleur.

Si Vous acceptez les propositions d'armistice et les bases et les stipulations pour l'union, je m'engage sur ma parole à employer tout mon crédit sur la nation Norvégienne, pour la faire accepter cette union comme le seul moyen de salut qui puisse lui rester.

Honorez moi, Sire, de Votre confiance; je crois la mériter en me soussignant de bien bon coeur, Sire, de Votre Majesté etc. etc.

Christian Frederik.

Christiania ce 13 Juillet 1814.

à Sa Majesté
le Roi de Suède.

Pour copie conforme
von Holten.

39. Christian Frederiks Skrivelse til Frederik den Sjette af 16de Juli 1814.¹ (223)

Deres Majestæt højstelskede kjære Herr Fætter!

Deres Skrivelse af 20de Junii, overbragt ved de allierede Magters Gesandtere, har forvoldet Mig usigelig Bekymring; De har, idet De tilskrev Mig saaledes, aldeles overseet Min Stilling i Norge; thi sandelig Eed og Pligt mod et Folk, som har fæstet sin Tillid til Mig, bør ikke være Mundsveir. De har forelagt Mig Betingelser, hvis Opfyldelse ville gjøre Mig uværdig til nogensinde at bære en Krone. De har paalagt Mig i 14 Dage at udføre hvad aldrig bør udføres uden paa en constitutionsmæssig Maade med Folkets Samtykke. Et Storthing, som til den Ende maatte sammenkaldes, kan ene bestemme Norges Skiæbne, naar Vaaben ej skal afgjøre samme. Dette har jeg erklæret de allierede Magters Gesandtere, og disse have skønnet at et Storthings Sammenkaldelse under disse Omstændigheder var nødvendigt. For dette har Jeg forpligtet Mig til, med Sandhedens Farver at skildre Rigets Stilling, de truende Farer, i hvilke Europas mægtige Staters Forbund mod Norge styrte dette Rige, og som sandsynligviis maae berede dets Ødelæggelse, de Fordele og Rettigheder, som det Norske Folk, under de Allierede Magters Garantie, skal sikkres ved Foreeningen med Sverrig, alt saaledes at Nationens udvalgte Mænd med Overlæg kunne vælge og bestemme Rigets Skiæbne. Jeg skal understøtte disse Forestillinger med al Min Indflydelse paa Gemytterne.

Den Hindring, som der fra Min Side kunde være for Foreeningen med Sverrig, skal Jeg med Opofrelse af Min egen lykkelige Stilling, som Fader for et Folk, der elsker Mig, opgive, idet Jeg troer derved at frelse Folket fra store Ulykker; villigen skal Jeg i dets Hænder nedlægge den Krone, som dets Tillid skiænkede Mig.

¹ Afskrift mellem Carsten Ankers Breve og Koncepter i det danske Rigsarchiv.

Dog hertil og til at berede den forandrede¹ Tingenes Orden i Riget, saaledes at Anarchiet, som Jeg hidindtil har holdt i Tømme, ikke skal udbryde, behøves mere end 14 Dage. Trende Maaneder fra den Dag Vaabenstilstanden undertegnes, er den korteste Tid, inden hvilken Deres Majestæts Fordringer kan sees fyldestgiorte, og Jeg maae overlade til Deres Viisdom og Pligtfølelse mod Der[es] Undersaatter, om De forinden vil udøve de Trudsler mod Mig, og mod de danskfødte Embedsmænd i Norge, som Deres Breve indeholde, og hvilke rimeligviis blive overflødige, hvis Foreningen med Sverrig ifølge Storthingets Beslutning finder Sted.

For at afholde Storthinget med Roelighed, har Jeg fordret en Vaabenstilstand til Vands og Lands, hvilket de høje Allierede Magters Gesandtere ogsaa have fundet nødvendig, men det er imidlertid ubestemt, om den kommer tilveje; thi Jeg kan ikke tilstæde hvad de fordre, at nemlig de svenske Tropper skulle besætte Fæstningerne. Dette ville kun tjene til at forbitte Nationen end mere, hvorimod alle de Opofrelser Jeg kan tilbyde overeensstemmende med Nationens Værdighed og med Hensigten af Vaabenstilstanden, som er en fredelig Forening, ere tilbude. Jeg troer, at Gesandterne ere overbeviste om at Jeg under disse ulykkelige Omstændigheder og paa Grund af deres Erklæringer, Selv med personlig Opofrelse, oprigtigen ønsker at sikkre Nordens Fred, men naar Sverrig ikke vil tilstaae Vaabenstilstanden paa ærefulde Vilkaar, eller Nationen vælger et fortvivlet Selvforsvar, da skiller Jeg ikke Min Skiæbne fra dens, og Deres Majestæt vil da handle mod Mig som De for Gud og for Deres troe Folk troer at kunne forsvare.

Jeg henlever Deres Majestæts Min høistelskede Herr Fætters oprigtig hengivne Fætter

Christian Frederik.

Christiania 16de July 1814.

Til
Hans Majestæt Kong Frederik den Sjette
af Danmark.

in fidem
Brock.

¹ Der staar: *forandrende*.

40. Christian Frederiks Skrivelse til Frederik VI. af 16de Juli 1814,
i fransk Oversættelse.¹ (224).

Votre Majesté, mon très cher Cousin !

C'est avec une peine inexprimable, que j'ai lu Votre lettre du 20 Juin, dont les Envoyés des quatres puissances alliées ont été les porteurs. Vous n'avez en m'écrivant ainsi eu aucune considération pour ma position en Norvège; mon serment et mon devoir envers un peuple qui place toute sa confiance en moi, ne doivent pas être des phrases seulement. Vous m'avez imposé des conditions, qu'on ne saurait satisfaire sans se rendre indigne de jamais porter une couronne. Vous avez demandé, que j'achève en quinze jours ce que je ne devrais jamais accomplir sans l'aveu de la nation, d'une manière constitutionnelle. Une diète qui sera convoquée pour ce but peut seule déterminer, si le sort de la Norvège doit être fixé sans la voie des armes. C'est ce que j'ai déclaré aux Envoyés des puissances alliées, et ils ont jugé que la convocation de la diète est en conséquence nécessaire. Je me suis engagé, à dépeindre à cette diète, avec des couleurs vraies, la position du Royaume, les dangers éminents dans les quels [l']alliance des grandes puissances de l'Europe contre la Norvège, plongera ce Royaume, ce qui ne pourra sans doute qu'amener sa destruction; les avantages et les droits qui seront assurés au peuple Norvégien uni à la Suède sous la garantie des grandes puissances, le tout ainsi, que les représentants du peuple doivent le connaître pour choisir mûrement, et déterminer le sort du Royaume. J'appuyérai ces représentations de tout mon crédit sur les esprits.

J'écartérai de mon côté tout obstacle à l'union avec la Suède, je sacrifierai ma position heureuse comme Père d'un peuple qui me chérit, puisque je crois ainsi le préserver de grands malheurs; je remettrai volontiers la couronne dans les mains de ceux qui me l'ont offerte avec tant de confiance.

Mais ceci, et les mesures nécessaires pour amener un nouvel ordre des choses, sans exciter l'anarchie, que j'ai jusqu'ici heureusement contenu, demandent plus que quinze jours; trois mois à dater du temps où l'armistice sera conclu, est le tems le plus court pour satisfaire aux instances de Votre Majesté, et je dois remettre à Votre sagesse et à Votre sentiment de devoir envers Vos sujets, si Vous voudrez avant ce terme, mettre en oeuvre Vos menaces contre moi et contre les employés en Norvège, qui sont nés Danois, les quels sont exprimés dans Votre lettre, mais qui

¹ Afskrift i det danske Rigsarchiv.

seront probablement superflues, lorsque l'union avec la Suède aura lieu avec l'aveu de la Diète. J'ai demandé une(!) armistice tant par terre que par mer, pour tenir la Diète en repos, ce que les Envoyés des puissances alliées ont aussi reconnu nécessaire; mais il est encore incertain, s'il aura lieu, car je ne puis accéder à ce qu'ils demandent, savoir que les troupes Suédoises doivent prendre possession des forteresses, cela ne serait qu'irriter la nation d'avantage; mais j'ai proposé tous les sacrifices, que l'honneur de la nation et le but de l'armistice, qui est une union à l'amiable, peut permettre. Je crois que les Envoyés sont persuadés, que ces circonstances malheureuses et leurs déclarations me font souhaiter sincèrement, même avec des sacrifices personnels, d'assurer la paix du nord; ils le diront à Votre Majesté; mais si la Suède ne veut pas l'armistice à des conditions honorables pour la nation ou que celle ci préfère une défense désespérée, alors je ne sépare point mon sort du sien, et il sera alors à Votre Majesté d'agir, comme Vous voudrez le défendre devant Dieu et devant Vos sujets.

Je me soussigne &c.

Christian Frédéric.

Christiania ce 13¹ Juillet 1814.

A Sa Majesté le Roi de Dannemarc.

41. Christian Frederiks Skrivelse til de fire Kommissærer af 16de Juli 1814.² (225)

J'use encore de la liberté de Vous envoyer mes lettres au Roi de Suède, au Prince Royal et au Roi de Dannemarc, desquelles lettres je joins également les copies, en Vous priant de vouloir bien Vous en charger. Vous recevrez de même un exemplaire de la constitution tel que je l'ai envoyé au Roi de Suède et je Vous prierai de me renvoyer celui qui accompagnait ma Note du 13. — A l'égard de la demande faite par M^{SES} les Envoyés, de voir leurs notes imprimées afin que le peuple Norvégien puisse en être instruit, je m'empresserai d'y satisfaire dès que les traductions en seront faites, et j'espère, que la nouvelle de

¹ Brevets Datering er forskjellig fra den, som findes i det danske Exemplar. Det maa erindres, at der i flere Dage forhandlede om dette Brev, og at det oprindelig kan have været dateret den 13de, hvilket man saa i sidste Øieblik atter har forandret til den 16de. Et andet Brev findes trykt i mine Bidrag til Norges Historie i 1814, II, S. 264 flg.

² Afskrift i Berlinerarchivet, bekræftet af Generalmajor Orloff.

l'armistice conclue(!) sous Vos auspices pourra suivre immédiatement après la publication des notes échangées.

C'est avec une confiance illimitée que je recommande le salut de mon peuple aux bons offices de Messieurs les Envoyés des puissances alliées &c.

(Signé) Christian Frédéric.

Christiania ce 16 Juillet 1814.

**42. Christian Frederiks Skrivelse til de fire Kommissærer
af 17de Juli 1814.¹ (226)**

Je ne saurais Vous voir partir, Messieurs, sans Vous exprimer, à quel point il me serait agréable, si le choix pour une mission en Norvège durant la diète, de la part des cours, qui voudront garantir les stipulations de l'union, pourrait tomber sur Vous, Messieurs, qui avez mis tant de sagesse, tant d'impartialité dans le maniement des affaires, dont Vous étiez chargés. Mon désir de voir pour lors une telle mission en Norvège ne peut être méconnu et je voudrai donner une preuve non-équivoque de la franchise que je professerai toujours en accédant à ce que des envoyés Suédois soyent de même présents durant cette époque en Norvège; mais sans doute qu'il(!) dépendra du choix des personnes si cette mesure pourra contribuer à concilier les esprits ou si elle pourrait avoir un effet contraire.

Je profite &c.

(Signé) Christian Frédéric.

Christiania ce 17 Juillet 1814.

**43. Hertugen af Gloucesters Skrivelse til Christian Frederik
af 4de April 1814.² (227)**

Monsieur mon très cher Cousin! C'est avec la plus vive satisfaction que je viens de recevoir par les mains de Monsieur d'Anker Votre aimable lettre du 22 Fév^r et je saisis, avec le plus grand empressement, le premier moment pour Vous en offrir mes remercîmens sincères, et pour Vous témoigner combien il m'est doux de savoir que Vous voulez bien me continuer Votre amitié, qui m'est si cher, et que très-certainement l'attachement que je Vous ai voué me fait mériter de Votre part.

¹ Afskrift i Berlinerarchivet, bekræftet ved Orloff.

² I det danske Rigsarchiv.

J'espère, mon Prince, que mes sentimens Vous sont si parfaitement connus que Vous ne pouvez douter de l'intérêt que je prends en tout ce qui Vous regarde, et que Vous me rendrez la justice de croire que je ne cesse de former les voeux les plus ardens pour Votre bonheur. Permettez moi de Vous dire, mon cher Cousin, combien j'admire la(!) patriotisme de Votre conduite, et la noblesse de Vos sentimens, qui doivent être honorés et respectés de tout l'Univers. Je me suis expliqué à Monsieur d'Anker avec toute la franchise qu'une personne que Vous me recommandez(!) a le droit d'attendre de ma part, et que Monsieur d'Anker mérite à tant de raisons; je lui ai prié, mon cher Cousin, de vouloir bien Vous communiquer tout ce qui s'est passé entre nous, et d'être l'interprète des mes sentimens auprès de Vous. J'ai été charmé de recevoir Mons. d'Anker et je profiterai, avec le plus grand plaisir, de toutes les mani[è]res pour cultiver sa connoissance.

J'ai l'honneur d'être

Monseigneur de Votre Altesse Roiale

le tout affectionné Ami et Cousin

William Frederick.

Londres ce 4 Avril 1814.

**44. Christian Frederiks Skrivelse til Hertugen af Gloucester
af 22de November 1814.¹ (228)**

Monsieur mon Cousin! L'intérêt que Vous avez montré à la cause de la Norvège et à moi personnellement m'engage, autant que le fait mon propre sentiment, à Vous instruire des motifs qui m'ont porté à terminer une lutte, aussi inégale, par des arrangemens pacifiques qui ont assurés à la nation Norvégienne une constitution, qui sera dorénavant la base de sa liberté. Le discours suivant Vous en instruira et quoique je suppose que Vous l'aurez lue dans les feuilles publiques il ne Vous sera désagréable de posséder cette traduction exacte. Qu'elle Vous souvienne en même tems de celui, qui apprécie(!), on ne peut plus, Votre amitié, Monsieur mon Cousin, et qui se fait une gloire de se nommer de Votre Altesse Royale etc.

Cop. le 22 Novbre 1814.

¹ Koncept mellem Carsten Ankers Papirer i det danske Rigsarchiv.

**45. Hertugen af Gloucesters Skrivelse til Christian Frederik
af 26de December 1814.¹ (229)**

Monsieur mon Cousin! Je saisis avec empressement la première occasion pour Vous offrir mes remercimens sincères de l'aimable lettre que Monsieur d'Anker vient de me remettre de Votre part, et pour Vous témoigner combien je suis sensible à cette nouvelle preuve de Votre amitié que Vous avez la bonté de me donner en me communiquant les motives(!) qui Vous ont portés à terminer la lutte inégale en Norvège par des arrangemens pacifiques.

Comme Vous connaissez si parfaitement l'intérêt que je prends en tout ce qui Vous regarde, et que m'a inspirée la cause de la Norvège, Vous ne douterez pas que j'ai suivis (sic), avec la plus grande so[l]icitude, tous les événemens qui se sont passé, pendant les derniers huit mois, au Nord de l'Europe. Le sort de la Norvège est décidé; mais quoique Vous ne cesserez de répéter(!) que la juste cause en laquelle Vous étiez engagé n'a pas réussie, Vous aurez toujours, Mon cher Cousin, la consolation de réfléchir que Vous avez obtenu pour les Norvégiens une constitution qui assurera leur liberté, et la satisfaction de savoir que Votre conduite a été guidée pas les motives(!) les plus purs et les plus patriotiques, et qu'en finissant la guerre, Vous avez montré un désintéressement, égal au zèle que Vous avez témoigné en l'entreprenant.

J'espère que Votre santé n'a pas souffert des fatigues et des désagrémens que Vous avez éprouvés, et que Vous voudrez bien agréer l'assurance des voeux que je forme pour Votre bonheur, et de l'amitié sincère avec lequel (sic) je me fais gloire de me nommer de Votre Altesse Roïale

le tout devoué Cousin

William Frederick.

Londres le 26 Décembre 1814.

**46. Mr. Disbrowes Skrivelse til Grev Schimmelmann
af 29de December 1814.² (230)**

Copie.

ce 29 Décbr. 1814.

Monsieur le Comte!

J'ai reçu les ordres de ma Cour de présenter en Personne la lettre (dont copie ci-jointe) à Son Altesse Royale Prince Chrétien de la part de Son Altesse Royale le Prince Régent d'Angleterre.

¹ Original mellem Carsten Ankers Papirer. Kun Navnet egenhændigt.

² Afskrift mellem Grev Schimmelmanns Breve til Statsminister Rosenkrantz i det danske Udenrigsministeriums Archiv.

Agréez, Monsieur le Comte, les sentimens de la considération la plus parfaite, avec lesquelles(!) j'ai l'honneur d'être

de Votre Excellence

le serviteur très-humble

Ed. Cromwell Disbrowe.

à Son Excellence

Mr. le Comte de Schimmelmänn.

**47. Prinsregenten af Storbritannien og Irlands Skrivelse til
Christian Frederik af 5te December 1814.¹ (231)**

Copy.

Sir, My Cousin, I have received with great satisfaction the Letter which Your Royal Highness has been pleased to address to me, announcing the happy termination of the Differences in the North, by the union of Norway to the Crown of Sweden, with the concurrence of the Norwegian Nation, in whose welfare and prosperity I shall never cease to feel the most lively Interest. Your Royal Highness may be assured that I do ample Justice to the patriotic Sentiments which have influenced Your Conduct, in leaving the Kingdom of Norway under the Circumstances to which You refer, being with the most cordial Esteem

Sir, My Cousin,

Your affectionate Cousin

George, P. R.

Given at My Palace of Carlton House

the 5 December 1814.

¹ Afskrift mellem Grev Schimmelmänn's Breve til Rosenkrantz i det danske Udenrigsministeriums Archiv. Smlgn. No. 26 i første Række, S. 76.

II.

Generalmajor Baron von Steigenteschs Sendelse til Kjøbenhavn og Christiania, Mai til August 1814.

Under et Ophold i Wien September og Oktober 1877 afskrev jeg i det Keiserl. og Kongl. Hus-, Hof- og Statsarchiv de der opbevarede Indberetninger fra Baron von Steigentesch og andre Dokumenter, der vedkom hans Sendelse i 1814. Disse bleve derefter trykte i mine Aktmæssige Bidrag til de nordiske Rigers politiske Historie i 1813 og 1814, S. 91 flg. Dette var den første Gang, der blev offentliggjort noget af Kommissærernes Papirer. Idet der nu omsider, tyve Aar senere, kunde foranstaltes en samlet Udgave af disse, maatte det ansees hensigtsmæssigt deri ogsaa at medtage de Indberetninger, som angik den østerrigske Kommissærs Deltagelse i de samme Forhandlinger. Det var derfor min Tanke, da jeg i September og Oktober arbejdede i St. Petersburg og Berlin og der afskrev de Aktstykker, som for øvrigt ere trykte i denne Række, ogsaa at gjøre en Afstikker til Wien for at konferere det ældre Aftryk med Originalerne. Tiden strak imidlertid ikke til, og jeg maatte vende hjem, uden at kunne udføre denne Del af min Plan. Jeg har dog senere kunnet opnaa at faa Aktstykkerne korrigerede. Med den store Inødekommnen, der altid fra det Keiserlige Archiv i Wien vises fremmede Videnskabsmænd, blev det mig tilbudt at faa Arbeidet udført der ved Archivets egne Tjenestemænd. Dette er da ogsaa skeet, og jeg kan saaledes nu paa ny fremlægge de østerrigske Aktstykker i revideret Stand.

Østerrige var af de i 1814 handlende Stormagter den, som havde den mindste Indsats ved Ordningen af de nordiske Forhold. Saaledes blive ogsaa de østerrigske Indberetninger de, som give de færreste og de mindst indgaaende Skildringer og derfor faa mindst Betydning for den historiske Forstaaelse af de Begivenheder, som nærmere omhandles i disse Papirer. Men ogsaa i dem kan der findes værdifulde Vink og Oplysninger, navnlig naar de sammenstilles med de tre øvrige Sviter, fra den britiske, den preussiske og den russiske Kommissær. Til østerrigsk Kommissær var af Keiser Franz udnævnt Generalmajor, Baron August von Steigentesch, en i flere Henseender ganske mærkelig Personlighed. Han var født i Hildesheim 12te Januar 1774 og tilhørte en Familie, der stammede fra Schweiz og Tirol. Hans Farfader (?) skal

have været den berømte Wienerskuespiller Conrad Steigentesch. August von Steigentesch blev østerrigsk Officer i en ung Alder og fandt derhos fra 1804 af stadig Anvendelse i diplomatiske Sendelser. Fra 1809 stod han udenfor aktiv Tjeneste og sysselsatte sig hovedsagelig med literære Arbejder, men traadte 1813 atter ind i Hæren som Oberst og Generaladjutant hos Feltmarschal Fyrst Schwarzenberg. Han var i denne Stilling meget yndet af Fyrst Metternich, og det var saaledes naturligt, at han blev udseet til en saadan Mission som denne i 1814 til Danmark og Norge. Derefter var han en Tid Gesandt i Kjøbenhavn, hvor han stod i speciel Gunst hos Frederik VI. Senere har han ogsaa haft enkelte specielle Hverv. Han har skrevet Dramaer og Romaner og levede i sine sidste Aar væsentlig opofret for sine literære Interesser og for de materielle Nydelser. Gjennem Arv og «sin Lykke i Spil» havde han erhvervet en Formue, der satte ham istand til at leve paa en stor Fod. Han døde i Wien 30te December 1826. Dr. C. von Wurzbach, Biographisches Lexikon des Kaiserthums Oesterreich, XXXVIII, S. 7 flg.

1. Fyrst von Metternichs Skrivelse til Statsminister Rosenkrantz af 5te Mai 1814.¹ (232)

Monsieur!

L'Empereur a fait choix de Monsieur le Général, Baron de Steigentesch, pour porter au Roi, Votre Auguste Maître, en commun avec les Envoyés de Sa Majesté l'Empereur de Russie, de Son Altesse Royale le Prince-Régent de la Grande Bretagne et de Sa Majesté le Roi de Prusse, l'expression des voeux de Sa Majesté Impériale pour le maintien et la consolidation des relations de paix entre les Puissances du Nord, et pour l'adoption des mesures qui paraissent à l'Empereur, et à Ses alliés, devoir en garantir la durée. Monsieur de Steigentesch est muni d'une lettre autographe de Sa Majesté Impériale et Royale pour le Roi, qui exprime à Votre Auguste Maître Sa sollicitude personnelle pour Ses intérêts. Le Roi a acquis des preuves de cette sollicitude qui ne sauraient Lui laisser de doute sur sa sincérité.

Je recommande aux bontés et à la confiance particulière de Votre Excellence le Baron de Steigentesch. Je La prie de le considérer comme l'organe d'une Cour véritablement amie de la Vôtre, et d'être persuadée que ce qu'il aura l'honneur de Lui dire, est le résultat de notre conviction intime, que les mesures que les Envoyés des Cours alliées sont chargés de présenter au Roi, sont les seules qui puissent atteindre à l'objet de leur mission.

¹ Original med egenhændigt Navn mellem Rosenkrantz's Papirer i det danske Rigsarchiv. Keiser Franz's Skrivelse til Frederik VI af s. D. er trykt i første Række, S. 37 flg.

Je prie Votre Excellence de recevoir les assurances renouvelées de la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être

Monsieur

De Votre Excellence

Le très-humble et très-obéissant Serviteur

Le Prince de Metternich.

Paris le 5. Mai 1814.

à S. E. Monsieur de Rosenkrantz.

2. Fyrst v. Metternichs Instruktion for Baron v. Steigentesch, af 4de Mai 1814. (233)

Instruction für den K. K. Herrn General-Major, Freiherrn von Steigentesch. Paris d. 4. Mai 1814.

Der verlängerte Widerstand Norwegens gegen die Verfügungen des letzten Friedens-Tractats zwischen Schweden und Dänemark, und die von dem Kaiser beiden Mächten im voraus angekündigte Anerkennung des vertragsmässigen Zustandes der Dinge haben Se. Majestät bewogen, gemeinschaftlich mit Ihren Alliirten einen nachdrücklichen Schritt am Königl. dänischen Hofe zu thun um denselben zu veranlassen, alle zweckdienlichen Maassregeln zu ergreifen, welche die Unterwerfung Norwegens unter die Verfügungen des Friedensschlusses von Kiel herbeiführen können. Im Vertrauen auf die erprobten Talente und den Diensteifer des Herrn Generals, Freiherrn von Steigentesch, haben Se. Majestät ihn zu dieser wichtigen Mission bestimmt, von deren Erfolg Sie die Erhaltung und Sicherung des Friedens im Norden erwarten.

Der Herr General wird sich zugleich mit den Abgeordneten der Höfe von St. Petersburg, London und Berlin nach Kopenhagen verfügen, und bei seiner Ankunft daselbst dem Herrn Gesandten, Grafen von Lütow, die — zur Kenntniss des Herrn Generals *sub volanti* beigelegte — Depesche übergeben, und sich mit demselben, sowie mit seinen Herrn Collegen über die nöthigen Schritte benehmen. Wir halten es gleichfalls für nöthig dem Freiherrn v. Steigentesch ein von dem schwedischen der übrigen alliirten Höfen übergebenes weitläufiges Memoire mitzutheilen, das ihm einige nicht unwichtige Gründe und Raisonnements darbieten kann. So sehr übrigens Se. Majestät der Kaiser darauf bestehen müssen, dass der König von Dänemark zu den ernstlichsten und geeignetsten Maassregeln schreite, um den Prinzen Christian zum Gefühl seiner Pflicht zurück zu führen, so überlassen Allerhöchstdieselben jedoch

Sr. Majestät die Wahl dieser Maassregeln. Sie stellen dem Könige die Beurtheilung der Folgen anheim, welche die Nichtbefolgung der Rathschläge der verbündeten Mächte nach sich ziehen würde. Der Hauptgegenstand derselben ist die Erlassung bestimmter Befehle an den Prinzen Christian, deren Ueberbringer Freiherr von Steigentesch mit seinen Herren Collegen sein wird. Der Herr General hat sich alsogleich nach Empfang derselben nach Norwegen zu begeben, diese Befehle dem Prinzen mitzutheilen und deren augenblickliche Befolgung zu verlangen. Er wird die Gründe, die für die Unterwerfung des Prinzen sprechen, durch die Versicherung verstärken, dass Se. Majestät der Kaiser sich infolge des Friedens-Tractats von Kiel auf das bestimmteste zur Anerkennung der Vereinigung Norwegens mit Schweden verbindlich gemacht haben. Auf gleiche Weise wird der Herr General sich gegen die vorzüglichsten Mitglieder der Administration in Norwegen erklären und einerseits eine sehr feste und bestimmte Sprache führen, andererseits alle Mittel der Ueberredung versuchen, und vorzüglich die, in dem angeführten Memoire enthaltenen, vortheilhaften Zusagen der Schwedischen Regierung an die Einwohner Norwegens geltend machen. Sollte, wider Vermuthen, die dänische Regierung den Rath der alliirten Mächte zurückweisen, so kann der Herr General, als letztes Argument, den ihm bekannten Entschluss des Russischen Kaisers anführen, das Armeekorps des General Bennigsen, mit einem Preussischen Corps vereint, mit der Schwedischen Armee gemeinschaftlich gegen Dänemark operiren zu lassen, bis Norwegen der Krone Schweden unterworfen und mit diesem Reiche vereinigt ist.

Obleich Se. Majestät es für nothwendig halten dem Freiherrn von Steigentesch mit den seiner Herren Collegen vollkommen gleichlautende Instructionen zu ertheilen, so erfordert es doch die gemässigte Rolle, die unser Hof in den Streitigkeiten zwischen dem Schwedischen und Dänischen Hofe gespielt hat, sein ununterbrochenes gutes Verhältniss mit dem letztern, und sein gegenwärtiges, bloss auf Anerkennung des tractatenmässig bestehenden Zustandes der Dinge gegründetes Verhältniss, dass der Herr General sich drohender Aeusserungen so viel möglich enthalte, und vorzüglich auf das von Dänemark uns stets bewiesene Vertrauen zu wirken suche.

F. v. Metternich.

3—10. **Baron v. Steigenteschs Depescher til Fyrst v. Metternich,**
24de Mai til 5te August 1814. (234—241) (234)

Kopenhagen 24 May 1814.

Durchlauchter Reichsfürst,

Gnädiger Herr!

Ich hatte gestern Abend die Ehre Seiner Majestät dem Könige das Schreiben meines Herrn zu übergeben. Der König versicherte mich, nachdem Er es gelesen hatte, dass die wohlwollenden und freundschaftlichen Gesinnungen Seiner Majestät des Kaisers, die dieser Brief aufs neue ausdrücke, um so wohlthätiger auf ihn wirkten, da sein Herz schon lange den Ausdruck wahrer Theilnahme entbehrt habe. Seine Majestät geruhten sogleich in den Gegenstand meiner Sendung einzugehen und mir ungefähr das zu wiederholen, was mir am Tage zuvor der Herr von Rosenkrantz gesagt hatte; auch der König wiederholt es, dass Norwegen durch seine Lage und seinen Handel mehr England als Dänemark angehört. «Zwey drohende Worte des Lord Castlereagh» — fuhr der König fort — «würden in Norwegen mehr wirken als alle meine Befehle, und selbst als die vereinten Ermahnungen der übrigen europäischen Mächte. Hätte Norwegen sich in ruhigen Zeiten gegen mich aufgelehnt, ich wäre — besonders nach dem Verlust meiner Flotte — nie im Stande gewesen, es in die Schranken des Gehorsams zurück zu weisen, und jetzt, wo ich von allen Hilfsmitteln entblösst bin, wo jeder Augenblick die Hilfsquellen dieses Landes immer mehr zerstört, jetzt fordert man, dass ich für Andere das thun soll, was mir in besseren Zeiten unmöglich gewesen wäre, für mich selbst zu thun.»

Ich bat den König zu bemerken, dass die Gesinnungen Seiner Majestät zu bekannt wären, als dass man es wagen könnte je an Ihrer Bereitwilligkeit zu zweifeln, die eingegangenen Verbindlichkeiten des Friedens in Kiel zu erfüllen, dass man einzelne Missgriffe, die sich vielleicht einige Diener Seiner Majestät ohne Ihr Vorwissen erlaubt haben, nie auf die Rechnung der Regierung setzen würde, und dass der Zweck unserer Sendung zum Theil darin bestände, mit den Befehlen Seiner Majestät beehrt, nach Norwegen zu gehen und dadurch ganz Europa von dem Wunsche Seiner Majestät zu überzeugen, durch die Uebergabe Norwegens an Schweden die allgemeine Ruhe auch auf diesem Endpunkte Europas herzustellen. Der König unterbrach mich hier, indem er sagte: «Sagen Sie mir, welche Befehle Sie wollen, und wie sie abgefasst seyn sollen? Der Herr von Rosenkrantz wird Ihnen meinen

Befehl an den Prinzen Christian mittheilen, der ihn bestimmt in 14 Tagen zurückruft und im Weigerungsfalle droht, die Gesetze in ihrer ganzen Strenge gegen ihn wirken zu lassen.»

Da ich mit den beyden Abgeordneten von Russland und Preussen bereits über diesen Punkt gesprochen hatte, so erlaubte ich mir Seiner Majestät zu bemerken, dass eine Proclamation an das norwegische Volk, die es über seine wahre Lage, über die neue Ordnung der Dinge aufklärt, es zugleich aller Verbindlichkeit gegen den Prinzen Christian enthebt, und ein bestimmter Befehl an jeden Festungs Commandanten in Norwegen, seinen Waffenplatz an die schwedischen Commissaire zu übergeben, mir zuverlässige Mittel zu seyn schienen, deren Wirksamkeit man noch nicht versucht habe. Der König befahl mir dem Baron Rosenkrantz die Art und Weise anzugeben, wie seine Befehle, die er uns mitgeben will, abgefasst seyn sollen, und nachdem er noch die Begebenheiten des letzten Feldzuges aus einander gesetzt hatte, entliess er mich, indem er mir sagte: «Man sieht an der Theilnahme, mit der Sie von dem Schicksale Dänemarks sprechen, dass Sie der Abgeordnete eines Monarchen sind, der mir immer die sprechendsten Beweise seines Wohlwollens gegeben hat, es mir auch, wie ich hoffe, erhalten wird.» — Das Aeussere des Königs verräth seine unglückliche Lage. So oft er von dem Zustande Dänemarks und Norwegens sprach, suchte Er mit Mühe seine Bewegung zu verbergen, und Er fühlt — und leider das Land mit Ihm — dass Er das Opfer seiner Unentschlossenheit und der Begebenheiten geworden ist, die vielleicht zu entfernt an Ihm vorübergehen, um sie immer richtig beurtheilen zu können.

An dem nähmlichen Tage wurden mir alle Papiere mitgetheilt, die sich auf Norwegen beziehen. Da das Talent der Weitläufigkeit diesem Lande angehört, und alle königlichen Verordnungen und Briefe nur immer dasselbe wiederholen, so begnüge ich mich Euer fürstlichen Gnaden den Inhalt eines jeden nur mit ein Paar Worten anzuzeigen. Nur der Brief des Prinzen Christian an den König, der seine Gesinnungen und die jetzige Lage Norwegens schildert, ist in dieser Hinsicht zu wichtig, als dass er einen Auszug erlaubte. Die Uebrigen bestehen:

1. Abschrift des Briefes Seiner Majestät des Königs an den Prinzen Christian. Aus seinem Hauptquartier Hindsgavl von 17 Jänner 1814.

Der König befiehlt dem Prinzen, gleich nach geschlossenem Frieden zu Kiel, den er dem Prinzen als unumgänglich nothwendig darstellt, die Festungen Norwegens zu übergeben, seine Sendung als geendet anzusehen und so schnell als möglich nach Dänemark zurückzukehren, wo er die Aufnahme finden würde, die ein so würdiger Prinz verdient.

2. Schreiben des Königs an den Prinzen Christian aus seinem Hauptquartier Hindsgavl vom 19 Jänner 1814.

Seine Majestät schicken dem Prinzen die nöthige Vollmacht, der eine *carta bianca* beyliegt, um die Nahmen derjenigen hinzuzufügen welche er zu Bevollmächtigten erwählen würde, um die Bestimmungen des Friedens zwischen Seiner Majestät dem Könige von Dänemark und Schweden in Betreff Norwegens zu erfüllen.

Anlage A. Vollmacht zur Uebergabe der Festungen, Burgen, öffentlichen Cassen und königlichen Domänen im Königreiche Norwegen an die Bevollmächtigten Seiner Majestät des Königs von Schweden. Vom 19 Jänner 1814.

3. Schreiben des Königs an den Prinzen Christian, aus Copenhagen den 8 Februar 1814.

Der König schickt mehrere gedruckte Actenstücke dem Prinzen zu; nämlich den Friedens-Tractat von Kiel, insoweit er die Abtretung Norwegens betrifft, ein Schreiben an das Volk und ein anderes an alle Angestellte in jenem Königreiche. Seine Majestät ersuchen den Prinzen diese Papiere so schnell wie möglich zur öffentlichen Kenntniss zu bringen, um jedes Misverständniss, jede falsche Auslegung zu verhüten, damit die Abtretung so ruhig, wie möglich vor sich gehe. Der König ersucht den Prinzen Alles dieses mit kaltem Blut zu thun und schleunig zurückzukehren, sobald er die nöthigen Befehle gegeben habe.

4. Note des Baron Rosenkrantz vom 17 Merz 1814 an Baron Tawast, königl. schwedischen Gesandten dahier.

Baron Rosenkrantz versichert aus Auftrag seines Königs den Baron Tawast, als Antwort auf seine Note vom 9ten Merz 1814, worin er sehr über das Betragen des Prinzen Christian klagt, und worin er aus Auftrag seines Hofes fordert, den (!) Prinzen eine Zeitfrist zur Rückkehr zu bestimmen unter der Drohung der Ausschliessung von der Thronfolge, die Schritte des Prinzen seyen durchaus ohne Wissen und Willen des Königs geschehen: der Befehl an den königlichen Prinzen zeige hinlänglich die Absicht Seiner Majestät, das Königreich Norwegen, so schnell wie möglich, dem König von Schweden als dem rechtmässigen Herrn zu übergeben.

5. Befehl Seiner Majestät Friedrich VI an den Prinzen Christian. Copenhagen den 18 April 1814.

Der König missbilligt durchaus alle Schritte des Prinzen Christian in Betreff Norwegens, und ernennt, da Seine Durchlaucht den Befehl des Königs nicht befolgt hahe, in der Anlage, die Commissairs zur

Uebergabe von Norwegen. Er befiehlt dem Prinzen unverzüglich seine Rückkehr anzutreten.

Anlage I. Königliche Ernennung der Bevollmächtigten zur Uebergabe von Norwegen. Copenhagen den 18ten April 1814.

Der König ernennt, da sein früherer Befehl vom 19 Jänner 1814 ohne königliches Siegel ausgefertigt sey zu Bevollmächtigten der Uebergabe der Festungen etc. etc. Norwegens: den Contre Admiral Steen Andersen Bille p. p. und den Obersten von Lönburg.

Anlage II. Offnes Schreiben des Königs Friedrich VI an alle Behörden und Einwohner des Königreichs Norwegen. Copenhagen den 18 April 1814.

Der König entlässt die Einwohner Norwegens des ihm geleisteten Eides und verbietet allen Beamten jede öffentliche Amts-Verrichtung, so lange der gegenwärtige Zustand dauert.

6. Note des Baron Rosenkrantz vom 22 April 1814 als Antwort jener des Baron Tawast vom 31 Merz 1814.

Baron Rosenkrantz übergibt dem Baron Tawast die Actenstücke von No. 5 nebst den beyden Anlagen, da dieser in seiner Note über die unerfüllten Bestimmungen des Kieler Tractats klagt, und strengere Maassregeln wiederholt fordert; Baron Rosenkrantz begehrt dagegen die Erfüllung des Artickel 2 desselben Vertrags, wonach Schweden es übernommen habe, die alten freundschaftlichen Verhältnisse zwischen Preussen und Dänemark wieder herzustellen, wozu jedoch noch kein Schritt geschehen sey.

7. Schreiben des Königs an Prinzen Christian aus Copenhagen vom 21 Merz 1814.

Der König theilt dem Prinzen die Forderungen des Baron Tawast mit bey längerem Aufenthalt in Norwegen; nämlich: die Ausschliessung des Prinzen von der Thronfolge, die Aufhebung aller unmittelbaren Verbindung zwischen Dänemark und Norwegen und die Confiscirung der Güter der sich nicht unterwerfenden Beamten. Der König ermahnt den Prinzen auf das Dringendste zurückzukehren, da Er keine Antwort auf eine wiederholte Forderung des Baron Tawast wisse. Seine Majestät legen den Brief des Baron Vincent an Grafen Lützwow bey, um dem Prinzen zu zeigen, wie man das Verhältniss Norwegens und Dänemarks im Auslande betrachte.

8. Actenstücke und Befehle in Betreff der Bevollmächtigten zur Uebergabe von Norwegen.

A. Königliches Rescript an die Bevollmächtigten von Norwegen vom 11 May 1814.

Der König befiehlt den beyden Bevollmächtigten, Admiral Bille und Obersten von Lönburg, dem Prinzen Christian die Ankunft des General Orloff und Baron Martens, der Bevollmächtigten von Russland und Preussen, zu melden und Ihm in Weigerungsfalle der Uebergabe Norwegens seinen unausbleiblichen Untergang anzuzeigen.

B. & C. Zwey Briefe des Baron Rosenkrantz vom 12. und 14. Merz 1814 an die dänischen Bevollmächtigten, womit er ihnen das Rescript des Königs vom 11 May überschickt, so wie die Untersagung als (sic) direkten Verkehrs mit Norwegen meldet, die Ankunft des Baron Martens und die Ernennung des Baron Steigentesch anzeigt.

D. Königliche Bekanntmachung vom 12 May, welche allen Handel und Verkehr mit Norwegen ausser durch Schweden verbietet.

9. Note des Baron Rosenkrantz an Baron Tawast, worin er ihm unterm 12. May 1814 das königliche Rescript vom 11ten und die Verordnung vom 12ten vorlegt.

10. Note des Baron Rosenkrantz an Baron Tawast vom 17. May 1814, worin derselbe dem Baron Tawast die Exilirung des Grafen Moltke, Presidenten der Handels-Kammer und Staats-Ministers meldet, so wie die Bestrafung aller jener Beamten, von welchen Briefe bey dem Herrn von Gyldenpalm gefunden worden, die von der schwedischen Regierung eröffnet und der dänischen mitgetheilt worden. —

Da sich die Ankunft eines englischen Abgeordneten nur auf unbestimmte Gerüchte gründet, so glaubte ich die beyden Abgeordneten von Russland und Preussen dahin bestimmen zu müssen, über das, was unser Auftrag von uns fordert, Maassregeln fest zu setzen, die zugleich die Grenzen unserer Sendung bezeichnen.

Der Entwurf des königlichen Befehls an den Prinzen Christian, der uns gestern mitgetheilt wurde, gab die Gelegenheit dazu. Der Befehl sagt auf drey Bogen, was sich mit drey Worten deutlicher und bestimmter sagen lässt. Es ist ein ewiger Wechsel von Zärtlichkeit und Strenge, und der eigentliche Sinn geht in einer Fluth von Worten unter. Wir haben uns daher die Freiheit genommen diesem Entwurfe einen andern entgegenzusetzen, der den Willen Seiner Majestät bestimmter ausdrückt. Diesem werden wir einen Vorschlag zu einer Aufforderung an die Norweger beylegen, die dies irregeleitete Volk zu seiner Pflicht zurückruft, ihm und allen, die es leiten, Vergessenheit und Vergebung des Vergangenen zusichert, die Vortheile, die ihm Schweden zusichert, auseinander setzt, und es mit den Verbindlichkeiten bekannt macht, welche die verbündeten Mächte in Hinsicht Norwegens übernommen haben. Wir werden dann Seine Majestät den König unterthänigst bitten,

uns für jeden Festungskommandanten einen eigenen Befehl übergeben zu wollen, der den bestimmte[n] Willen Seiner Majestät enthält, die ihm anvertraute Festung an Schweden zu übergeben, und ihm im Weigerungsfalle mit der Strafe droht, welche die Kriegs-Gesetze in solchen Fällen bestimmen.

Bis diese Befehle ausgefertigt sind, wird die Antwort angekommen seyn, die der Herr von Orloff von dem Grafen Nesselrode aus London erwartet, und die uns über die Ankunft eines englischen Gesandten bestimmte Nachrichten geben wird. Ist dieser bis dahin noch nicht angekommen, so werden wir mit den oben angeführten Befehlen Seiner Majestät des Königs nach Norwegen gehen, und wenn auch diese Versuche fruchtlos seyn sollten, so glaube ich doch, dass unsere Sendung, wenn auch nicht ihren Zweck, doch ihr Ende erreicht hat; denn man muss dann von der Zeit und den Maassregeln der hohen verbündeten Mächte das erwarten, was uns unmöglich wird zu erhalten.

An der hiesigen Regierung liegt es gewiss nicht, wenn sich Norwegen seinem Schicksale nicht unterwirft; die verzweiflungsvolle Lage Dänemarks fordert schnelle Hülfe: die Freiheit des Handels und der Meere, die es nur durch die Unterwerfung Norwegens erhalten kann. Der König sagte mir mit Recht: dass er nicht einmal wünschen könne, Norwegen je wieder zu erhalten, denn das Band des Vertrauens und der Liebe — das Einzige, was es an Dänemark knüpfte — sey durch die Abtretung des Königs zerrissen worden, und die Herrschaft Dänemarks über Norwegen würde immer nur durch die gute und schonende Behandlung von Norwegen erhalten, da es der Regierung dort immer an Mitteln fehlte, ihrem Willen Kraft und Nachdruck zu geben.

Der Prinz Christian hat den schwedischen General Essen, der den Auftrag hat, Norwegen in Besitz zu nehmen, fragen lassen, ob der Befehl der schwedischen Regierung auf alle norwegische Schiffe Jagd zu machen, als eine Kriegs-Erklärung anzusehen sey? Der General hat dem Prinzen sagen lassen: dass man Rebellen nur bestraft, ihnen aber nicht antwortet.

Die Commissaire der dänischen Regierung, der Admiral Steen Andersen Bille und der Oberste von Lönborg, haben den Commandanten der Festung Friedrichshall (die Hauptfestung des Landes) aufgefordert ihnen die Festung zu übergeben. Der Commandant hat ihnen geantwortet, dass er ihr Schreiben uneröffnet an den Prinzen Christian geschickt habe, und ihnen die Antwort mittheilen würde.

So aber trifft durch einen Courrir die Nachricht ein, dass der Prinz Christian am 17ten diess (sic) von der Volks-Versammlung zum Könige erwählt und am 19ten proklamirt wurde. Die Nachricht von der thätigen Mitwirkung der verbündeten Mächte konnte damals noch nicht dort

eingetroffen seyn, aber der Erfolg meiner Sendung lässt sich von diesem Augenblicke an voraussehen, da nur Zeit und Mangel Norwegen unterwerfen werden, den nur die Sperrung ihrer Hafen und die Zerstörung ihres Handels herbeiführen können.

Genehmigen Euer fürstlichen Gnaden den Ausdruck meiner tiefen Verehrung.

Steigentesch.

(4)

(235)

Baron Steigentesch 4 Juin 1814.¹

Il transmet la note, lui adressée par le Ministre des affaires étrangères de Danemarck en date du 3 Juin, et à laquelle se trouvent jointes quatre pièces émanées à déterminer les Norvégiens à la soumission.

Toutes ces pièces et particulièrement le rescrit au prince Christian sont conçues dans les termes les plus énergiques, et marquées au coin de la volonté la plus inébranlable d'obliger la Norvège à se conformer au traité de Kiel.

Steigentesch informe, que le Général Bennigsen a augmenté ses forces de 14,000 hommes, qui sont entrés en Holstein: que le Ministère Danois paraît inquiet de cette mesure; que d'après la lettre du dit général à Mr. D'Orloff, les Danois sont sur tous les points des préparatifs de défense, et qu'il faut s'attendre, si les vues du Prince Royal de Suède se réalisent, que la guerre se rallumera dans cette partie de l'Europe.

Il ajoute, qu'il a lieu de croire, que le Gouvernement Danois a fait offrir à la Cour de Berlin la Poméranie Suédoise, qui du reste est encore occupée par les Suédois.²

(5—6)

(236—237)

Extrait de deux rapports du Baron de Steigentesch.

*Du 11 Juin 1814.*³

¹ Er kun bevaret i Uddrag.

² Hertil hører følgende Uddrag af et Brev fra Gesandten i Kjøbenhavn, Grev Lütow, af 4de Juni 1814:

Tandisque le Ministère Danois prend les mesures les plus énergiques pour faire exécuter le Traité de Kiel, conformément aux intentions des Puissances Alliées, Mr. de Tawast, Envoyé de Suède publie partout (probablement d'après les instructions qu'il a reçues du Prince Royal) que toute cette déférence du Danemarck est en pure perte, que ce Royaume ne peut éviter sa chute puisque les Alliés en ont résolu le partage. C'est ainsi d'après Mr. Tawast, que les Duchés de Schleswig et de Holstein sont destinés au Duc d'Oldenburg comme indemnité; le Seeland à l'Angleterre, la Poméranie à la Suède, le reste pour un apanage d'un Prince de Prusse.

L'Envoyé Anglais, Mr. Foster, n'est pas encore arrivé à Copenhague. Il est attendu avec impatience par Mr. de Steigentesch et les autres Ministres pour se rendre avec eux en Norvège.

³ Foreligger kun i Uddrag.

Le Roi a fait équiper un brick pour la traversée des Envoyées des Puissances Alliées, qui se rendent en Norvège. En général il ne saurait faire plus qu'il n'a fait, quoique les gazettes Suédoises et même les Anglaises soient pleines de griefs contre le Gouvernement Danois.

Le Prince Christian a commencé à nommer aux charges de Sa Cour, ce qui, dit-on, fait une impression défavorable sur les Norvégiens, habitans des montagnes, qui ne comprennent pas, qu'il faille un grand écuyer, un Grand Maréchal de la Cour etc. Ces nominations deviennent d'un autre côté autant d'obstacles à une conduite rétrograde de la part du Prince Christian. Ce dernier a écrit depuis son avènement à la couronne de Norvège une lettre au Roi de Danemarck, dans laquelle il lui fait des reproches les plus amers sur sa faiblesse et cherche à lui prouver, que les deux Royaumes doivent exister ou périr ensemble. Cette lettre est restée sans réponse.

Une nouvelle, disséminée par le Général Essen, jette un jour défavorable sur le caractère du Prince Christian et sur sa situation. D'après cette nouvelle, ce prince sur le bruit généralement repondu, que le Prince Royal de Suède était dangereusement malade, doit avoir envoyé un affidé au Général-Essen, chargé de lui faire l'offre de lui remettre la Norvège à condition que lui, Prince Christian, serait nommé Prince Royal de Suède.

Le Baron de Steigentesch trouve suspecte la source, d'où part cette nouvelle, qui selon lui ne s'accorde pas avec le reste de la conduite du Prince Christian.

Il est d'ailleurs éloigné de regarder la conquête de la Norvège pour aussi facile, que le croit le Ministère Suédois. D'après des nouvelles certaines ce pays est approvisionné en grains pour 14 mois, et il est impossible d'y empêcher la navigation des côtes et l'introduction clandestine des vivres.

L'endroit de ses frontières, par lequel l'armée Suédoise compte entrer en Norvège, de même que le second chemin par lequel on pourrait encore pénétrer, présente des obstacles que Steigentesch décrit et tels que d'après ses connaissances militaires il les juge insurmontables, si les Norvégiens profitent de ces avantages.

Le Général Bennigsen a déclaré au gouvernement Danois, qu'il est sous les ordres du Prince Royal de Suède, et que d'après ses intentions il étendrait ses troupes dans le Duché de Holstein jusqu'à ce que les affaires de la Norvège soient arrangées. D'après cette déclaration les troupes Danoises se retirent sur l'Eider. Au reste, les menaces du dit Général sont plus en paroles qu'en réalité, et il s'est contenté d'occuper

faiblement au moyen de deux bataillons la ligne jusqu'à Itzehoe. Glückstadt, qui est à quelques milles plus avant, n'est pas même occupé.

Ce mouvement de Bennigsen a inquiété les états du Holstein, et comme en même tems le Ministre Baron de Stein fait parvenir dans tous les pays de l'Allemagne des lettres d'invitation pour se rendre au Congrès Germanique (ce sont ses termes) et pour rétablir et assurer la constitution Germanique, les dits états ont présenté une adresse au Roi de Danemarck pour lui demander de permission d'envoyer des Deputés à ce Congrès, chargés d'y déclarer le voeu de Holstein d'accéder à la nouvelle constitution de l'Allemagne, en demeurant néanmoins, comme ci-devant, sujets du Roi de Danemarck. Le Roi a rejeté cette demande.

La Cour de Danemarck a demandé à celle de Prusse l'évêché d'Eutin (?) et en outre un million d'écus pour la cession de la Poméranie. Le Duc d'Oldenbourg serait indemnisé de cet évêché dans la Misnie (in dem Meissenschen). Le fils du Comte (Prince) Hardenberg est chargé de conclure cet arrangement. Le rapport de Steigentesch renferme quatre annexes :

1^o. Adresse de la diète de Norvège au P. ce Christian pour lui offrir la Couronne.

2^o. Proclamation du Prince aux Norvégiens en sa nouvelle qualité de Roi.

3^o. Lettres Patentes à l'occasion de Son avènement.

4^o. Lettres du Prince au Roi de Danemarck.

Le 14 Juin 1814.

L'Envoyé d'Angleterre, Foster est arrivé. Avant lui le Sieur Morier a été dépêché au Prince Christian pour lui déclarer, que les vaisseaux Anglais arrêteraient tout bâtiment quelconque, allant en Norvège ou en venant.

Foster attend d'un moment à l'autre un courrier de Morier; dès qu'il arrivera, les Ministres se mettront en route pour la Norvège.

L'Envoyé de la Norvège à Londres, Carsten Anker, était au départ de Foster emprisonné pour dettes.

Foster, destiné pour le poste de Ministre Anglais près la Cour de Copenhague, a ordre de ne remettre ses lettres de créance qu'après l'arrangement des affaires de la Norvège.

(7)

(238)

Extrait d'un Rapport du Baron Steigentesch en date du 18 Juin.¹

Mr. Morier, arrivé en Norvège, a remis le 6 Juin au Prince Christian une note verbale pour exposer l'objet de sa mission et a eu audience le 7. Le Prince a témoigné le désir d'une armistice de trois ou 4 mois entre la Norvège et la Suède, à l'effet de pouvoir assembler les états pour leur communiquer la médiation, offerte par l'Angleterre. Ce voeu a été transmis au Ministère Anglais par quelques députés, envoyés en l'Angleterre et chargés d'une lettre du Prince Christian au Prince Régent. Mr. Morier a représenté au Prince Christian l'inutilité de cette députation, mais il a fini par consentir, qu'elle partit sur un brick Anglais, chargé de ses dépêches, dans l'espoir qu'un refus essayé pourrait produire un bon effet en Norvège.

Le Baron de Steigentesch comptait d'arriver avec ses co-députés à Christiania le 28 ou 29 de Juin.

(8)

(239)

Christiania am 10ten July 1814.

Durchlauchtigster Reichsfürst,

Gnädiger Herr !

Wir sind endlich den 30sten Juny hier angekommen. Die schwedische Artigkeit hielt uns, von Gothenburg an, überall auf, und da unsere Reise immer von den Anstalten des Gouverneurs der Provinz abhing, so waren wir so glücklich an jedem Tage kaum drey oder vier Meilen zurückzulegen. Dafür wurden uns die Schleussen in Trollhätta und alles merkwürdige der Gegend gezeigt. Selbst jedes Regiment, das auf unserm Wege lag, schien zu diesen Merkwürdigkeiten zu gehören; es war theils versammelt, theils auf dem Wege und auf den Felsen aufgestellt um ihre Anzahl dem Auge zu vergrössern, und es ist gewiss, dass keine Macht in Europa auf einem festern Grunde steht, als auf dem diese Truppen aufgestellt waren.

Der englische Gesandter Foster hatte dem Baron Tawast in Kopenhagen erklärt, dass England alles thun würde, die Norwegischen Hafen zu schliessen und so die Unterwerfung Norwegens zu erleichtern, dass Schweden aber bisjetzt noch gar keine Anstalten getroffen habe, seine Rechte auf dies Land geltend zu machen, und dieser Aeusserung hatten

¹ Foreligger kun i Uddrag.

wir wahrscheinlich diese militairischen Aufstellungen zu verdanken. Indessen glaube ich trotz allen diesen Hülfsmitteln der Optik, und trotz der Versicherung des Feldmarschalls Essen, dass seine Armee aus 65,000 Mann besteht, sie kaum auf 14 bis 15,000 Mann rechnen zu dürfen. Unter diesen Truppen sind 4000 Grenadiere — so hoch wird wenigstens ihre Zahl angegeben — die zu den schönsten Truppen gehören, die ich je gesehen habe, die aber auch durch ihre Grösse und ihre Uebung, immer geschlossen zu fechten, die untauglichsten Truppen für den Gebürgskrieg sind, die einzige Art, die bey dem Eindringen in Norwegen möglich ist.

In diesem Mangel an Kraft liegt auch die Schonung, mit der sie bisher die Norweger behandelten, und die der Feldmarschall Essen sehr geltend zu machen suchte. Indessen fanden wir jenseits Gothenburg bereits einige Regimenter, die aus Deutschland zurückkehrten; die übrigen wurden in den nächsten Tagen erwartet; aber sie können vor dem 20sten Julius nicht an der norwegischen Grenze versammelt seyn. Der Kronprinz hatte befohlen in Gothenburg 60 Stücke Belagerungsgeschütz einzuschiffen, die für Friedrichshall bestimmt sind, und der Anfang dieser Einschiffung war bereits bey unserem Aufenthalte in Gothenburg gemacht.

In dem Hafen und zwischen den Felsen von Strömstad liegt die schwedische Scheerenflotte, und der Hafen selbst war mit den Schiffen aller handelnden Nationen angefüllt, die mit Getreide beladen, für Norwegen bestimmt waren und von den schwedischen Schiffen angehalten und dort aufgebracht wurden.

Der Hauptmangel der schwedischen Streitkräfte gegen Norwegen scheint mir der Mangel an leichten Truppen, den sie bey dem Eindringen in Norwegen empfindlich fühlen werden, und obwohl sie in dem schwedischen Hauptquartier von mehreren tausend Jägern sprachen, die an den Grenzen stehen, so bin ich doch etwas mistrauisch auf alle Zahlen geworden, die in Schweden in Hinsicht auf ihre Macht und ihre Hülfsmittel ausgesprochen werden.

Wir betraten am 29sten die norwegische Grenze. Sobald man die erste Felsenkette überstiegen hat, die dies Land umschliert, verflächt es sich mehr, als der erste Anschein vermuthen lässt; denn das Land liegt so hoch, dass der Gebürgsrücken wie eine grosse Ebene erscheint, die nur zuweilen durch breite Thäler und Landseen durchschnitten wird. Der Svinesund, die Felsen, die seine Ufer bilden, und der Glommen sind die Bollwerke Norwegens von dieser Seite; aber nach dem ersten Anblick glaube ich, dass eine Landung in der Gegend von Christiania

das Schicksal des südlichen Norwegens entscheiden würde. Die dänische Regierung war in allen Kriegen für Christiania besorgt; denn die ausgedehnte Küste enthält zu viele sichere Buchten, in denen eine Flotte einlaufen und landen kann, um sie mit Nachdruck vertheidigen zu können. Mit der Eroberung Christianias sind zugleich der Svinesund und der Glommen überschritten, die norwegischen Streitkräfte, die zwischen dieser Hauptstadt und Kongsvinger aufgestellt sind, werden dann in ihrem Rücken bedroht, und ich glaube nicht, dass die Festungswerke von Friedrichshall — das von zwey Höhen beherrscht wird — bedeutend genug sind, einer nachdrücklichen Belagerung länger als drey Wochen zu widerstehen. Mit der Besetzung von Friedrichshall, Christianias und des Glommen ist, wie ich glaube, der südliche Theil Norwegens erobert. Wenn dann einige Fregatten den Hafen von Bergen sperren, der der Mittelpunkt des norwegischen Handels, besonders der Fischereyen ist, so wird das drückende Elend an den Küsten auch den nördlichen Theil bald unterwerfen, den die Russen übrigens auch von Kola aus noch mit mehr Nachdruck bedrohen können. Die norwegischen Truppen, in ihre Gebürge zurückgedrängt, von dem Meere, das ihnen ihre Bedürfnisse zuführt, von dieser Seite abgeschnitten, wird dann der Mangel und der Winter zerstören, und die Besetzung der Hauptpunkte auf der kurzen Linie von Friedrichshall nach Christiania ist hinreichend alle Versuche zurückzuweisen, die sie nur in kleiner Anzahl wagen können, die Ebenen an der Küste und ihre Hafen wieder zu erobern.

Bey unserm kurzen Aufenthalte und der Unbekanntschaft mit der Sprache des Landes, ist es schwer über die Stimmung der Einwohner zu urtheilen. Dieses Volk, das mit seinen Begriffen und Kenntnissen noch die Grenzen der Kindheit nicht überschritten hat, empfängt mit den Mitteln seiner Erhaltung auch seine Nachrichten und Begriffe von den Städten an der Küste, und auch in dieser Hinsicht muss die Eroberung Christianias von entscheidendem Einflusse für Norwegen seyn. Zugleich hat sich, wie bey allen Gebürgsvölkern, auch hier die Geschichte in Sagen fortgepflanzt, die sich in eine Fabelwelt verlieren, ihre Geschichte mit denen ihrer Nachbarn vermischen und den Schauplatz alles Grossen, das der Norden je hervorbrachte, in ihre Heimath verlegen. Aus dieser Unbekanntschaft mit allem, was jenseits ihrer Gebürge vorgeht, entspringt die National-Eitelkeit dieses Volkes, das seinen Ursprung an die Zeiten Odins knüpft, und keinen andern Maassstab für Kraft und Grösse hat, als den ihm die Erzählungen seiner Geschichte darbieten.

Der Prinz Christian, der an der Spitze dieses Volks steht, hat — oder vielmehr seine Umgebungen — haben die Eitelkeit und die Leichtgläubigkeit dieses Volkes gewusst zu wecken und zu benutzen. Ich hatte bisher in dem Prinzen einen jungen Mann gesehen, den ein warmes, zu reizbares Gefühl irre geleitet hatte, und selbst in diesem Irrthum kann etwas liegen, das von dem Gefühl gebilligt wird, wenn es auch der Verstand verwirft. Aber Er, der in allen seinen Reden öffentlich von dem unerträglichen Joche Schwedens spricht, hat zweymahl den Antrag gemacht, diess Land Schweden zu unterwerfen, wenn man ihn zum Kronprinzen von Schweden erklärt. Der General Schmettow und der Baron Holstein haben beyde diesen Antrag dem Feldmarschall Essen überbracht, und hier in Christiania ist erst vor einigen Tagen eine Schrift erschienen, die diess zur Bedingung der Unterwerfung Norwegens macht. Die Constitution Norwegens, die auch in französischer und englischer Sprache bekannt gemacht wurde, und die ich die Ehre habe beyzulegen, schliesst den Besitz einer fremden, also auch die dänische Krone, das Erbtheil des Prinzen, nicht aus, und das grosse Gefühl für Recht und Freiheit, das in den englischen und hiesigen Zeitungen dieses Volk und ihren Führer begeistert, besteht in dem Ehrgeitze die drey nordischen Kronen auf seinem Haupte zu vereinigen. Alle Völker, deren Flagge im Sunde weht, müssen dadurch die natürlichen Feinde dieses Unternehmens sein.

Uebrigens ist nichts unterhaltender als der Anblick dieses neuen Hofes. Alle Kron-Aemter eines grossen Reichs sind im dem engen Raum des kleinen Christianias zusammengepresst. Ein kleines Haus von einem Stockwerke heisst der königliche Pallast, ein halb Dutzend Bäume, die sich mühsam in einer Felsenspalte aufrichten, sind der königliche Park; neben diesen Merkwürdigkeiten wohnt ein Oberhofmarschall, dann ein Marschall des Hofes, dann ein Oberststallmeister, dann einige Minister, die einen Staatsrath bilden, und das Wohl des Staates ist wenigstens Händen genug anvertraut, die sich alle ausstrecken, um ihren Unterhalt aus den Kassen des Staats zu empfangen.

Seitdem der Landsturm aufgerufen ist, ist alles, vom Hofmarschall bis zum Hirten, in eine Art von Uniform gekrochen, welche die Farbe des Landes, eine graue Felsenfarbe hat; die militarische Titelsucht ist zugleich in alle Einwohner gefahren, und wer die Eitelkeit besitzt, von einem ganzen Offizier-Korps bedient zu werden, darf sich nur einen Rock machen lassen, und er kann überzeugt seyn, dass alle Grade in der Armee für ihn nähren oder bügeln.

Indessen enthält das Land alle Hilfsmittel, den Krieg mit Nachdruck zu führen, und sie werden benutzt. Die Kanonengiessereyen in Moos und Larwig sind in Thätigkeit, ihre Artillerie, die aus 7 Batterien besteht, die in diesem Augenblicke noch mit 5 andern vermehrt werden, hat einen Offizier von Geist und Bildung, den Obersten Schilling an ihrer Spitze. Ihre Festungen sind auf vier Monate mit Allem versehen, und einer längern Zeit bedarf es nicht, da der Winter dann alle Unternehmungen endigt. England — wenigstens die Gewinnsucht der englischen Kaufleute — hat sie mit Pulver, Tuch und Leder versorgt; die heurige Erndte, die sehr ergiebig zu werden verspricht, wird die Lücken in ihren Kornspeichern wieder füllen, und obwohl die stehenden Truppen nur aus einigen Regimentern, jedes zu ungefähr 2000 Mann, bestehen, so bilden die Corps der Freywilligen und das allgemeine Aufgebot über 30,000, die der Hass gegen Schweden begeistert.

Es wird auf jeden Fall Zeit und Menschen kosten, wenn man dies Volk in seinen Gebürgen aufsuchen und unterwerfen will. Schweden scheint dies auch zu fühlen und zu fürchten. Da wir von der Möglichkeit eines Waffenstillstandes mit dem Feldmarschall Essen sprachen, so antwortete er, dass er nichts sehnlicher wünsche, aber dass Friedrichshall und Kongsvinger in diesem Falle schwedische Besatzungen aufnehmen müssten, und wir dafür alle Bedingungen eingehen könnten.

Morier, der vor uns ankam, war der unzertrennliche Gesellschafter des Prinzen geworden, und das Gerücht von der Hülfe Englands hatte sich schnell durch das ganze Land verbreitet und den Muth des Volks belebt. Unsre erste Handlung musste also seyn, diesen Eindruck zu verwischen. Wir schlugen daher jede Einladung des Prinzen ab, und er empfing uns den Tag nach unsrer Ankunft im Beyseyn seines Staatsrathes. — Wir erklärten ihm den Zweck unsrer Sendung. Er war anfangs verlegen, aber er hatte sich bald gefasst und sprach sehr zusammenhängend und ziemlich gut von seinen Pflichten gegen das norwegische Volk, ohne dessen Beystimmung Er keinen Entschluss fassen könne und dürfe; dass er nie glauben könne, dass die grossen Mächte, die für die Freyheit Europas gekämpft hätten, ein Volk unterdrücken würden, das bereit sey alles für seine Unabhängigkeit zu wagen. Der General Orloff erklärte ihm hierauf, dass die russischen Truppen unter dem General Bennigsen bereits in Holstein eingerückt seyen, dass sie unter den Befehlen des Kronprinzen von Schweden ständen, dass das Schicksal Dänemarks, seines eigentlichen Vaterlandes, und das Schicksal des Königs von Dänemark, seines Wohlthäters, wie das Wohl des norwegischen Volkes von seinem jetzigen Entschlusse abhingen, und dass die Bedin-

gungen, die Schweden, unter der Garantie der übrigen Mächte, den Norwegern anbiete, so ehrenvoll seyen, dass die Selbstständigkeit und die Ehre des norwegischen Volkes dadurch gerettet würden. Wir übergaben ihm dann den Brief des Königs von Dänemark, seines Herrn, der ihm vierzehn Tage Zeit giebt zurückzukehren, aber ihn im Weigerungsfalle seiner Rechte auf die dänische Krone verlustig erklärt. Er fand das, was man von ihm verlangte, zu wichtig, um gleich darauf antworten zu können, und er entliess uns mit dem Versprechen sich in einigen Tagen bestimmt zu erklären.

Während dieser Zeit hatten wir, jeder allein, mehrere Unterredungen mit dem Prinzen, die uns unserem Ziele um keinen Schritt näher brachten. Es ist immer ein kleiner Kreis von Einwürfen und Ideen, den er durchläuft, und den er wieder anfängt, sobald der Vorrath seiner Gedanken erschöpft wird. Der General Orloff hatte ein Schreiben des russischen Gesandten Stroganoff aus Stockholm erhalten, das die Drohungen Russlands erneuert. Er eilte zu dem Prinzen, der von dem Augenblicke erschüttert alles versprach, und den andern Tag einen längern Brief schrieb, in dem er alle Versprechungen zurücknahm.

Indessen hat er mehrere Vorschläge gemacht, die uns zu weit von unserm Zwecke entfernten, um sie annehmen zu können. Er selbst schlug einen Waffenstillstand vor, aber wir konnten nie über die Bedingungen einig werden, und um keine Zeit zu verlieren, da der Winter in zwey Monaten hier wieder anfängt und alle militärischen Operationen unmöglich macht, so übergaben wir ihm die Note, die ich die Ehre habe Euer fürstlichen Gnaden in der Beylage gehorsamst zu unterlegen.

Obwohl der Zweck aller seyner Schritte bisher zu seyn schien Zeit zu gewinnen, so ist es gewiss, dass man ihm die nöthige Zeit lassen muss den Reichstag zu versammeln und die Krone in die Hände des Volkes wieder zurückzugeben, die er von ihm empfing. Die meisten Glieder der Reichsversammlung wohnen zu entfernt von der Hauptstadt um diese vor Ende Augusts versammeln zu können; ein Waffenstillstand giebt dieser Berathschlagung die nöthige Ruhe und Sicherheit, und verspricht der Prinz in einem Schreiben an den König von Schweden feyerlich die Krone niederzulegen, und er räumt als Unterpfand seines gegebenen Wortes das Land bis an den Glommen und die drey dort liegenden Festungen, so ist, glaube ich, der Zweck unsrer Sendung erreicht.

Die Constitution Norwegens werde ich die Ehre haben, Euer fürstlichen Gnaden selbst zu überbringen, da sie zu weitläufig ist, um sie meinem Berichte beylegen zu können, der durch die Post abgeschickt wird.

Der Staatsrath des Fürsten besteht aus 7 Mitgliedern. Der erste ist der General Lientnant Haxthausen, der zugleich Hofmarschall, Commandant aller Truppen, Finanzminister und erster Kammerherr ist. Man kann nicht mehr Würden auf einen elenden Menschen zusammenhäufen, den die öffentliche Meinung in allen Ländern, wo er sich aufhielt, gebrandmarkt hat. Der vorige König von Dänemark hatte in seiner Krankheit Augenblicke, die einen Menschen fordern, der geduldig alle Misshandlungen ertrug; das war die glänzende Bestimmung dieses Generals, der nach dem Tode des Königs Commandant von Christiania wurde. Als Finanzminister hat er einen Staatsrath Tank an seiner Seite, den in früheren Zeiten zwey Bankerotte bereichert haben.

Uebrigens sind alle Finanz-Operationen in diesem Lande sehr einfach. Die Zölle, auf die der grösste Theil der königlichen Einkünfte angewiesen ist, tragen bey der Sperrung des Handels nichts ein, und das Volk bezahlt keine Abgaben. Dafür sind alle Druckerpressen in Bewegung fünfzehn- und 20 Thaler Zettel zu erschaffen, die keine andere Sicherheit haben als das königliche Wort. Es sind Wechsel, die auf das öffentliche Vertrauen gezogen werden, und sie werden so lange gelten, bis die Zeit oder ein Unfall diess Vertrauen schwächen. Mit der Bewilligung der Reichsversammlung ist eine Summe von 6 Millionen Thaler von diesen Zettel (sic) in Umlauf gesetzt worden; neben diesen besteht noch das alte dänische Papier, und es ist unmöglich die Summe zu berechnen, die hier jedes augenblickliche Bedürfniss aus den Druckerpressen hervorruft und verbreitet.

Die übrigen Staatsräthe sind ein Herr von Rosenkrantz, ein Bruder des dänischen Ministers, und einer der grössten Güterbesitzer des Landes; dann die Herrn: Sommerhielm, Collett, Aall und Carsten Anker: die beyden letztern sind in London, und die andern zu unbedeutend um eine Schilderung zu verdienen. Ihr grösstes Verdienst in den Augen des Volkes ist ihr Hass gegen Schweden; und der Erfindungsgeist des hiesigen Patriotismus ist unerschöpflich in Namen, die den Schweden bezeichnen sollen, und ihn auf jeden Fall beleidigen.

Alle militärischen Angelegenheiten besorgt der Prinz selbst. — Der Oberste Hegermann, der President der Reichsversammlung, unter dem der König gewählt wurde, ist der Staats-Sekretär des Kriegs-Departements. Er steht seit 30 Jahren an der Spitze der hiesigen Cadetten-Schule — einer vortrefflichen Anstalt — und eine fortgesetzte Uebung von 30 Jahren ist hinreichend alle Theile der Befestigungskunst kennen zu lernen, und dies ist sein Fall. Man hält ihn für den gebildetsten Offizier der Norwegischen Truppen; aber seine Erfahrung, wie

die des Prinzen, beschränken sich auf die Exercirplätze von Kopenhagen und Christiania. Zu seinem Wirkungskreise gehört in diesem Augenblicke das ganze Volk, das in allen Theilen des Landes in den Waffen geübt wird. Aber dies Volk ist auf einem Flächenraum von mehr als 6000 Qvadratmeilen zerstreut, und die Volkshaufen, die der Augenblick der Gefahr versammelt, muss in diesem Lande der Mangel in vierzehn Tagen zerstreuen. Doch beruht die Täuschung der Unüberwindlichkeit und der Stärke dieses Volks auf der Zahl ihrer Streiter, die jede Gemeinde angiebt, und die im ganzen Lande über 80,000 Mann betragen, von denen 30,000 bestimmt sind, sich an gewissen Punkten im Augenblicke der Gefahr zu versammeln.

Die Zahl der stehenden Truppen besteht aus folgenden Regimentern:

Reiterey.

Aggershuus reitende Jäger.
Sønderfilsky (!) Dragoner.
Drontheim Dragoner.

Linien-Infanterie.

Bergenuus Regiment.
Nordenfields Regiment.
Oplandsky (!) Regiment.
Sønderfilsky (!) Regiment.
Tellemarken Regiment.
Drontheim zwey Regimenten.
Westerlehuus (!) Regiment.

Leichte Infanterie.

Aggershuus Scharfschützen Corps.
Norsky (!) Jäger Regiment.
Rohrsaus (!) Bergcorps (die sogenannten Schneeläufer).

Dann eine Ingenieur-Brigade (das heist Mineurs, Sapeurs und Pioneurs) die aus 200 Mann besteht.

Die Stärke jedes Regiments hängt von der Bevölkerung des Distrikts ab, dessen Namen es trägt. Im Ganzen wird die Stärke der stehenden Armee, die der Staat bezahlt, auf 22,000 Mann gerechnet, unter denen 6000 Jäger sind, die in ihrer Art zu den besten Truppen in Europa gehören.

Die sogenannten Schneeläufer bilden ein Corps von 1200 Mann; aber sie können nur verwendet werden einzelne Posten des Feindes während dem langen Winter zu überfallen, und ihn durch die Schnelligkeit ihrer Bewegungen auf allen Punkte (!) zu beunruhigen und zu ermüden.

Die Cavallerie Regimenter, etwa 1000 Pferde in allem, dienen bloss dazu die Verbindung zwischen den einzelnen Posten zu unterhalten, die übrigens auch durch Signale auf allen Bergen verbunden sind.

Die Artillerie ist aus sieben Batterien, jede zu zehn Dreypfündern und zwey Haubitzen, zusammengesetzt. Fünf andre werden in diesem Augenblicke errichtet. Der Oberste Schilling, ein thätiger, unterrichteter Mann, steht an ihrer Spitze.

Die Marine besteht aus 7 dänischen Briggs von 20 und 16 Kanonen, die in den norwegischen Hafen lagen, und die der Prinz zurückhielt. Ausserdem werden die Küsten noch durch 47 Kanonenböte vertheidigt, die jetzt bey der Insel Wallö liegen, die den Eingang in die Bay von Christiania vertheidigt. Aber der Kanal, der diese Insel vom festen Lande trennt, ist 30 Faden tief; jedes Linienschiff kann dort segeln, und dieser Umstand allein muss diese eigentliche Scheerenflotte zwingen, bey jedem Kriege ihren Posten zu verlassen um den Felsen ihrer Ufer zuzueilen. Zu ihrem Versammlungs Orte ist auf diesen Fall der Hafen von Friedrichsvärn bestimmt, dessen Eingang so eng ist, dass er durch jeden Linienschiff, das sich vor ihn legt, gesperrt werden kann. Der Schiffskapitain Fasting, einer der ausgezeichnetsten Offiziere der dänischen Marine, ist der Admiral des neuen Königs.

Durch die Sperrung des Meers, das diesem Lande alle Bedürfnisse zuführt, ist der Preis der nothwendigsten Dinge zu einer Höhe gestiegen, von der man sich in allen übrigen Ländern keinen Begriff macht. Zwölf Pfund Rindfleisch kosten zum Beyspiel 100 Thaler (ein Louis d'or macht 120 Thaler), und so steht alles in einem verhältnissmässigen Preise. Der gemeine Mann nährt sich meistens von Fischen, die ihm das Meer im Ueberflusse liefert; doch hat die Sperrung des Handels diesem Lande den Vortheil verschafft, dass die Hände, die er unbeschäftigt liess, für den Ackerbau gewonnen wurden, der in der letzten Zeit bedeutende Fortschritte gemacht hat. Die besten hiesigen Landwirthe behaupten, dass wenn dieser Zustand noch zwey Jahre währt, Norwegen keine Getreide Zufuhr aus dem Auslande mehr bedarf. Doch muss ich hinzusetzen, dass diess die Ansicht patriotischer Landwirthe ist, und der Patriotismus hat manchen frommen Wunsch, den wahrscheinlich die Felsen dieses Landes nicht befriedigen können.

Aus allem geht hervor, dass es Schwedens Vortheil fordert sich dies Land ohne Blutvergiessen zu unterwerfen; das Vorurtheil gegen dies Land würde dadurch unvertilgbar werden. Ein einziger Regentag macht die Wege in den Bergen unzugänglich, und hindert die Fortschritte einer Armee, und ein Nachtheil der schwedischen Truppen wäre hinlänglich den Muth des Volkes, auch wenn es besiegt ist, wieder zu beleben, und einen Krieg zu verlängern, der nur mit dem Untergang des Volkes endigen würde. Dadurch würden auf jeden Fall die Kräfte von einem Theile des Nordens geschwächt, und ich weiss nicht, ob dies, bey der überwiegenden Macht Russlands, der Wunsch eines andern Staates seyn kann. Norwegen gehört zu den Ländern, die für den Handel Russlands unentbehrlich sind. Alle russische Schiffe, die aus dem weissen Meere in das baltische gehen, sind gezwungen in einem norwegischen Hafen anzulegen, und die Russen, die jetzt schon durch Kola einen bedeutenden Einfluss auf den norwegischen Handel haben, könnten leicht die Stimmung der Einwohner benutzen, die jetzt schon die Unterwerfung an Russland der an Schweden vorziehen, wenn diese Unruhen den Frieden im Norden noch länger unterbrechen sollten.

Ein Blick auf die Landcharte zeigt, wie vortheilhaft die ausgedehnte Küste Norwegens für Russland seyn würde, und der europäische Handel würde zum Theil einen andern Gestalt annehmen, wenn es Russland je gelingen sollte, die Küsten zu beherrschen.

Empfangen Euer fürstlichen Gnaden den Ausdruck meiner tiefen Ehrfurcht.

Steigentesch.

(9)

(240)

Christiania den 16 July 1814.

Durchlachtigster Reichsfürst,
Gnädiger Herr!

Ich habe die Ehre Euer fürstlichen Gnaden folgende Beylagen gehorsamst zu übersenden:

- a. der Brief des Prinzen Christian an Seine Majestät den König von Schweden;
- b. der Vorschlag zu einem Waffenstillstande;
- c. die Basis der Vereinigung Norwegens mit Schweden;
- d. die letzte Note, die wir als Antwort auf diese Mittheilungen dem Prinzen Christian übergaben.

Drey Noten des Prinzen, an uns gerichtet, die Er zugleich mit diesen Abschriften überschickte, enthalten auf fünf Bogen nichts anders

als die wiederholte Versicherung in diesem Augenblicke nicht anders handeln zu können, und eine Schilderung seiner Gefühle über den Zustand Dänemarks, das Er den vereinten Mächten empfiehlt.

Der letzte Punkt ist in unserer Note beantwortet, und die drey Noten, wie die abgeänderte Constitution werde ich die Ehre haben Euer fürstlichen Gnaden bey meiner Ankunft gehorsamst zu übergeben.

Wir gehen Morgen nach Udewalla, wo der König und der Kronprinz von Schweden sich befinden. Das Resultat unserer Unterhandlungen werde ich die Ehre haben Euer fürstlichen Gnaden von dort aus zu übersenden.

Auf jeden Fall hat der Kronprinz Zeit gewonnen, seine Truppen, die aus Deutschland kommen, zu sammeln, wenn er den Krieg mit Norwegen einer spätern Unterwerfung dieses Landes vorziehen sollte. Erst am 20sten Julius konnten diese Truppen an der Grenze Norwegens versammelt seyn; und der Schein von Schwäche, den eine gezwungene Unthätigkeit auf ihn geworfen hätte, ist durch den Vorwand, den Gang der Unterhandlungen nicht zu unterbrechen, glücklich vermieden worden. Unsre Tagreisen in Schweden, die immer nur 3 bis 4 Meilen betragen, schienen auch für diesen Fall berechnet zu seyn. Will Er den Krieg, so ist dieser Augenblick günstig; man ist hier auf den Krieg noch nicht hinlänglich vorbereitet, und die Hoffnung einer guten und ruhigen Erndte, an der ihnen alles liegen muss, wird durch jedes Vordringen bis Christiania für das südliche Norwegen vernichtet.

Lord Castlereagh hat Herrn Foster die Nachricht mitgetheilt, dass in allen englischen Hafen der Befehl gegeben ist keine Deputation aus Norwegen mehr landen zu lassen. Der Capitain Mackenzie, dem die Blokade der norwegischen Hafen aufgetragen ist, hat indessen erst vor einigen Tagen einige Deputirte des Landes an Bord genommen und nach England abgehen lassen.

Obwohl mehrere englische, russische und holländische Schiffe, mit Korn beladen, in verschiedenen Hafen eingelaufen sind, so steigt doch der Mangel und der Preis aller Waaren zu einer fürchterlichen Höhe. Im innern des Landes sind ganze Districte, in denen jede Kuh, jedes Pferd, selbst jedes Hausthier geschlachtet werden muss, und ein Reisender, der gestern aus Tellemarken (einer der innern Provinzen) ankam, musste mehrere Meilen zu Fuss machen, weil in der ganzen Gegend die Zugthiere geschlachtet waren.

Ich hoffe, dass der Kronprinz von Schweden bald entscheiden wird, ob Er die ihm vorgeschlagenen Bedingnisse annehmen kann und darf. Sobald es entschieden ist, eile ich nach Kopenhagen, um dem Könige

von Dänemark die Antwort des Prinzen auf seine Befehle zu übergeben, und dann nach Wien um Euer fürstlichen Gnaden gehorsamst manche Bemerkungen zu unterlegen, die sich der Post nicht anvertrauen lassen.

Empfangen Euer fürstlichen Gnaden den Ausdruck meiner tiefen Ehrfurcht.

Steigentesch.

(10)

(241)

Gothenburg den 1sten August 1814.

Durchlauchtigster Reichsfürst!

Gnädiger Herr!

Wir eilten am 26 July nach Friedrichshall um dem Prinzen Christian die Bedingnisse eines Waffenstillstandes vorzuschlagen, welche die beyliegende Note A des Grafen Engeström enthielt. Wir fanden den Prinzen erst in Moss, 5 Meilen von Christiania, wo Er uns die Nachricht mittheilte, dass die schwedische Flotte die Norwegischen Kanonenböte bey Hvaløerne in der nämlichen Nacht angegriffen, sie zum Rückzuge genöthigt und die Insel Hvaløerne, die den Eingang der Bucht von Christiania vertheidigt, besetzt hatte. Die Feindseligkeiten hatten also in dem nämlichen Augenblicke angefangen, in dem wir den Waffenstillstand unterhandeln sollten.

Wir fanden den Prinzen in der Lage eines jungen Menschen, den man hindern will sich an dem Orte einzufinden, wohin ihn sein Gegner gefordert hat. Der erste Kanonen Schuss war gefallen, sein Schicksal schien ihm dadurch entschieden, und die Nothwendigkeit sich schlagen zu müssen, war immer das, was er unsern Gründen entgegensetzte. Setzen Sie sich an meine Stelle, war immer seine Antwort, — was würde man von mir sagen, wenn ich jetzt — im Augenblicke der Gefahr — zurückträte. Wenn mich alles verlässt, fuhr Er fort und wandte sich an den englischen Gesandten Foster — so werde ich in Ihrem Lande gewiss einen Fleck Erde finden, auf dem ich ruhig sterben kann. Wir traten noch am nämlichen Tage unsere Rückreise an, schickten ihm beyliegendes Schreiben B, und kamen am andern Morgen in Strömstadt, dem Hauptquartier des Kronprinzen von Schweden an.

Noch in Norwegen hörten wir, dass zwey Angriffe auf die Insel Kragrøe die den Hafen von Friedrichsstadt beherrscht, abgeschlagen wurden. Sechs tausend Jäger, die besten Norwegischen Truppen, halten unter dem General Staffeldt diese Insel besetzt.

Der Kronprinz empfing uns sehr freundlich. Er behauptete, dass er die Nichtannahme seiner Bedingnisse vorausgesehen und der

Ungeduld seiner Truppen nicht habe widerstehen können; daher, und um keine Zeit zu verlieren, sey er genöthigt gewesen, noch am Tage unserer Abreise die Feindseligkeiten anzufangen. «Dänemark», fuhr Er fort, «muss mir jeden Kanonenschuss in diesem Kriege bezahlen. Der Herr von Wetterstetten hat schon früher erklärt, dass Pommern nicht kann abgetreten werden, sobald unsre Truppen Norwegen, die Entschädigung Schwedens, erobern müssen. Dies ist jetzt der Fall. Dänemark hat unsere Leichtgläubigkeit missbraucht, wir haben ihm 400,000 Thaler von der Million, die wir ihm geben mussten, bereits bezahlt. Der erste Kanonenschuss, der gestern fiel, hat den Schuldbrief der übrigen 600,000 zerrissen; Pommern macht wieder einen Theil von Schweden aus. Ich habe jetzt die sichere Nachricht, dass der Prinz Christian den bestimmten Befehl des Königs von Dänemark hat, zu widerstehen. Dänemark hofft aus dem Missvergnügen der Völker, das jetzt über die neue Gestalt der Dinge allgemein ist, Vorthail zu ziehen; sonst lässt sich die Raserey eines jungen Menschen, ohne Geist und ohne Erfahrung, nicht denken, Alles zu wagen, wo nichts zu gewinnen und alles zu verlieren ist. Ich warte jetzt, ob der König von Dänemark seine Verbindlichkeit erfüllt, den Prinzen Christian seines Rechts auf die dänische Krone verlustig zu erklären. — Erfüllt Er sie nicht, und ich höre von der geringsten Truppenbewegung in Dänemark, so überlasse ich Norwegen seinem Schicksale und gehe mit 40,000 Mann nach Seeland, und bin ich einmal dort, so wird mich keine Macht der Erde mehr von dort vertreiben».

Gegen den englischen Gesandten, Foster, der früher mit ihm sprach, hatte er sich noch bestimmter erklärt. Er sprach von der Nothwendigkeit Dänemark zu theilen, dass Er unter dieser Bedingung selbst zugeben würde, Norwegen als eine englische Colonie zu betrachten, und dass seine Uebereinkunft mit dem Kaiser Alexander in dieser Hinsicht schon getroffen sey. «Oestreich ist vielleicht die einzige Macht», fuhr er fort, «die diese Theilung Dänemarks zu hindern wünscht; aber seine Armeen sind in Italien und Deutschland zu nöthig, wo das Missvergnügen wie in Frankreich zu laut ist, um einen Theil seiner Kräfte für den Norden entbehren zu können; auch wird es nie den ungleichen Kampf mit Russland wagen wollen; denn dieser Krieg hat die moralische Schwäche Oestreichs zu deutlich gezeigt, um sich noch vor diesem Staate zu fürchten».

Ich habe gesucht die Worte des Kronprinzen, so viel als möglich beyzubehalten, um seinen Ideengang zu bezeichnen, der sich immer um den Besitz Seelands dreht. Die Beweise, die Er gegen Dänemark anführt,

gehören wirklich zu den unglaublichen Dingen unsrer Zeit. Jeder Zeitungsartikel ist Ihm ein Beweis, und Er zeigte uns einen Brief aus Kopenhagen, der einer seiner stärksten Beweise ist, und sehr umständlich von der Unterstützung Norwegens durch den König von Dänemark spricht, — nur ist dabey zu bemerken, dass der Briefschreiber alle diese Nachrichten von einer Hofdame der Königin hat. Einer dieser Beweise, den ich die Ehre habe, Euer fürstlichen Gnaden gehorsamst mitzutheilen, ist wahrscheinlich hinreichend um die andere, die alle von dieser Art sind, nicht wiederholen zu dürfen.

Indessen sind alle Anstalten zu der Eroberung Norwegens mit Thätigkeit betrieben worden. Die schwedische Armee ist in einem Zustande, in dem sie seit Carl XII nicht mehr war. Es ist nicht möglich schönere und geübtere Truppen und einen bessern Geist unter den Offizieren zu finden. In dieser Hinsicht sind die Verdienste des Kronprinzen unverkennbar, und jeder, der die schwedischen Truppen noch vor einigen Jahren kannte, gesteht, dass Er eine neue Armée geschaffen hat, die der vorigen nicht mehr gleicht. Dafür genießt Er das Vertrauen und die Liebe der Truppen in einem ausgezeichneten Grade.

Die Zahl der Truppen, die für die Eroberung von Norwegen bestimmt ist, beträgt ungefähr 45,000, obwohl sie im schwedischen Hauptquartier 70,000 ausmachen. Unter diesen sind über 4000 Pferde, die in Norwegen nur an wenigen Stellen anwendbar sind. Der Plan des Angriffs ist ungefähr der nähmliche, den ich die Ehre hatte, Euer fürstlichen Gnaden in Christiania zu entwerfen. Die Lage des Landes erlaubt hier keine Abweichungen, und alle Operationsplane gegen Norwegen müssen beynahe übereinstimmend seyn.

Der erste Angriff wird auf Friedrichsstadt geschehen, das der General Adlerkruz in 14 Tagen zu nehmen glaubt. Die Insel Kragrøe, die den Hafen beherrscht, wird Morgen wieder mit 10,000 Mann angegriffen, und das Belagerungsgeschütz für die Festung ist bereits eingeschifft. Sieben tausend Mann werden bey Moos landen. Dadurch ist der Glommen und der Svinesund umgangen und Christiania bedroht. Zwölf tausend Mann, unter dem Feldmarschall Essen, dringen durch das Idethal bey Friedrichshall, und der Kronprinz, der, nach der Einnahme von Kragrøe und der Landung bey Moos über den Svinesund geht, vereint sich mit diesen Truppen auf der Höhe von Moos; ein Theil der Flotte segelt dann in die Bay von Christiania, wohin auch alle Streitkräfte ihre Richtung nehmen und das der Feind wahrscheinlich nicht vertheidigen wird. Dann wird eine Truppen-Linie von Kongsvinger bis Christiania gezogen; Friedrichsstadt wird der Waffenplatz und der Stützpunkt dieser

Linie; Kongsvinger und die Strasse über Magnor werden mit 3000 Mann beobachtet, Friedrichshall mit 1200 Mann, und zwey Linien-schiffe sind hinreichend die norwegische Flotille in Vallö, wohin sie sich zurückgezogen hat, zu beobachten. Die schwedische Armée hofft noch in diesem Feldzuge bis Hedemarken (der fruchtbarsten Provinz in Norwegen) vorzudringen, durch die gute Behandlung das Volk zu gewinnen, und durch Güte und Unterhandlungen sich das nördliche Norwegen zu unterwerfen.

Der Norwegische Vertheidigungsplan scheint sich auf einen Postenkrieg zu beschränken, die (sic) sich, sobald sie mit Uebermacht angegriffen werden, in das Gebürge zurückziehen. Nur einzelne Punkte, wie die Inseln vor Friedrichsstadt, sind stark besetzt. — Als wir Norwegen verliessen, eilte das Landvolk auf die ihm angewiesenen Punkte, und in einem durchschnittenen Lande, voll Wälder und Felsen, lehrt die Natur den Vertheidigungskrieg, der die Geduld des Gegners in einzelnen Gefechten ermüdet. Sie zählen darauf, dass die schwedischen Schiffe zu alt und zu schlecht bemannt sind um in den Aequinoctial Stürmen das Meer halten zu können; dann werden ihre Hafen frey (die Hafen von Bergen und Drontheim sind auch im Winter offen); die norwegischen Kaper waren selbst dem englischen Handel gefährlich; sie werden es um so mehr dem schwedischen werden, und auf jeden Fall die Zufuhren der schwedischen Armée beunruhigen, denen (sic) das Meer ihre Bedürfnisse zuführen muss.

In zwey Monaten müssen wir die Resultate dieses Feldzuges sehen, der auf jeden Fall die Kräfte des Nordens zerstört. Der Kronprinz will nur drey bis vier tausend Russen von dem Corps des General Bennigsen an sich ziehen; die übrigen sollen in Jütland bleiben, um wie er sagt, das Betragen der dänischen Regierung zu beobachten. Wir haben dem Kronprinzen die Befehle des Königs von Dänemark an alle Festungskommandanten in Norwegen übergeben, nach welchen sie ihre Plätze den schwedischen Truppen überliefern sollen.

Wir gehen Morgen nach Kopenhagen, wo ich diesen Bericht abschicken, und sobald ich meine Audienz bey Seiner Majestät dem Könige hatte, ihm sogleich folgen werde.

Kopenhagen den 5ten August 1814.

Vor zwey Tagen kam ich hier an. Ueber den Krieg in Norwegen war erst ein Bericht erschienen, der die Besetzung der Insel Hvalöerne enthielt, die ohne einen Schuss von der norwegischen Flotille verlassen

wurde. Die Versuche auf die Insel Kragrøe scheinen bis jetzt weniger glücklich zu seyn; zwey Versuche sind abgewiesen worden. Das Corps des Feldmarschall Essen war indessen durch das Idethal vorgerückt, und der Kronprinz und der Prinz Oscar hatten Strömstadt am ersten verlassen um bey diesem Corps zu bleiben.

Den neuen russischen Gesandten, General Suchteln, fand ich in Gothenburg. Er bleibt im Hauptquartier des Kronprinzen, und er bestätigte, was uns der Kronprinz gesagt hatte, dass alle russische Streitkräfte in Deutschland ihm untergeben und marschfertig seyen.

Hier in Kopenhagen fand ich alles in einer Bestürzung über die Drohungen Schwedens, die sich nur in einem Lande erklären lässt, das ohne einen mächtigen Schutz keinen Druck von aussen mehr fühlen darf, wenn es bestehen soll. Sie haben alles, was nöthig ist, den Krieg nicht zu fürchten, Truppen, Geschütz, Pulver, aber ihre Kassen sind erschöpft, und ihr Schicksal in der letzten Zeit scheint ihren Muth und ihre Hoffnungen gelähmt zu haben.

Ich hoffe meine Abschieds Audienz in den nächsten Tagen zu erhalten und dann gleich nach Wien abzugehen, um mündlich manche Lücke zu ergänzen, die in Berichten herschen muss, die man der Post anvertraut.

Ich habe die Ehre Euer fürstlichen Gnaden nur die Beilage A gehorsamst zu übersenden, da ich die übrigen mitbringen werde, um bey den ungeheuren Postgebühren dem Staate mehrere hundert Thaler zu ersparen.

Empfangen Euer fürstlichen Gnaden den Ausdruck meiner tiefen Verehrung.

Steigentesch.

III.

Major Baron von Martens's Sendelse til Kjøbenhavn og Christiania, Mai til August 1814.

I mine Bidrag til Norges Historie i 1814, II, S. 175—370, har jeg paa Grundlag af Baron v. Martens's Papirer i Statsarchivet i Berlin leveret en Fremstilling af Kommissærernes Virksomhed. Først nu kan jeg fuldstændig meddele de samme Aktstykker i Grundsproget, efter fornyede Afskrifter, tagne paa Stedet.

Baron Friedrich von Martens, den preussiske Kommissær, var en paa sin Tid meget anseet og jævnlig benyttet Mand. Alfred von Reumont har i sit Skrift, *Aus König Friedrich Wilhelms IV. gesunden und kranken Tagen* (Leipzig, 1885), S. 1 flg. om ham meddelt forskjellige Oplysninger¹. Reumont omtaler Martens baade med Forbehold og med Anerkjendelse: «Ich gestatte mir nicht über die diplomatische Befähigung und den gesellschaftlichen Tact dieses Mannes ein Urtheil zu fällen. Er vereinigte jedoch allgemeine wissenschaftliche Bildung mit einem nicht geringen Mass von Welterfahrung, die er auf Reisen und inmitten einer grossartig bewegten Zeit zu erlangen vollauf Gelegenheit gehabt hatte».

Han var en Brodersøn af Georg Friedrich von Martens, Grundlæggeren af det verdenskjendte historisk-diplomatiske Samleværk, Martens' *Recueil*, og var uddannet i Göttingen under Onkelens specielle Veiledning. Hans yngre Broder Carl fortsatte dennes Værk og var desuden Udgiver af et andet bekjendt Værk, *Guide diplomatique*. Fr. von Martens var Jurist og foretog sammen med Broderen store Reiser². I 1813 traadte han ind i Hæren og blev attacheret Kronprins Carl Johan. Han var — siger Reumont — «in dieser Stellung bei der Schlacht von Dennewitz nicht ohne Nutzen gewesen». Det tør være rimeligt, at han i samme Stilling har delt enkelte preussiske Generalers Misstemning mod sin svenske Chef. I 1814 deltog han i det franske Felttog under Blücher og skal der have indlagt sig Fortjenester. Han erholdt i den Anledning

¹ For Henviisning til denne Kilde har jeg Hr. Underbibliothekar A. Kjær at takke.

² I 1807 skal han som Diplomat have været i Kjøbenhavn. C. Th. Sørensen, *Kampen om Norge*, II, S. 262.

Jernkorset og blev derefter sendt til Danmark og Norge. Om denne Mission fortælle de i det Følgende aftrykte Dokumenter.

I 1828 blev Martens preussisk Gesandt i Firenze og i 1832 i Konstantinopel, hvor han dog ikke vandt synderlig Paaskjønnelse hos sine Overordnede.

Han døde i Paris den 5te Januar 1857.

1. Statskansler Hardenbergs Note til Statsminister N. Rosenkrantz, af 27de April 1814.¹ (242)

Monsieur le Comte !

La Prusse s'intéresse sous plus d'un rapport aux différends qui viennent de s'élever entre le Dannemarc et la Suède au sujet de la cession de la Norvège, stipulée par le Traité de Kiel. Non seulement ils éloignent le moment tant désiré d'un rapprochement franc & sincère avec le Dannemarc, mais ils menacent encore le Nord de l'Europe d'une rupture à laquelle la Prusse, fidèle aux engagements contractés avec la Suède, ne sauroit rester étrangère. L'Autriche, la Russie, l'Angleterre se dirigent par les mêmes vœux & par les mêmes principes. L'Europe, abreuvée de sang, doit enfin jouir de quelque repos. Pourroit-on permettre à un Prince désobéissant aux ordres de Son Roi, de le troubler? & ne devons nous pas réunir tous nos efforts pour prévenir les effets funestes, mais inévitables de Sa désobéissance.

C'est à Sa Majesté Danoise qu'il appartient de manifester par des démarches peremptoires et énergiques, qu'Elle désavoue la conduite du Prince Chrétien & celle de tous les fonctionnaires Danois qui viennent d'embrasser Sa cause. S'il conserve le moindre attachement pour le² Roi & pour Sa patrie, il verra les malheurs qui la menacent & l'abyme qu'il creuse sous Ses propres pas.

Il est évident que le Traité de Kiel restera illusoire tant que la cession de la Norvège ne sera point réalisée, [qu'il³ appartient à Sa Majesté Danoise d'accomplir l'effet de cette stipulation; Il est évident enfin qu'Elle doit à Sa propre dignité de sévir contre un Prince dont les actions se trouvent en opposition directe avec Sa volonté & l'intérêt de Sa Monarchie.

¹ Efter Originalen med egenhændig Underskrift mellem Rosenkrantz's Papirer i det danske Rigsarchiv, sammenholdt med Konceptet i det preussiske Statsarchiv. Kong Frederik Wilhelms Skrivelse til Frederik VI. af 27de April 1814 er trykt i første Række, S. 36 flg.

² I Konceptet staar: *Son*.

³ I Konceptet: *Il est évident qu'il* etc.

Ces considérations & l'attachement sincère du Roi pour Sa Majesté Danoise, Lui font vivement désirer qu'Elle daigne adopter les mesures les plus sérieuses pour faire rentrer ce Prince dans la ligne de Ses devoirs.

Le moyen le plus efficace paroît être celui de fixer¹ un terme peremptoire pour la remise de la Norvège & de Lui déclarer qu'il sera traité, en cas de désobéissance, comme rebelle et récalcitrant aux ordres de Son souverain légitime. Comme héritier présomptif de la couronne de Dannemarc le Prince ne sauroit Se faire illusion sur les suites inévitables qu'entraîneroit une plus longue résistance. Il importeroit que pareille sommation fut adressée à tous les fonctionnaires Danois qui se sont rangés autour du Prince Chrétien & qui partagent son opposition criminelle.

Il faudroit enfin que Sa Majesté Danoise défende par une ordonnance solennelle à tout bâtiment Danois d'aborder en Norvège et que toute communication fut interrompue avec ce pays tant qu'il restera en état de rebellion.

C'est à Vous, Monsieur le Comte, qui jouissez à si juste titre de la confiance de Votre auguste Souverain, que je dois m'adresser dans une affaire aussi importante pour le salut de Votre patrie.

Le Roi, mon maître, jaloux de prévenir une rupture qui paroît inévitable, vient d'envoyer le Major de Martens à Copenhague avec une lettre pour Sa Majesté Danoise, dictée par l'attachement sincère qu'Il n'a jamais cessé de porter à Votre auguste maître. Je conjure Votre Excellence de vouloir l'appuyer de tout Son crédit & d'accueillir le Baron de Martens avec Sa bienveillance accoutumée. En appuyant ses démarches & celles des Hautes Puissances alliées, Elle donnera à Son Roi & à Sa patrie une nouvelle preuve de Son dévouement & Elle détournera l'orage qui paroît prêt d'éclater.

Que Sa Majesté Danoise, fidèle aux sentimens de loyauté qui La caractérisent, daigne entrer dans les vues désintéressées des Hautes Puissances Alliées et S'expliquer d'une manière conforme à Sa propre dignité & à Ses véritables intérêts. Qu'Elle daigne faire émaner les déclarations dont j'ai eu l'honneur d'entretenir Votre Excellence. Les agens des Puissances Alliées s'empresseront de les transmettre eux-mêmes au Prince Chrétien, & de lui prouver par cette démarche, qu'en cas de désobéissance Elles ne balanceront plus de concourir à la vengeance d'un Souverain outragé. La cause de Sa Majesté Danoise devient aujourd'huy celle de toutes les têtes couronnées.

¹ I Konzeptet: *lui fixer*.

Je saisis avec plaisir cette occasion d'offrir à Votre Excellence l'assurance de ma plus haute considération.

Paris ce 27 Avril 1814.

Hardenberg.

à Son Excellence

Monsieur le Comte de Rosencrantz &c.

à Copenhague.

2. Hardenbergs Instruktion for Baron Martens.¹ (243)

Paris le 28 Avril 1814.

Instruction pour Mons. le Major Baron de Martens.

Les difficultés qui s'élèvent entre la Suède et le Dannemarc au sujet de la cession de la Norwège, stipulée par le traité de Kiel, réclament l'intervention des hautes Puissances Alliées et nommément de la Prusse, de l'Autriche, de la Russie et de l'Angleterre, qui ont garanti la possession de cette Province à S. M. Suédoise. Il ne saurait leur être indifférent de voir une nouvelle rupture éclater dans le Nord de l'Europe, et il convient à leurs intérêts comme à leurs principes de prendre les mesures les plus énergiques pour prévenir cette explosion fâcheuse. Guidées par des vues aussi bienfaisantes, les puissances alliées n'ont pu se refuser de déferer aux justes griefs exposés par le Ministère Suédois dans le mémoire ci-joint en copie.² Elles se sont décidées d'envoyer des agents à Copenhague pour engager S. M. Danoise de réprimer par tous les moyens qui se trouvent à Sa disposition les mouvements séditieux qui se manifestent en Norwège, et à la tête desquels le Prince Chrétien n'a pas craint de Se placer. C'est Vous, Monsieur, que le Roi a désigné pour cette mission importante et délicate. Vous remettrez immédiatement après Votre arrivée à Copenhague à S. M. Danoise la lettre ci-jointe, et à Son Ministre d'État et de Cabinet le C^{te} de Rosencrantz la note également ci-annexée. Je Vous transmets la copie de ces pièces originales pour Votre gouverne et direction particulière.

Vous trouverez dans le mémoire Suédois tous les matériaux nécessaires pour appuyer verbalement Vos démarches, et Vous aurez soin de régler Votre conduite d'après celle des agents envoyés par les alliées de S. M. Il importe que Vous concertiez ensemble toutes Vos démarches. Là où les intérêts se confondent les mesures doivent être les mêmes.

¹ Efter Koncept i det preussiske Statsarchiv.

² Trykt hos Oscar Alin, Den svensk-norska unionen, bilagor, S. 93.

Dans tout ce qui a rapport à l'affaire de la Norwège la Prusse n'a fait qu'accéder aux déclarations de [Ses alliés].¹

Si le Roi de Dannemarc entre comme nous avons lieu de l'espérer, dans les vues des Puissances alliées, si S. M. se décide à adopter les mesures qu'on Lui propose pour réprimer les mouvements séditieux de la Norwège, et l'opposition illicite du Prince Chrétien, Vous accompagnerés Vos Collègues en Norwège et Vous ferés tous Vos efforts pour éclairer le Prince et les représentants de la nation sur leurs véritables intérêts. L'intention de la Suède n'est point d'asservir la Norwège sous un joug tyrannique, elle promet au contraire de lui donner une constitution aussi sage que libérale.

P. S.

Je Vous autorise en particulier, Monsieur, de faire connaître verbalement au Comte de Rosencrantz dans les conférences que Vous aurés sans doute avec ce Ministre sur les stipulations du traité de Kiel, que la Prusse attache le plus grand prix à la cession de la Poméranie Suédoise que le Dannemarc vient d'acquérir en vertu du traité précité.

J'ai déjà fait à cet égard quelques ouvertures préparatoires au Ministère Danois par l'organe du Comte de Bernsdorff. La Prusse ne pouvant voir passer la Poméranie Suédoise sous la domination du Danemarck sans oublier ses intérêts les plus précieux, propose à cette puissance de lui [payer une somme d'argent équivalente à la valeur réelle de cette Province].² Vous présenterés au gouvernement Danois les avantages qui en resulteraient pour le rétablissement de ses finances et en ajoutant qu'on s'arrangerait facilement sur le montant de la somme et sur les termes dans lesquels nous pourrions l'acquitter.

L'acquisition de la Poméranie Suédoise à ces conditions est si importante pour nous, que nous serions même obligés d'en faire une des conditions principales du traité de paix qui devra se conclure par la suite avec le Danemarck.

Je ne puis donc assés Vous recommander, Monsieur, de mettre dans les entretiens que Vous serés à même d'avoir avec Mr. le C^{te} de Rosencrantz sur cette affaire, toute la circonspection et tout le zèle dont Vous

¹ Rettet for: *de la Russie et de l'Angleterre.*

² Rettet for: *accorder de l'autre côté soit une indemnité territoriale proportionnée et convenable, soit d'une somme d'argent équivalente à la valeur réelle de cette Province. C'est essentiellement sur cette dernière alternative qu'il conviendrait d'appuyer.*
Der er foretaget flere Rettelser frem og tilbage.

êtes capable. Vous aurès en réussissant de nouveaux titres à la reconnaissance du Roi, et je serai toujours très-empressé de les faire valoir, si Vous parvenés à justifier dans cette occasion la confiance flatteuse que S. M. daigne Vous témoigner.

Paris ce 28 Avril 1814.

Hbg.

**3—15. Baron v. Martens's Depescher til Statskansler Hardenberg,
14de Mai til 20de August 1814. (244—256)**

3.

(244)

No. 1. Copenhague le 14 Mai au soir 1814.

Tout en faisant la plus grande diligence je n'ai pu être rendu ici que le 13. de ce mois le soir à onze heures. Des ondées incessives aux environs d'Hannovre, les digues rompues de l'Elbe, et les vents contraires — qui m'ont empêché de m'embarquer à Kiel, et m'ont forcé de revenir de là sur la route de Schleswig pour passer par les Beltes, — ont retardé mon arrivée de près de deux jours.

J'ai été voir le G^l Orlof dès le lendemain matin de mon arrivée, et je l'ai trouvé occupé à la rédaction de sa 2^{de} dépêche qu'il comptait faire partir le soir même par un courier conjointement avec sa première. Il a bien voulu en différer le départ jusqu'à demain pour me fournir l'occasion de pouvoir donner également des nouvelles à Votre Excellence et s'est empressé d'une manière tout à fait aimable et franche à la fois de me mettre au courant de ses démarches et de leur effet depuis son arrivée. Il m'a fait la lecture de ses dépêches aussi circonstanciées que bien écrites, et en me communiquant les pièces officielles les plus importantes pour pouvoir juger les intentions véritables du gouvernement Danois, — nous nous sommes communiqués nos instructions et nos idées sur l'objet de notre mission. Tout s'est trouvé si conforme et tellement d'accord, que nous n'avons d'autre désir sinon que les agens Autrichiens et Anglais viennent le plus tôt possible réunir leurs instances aux nôtres et entrer dans la manière dont nous envisageons les circonstances.

Le G^l Orlof, parti trois jours avant moi de Paris et rendu ici le 9. du mois courant, n'a pas perdu un instant de tems pour faire sentir préalablement au gouvernement Danois la nécessité de se soumettre aux volontés des Puissances alliées, et je crois pouvoir assurer Votre Excellence d'avance que les Puissances obtiendront aujourd'hui de la cour d'ici à l'égard de la Norvège tout ce qu'elles désirent, en autant que les

démarches qu'on exigera ne compromettront pas la dignité du souverain et l'existence du gouvernement.

Mr. Orlof ne trouvant ici encore personne des autres cours s'est concerté avec Mr. Lisakewitsch (ministre de Russie ici) pour ses premières démarches.

A la 1^{re} entrevue avec Mr. de Rosencranz ce ministre s'est beaucoup répandu sur le caractère turbulent des Norvégiens, sur la difficulté de les gouverner, sur leur esprit de liberté et sur la manière dont ils venaient de se conduire, qui ne laissait aux Danois et au Roi aucuns regrets de les voir passer sous une domination étrangère. Mr. Orlof a répondu à ce raisonnement que telles n'avaient pas paru être les dispositions du gouvernement jusqu'ici, mais que si elles étaient telles aujourd'hui, il en augurait du bien pour l'issue de sa mission. Il a ajouté, «que S. M. l'Empereur de Russie était dans la douleur de devoir parler un langage sévère au Nord, tandis que tout respirait autour de lui la paix et le bonheur, que l'affaire de la Norvège était le complément du grand oeuvre et qu'il n'était point d'effort dont il ne fut capable pour parvenir à l'exécution du traité de Kiel».

Le 11. de Mai à six heures du soir le Général Orlof présenta au Roi la lettre de son maître. Le Roi en a paru très-affecté et a dit à Mr. Orlof: «On peut faire de moi ce que l'on veut, on peut m'écraser, mais non me faire passer la Norvège sous la domination Suédoise, parcequ'elle ne m'obéit pas plus qu'à eux. J'ai tenté tous les moyens; aucun n'a réussi: si Vous en connaissez d'autres, instruisez moi». — Mr. Orlof appuyant fortement sur la nécessité de prendre aujourd'hui des mesures plus énergiques, de traiter comme affaire d'état une affaire de famille, et de se décider contre son cousin & son sujet, le Roi a cru qu'il était question de déshériter le Prince Chrétien et a dit «c'est une question si délicate qu'on ne peut la toucher qu'avec toutes sortes de précautions». — «Aussi je me garde bien d'en parler plus clairement à Votre Majesté», a répondu Mr. Orlof, «je me borne à protester du voeu ferme de mon souverain sur les affaires de la Norvège. Plut au ciel que ma mission puisse détourner les malheurs que je prévois».

Mr. Orlof ne cache point dans son rapport, qu'il peut lui être échappé de se servir de quelques expressions fortes qui ont paru choquer le Roi, au point de lui faire dire entre autres — «Vous avés raison; j'aurais du périr avant de signer la séparation de la Norvège». Cette exclamation prouve l'impression forte que la lettre de l'Empereur de Russie et les réflexions de Mr. Orlof lui ont faite, & la situation violente dans laquelle il se trouvait. Quant aux mesures prises en ce moment,

Mr. de Rosencranz informe Mr. Orlof qu'on avait envoyé depuis 14 jours des commissaires en Norvège pour la reddition des places fortes, qu'on travaillait à un réscript très pressant annonçant notre arrivée et accompagné d'une copie de la lettre de l'Empereur de Russie au Roi, — qu'enfin on allait publier un édit qui sous des peines sévères défend toute communication soit commerciale soit particulière avec la Norvège.

A la demande de Mr. de Rosencranz si Mr. d'Orlof n'avait pas dans ses instructions de passer en Norvège, celui-ci a répondu: «J'ignore «encore à quoi je me déterminerai; je me réglerai sur les affaires et les «circonstances: si je puis espérer du succès il n'est rien que je ne fasse «pour en obtenir; mais si cette démarche devait être aussi inutile que «les tentatives du Roi, il serait désagréable pour moi et mes collègues «de compromettre près d'un Prince rebelle et obstiné les sollicitations «de 4 grands souverains. Toutes fois il faudra que nous soyons porteurs «d'ordres précis, clairs, énergiques et connus de nous mêmes, pour pou- «voir partir». Nôtre départ pour la Norvège est devenu par cette tournure une chose rendue dépendante des bonnes intentions de la cour d'ici, — un objet de négociation pour ainsi dire — et finira par nous être demandé comme une grace.

Telles ont été les démarches et les explications de Mr. de Orlof avant la connaissance des pièces officielles Danoises.

Après en avoir fait la lecture il s'est persuadé — comme je le suis également — que la Norvège, séparée naturellement du Dannemarc, n'a été unie d'intérêt que par l'union croisée des familles et par la longue possession, — et qu'au moment où la dernière guerre a éclaté le gouvernement d'ici prévoyant le cas d'accession à la cause commune des puissances alliées a prévu la nécessité de séparer ses intérêts de ceux de la Norvège & d'abandonner ce pays à ses propres moyens. Le Prince Chrétien reçut dès lors des instructions illimitées & pour le pouvoir & pour le tems. Il lui fut enjoint malgré tous les événements de ne revenir qu'à la paix générale. Le Prince a agi sur ces bases, et instruit comme il a du l'être que le traité de Kiel avait été arraché au Dannemarc par la force, — il a saisi le moment de la stagnation des affaires militaires en France, pour se prononcer de la manière dont il a fait.

Les mesures du gouvernement Danois prises depuis ne portent pas, il est vrai, le caractère d'une volonté ferme et décidée, — mais jugeant impartialement, cette lenteur paraît être l'effet aussi bien de l'habitude, que de la connivence.

La pièce qui selon moi mets hors de doute la manière de penser

du Roi à cet égard est la lettre confidentielle du 21. Mars à son cousin dont je joins ci-près la copie. Elle porte tellement le caractère de la franchise & de la sincérité qu'elle ne laisse rien à désirer. Le Roi a regardé cette lettre si bien confidentielle, que Mr. de Rosencranz lui même n'en a eu connaissance dans le tems, qu'après qu'elle était partie. Votre Excellence la jugera digne de toute son attention. Les Suédois de leur côté ont eu des torts, comme Mr. d'Orlof me fit très-bien remarquer: 1^o en se contentant de la renonciation simple du Roi, disant qu'ils fesaient leur affaire du reste: — 2^o en pressant trop la publication de la signature du traité, malgré les représentations du gouvernement Danois, qui voulait rappeler le Prince Chrétien avant la signature: — 3^o en exaspérant les Norvégiens par la défense publique de faire sortir des grains, et la connivence secrète de ce commerce comme objet de contrebande, ce qui devait le rendre plus lucratif aux Suédois, et plus dur aux Norvégiens: — 4^o enfin par leur retard à faire connaître aux Norvégiens l'intention de leur donner une constitution et des immunités.

Les Anglais à cette occasion semblent négliger les intérêts de la Suède. Mr. Orlof mande à sa cour que l'envoyé du Prince Chrétien à Londres, Mr. Anker a eu une audience de Lord Liverpool, & qu'il se trouve encore en Angleterre p^r le moment. Il lui mande encore que des bruits confus annoncent que le Danemarc lui même négocie un échange avec l'Angleterre — celui de la Seelande contre une partie du Hannovre. Nous avons fait enfin la réflexion simultanée que le Prince de Suède pourrait fort bien avoir son but à entretenir les mésintelligences existantes, pour amener le moment de pouvoir entrer dans le Holstein — & de pouvoir satisfaire ses vues d'ambition à réunir les trois couronnes.

Je cite ces faits et ces idées à Votre Excellence puisqu'elles donnent à penser en les combinant à quelques circonstances que j'ai recueillies en route & dont j'ai fait part de suite au Général Orlof.

1^o. Le Duc de Cambridge à mon passage à Hannovre en me demandant le nom de l'agent Anglais qui irait à Copenhague, m'a assuré positivement dans le cours de la conversation que les Députés Norvégiens n'avaient point été accueillis du tout en Angleterre, mais renvoyés de suite sans une ombre d'espérance.

2^o. A mon passage par Odensée des personnes absolument étrangères à moi, mais natifs du pays, sont venus s'adresser à moi pendant que je changeais de chevaux pour savoir si effectivement il était question de rendre les Anglais maîtres des Isles & surtout de la Seelande: que le bruit courait qu'on offrait en revenge (!) le Hannovre au Roi de Dane-

marc & que le Danemarck ne compterait dorénavant plus parmi les Puissances maritimes.

3^o J'ai rencontré des troupes Danoises en marche pour le Holstein — j'ai vu transporter des effets militaires des Isles au Schleswig, et j'ai appris en route que l'ordre était donné partout de concentrer les troupes et de rappeler les semestriers aux régiments.

Voilà, Monsieur le Baron, le résumé de ma conversation avec Mr. Orlof, de ses dépêches & des réflexions, que nous avons fait sur l'état des choses.

Après avoir lu encore la lettre du Roi du 21. Mars au Prince Chrétien qui porte si évidemment le caractère de la vérité & de la sincérité, je fis à Mr. Orlof, avec la franchise qui de suite s'est établie d'elle même entre nous, la réflexion, que je ne saurais qu'approuver tout ce qu'il avait fait et dit, mais que toutes les données portant à croire en ce moment que le gouvernement Danois se prêterait à nos demandes, je m'énonçais moins vertement que lui, tout en insistant sur les mêmes démarches avec la même fermeté. Ceci m'a paru d'autant plus essentiel et analogue aux circonstances, que d'un côté le Gl. Orlof avait fait les ouvertures avant la connaissance des pièces officielles Danoises, tandis qu'on devait me la supposer du moins en partie, lorsque je verrais Mr. de Rosencranz et le Roi — et que de l'autre côté, l'ébranlement nécessaire étant une fois donné pour faire marcher d'un pas ferme et accéléré le gouvernement d'ici, il devait nous importer de nous en ménager les esprits et de n'en venir à des ouvertures désagréables, que lorsque nous ne serions plus convaincus de la sincérité de leurs intentions.

Mr. Orlof est tombé d'accord avec moi là-dessus, et je crois que nous avons par là réuni depuis le double avantage, d'avoir donné d'abord plus d'activité à la bonne volonté, — & à présent plus de bonne volonté à l'activité. L'une et l'autre nous sont également nécessaires: il a été infiniment utile d'avoir entamé notre négociation d'une manière un peu verte, pour nous garantir des lenteurs & récidives d'un gouvernement dont les membres et le souverain sont obligés d'agir contre le sentiment naturel de leurs coeurs qui tient à la Norvège: et il sera essentiel, je ne balance point de l'assurer, de nous concilier les esprits par la douceur de nos formes et par la justice que nous rendrons à leur volonté active aussi souvent que nous observons, — le tout pour finir notre besogne aussi vite que possible.

Ainsi préparé, j'écrivis de suite, au sortir de Mr. Orlof, à Mr. de Rosencranz, pour le prier de me désigner l'heure à laquelle il voulait me recevoir. — Je passai chez Mr. de Tawast qui en me répétant ses

anciens griefs me donna encore connaissance du dernier rescript du gouvernement Danois du 11. Mai, adressé aux commissaires envoyés en Norvège; ce rescript n'admettait aucune condition, mais informait simplement les Norvégiens de notre prochaine arrivée, en leur disant que les puissances regardaient le Prince Chrétien come déchu du trône du Danemarck & ne reconnaîtraient jamais la Norvège comme royaume indépendant. Ce rescript venant de passer en Norvège par les mains mêmes de Mr. de Tawast sans qu'il se fut aperçu de cette omission essentielle, ce général en concevait de vives inquiétudes, & j'en fus frappé de mon côté d'autant plus qu'il m'assura qu'on avait débattu longtems au conseil du Roi avant de l'adopter. Je ne savais si après tout je devais l'attribuer à une simple négligence, à la bêtise, ou à une mauvaise volonté cachée, qui aurait voulu fermer aux Norvégiens toute voye de revenir, en représentant sous un faux jour les intentions des Puissances Alliées.

Après en avoir conféré avec Mr. Orlof je fus le soir chez Mr. de Rosencranz. Mr. Orlof s'offrit à m'accompagner pour m'introduire & pour mettre au fait par là même de juger la manière¹ dont il avait traité jusqu'ici avec ce ministre. Je vis bientôt que Mr. de Rosencranz avait reçu une impulsion très-forte & je n'eus qu'à me joindre aux instances de mon collègue, pour en entendre les assurances les plus positives que le gouvernement ferait tout ce qui serait en son pouvoir pour convaincre les Puissances alliées de l'intégrité de ses intentions, mais en même tems de l'insuffisance de ses moyens à les réaliser.

J'ai relevé de suite l'omission qui s'était glissée dans le dernier rescript — je me suis persuadé qu'effectivement on n'y a point entendu malice — le G^l Orlof a partagé mon opinion — et un rescript supplémentaire va empêcher la mauvaise interprétation qui aurait pu en résulter. Il m'a paru que le langage brusque et sec du G^l Orlof a effectivement fait perdre un peu la tête au gouvernement d'ici².

Je témoignai à Mr. de Rosencrantz le désir d'avoir une audience particulière du Roi dès le lendemain, et pour ne pas perdre de tems j'ai repassé seul chez lui le soir tard, afin de lui remettre la copie de la lettre au Roi dont j'étais porteur. Il m'a répété alors ce qu'il avait dit à Mr. Orlof, dans ses premiers entretiens & en a appelé a mon propre

¹ Saa lyder Texten, der i Korrektur er konfereret med Originalen.

² Je viens de recevoir aujourd'hui la copie de ce rescript avec la lettre adressée pour cet effet à Mr. de Tawast & je le joins ci-près. La note explicatoire se trouve en dessous. Le 16 May. (Bemærkning, tilføiet af Martens).

jugement dès que je connaîtrais davantage tous les faits: il a fini par se faire entraîner dans la chaleur de la conversation à dire:

«Mais quelle sera la fin de tout ce qu'on nous demande; veut on «avilir entièrement le Roi aux yeux de son peuple? — Les Suédois ont «tous pleins (sic) d'amis ici et j'avoue — que moi même, certainement «bon patriote, je dois enfin désirer de voir finir la crise terrible, où nous «nous trouvons, — d'une manière, ou de l'autre: il y a eu tant d'autres «qui ont passé sous une domination étrangère sans être malheureux. Je «Vous donne ma parole — je dis peut-être plus que je devrais — «je serai bon Suédois comme un autre si c'est à cela qu'on vise. Je «connais le Prince de Suède, il est capable de tout, plein de démarches précipitées & il a beaucoup d'ambition: C'est l'homme le plus habile «du siècle, il fait faire toujours aux autres ce qu'il veut sans avoir ja- «mais rien fait lui-même et sans avoir des moyens à sa disposition.»

Mr. de Rosencranz s'est étendu pour le prouver sur toute la carrière du Prince, & a manifesté les craintes les plus fortes sur une nouvelle invasion du Holstein: Ceci m'a fourni l'occasion de lui parler de la marche des troupes et que cela n'annonçait point des dispositions pacifiques: «Ah, pour le coup» — me dit-il — «il faut pourtant se mettre «en mesure. Nous sommes entièrement sur le pied de paix, & nous ne «voyons nulle part la paix pour nous. Rendsbourg n'a eu jusqu'ici une «garnison de 4 à 500 hommes, il faut au moins en garantir la surprise «d'un coup de main de la part des Suédois: la garnison sera portée à «7000 hommes à peu près.»

Au reste Mr. de Rosencranz a paru très-satisfait de la lettre du Roi à S. M. Danoise & de celle de Votre Excellence: j'ose croire que porteur d'une telle base, j'ai réussi la confiance que je pouvais désirer pour la suite de la négociation.

Il a fini par m'offrir lui-même de me fournir toutes les pièces que je pourrais désirer à mon instruction particulière & j'ai profité de cet offre pour lui demander copie de toutes celles, que j'avais vues chez le G^l ¹ Orlof.

Copenhague le 14 May 1814
dans la nuit au 15.

Martens.

1 Det ser ud, som om det ogsaa kunde være Cte.

4.

(245)

No. 2. Copenhague le 15 May 1814.

Quoique Mr. de Rosencranz m'avait prévenu que le Roi ne recevait point ordinairement les dimanches, je reçus cependant le matin du 15. même l'invitation de me rendre chez le Roi le soir à 6 heures.

Je fus de suite chez le G^l Orlof pour le prier de retarder encore d'un jour le départ de son courrier et il a eu cette complaisance.

Je fus introduit chez le Roi par son aide-de-camp de service. Je lui expliquai d'abord en peu de mots l'objet de ma mission et lui remis ensuite la lettre, dont j'étais le porteur. Quoiqu'il en connut déjà la teneur, il la lût toute entière, et se tourna ensuite vers moi en me témoignant vivement la satisfaction qu'il en ressentait, et en appuyant sur la preuve que cette lettre lui fournissait de l'amitié véritable du Roi par la manière dont elle était conçue. Il trouva tout naturel que Sa Majesté attachée religieusement à ses promesses se fut trouvée engagée à lui écrire comme elle avait fait, persuadé d'avance comme il l'était que Sa Majesté ne lui demanderait que ce qui est compatible avec la dignité d'un souverain. «Je crois avoir fait», dit-il, «tout ce qui était en mon pouvoir et je suis prêt à faire encore tout ce qu'on peut me demander raisonnablement sans me compromettre envers mes sujets: cependant je crois qu'il faudra une déclaration de l'Angleterre pour faire rentrer les Norvégiens dans le devoir». — Il a parlé à cette occasion avec tendresse du Prince Chrétien qu'il aime par parenté, par amitié, & par estime à la fois, en regrettant qu'il ne se soit rendu à ses instances: mais il s'est exprimé presque avec amertume sur le compte des Norvégiens et sur leur ingratitude qui allait mettre tout le Danemarc en danger. Le Roi m'a fait sentir dans la suite de la conversation que ce n'est proprement ni le Prince Chrétien ni le peuple Norvégien, qui était cause de tous ces désordres, mais que la faute principale en est à quelques familles riches, aux marchands qui aimeraient être Anglais, & à quelques têtes chaudes parmi les avocats et les hommes de lettres. — Il sentit parfaitement qu'ayant une fois conclu le traité de Kiel il fallait l'exécuter, et il a recommencé (!) les protestations de sa bonne volonté & qu'on serait content de lui.

J'ai répondu que l'empressement qu'on avait témoigné à me mettre au fait de tout, ne me laissait rien à désirer pour juger les intentions du Danemarc, mais que j'osais me flatter que les faits correspondraient sous peu encore d'avantage aux paroles, et que, munis d'une déclaration

comme nous l'espérons de sa part, nous pouvions espérer également de remplir avec succès notre mission à l'égard de la Norvège.

J'ai eu l'air de trouver assés naturel que vu son attachement pour un pays comblé de ses bienfaits, il avait du répugner à son coeur de prendre jusqu'à présent les mesures extrêmes (cette tournure a paru me gagner sa confiance) mais j'ai ajouté qu'aujourd'hui ce pays ne méritait plus ces ménagemens — que d'ailleurs ce serait compromettre la tranquillité du reste de ses états après avoir signé le traité de Kiel, — et qu'enfin pressé aujourd'hui par les Puissances Alliées, c'était une sorte de force bienfaisante qui justifierait ses démarches aux yeux de tous ses sujets.

Je lui ai demandé la faveur de pouvoir revenir à sa propre personne, aussi souvent que les circonstances me sembleraient l'exiger, — il me l'a accordée.

Au reste il m'a demandé beaucoup de détails sur la guerre, il s'est plu à me prouver qu'il connaissait parfaitement le caractère juste et loyal du Roi nôtre maître, et il a énoncé à différentes reprises le désir & l'espérance que les anciennes liaisons d'amitié en seraient bientôt renouvelées entre les deux états.

Le langage du Roi était franc & partait du coeur. Quelles que puissent être les sentimens des membres du gouvernement — je me rendrais garant de ceux du Roi. On reconnaît bientôt — surtout après un entretien de près d'une heure comme j'ai eu, — que ce Prince faible de santé, incapable de dissimulation, joint un esprit juste & un jugement sain à une âme qui aime le bien & à en faire; mais que, peu capable de fermeté et de propre volonté, il doit être facile à influencer, & par là sujet à être toujours de l'avis du dernier qui lui parle.

Copenhague le 15 May 1814 au soir.

Martens.

5.

(246)

No. 3. Copenhague le 16. May 1814.

J'ai passé la journée d'hier à parcourir un tas de pièces, rescripts, notes &c. &c. dont Mr. de Rosencranz m'avait fait tenir dans la matinée les copies pour me mettre au fait de tout ce qui s'est passé jusqu'ici. J'en ai choisi les plus importantes & les plus dignes d'attention, pour les joindre à mes rapports telles qu'elles s'y trouvent annexées.

Je crois pouvoir réduire maintenant le jugement sur l'affaire de la

Norvège — d'après tout ce que j'ai vu, lu et entendu, — aux trois observations suivantes :

1^o. Le Danemarck n'a point fait jusqu'à nôtre arrivée tout ce que la Suède avait droit de demander, — mais ses lenteurs & ses demi-mesures s'expliquent par les circonstances indiquées.

2^o. Le Gouvernement & le Roi sont en ce moment prêts à satisfaire de bonne foi les désirs des Puissances alliées, de la manière dont ils ont été énoncés, et de coopérer sincèrement à toutes les mesures tendantes à ramener le Prince Chrétien et l'esprit des Norvégiens.

3^o. Le moyen reconnu le plus efficace par le gouvernement d'ici aussi bien que par Mr. de Tawast, le G^l Orlof et moi, — (et peut-être le seul pour ramener les Norvégiens de bon gré) — est l'arrivée d'un agent Anglais qui passerait en Norvège avec nous, & y manifesterait de la part de l'Angleterre la ferme résolution de ne pas l'aprovisionner & de ne jamais reconnaître la Norvège comme royaume indépendant.

D'après ces observations nôtre besogne ici pourrait tirer vers sa fin dès l'arrivée de cet agent Anglais.

Du reste nous apercevons déjà les résultats de nos instances ici. Le placard ci-joint du 11. May rompt toute communication avec la Norvège et satisfait à l'une des demandes des Puissances Alliées : les fonctionnaires Danois sont rappelés et il en revient encore journellement ; — il ne reste donc au gouvernement que le dernier pas à faire à l'égard du Prince Chrétien — (la déclaration dont nous serons porteurs) — pour prouver selon moi qu'il a épuisé les moyens dont il peut disposer.

Mr. de Rosencranz m'a assuré aujourd'hui qu'on présentera après-demain au conseil du Roi la déclaration dont nous serons porteurs en allant en Norvège, & qu'on nous demandera avant de l'expédier en clair à Mr. Orlof & à moi, si nous en sommes satisfaits ou si nous désirerions quelque changement. Le Roi s'est déjà prononcé qu'il en demandait la rédaction dans les termes les plus forts, et aussi prononcée que cela put être compatible avec sa dignité de souverain & la constitution du Royaume.

Le but de notre mission ici est dès lors rempli et il ne s'agira que du voyage de(!) la Norvège. Pour préparer d'avantage les esprits en Norvège j'ai à l'exemple du G^l Orlof insisté auprès de Mr. de Rosencranz de faire parvenir de suite au Prince Chrétien la copie de la lettre du Roi au Roi de Danemarck. Il faut que les rescripts, lettres, menaces &c. lui tombent comme des bombes successivement & produisent un effet également rapide & décidé.

Le Prince a refusé jusqu'ici, il est vrai, de recevoir les commissaires

destinés à rendre les forteresses au nom du Roi aux Suédois & l'annex[e] sur B.¹ instruira Votre Excellence des dernières nouvelles officielles de la Norvège.

Mais aujourd'hui le G^l Tawast nous apprend que le Prince Chrétien a fait tenir tout récemment une lettre au G^l Essen, ce qui donnerait lieu de croire que le Prince est ébranlé.

Les circonstances singulièrement compliquées dans ce moment, — et plus embrouillées peut-être encore dans l'avenir m'engagent de prier Votre Excellence à me faire pressentir éventuellement les intentions du Roi sur les cas suivants :

1^o. Dois je passer avec Mr. Orlof seul en Norvège si l'agent Anglais tarderait d'arriver?

2^o. Dois je regarder toute la négociation comme rompue si le Prince Royal de Suède par quelque coup de tête ou par impétience allait entrer dans le Holstein?

3^o. Enfin en dernier ressort suis-je en droit de demander à la cour ici quelque garantie de ses bonnes intentions, pour le cas que notre voyage en Norvège n'eut point les effets dont nous aurions pu avoir lieu de nous flatter?

Jusqu'à la reception d'ordres particuliers sur ces questions je me réglerai, comme le portent mes instructions sur le parti que prendra le Général Orlof. J'ai l'honneur de prévenir Votre Excellence qu'il a voulu adresser à Mr. de Nesselrode à peu près les mêmes questions.

Copenhague le 16. May 1814 dans la nuit au 17.

Martens.

P. S.

ad No. 3.

Conformément à mon instruction j'ai voulu saisir la 1^{re} occasion favorable pour parler à Mr. de Rosencranz de l'échange de la Poméranie. — C'est lui même qui a commencé à m'en parler à ma seconde visite.

Il m'a dit d'abord qu'il était difficile de traiter sur un objet qu'on ne possédait pas encore, mais qu'on trouverait à cet égard toute la facilité qu'on pourrait désirer, du moment qu'effectivement cette Province vint à être remise au pouvoir du Danemarck; et qu'en en traitant provisoirement on n'aurait pas besoin de faire remettre ensuite aux agens Danois d'abord, un pays qui serait échangé quinze jours après.

¹ 3: Billes Brevvexling med Christian Frederik.

Mr. de Rosencranz est convenu de la nécessité indispensable de réunir ce pays à la Prusse, et il m'a assuré que le Roi son maître en jugeait de même: il est convenu encore que ce pays est d'une importance beaucoup inférieure pour le Danemarck. Mais il m'a fait entendre qu'un simple dédommagement en argent, dut il être égal & équivalent à la valeur réelle de cette province, ne pouvait guères convenir ni au Danemarck comme état, ni au caractère du Roi comme souverain.

«Le Roi croirait subir» — me dit-il — «un nouvel avilissement aux yeux de ses sujets en acceptant simplement une somme d'argent, — on ferait au gouvernement le reproche de s'être laissée tromper sur la valeur, — et il en résulterait un mécontentement plus ou moins général dans le pays, qu'on n'oserait hasarder dans les circonstances d'à présent, où déjà il règne une grande fermentation dans les esprits. — D'ailleurs l'argent se dissipe et il n'en reste rien. Notre crédit et nos finances ne se relèveront point par là — comme Vous me le faites observer — ce sont les circonstances & le commerce, qui opéreront ce changement nécessaire. Le Danemarck déjà affaibli au point où il se trouve aujourd'hui, perdrait encore d'avantage de sa considération. Les territoires enclavés dans le Holstein, les possessions de la ville de Lübeck, l'évêché d'Eutin — si la maison d'Oldenbourg pouvait être dédommée d'autre part — voilà des objets d'échange que nous devons désirer; nous nous entendrions facilement sur la somme d'argent qui pourrait manquer, pour compléter notre dédommagement, mais il nous faudra toujours (en partie au moins) quelque dédommagement territorial».

Je fis à cette occasion mention du Lauenbourg pour le cas qu'il put devenir un objet d'échange. Mr. de Rosencranz me dit qu'effectivement ce pays pouvait être à la convenance du Danemarck, mais que les territoires susmentionnés lui paraissaient plus convenables encore et que d'ailleurs la maison d'Hanovre était très pénible à se défaire de la moindre de ses possessions: «à moins» — ajouta-t-il — «que la perspective de ne pas voir longtemps réuni le Hanovre à l'Angleterre n'influât aujourd'hui sur sa manière de penser à cet égard, — puisque le pays d'Hanovre doit échoir au Duc de York après la mort du Prince Régent d'à présent».

Je n'ai point manqué, comme Votre Excellence peut le croire, de revenir à différentes reprises sur la préférence d'un équivalent en argent, et de renchérir sur les avantages qui en résulteraient pour le Danemarck à l'égard de ses finances. Mais Mr. de Rosencranz est resté ferme à cet égard & m'a assuré qu'il avait fait faire à peu près les mêmes ouver-

tures par l'organe du Comte de Bernstorff et de Mr. Bourke sans cependant en avoir reçu de réponse jusqu'à présent.

Copenhague le 16. May 1814.

Martens.

6.

(247)

No. 4. Copenhague le 22. May 1814.

Ignorant quand je pourrai de nouveau faire passer des nouvelles à Votre Excellence, — je destine ce très-humble rapport à lui présenter en raccourci le tableau historique des affaires de la Norvège, — et à lui peindre la position présente du Roi ici.

La Norvège a eue(!) successivement trois gouverneurs qui ont pris à tâche de rendre ce pays plus florissant. Le Prince de Holstein Augustenbourg qui fut élu Prince Royal de Suède, le Prince de Hesse, et le Prince Chrétien de Danemarck.

La plus grande liberté s'était peu à peu établie dans ce pays. Un comité de bien public (*Wohlfarts-Ausschuss*) dont les membres étaient composés des hommes les plus distingués, et choisis parmi les élus de chaque commune, a su s'établir de l'aveu du souverain et faire goûter depuis toutes les mesures qui pouvaient être avantageuses à la Norvège. Il est parvenu à faire ériger la nouvelle université à laquelle les Norvégiens tiennent beaucoup et où ils ont rassemblés nombre de Professeurs renommés. Ce même comité a présenté un plan pour bâtir à ses frais des chaussées en Norvège et a cherché en général d'avancer la culture de ce pays de toutes les manières. Les affaires publiques de la Norvège avaient prises par là dans les derniers tems un caractère d'indépendance ignoré jusqu'alors. Le Roi de son côté, animé des meilleures intentions, mais faible dans la conservation de ses droits, y a prêté la main. Mal entouré, mais pourtant guidé en tout par ses aides de camp, ce prince a perdu son autorité en Norvège comme ici. Les malheureuses circonstances politiques & la déchéance des finances y ont contribué (sic), et pour avoir voulu régner tout seul, on souhaite tout bonnement qu'il ne règne plus du tout.

Le Roi tâche de regagner — s'il est possible — aujourd'hui la confiance publique. Le conseil d'état est remis en fonction depuis quelques semaines, après n'avoir jamais été consulté durant tout le règne présent. Toutes les affaires se traitent maintenant dans ce conseil, et Mess^{rs} de Rosencranz, de Kaas (ministre de Justice), de Schimmelman (ancien

ministre des finances), de Sehestedt, de Moltke (homme très distingué à ce qu'on dit) et de Mösting (Président des finances) en sont les membres les plus marquants. On en augure du bien, — et il faut s'en flatter puisqu'effectivement une réforme paraît très-nécessaire, et qu'à toute occasion on s'aperçoit d'un relâchement presque incroyable de tous les ressorts du gouvernement.

L'affaire du Comte Friz Moltke en offre un exemple bien frappant, et la manière dont on se récrie ici sur la cruauté avec laquelle le Roi l'a puni de la contrev[en]ance à ses ordres prouve qu'on est tout accoutumé à ne pas les suivre. Le gouvernement à cette occasion a agi pour la première fois fermement sur un fait passé avant notre arrivée, mais jugé depuis: — et voilà ce qui fait crier. Mr. de Moltke a été démis de ses places et exilé. Je joins ci-près t. h. la lettre de Mr. Beck qui a servie d'acte d'accusation et la note de Mr. de Rosencranz à Mons^r de Tawast, qui l'informe comment on y a fait justice. Mais quoiqu'on ait mis de l'empressement à porter cette sentence, Mr. de Tawast, qui n'est jamais content de rien, toujours taciturne et toujours exigeant, qui met aussi peu d'esprit dans les affaires qu'il inspire d'ennuy en les traitant — Mr. Tawast ne fait que se plaindre de la mauvaise volonté & de la mauvaise foi que le gouvernement Danois a de nouveau déployé à cette occasion.

Le Roi de Danemarc se trouve encore compromis aux yeux du public par la raison suivante. La constitution de 1760 (sic) l'oblige à trois points principaux: de conserver 1^o la confession d'Augsbourg. 2^o. L'intégrité de l'empire. 3^o. L'ordre de succession. Le premier point n'a pas souffert, mais le second est détruit, et le 3^{me} est mis aujourd'hui en danger si le Prince Chrétien ne se soumet pas.

Toutes les espérances sont tournées vers lui: Bel-homme, rempli d'esprit, doué de talents, courageux, populaire, militaire, très-loyal, très-ferme & très-éloquent, estimé de tous les hommes, adoré de toutes les femmes, ce Prince est regardé comme le héros du Nord et comme le sauveur de ce pays. — Voilà le tableau qu'on m'en a fait ici assés généralement. On prend patience du présent, en se flattant d'un plus heureux avenir et l'on reconnaît dans l'héritier présomptif de la couronne le beau soutien du trône chancelant & du bonheur perdu du Danemarc. Delà la crainte du gouvernement, d'indisposer ici les esprits si la perspective d'être un jour gouvernés par ce Prince distingué allait leur être ôtée. C'est dans la crainte de le perdre — comme il me paraît — que les sujets de ces isles désirent être aux Anglais, plutôt que d'appartenir plus longtems à un Roi, dont ils prétendent qu'il n'a jamais sçu prendre un parti à propos. Personne ne cache là dessus sa conviction et tout

le monde se plaît à confirmer combien peu le Roi jouit de la confiance & de la considération publiques.

Il y a eu des personnes très instruites qui avec une véritable naïveté m'ont dit «que quoique très-peu de tems ici, je devais m'être aperçu, «que le Roi n'avait jamais rien fait qui vaille sous le rapport des finances et de la politique: que le gouvernement d'ici lent, maladroit et «inepte à la fois — ne pouvait faire désirer qu'un changement quel-
«conque, & que las de l'état présent tout changement ne pouvait amener «que du bien. Les Anglais ou le Prince Chrétien, voilà ce qu'il nous faut!»

Le Prince Chrétien doit avoir été lui même le premier à conseiller au Roi la cession de la Norvège pour obtenir la paix. Depuis différents partis s'étant formés dans le pays — il a hésité de retourner immédiatement après le traité de Kiel. Après en avoir reçu avis avec les ordres du Roi de retourner, (ci-joints sub 1, 2 & 3) le Prince est allé faire un voyage à Drontheim pour calmer les esprits (les Suédois disent — pour les échauffer). Convaincu par ce voyage que les esprits déjà très-montés étaient encore partagés, et les partis très prononcés, — que la Norvège allait être exposée à la révolte et même à une guerre civile s'il la quittait, il s'est décidé à y rester et à tout sacrifier pour garantir ce pays de l'anarchie qu'il croyait prévoir. La renonciation du Roi lui fournissant, si non une raison au moins un prétexte valable pour colorer ses démarches, il a pris le titre de Régent par le principe que, délié de son serment de fidélité envers son souverain, le peuple Norvégien était rendu à sa liberté, & que lui comme le plus proche parent et héritier présomptif succédait légitimement d'après les anciens droits reconnus dans les familles de la Norvège. L'idée d'être ainsi devenu responsable du bonheur et du sort des Norvégiens par les circonstances et pour ainsi dire par la Providence même, s'est fortifiée et l'a enfin engagé à prêter le 19 Février devant les autels le serment de sacrifier sa vie et sa fortune à l'indépendance de la Norvège. Beaucoup de chefs de familles en ont fait autant, — et la haine invétérée contre les Suédois a trouvé un asyle légitimé sous cette égide.

Cette haine a été provoquée par les Suédois surtout pendant la durée de la dernière guerre contre la France. Le Danemarck en guerre avec la Suède, la Prusse & l'Angleterre ne put aprovisionner l'année passée la Norvège comme de coutume. Tout en sacrifiant toutes les épargnes de l'année 1812 aux achats de bleds qui devaient soulager les Norvégiens — (il y a eu 300,000 tonneaux de seigle ainsi envoyés) — à peine le tiers y est-il arrivé. Malheureusement depuis 20 ans on n'avait fait de si mauvaise récolte en Norvège, — le besoin fut plus pressant —

la famine commença à régner — et plusieurs familles ont été éteintes — sont mortes de faim. On en a rejeté tout l'odieux sur le gouvernement Suédois, — d'abord parceque les Anglais sans l'alliance avec la Suède n'auraient point empêché l'arrivée des bleds, — et puis parcequ'à cette même époque la Suède défendant publiquement la sortie des grains pour la Norvège, connivait à un commerce de grain par contrebande qui le rendait plus lucratif aux Suédois, mais dispendieux et odieux même aux Norvégiens.

Les Norvégiens de plus ne peuvent oublier — et sont persuadés que le Prince d'Augustenbourg élu Prince-Royal de Suède a été assassiné dans le tems par les Suédois. Quelque peu prouvé que cela ait été, le fait est généralement cru d'un bout de la Norvège à l'autre (à ce qu'on m'a assuré) et un «*Swensc*» (Suédois) est plus que jamais le mot collectif pour exprimer en Norvège, l'ensemble de toutes les mauvaises qualités possibles.

Enfin les paysans très maltraités en Suède offrent aux paysans Norvégiens, — qui en partie comptent par généalogies & se croient issus d'anciens Rois et Princes — le comble de l'avilissement, et la noblesse Suédoise est aussi détestée en Norvège par ses manières, que le gouvernement l'est par ses mesures.

Aujourd'hui encore les Suédois mettent une certaine dureté dans leurs procédés, justifiée peut-être par leurs droits acquis, mais peu faite pour calmer les esprits. La lettre du Prince Chrétien au Général Essen dont j'ai fait mention dans mon t. h. rapport no. 3 & dont Mr. de Tawast concevait des espérances, — ne contenait que la demande si la Suède était déjà en guerre avec la Norvège puisqu'on se permettait de courir sur des vaisseaux Norvégiens. Le G^l Essen a répondu sèchement «qu'on ne déclarait point la guerre à des rebelles, mais qu'on les punissait».

C'est ainsi que le traité de Kiel, l'ambition du Prince Chrétien, la faiblesse du Roi et la haine nationale — réunies ont fait la résistance que les intentions bienfaisantes des Puissances alliées rencontrent aujourd'hui en Norvège.

Je joins encore ci-près t. h. un petit cahier qu'une personne anonyme m'a envoyé — si Sa Majesté pouvait être curieuse peut-être de connaître les détails de la résolution en Norvège dans son origine.¹

Copenhague le 22 May 1814.

Martens.

¹ Se Bidrag til Norges Historie i 1814, II, S. 208, Note 2.

7.

(248)

No. 5. Copenhague le 28 May 1814.

Espérant d'un jour à l'autre que Mr. Orlof enverra de nouveau un courrier je m'empresse de transmettre à Votre Excellence la nouvelle que le Prince Chrétien a été élu Roi de Norvège le 17 de ce mois & proclamé le 19. — Monsieur de Rosencranz vient de me l'annoncer avec l'expression suivante :

«C'est un événement bien fâcheux qui cependant ne change rien au fond de l'affaire qui nous occupe en ce moment.»

Effectivement je dois ajouter — qu'après toutes les recherches et informations prises, personne ne doit se trouver plus affligé de cette nouvelle que le Roi — et le gouvernement d'ici. Je nommerais le Roi seul si cet événement eût eu lieu avant notre arrivée, — mais aujourd'hui je ne puis que confirmer d'avantage à Votre Excellence la vérité des trois observations principales avec lesquelles j'ai fini mon t. h. rapport du 16 May :

1^o Que le Danemarc n'a pas tout fait ce qu'il aurait dû & pu faire jusqu'à notre arrivée — mais que ses démarches s'expliquent par les circonstances :

2^o Qu'aujourd'hui le Roi & le gouvernement d'ici sont de la meilleure foi & de la meilleure volonté pour concourir à toutes les mesures tendantes à réduire la Norvège, — afin de sortir de leur responsabilité :

3^o Que l'arrivée d'un agent Anglais est essentiel[le] et indispensable pour arriver au but proposé.

J'ai tâché de rassembler dans mon t. h. rapport no: 4. les circonstances qui ont ammenés les affaires de la Norvège au point où elles se trouvent à présent — et qui viennent ainsi à l'appui de ma première observation.

Je continue aujourd'hui à informer Votre Excellence de ce que Mss^{rs} Orlof, Steigentesch (arrivé le 20 du mois) & moi avons fait, pour préparer le résultat désiré & pour faire dépendre maintenant nôtre départ pour la Norvège uniquement de l'arrivée de l'agent Anglais — ou de l'ordre de partir seuls. Après plusieurs conférences avec Mr. de Rosencranz, nous sommes tombés d'accord :

1^o Sur la lettre à adresser par le Roi au Prince Chrétien. La minute qu'on nous avait communiquée était bien intentionnée, mais faiblement conçue, comme à peu près tout ce qu'on écrit et fait à cette cour. Changée et refondue entièrement telle que nous l'avons jugée la plus analogue aux circonstances, nous en serons nous-mêmes les porteurs.

2^o Sur la Proclamation du Roi aux Norvégiens. La minute était beaucoup mieux conçue, et en retranchant quelques phrases susceptibles d'une double interprétation, — en ajoutant quelques autres plus énergiques, nous l'emporterons également avec nous à nôtre départ.

3^o Sur un ordre renouvelé & précis à tous les Danois Employés en Norvège de quitter incessamment ce pays pour revenir ici.

4^o Enfin nous serons encore porteurs d'ordres positifs & séparés pour chacun des commandants des quatre forteresses à remettre aux Suédois, afin de pouvoir les leur faire parvenir si le Prince Chrétien venait à se refuser aux ordres du Roi et à être sourd aux représentations que nous lui ferons au nom des Puissances alliées.

Mr. de Rosencranz nous a promis l'expédition de ces 4 pièces sous peu de jours.

La Cour d'ici, après s'être prêtée ainsi à tout ce que nous lui avons demandé, ne peut plus être soupçonnée de connivence à l'égard des affaires de la Norvège. Elle n'a même qu'un seul moyen encore de mettre ses intentions à l'abri de tout soupçon possible, c'est d'offrir une garantie de ses sentimens pour le cas que nous retournions de la Norvège sans avoir obtenu le résultat désiré. Vôte Excellence daignera me faire parvenir à cet égard les instructions nécessaires, sçavoir: si je suis en droit de demander une telle garantie, supposé, — comme il est probable — qu'on ne viendra pas au devant à nous l'offrir.

Dès lors qu'on nous accorde cette garantie, — comme aujourd'hui dans les circonstances du moment je dois rendre au Roi comme au gouvernement d'ici le témoignage de la plus grande sincérité pour tout ce qui regarde les mesures tendantes à satisfaire les demandes des Puissances alliées à l'égard de la Norvège, & à remplir les conditions du traité de Kiel. Le Roi & le gouvernement n'influent plus en rien sur ce pays. La volonté n'existe plus, à moins que le gouvernement ne soit très-fin ou très-hardi — deux mérites qu'on ne peut lui reprocher —: et l'impuissance a été avouée très-naivement par le Roi à l'audience de Mr. de Steigentesch. Il lui a dit: «un mot de Mr. Castelreagh fera plus d'effet que toutes mes exhortations et tous mes ordres.» — Des officiers de marine au reste viennent d'être envoyés dans tous les ports pour veiller plus exactement à l'exécution des ordres donnés pour empêcher toute communication avec la Norvège.

Les particuliers en revenge(!) ne cesseront jamais d'être extrêmement attachés à ce pays, & de soulager le sort des Norvégiens aussi souvent qu'ils en auront les moyens. Je regarde sous ce rapport toutes les mesures que prendra le gouvernement d'ici pour empêcher l'entière com-

munication des deux pays, comme prises de bonne foi afin de se disculper de tout soupçon de connivence, — mais comme assez illusoire dans leur effet, — surtout si l'esprit public continue en Angleterre de se prononcer si fortement en faveur des Norvégiens. L'intérêt à leur indépendance & leur sort en général est devenu un objet populaire — en Allemagne, en Angleterre, en Écosse & ici. De partout il leur arrive des secours. Une souscription faite ici sous main à l'insçu du gouvernement a rapporté en très peu de tems 40,000 Livres Sterling; et un étranger venant d'Édinbourg m'a assuré avoir vu dans ce pays une souscription déjà montée à la somme de 150,000 Livres Sterling.

On avait beaucoup espéré ici que la nouvelle du blocus de l'Angleterre et d'une constitution libérale à accorder aux Norvégiens, arrêteraient pour le moment le progrès des mesures que le Prince Chrétien et les états étaient en train d'adopter: que par là notre mission serait mieux préparée et le succès plus vraisemblable. Mais il paraît qu'au contraire la diète de Norvège ait voulu se donner une forme soi-disant légale, afin de devoir être consultée, si un autre ordre des choses devait être introduit. Je regarde sous ce rapport la nomination du Prince Chrétien à la Royauté comme de peu de conséquence, si lui même n'y tient par choix. Le Prince engagé — comme il l'était déjà auparavant — par sa parole d'honneur ne peut plus se décider seul: il devra nous recevoir — (si cela est possible) — au milieu des états, les membres de la Diète aussi bien que lui même se persuaderont alors que l'indépendance de la Norvège est accordée conditionnellement & qu'elle ne sera réunie à la Suède qu'aux mêmes termes & même à de meilleures conditions qu'elle ne l'était jamais au Danemarc. Par ce moyen tous se trouveront déliés du serment qu'ils ont prêté de sacrifier leur fortune et leur vie à l'indépendance, et le chemin est frayé pour permettre au Prince de retourner sans se compromettre — sans manquer à sa parole, — et pour satisfaire les vœux des différents partis existants en Norvège.

Les opinions cependant des personnes ici les mieux instruites sur le parti que prendront aujourd'hui les Norvégiens sont très partagées. Toutes s'accordent à ce que sans un agent Anglais toute représentation sera inutile. Mais il y en a beaucoup qui prétendent, que forts de leurs montagnes, de leurs rivages, animés d'un nouvel enthousiasme pour la liberté, conduits par un Prince né pour posséder un jour légitimement la couronne et sûrs de n'être jamais délaissées par les particuliers si aussi les Puissances leur feraient la guerre — les Norvégiens ne céderont pas même aux représentations des quatre commissaires réunis, & ne seront à la Suède qu'après une guerre sanglante et destructive.

Le Prince Chrétien d'un autre côté épris de l'élan du peuple montagnard dont il fixe la destinée, — est au dessus de la crainte qu'on tâcherait de lui inspirer, & au dessus des récompenses qu'on pourrait lui offrir. La perspective de la perte du trône de Danemarck n'influera pas de préférence sur ses résolutions. Ce ne sera que le bonheur assuré de la Norvège même qui l'engagera à telle ou autre démarche, — et la possibilité de se justifier aux yeux de la nation Norvégienne en lui offrant par son retour la sûreté d'une indépendance constitutionnelle. Il regarde ce pays comme confié à ses soins par la providence, et cette considération l'élève au dessus de toute réflexion politique ou d'intérêt personnel.

Votre Excellence jugera par tout ceci que le succès de nôtre mission en Norvège est douteux et que nous ne pouvons point nous flatter de réussir si vite auprès des Norvégiens que nous avons fait ici. La crainte, les traités, la responsabilité, en général toutes les différentes raisons qui pouvaient faire agir et déterminer la Cour d'ici n'influèrent que faiblement sur l'esprit des Norvégiens.

Ce sera sur les lieux que nous jugerons bientôt si le mouvement populaire, — ou les considérations politiques l'emporteront.

Mais les moyens de réussir en Norvège ne peuvent consister aujourd'hui qu'en donnant, — au Prince un moyen honorable de revenir sur ses pas, s'il le veut — et aux habitans la perspective de conserver positivement tous leurs droits. Mr. d'Orlof et moi sommes du même avis à cet égard — sans désespérer du succès: Mr. de Steigentesch voit plus en noir encore. J'ai dit confidentiellement à Mr. de Rosencranz qu'il serait essentiel de retenir les principaux personnages autour du Prince s'il est possible, — et il m'a depuis assuré en avoir de suite écrit à Mr. de Bill[e].

Copenhague le 23 May 1814.

Martens.

8.

(249)

No. 6. Copenhague le 6. Juin 1814.

Je reçois à l'instant la note ci-jointe de Mr. de Rosencranz avec les quatre pièces dont nous étions convenus avec lui & dont nous serons porteurs à nôtre départ pour la Norvège. Elles resteront jusque-là déposées sous le scellé, conjointement avec les imprimés qui se feront des no. 2 & 3 et ne subiront de changements qu'autant que l'agent Anglais put les croire indispensables, ce que toutefois nous n'espérons pas. La date sera insérée lors de nôtre départ. J'ose fixer l'attention de Votre Excellence principalement sur le contenu de la lettre du Roi au

Prince Chrétien. Si elle ne paraît pas trop bien écrite pour le style, c'est que cette lettre comme toutes les autres pièces sont plus ou moins bien traduites du Danois.

En vertu de cette lettre le Prince Chrétien doit: 1^o. se démettre de suite de tous ses titres &c. — 2^o. se déclarer délié de tous ses engagements avec la Norvège. — 3^o. s'en retourner en Danemarck au bout de quinze jours après la réception. — 4^o. se servir de ces 15 jours pour ramener les esprits et pour publier les édits & patentes du Roi au peuple. 5^o. faire remettre les forteresses de la Norvège aux Commissaires Suédois et — 6^o. enfin se regarder comme responsable de l'exécution de ces ordres dans sa personne, dans ses biens & dans ses droits.

En vertu des lettres patentes au Peuple Norvégien, il lui est promis: 1^o. la faculté d'élire des représentans. 2^o. le droit de se donner une constitution. 3^o. celui de fixer ses impôts. 4. de ne pas confondre l'état de ses finances avec celui de la Suède. 5^o. de séparer également les dettes des deux royaumes & 6^o. de ne pas faire sortir du pays les revenus de la Norvège.

Mr. de Rosencranz avait hésité de mettre les trois derniers points promis aux Norvégiens dans cette lettre patente et nous en a demandé la confirmation officielle. Mr. d'Orloff se trouvant autorisé par ses instructions à les reconnaître comme tels, je ne balance pas à souscrire également la note que nous lui écrivons à ce sujet pour le rassurer.

L'arrivée d'un agent Anglais — dont le retard n'a pas laissé de faire beaucoup de mal, par la conviction nourrie en Norvège que l'Angleterre n'agissait dans cette occasion ni de bonne foi ni de concert avec les autres Puissances, — paraît enfin certaine. Mr. de Rosencranz nous a informé que Mr. Foster parti le 10 Mai de Paris pour Londres allait arriver comme nôtre collègue.

L'Angleterre a recueilli en attendant de grands avantages de l'état où se trouve la Norvège, — et si ce même état de choses allait durer encore deux à trois mois, la Norvège se trouverait approvisionnée pour deux ans de bleds, — et l'Angleterre de fer, de bois, de chanvre &c., par conséquent très indépendante pour longtems de la Russie & de la Suède à l'égard de ses relations commerciales. Les Norvégiens vendant à bon marché & profitant à tous égards des circonstances offrent aux Anglais le double avantage, de se pourvoir abondamment et à bon compte.

Ce ne sont aussi finalement que les mesures vigoureuses de l'Angleterre que l'on craint en Norvège. Il y a un parti dans ce pays, qui est de l'avis que la Norvège ne peut en général pas se soutenir seule

et indépendante, — d'autres qui l'assurent, en doutent si l'on se trouvait en guerre avec la Suède, — mais tous conviennent de l'impossibilité si l'Angleterre leur déclare la guerre.

Les brigs Danois dont le Prince Chrétien s'est saisi dans les ports de la Norvège constituent en attendant une petite force navale sur les côtes de la Norvège et se sont déjà fait respecter. Un brig Anglais est tout ce qu'on a aperçu jusqu'en ce moment de la blockade Anglaise. Les instructions du Capitaine de ce brig portent: 1^o. de signifier aux vaisseaux chargés de bleds et faisant voile vers la Norvège — de ne point poursuivre cette direction. 2^o. de traiter les bâtimens armés Norvégiens s'il en rencontre — poliment. Le pavillon Norvégien est ainsi reconnu. C'est à la vue de ce brig et d'une frégate Suédoise qu'il est arrivé peu de jours avant l'élection du Prince Chrétien un convoi de vingt bâtimens chargés de 32,000 tonneaux de bled sous escorte de cinq brigs Norvégiens. Ce convoi est parti de la Jutlande avec des contrats simulés peu de jours avant la défense de la communication des deux royaumes, — il a trouvé des défenseurs en chemin, — et Mr. de Tawast prétend que ces bleds arrivés à propos ont fait élire le Prince Chrétien Roi. — On dit que depuis un gros vaisseau Suédois revenant des Indes, ayant 300,000 piastres à bord — a été capturé par les Norvégiens.

Je me permets de fixer ici pour un moment l'attention de Votre Excellence sur le grand avantage, pour ne pas dire la nécessité de faire revenir les Norvégiens de bon gré — et sur le danger de fixer leur sort par la voye des armes.

Le peuple Norvégien fort et robuste, — accoutumé à peu de besoins — bon soldat et bon marin — monté aujourd'hui par la nouveauté d'une indépendance absolue et soutenu par l'ambition d'un Prince qui s'est dévoué à sa cause, — se trouve effectivement très indépendant par sa situation. Un coup d'oeil sur la carte prouve d'un côté l'impossibilité de pouvoir bloquer avec succès les côtes — (si même l'Angleterre voulut en faire les efforts, qu'elle ne fera pas, en envoyant toute une flotte) — & de l'autre la difficulté de franchir par terre les frontières du côté de la Suède. Une petite armée sera facilement repoussée & une grande ne trouverait pas de quoi vivre. Les Norvégiens attendront les Suédois seuls, sans la moindre crainte; — les forces militaires du Prince Chrétien doivent se monter à 50,000 hommes. Si d'autres troupes s'unissaient aux Suédois, le commerce de la nation dont ces troupes feraient parties, serait anéanti. S'érigeant en puissance Barbaresque, les Norvégiens deviendraient pour elle les Algériens du Nord et feraient

revivre le tems des flibustiers. Toutes les puissances voisines de la Baltique en deviendraient plus ou moins tributaires — et l'Angleterre seule, par la force de sa marine serait en état de leur en imposer, — & d'en retirer des avantages. Je conclus de ce raisonnement qu'il est de la dernière importance que l'affaire de la Norvège s'arrange de toute manière à l'amiable, et qu'il ne faut négliger aucun moyen d'influer sur l'esprit du Prince Chrétien et des Norvégiens pour les faire entrer dans les vues des Puissances Alliées.

On a maintenant ici la constitution que la Norvège s'est donnée. A l'assurance des personnes qui comprennent le Danois elle porte l'empreinte d'être faite à la hâte. Mr. de Rosencranz s'est empressé de faire connaître à Mr. Orloff & à moi ce qu'il en savait & je joins ci-près l'extrait du fragment qu'il nous a communiqué.¹ Je n'ai choisi que les articles importants pour l'arrangement de l'affaire de la Norvège en général, afin de ne pas faire perdre à Vôte Excellence par la lecture entière, un tems précieux — dans un moment où Elle doit se trouver si occupée. Peut-être le Prince Chrétien ne se trouvera-t-il pas satisfait de la trop grande popularité de cette constitution — et sera-ce un moyen d'influer sur son esprit. Peut-être en rendant cette constitution un peu moins populaire, la Suède — pour s'épargner la guerre — se contentera-t-elle de posséder la Norvège avec ces restrictions . . . Voilà deux réflexions que la lecture m'a fait faire — & qui peuvent faire servir cette constitution même de moyen pour marcher plus rapidement au but.

Mr. Bill[e] (commissaire Danois pr. sommer le Prince — & qui n'en a pas été reçu) vient d'informer Mr. de Rosencranz qu'après avoir désespéré de toute communication avec le Prince Chrétien, il en avait reçu le 24 Mai par courrier une lettre — dont il joignait la copie. Mr. de Rosencranz nous l'a communiquée par traduction. Le Prince y dit en autres :

«J'attendrai avec calme ce que les Envoyés des Puissances Alliées m'apporteront. Les conditions qu'elles proposent semblent être les moins favorables auxquelles on pourrait s'attendre après avoir été vaincus. Par conséquent il vaut mieux tomber avec honneur — c'est ainsi que pense chaque Norvégien.»

Depuis nos dernières communications et la satisfaction que nous en avons témoigné, la cour d'ici a l'air d'être plus rassurée sur son existence. Mr. d'Orloff et moi — en signe de politesse — avons demandé depuis à être présentés à la Reine, ce que Mr. de Steigentesch avait fait dès

¹ S. 129 ndfr. Smlgn. Bidrag til Norges Historie i 1814, II, S. 227, Note 1.

son arrivée. Je ne puis assez peindre à V^ôtre Excellence les craintes que cette Princesse a paru nourrir jusqu'ici sur le sort du Danemarck, — la sensibilité qu'elle a témoignée sur le sort cruel d'être malheureux et méconnu à la fois — et l'air suppliant qu'elle mit à nous prier de bien nous convaincre de la vérité. Effectivement on nous regarde ici maintenant un peu comme les sauveurs du Royaume contre l'ambition Suédoise. Le langage un peu brusque de Mr. Orloff avait d'abord fait craindre la vérité des propos que Mr. de Tawast ne se lasse d'avancer sur le partage entier de ce royaume. Il m'a entretenu l'autre jour longtemps — immédiatement après avoir reçu une dépêche, — des projets que la Russie et la Prusse avaient sur tout ce pays, en me faisant sentir que, — trouver cette cour coupable — était le moyen d'y parvenir. Je lui ai fait sentir l'incongruité de ce raisonnement dans un moment où lui même se persuadait de la bonne foi de la Cour d'ici. Témoin de notre impartialité, dont il ne peut disconvenir, — et de l'empressement que nous avons mis ici pour obtenir notre but dont il voit les effets, — il se plaît à faire nôtre éloge, mais toujours avec l'air de nous dire, que nous pouvions encore mieux faire. L'arrivée retardée de l'agent Anglais, le succès douteux de notre mission en Norvège et la crainte que la cour d'ici ne parvienne à se disculper de tout soupçon, le rendent de très-mauvaise humeur, pour lui et pour son Roi. Le Prince Royal continue au reste le système de saisir toutes les occasions de noircir cette cour, puisqu'il trouve que la lettre confidentielle du Roi au Prince Chrétien du 21 Mars (jointe à mon t. h. rapport no: 1) qui porte si évidemment le caractère de la sincérité pour l'engager à retourner «n'était qu'un indice de plus pour inculper le Roi et le gouvernement d'ici». C'est d'une lettre du Prince que Mr. Tawast m'a lu ce passage.

Ce Général m'a annoncée comme une nouvelle que le Danemarck faisait des propositions à la Prusse à l'égard de la Poméranie & je l'ai reçue comme telle: il y a ajouté la réflexion que si la Suède devrait conquérir la Norvège par les armes, le Danemarck ne pouvait plus avoir des prétensions sur la Poméranie.

Mr. d'Orloff dans sa dépêche d'aujourd'hui se plaint amèrement à sa Cour de la négligence du Prince Royal d'avoir fait rentrer sans autres ordres dans le Holstein, le corps de 10,000 hommes Danois, qui était attaché à son armée. Effectivement il est revenu, mais la plupart ont été renvoyés en semestre, à l'exception du nombre dont on avait besoin pour compléter les garnisons des forteresses, surtout de celle de Rendsbourg qui doit être portée à 10,000 hommes.

La Cour d'ici a fait des démarches pour obtenir l'éloignement du corps de Bennigsen — comme tout naturel après la levée du Siège de Hambourg.

Mr. Crabbe vient de partir hier pour Stockholm en qualité de Ministre Danois à la Cour de Suède.

Les dernières nouvelles de la Norvège portent que le nouveau Roi est occupé à former sa cour. Il y a des personnes qui prétendent qu'il a été élu, mais qu'il n'avait pas positivement accepté — ayant déclaré qu'il ne ferait ce pas que quand l'indépendance de la Norvège serait reconnue. Après la défense de toute communication, personne n'ose plus convenir d'avoir des nouvelles de ce pays et il sera difficile d'apprendre avec certitude ce qui se fait là bas avant que nous allions nous mêmes.

Copenhague le 6 Juin 1814.

Martens.

Extrait

du fragment qu'on a reçu ici de la nouvelle Constitution de la Norvège, en autant que les articles ont l'air de pouvoir influencer sur la marche publique des affaires dans ce pays.

*

S'il n'existe pas de Prince héréditaire, le roi est en droit de proposer son successeur à la diète qui ou accepte ou rejette la proposition.

*

Le Couronnement du Roi se fait à Drontheim après qu'il est majeur, à l'époque & avec les cérémonies qu'il constituera lui-même.

*

Toutes les résolutions & ordonnances du Gouvernement sont à émaner au nom du Roi.

*

Le roi résidera dans le territoire actuel du royaume. Il ne lui est permis de s'éloigner pour un tems plus long que le (5: 6) mois à la fois. S'il le fait sans permission de la diète il aura perdu son droit au trône.

*

Le roi ne peut recevoir une autre couronne ou autre gouvernement qu'avec la permission de la diète — dont il faut que les deux tiers soient d'accord à le lui permettre.

*

Le roi fera exiger les impôts que la Diète ordonne.

*

Le roi a le commandement général des forces militaires. Elles ne peuvent être accordées à une autre puissance qu'avec la permission de la diète. De même il ne peut être admis des troupes étrangères dans le pays que dans la qualité des troupes auxiliaires contre une attaque ennemie.

*

Le roi a le droit d'assembler des troupes, commencer une guerre, & conclure la paix, contracter des alliances, envoyer & recevoir des Envoyés.

*

Le roi doit être de religion Luthérienne & l'être dès la jeunesse.

Au reste on assure que toute la constitution est conçue d'une manière très populaire: Le pouvoir exécutif est confié entièrement au Roi — le pouvoir législatif entièrement au peuple. La majorité décide dans les cas ordinaires.

P. S. II.¹

ad no. 6.

Dès que nous avons été assés avancés à l'égard de l'affaire de la Norvège pour avoir pu acquérir la conviction de la bonne foi de la cour ici, je suis revenu à Mr. de Rosencranz pour lui parler de la Poméranie.

J'ai appuyé sur ce que le traité de Kiel s'exécutant de plus en plus, la possession de la Poméranie devenait de jour en jour moins douteuse & que le Danemarc en pouvait donc disposer comme si effectivement elle en avait pris possession. J'ai fait sentir à Mr. de Rosencranz le désir que le Danemarc doit avoir de rétablir le plustôt possible ses relations amicales avec la Prusse, & l'importance que celle-ci doit mettre à la possession de la Poméranie comme condition préalable à toutes les autres. J'ai fait tomber un mot sur la nécessité d'affermir dans les circonstances présentes le trône du Danemarc par des démarches qui peuvent y contribuer, — en mettant de la bonne grace à un arrangement qui dans tous les cas doit avoir lieu. — J'ai fini par faire sentir les avantages réels qui résulteraient au Danemarc, si par le moyen d'une somme considérable on parvenait ici à rétablir les finances délabrées du pays,

¹ Med Blyant er tilføiet: *No. 1 manque.* Smlgn. S. 135.

& à relever par le crédit, la confiance publique dans les mesures d'un gouvernement dont les ressorts se trouvaient si fortement relâchés.

Mr. de Rosencranz est convenu de tous ces arguments & de leur vérité. Mais il est toujours revenu à la nécessité de devoir obtenir un dédommagement territorial quelconque — & sur l'insuffisance d'une somme d'argent comme moyen de rétablir les finances et le crédit. Il s'est renfermé dans les raisonnements dont j'ai eu l'honneur de rendre compte à Votre Excellence dans mon rapport du 16 Mai.

Depuis Mr. de Rosencranz a eu un courier de Paris, parti le 19 de Mai & a demandé de (?) m'entretenir sur les relations des deux états. Il m'a parlé d'abord de la manière dont Mr. de Hardenberg-Reventlow avait été reçu et en paraissait très-satisfait, — il a passé delà à la facilité qu'on lui avait laissé entrevoir de rétablir les rapports amicaux des deux Puissances — & a fini par des réflexions sur le prompt rétablissement de la libre navigation entre les sujets Danois et Prussiens, et par le désir de voir rendus les vaisseaux Danois qui se trouvent retenus à Stettin. Il m'a lu ensuite une partie de la dernière dépêche du C^{te} Bernstorff & de la lettre du Baron Hardenberg-Reventlow en autant qu'elles appuyaient ces idées, — & j'appris parlà que la Prusse s'occupait fortement à faire obtenir quelque dédommagement territorial au Danemark, — et que 83 vaisseaux Prussiens avaient été pris par les Danois pendant la guerre. (J'avais recherché cette date ici sans avoir pu l'obtenir, — elle m'arriva fort à propos pour pouvoir juger de l'importance de notre perte).

Trouvant ce jour-là Mr. de Rosencranz — j'ignore pour quelles raisons — très-empressé et coulant sur la vérité de mes réflexions, je saisis à l'instant toutes ces données pour en revenir sur l'affaire de la Poméranie. Je dis à Mr. de Rosencranz que la facilité de conclure la paix ne dépendait que du Danemark, que j'ignorais à la vérité les justes prétentions de ma cour à l'égard des fraix de la guerre & du dédommagement qu'elle pouvait espérer à cet égard, — mais que du reste la paix ne souffrirait guères de difficulté si le Danemark voulait consentir 1^o. à céder la Poméranie contre une somme d'argent équivalente à sa valeur réelle; 2^o. à indemniser les sujets Prussiens qui avaient faits de si grandes pertes par les corsaires Danois & dont le butin avait enrichi le pays & le roi, en se le partageant à raison de $\frac{2}{3}$ & d'un tiers. J'appuyai sur le premier point comme *conditio sine qua non* — de la paix à conclure, & sur le second comme de la plus grande justice.

Mr. de Rosencranz s'est récrié que le Danemark était hors d'état de payer quelque somme que ce soit, — mais à mon observation que

cette indemnisation pour les sujets Prussiens pouvait être défalquée de la somme que la Prusse aurait à payer pour la Poméranie, il est tombé d'accord avec moi sur le principe avec une facilité qui m'a étonnée.

«Quant à la Poméranie», me dit-il, «je mets mon point d'honneur à procurer au Danemarc au moins quelque équivalent territorial, tant soit peu considérable : il nous faut cela pour l'opinion publique dans le pays — pour la considération dans l'étranger — il nous faut en laisser si l'on ne veut point nous partager, et la Prusse est certainement à même de pouvoir par son influence nous faire un dédommagement territorial si elle le veut. — En acceptant Votre proposition — je prévois que nous sortirons les mains vides. Faites nous avoir quelque chose — s'entend pas(!) un ou deux villages — & nous nous accorderont(!) facilement.»

Je répondis à Mr. de Rosenclanz qu'au point où les affaires étaient aujourd'hui et d'après ses propres réflexions fondées sur les derniers rapports de Mr. de Bernstorff — le Danemarc ne pouvait en cette occasion mieux faire que de s'en tenir à la loyauté de S. M. le Roi mon maître, — que lui prouver aujourd'hui une entière confiance dans cette affaire c'était acquérir des droits à sa reconnaissance, — que vouloir s'obstiner à faire dépendre finalement l'arrangement de la Poméranie d'un équivalent territorial ne pouvait l'avancer d'un seul pas, puisque la Prusse elle-même à l'heure qu'il est, ne pouvait encore disposer d'aucun territoire propre à un tel échange, — que vouloir différer d'établir des bases solides à cet arrangement, c'était vouloir différer de renouer les anciennes liaisons & s'exposer à voir changer les dispositions bienveillantes du Roi à l'égard du Danemarc, — et qu'enfin aucune base ne pouvait être imaginée plus vraie & plus sûre, que celle d'une somme d'argent équivalente à la valeur réelle de l'objet cédé, — l'échelle était donnée pour tant autre arrangement quelconque.

J'ai encore ajouté que ne pouvant douter de la vérité des rapports de Mr. de Bernstorff — je me persuaderais ne pas trop hasarder en assurant, que le roi mon maître se trouverait engagé de se prêter aux désirs du Danemarc à l'égard d'un équivalent territorial, à mesure qu'il s'apercevrait de sa bonne volonté à lui céder la Poméranie dans toutes les circonstances.

Quoique Mr. de Rosenclanz sentit toute la force & la vérité de ces raisonnemens — il n'en revint pas moins à la nécessité d'un dédommagement territorial. Il avait noté sur un papier la manière dont il voulait en faire de nouveau la proposition au Roi; mais l'idée était conçue à faire toujours dépendre l'arrangement final d'un équivalent territorial en partie. Je lui observai que cela ne pouvait servir de rien, — et que

je manderais à ma cour le peu de considération qu'on portait à un arrangement si simple — et le peu de prix qu'on mettait à obliger le Roi, mon maître.

Au sortir de nôtre conférence je pensai à un expédient pour assurer nos intérêts et pour contenter autant que possible le désir tout naturel du roi & de son ministre, à pouvoir espérer avec vraisemblance un dédommagement territorial. Basant sur la confiance que je crois avoir ici à l'égard des sentiments de la Prusse pour le Danemarck, & ne croyant pas abuser de celle que S. M. m'a accordée, je fis la proposition telle qu'elle ce trouve ci-jointe sub A. — je la donnai encore le même jour à Mr. de Rosencranz — il me promit d'en parler dans ce sens au Roi le lendemain — et je conçus quelque espoir qu'on l'accepterait. Au conseil cependant Mr. de Rosencranz a trouvé plusieurs personnes très-contraires à cet arrangement en général, — le roi lui-même tient extrêmement à un équivalent territorial — et après que Mr. de Rosencranz fut revenu, à ma sollicitation, une 2^{de} fois auprès du roi seul sur cet objet, pour lui faire sentir le prix que j'y mettais, la déclaration ci-jointe sub B. est le fruit que j'ai recueilli de ma négociation & de mes instances. Mr. de Rosencranz me dit que j'avais beaucoup obtenu — et moi je prétens(!) que c'est trop peu pour pouvoir en témoigner de la satisfaction.

J'ai depuis pensé changer la proposition en ajoutant «que le Roi s'engag[e]ait positivement à dédommager le Danemarck par un quart au cinquième en territoire lors de l'arrangement général des affaires de l'Allemagne,» — et peut-être aurais-je réussi à la faire accepter par cette promesse. Mais comme elle aurait dépassé mes instructions je n'en ai rien fait, malgré le grand avantage qui me paraissait résulter de pouvoir parvenir à nous faire céder de suite à cette condition la Poméranie dans les circonstances présentes.

Mr. de Rosencranz m'a dit hier que la gazette de Stralsund pour la 1^{re} fois parle des affaires de la Norvège — naturellement en disfavœur du Danemarck — et saisit cette occasion pour dire que dans ces circonstances la Poméranie conservait de nouveau l'espoir de rester encore à la Suède.

Outre le Lauenbourg, le pays d'Eutin & le territoire de Lübeck Mr. de Rosencranz dans ses entretiens m'a parlé plus d'une fois de l'Ostfrisie comme objet d'échange. Mais j'ai eu l'air de ne point m'y prêter d'abord, parcequ' effectivement je ne savais pas qu'il en a été question & qu'ensuite l'Ostfrisie serait plutôt un équivalent au Holstein si la Prusse, préférant l'embouchure de l'Elbe à celle de l'Ems, put avoir des vues sur ce

Duché après avoir obtenu le Lauenbourg, et fut résolue de s'arrondir au Nord pour avoir une ligne militaire le long de l'Elbe — & des frontières naturelles par l'Eyder & la mer du Nord.

Copenhague le 6. Juin 1814.

Martens.

A.

Proposition.

Sa Majesté le Roi de Danemarck est prête & s'engage de céder à S. M. le Roi de Prusse la possession du Duché de Poméranie (dite Suédoise) & de la principauté de Rügen de la manière & telle que cette province a été cédée au Danemarck par le traité de Kiel, contre une somme d'argent équivalente à la valeur réelle de cette province si S. M. le Roi de Prusse consent d'employer tout son crédit pour faire obtenir au Danemarck un dédommagement qui put lui convenir.

En revenge(!) S. M. le Roi de Prusse est prête et s'engage d'employer tous les moyens en son pouvoir pour faire obtenir au Danemarck un dédommagement territorial qui put lui convenir, si S. M. Danoise consent à lui céder la Poméranie Suédoise &ca contre une somme d'argent équivalente à la valeur réelle de cette province:

bien entendu que la valeur réelle de la Poméranie et de l'isle de Rügen servira de base & d'échelle, pour déterminer ce que la Prusse aura à ajouter en argent comptant, à la valeur réelle de l'équivalent territorial qui pourrait être choisi: — mais que si contre toute attente la Prusse ne venait point à pouvoir disposer d'un territoire qui fut propre à un tel échange, S. M. Danoise néanmoins consent à céder la Poméranie contre une somme d'argent équivalente à la valeur réelle de cette province.

B.

Le Roi de Danemarck ayant été informé que Sa Majesté le Roi de Prusse souhaite d'acquérir la partie du Duché de Poméranie que le Roi de Suède a cédée, ainsi que l'isle de Rügen, à Sa Majesté par le traité de Kiel, le Roi fait déclarer que Sa Majesté est prête à céder à Sa Majesté le Roi de Prusse les droits acquis à la possession de la dite partie du Duché de Poméranie & de l'isle de Rügen contre la valeur réelle de ces provinces que le Roi de Prusse s'engagera à fournir en partie en territoire & population & en partie en argent dans des termes dont on conviendra mutuellement à l'amiable.

Le Roi de Danemarck connaissant les moyens que le Roi de Prusse a à Sa disposition & Se flattant que Sa Majesté voudra en faire usage pour assigner équitablement l'équivalent de la partie de la Poméranie et de l'isle de Rügen, auxquelles Sa Majesté Danoise cède Ses droits, S'en rapporte avec pleine confiance dans l'amitié du Roi de Prusse, aux mesures que ce Monarque jugera à propos de proposer ultérieurement pour régler la cession & le remplacement dont il s'agit, afin de satisfaire le Roi de Danemarck à qui il tient fort à coeur de rétablir la paix entre Ses états & ceux de Sa Majesté Prussienne.

9.

(250)

No. 7. Copenhague le 19. Juin 1814.

Mr. Foster m'informe en ce moment qu'il va dépêcher demain matin un courier pour Londres, et je profite de cette occasion pour donner à Votre Excellence les nouvelles d'ici à l'instant de notre départ pour la Norvège.

J'ai envoyé mes t. h. rapports 1. 2. & 3. avec le P. S. No. I. par un courier Russe parti le 17 Mai: Mr. Orloff cependant aussi peu que moi a eu jusqu'ici de nouvelle de son arrivée. Depuis j'ai eu l'honneur d'écrire à Votre Excellence en date du 5 Juin, par un courier Danois — et de Lui adresser mes t. h. rapports 4. 5. & 6. avec un P. S. No. II. ainsi que deux lettres par un courier Russe parti le 8 Juin.

Mr. Foster est arrivé le 12. à bord d'une frégate Anglaise, il a eu son audience le 15., nous avons été invités tous les quatre à diner chez le Roi pour aujourd'hui, nous aurons nos passeports & les originaux des ordres, lettres &c. demain, et nôtre départ est fixé¹ pour après-demain le 22.

Mr. Foster est un jeune homme de trente ans au plus, de beaucoup d'esprit, très-aimable, assés fin & muni des instructions les plus précises. Je les ai lues et elles se trouvent non seulement conformes aux notes, mais presque plus fortes encore. Il ne remettra ses lettres de créance comme ministre que lorsque de l'avis des quatre commissaires la cour d'ici ne pourra plus être soupçonnée de mauvaise foi à l'égard de la Norvège: s'il y a une variété dans les opinions, il demandera des instructions ultérieures à sa cour sur ce qu'il a à faire à cet égard. Quoiqu'il n'ait point porté de lettre au roi, Mr. de Rosencranz l'a engagé à demander une audience qui a eu l'effet désiré & prévu — je suppose —

¹ Ser ud som *fini*, maa vel være *fixé*.

de donner le change au public sur l'opinion de la conservation intégrale du Danemarck. L'arrivée de Mr. Foster, son audience et une somme de subsides (60,000 £ Sterl.) payée en ce moment, ont fait monter considérablement les fonds publics. Mr. de Rosencranz a prié Mr. Foster de dire quelque chose de consolant au roi — et il l'a fait.

Mr. Foster a cru en arrivant — j'ignore pourquoi — que les troupes Russes & Suédoises seraient déjà entrées très en avant dans la Jutlande, — et a été tout étonné non seulement du contraire, mais encore de nous avoir vu ici à la fin de notre besogne. Il a approuvé tout ce que nous avons fait & se trouve aussi du même avis pour tout ce que nous avons encore à faire. Nous avons répondu ensemble par la note ci-jointe sub A. à la demande dont j'ai eu l'honneur d'informer Votre Excellence dans mon dernier rapport. La difficulté est levée.

Mr. Foster nous donna dès son arrivée connaissance de la mission de Mr. Morier en Norvège, dont on avait eu ici la nouvelle par des lettres particulières de Gothenbourg: mission dont nous ne pouvions trop deviner le but véritable, — et qui, je l'avoue, ne me paraît pas bien éclairci[e] si ce n'est d'avoir quelqu'un sur les lieux qui dans toutes les circonstances observe la marche que prennent les affaires de la Norvège. Mr. Morier se trouve chargé de déclarer au Prince Chrétien et au peuple de Norvège les intentions de l'Angleterre en particulier. Mr. Foster eut des nouvelles de ses premières démarches le 3^me jour de son arrivée ici. J'ai fait la lecture des dépêches de Mr. Morier, et comme je ne suis pas encore en état de juger par moi-même de l'état des choses en Norvège, je transmets ci-joint (sub B.) à Votre Excellence un extrait de ces dépêches pour Lui faire connaître ce que nous avons à espérer & la marche que prend l'Angleterre à cette occasion.

Nous n'avons pu que désapprouver la démarche de Mr. Morier d'avoir fait passer de nouveaux Députés Norvégiens en Angleterre, — & nous avons engagé Mr. Foster à lui écrire de suite de ne plus rien faire jusqu'à notre arrivée qui put porter de nouveaux retards à l'atteinte du but que nous sommes chargés d'obtenir — et dont encore nous ne désespérons pas tout à fait malgré les rapports de Mr. Morier.

Contents de la cour d'ici au point que nous le sommes aujourd'hui, Mr. Foster a cru un moment pouvoir remettre ses lettres de créance, ainsi que Mr. de Rosencranz l'en a prié, — ou bien rester au moins ici comme particulier jusqu'à notre retour, n'ayant pas positivement dans ses instructions l'ordre de passer en Norvège. Il a bientôt senti qu'il ne pouvait encore, pour le moment présenter ses lettres de créance, et s'est laissé persuader assés facilement de passer avec nous en Norvège,

par la raison toute simple, que Mr. Morier n'est rien du tout pour nous et que lui (Foster) ayant jugé la cour d'ici par lui même, il lui en fallait autant pour la Norvège — sous le double rapport de l'opinion finale à concevoir de la cour d'ici (si en secret elle ne contrevient à ce qu'elle fait publiquement) & des propositions à faire au Prince Chrétien conjointement au nom des 4 Puissances.

La résistance des Norvégiens a fait naître l'idée d'une union plus apparente que véritable entre la Suède et la Norvège: l'Angleterre pense en tirer des avantages de commerce, la Russie celui d'une Puissance voisine faible en elle-même. Toutes les deux sont intéressées à l'union par politique, — mais elles tâcheront de l'effectuer de la manière la plus légère & la plus relâchée possible. Voilà je crois les arrières-pensées de Mrs. Orloff et Foster. Ce dernier paraît encore — malgré ses instructions positives — nourrir l'idée de la Norvège indépendante. Il s'est énoncé, avec un empressement & une chaleur qui m'ont un peu étonnés, — sur l'avantage à déclarer de suite le Prince Chrétien déchu du trône de Danemarck, ce qui dans le moment présent ne ferait que le mieux ass[e]joir sur celui de la Norvège. Mr. de Tawast ne rêve que cette idée sous un autre point de vue, et quoique la lettre que nous portons au prince de la part du Roi le menace de ce sort dans le fait, — il voudrait voir la chose plus crument prononcée. Nous lui avons fait sentir le peu de convenance de cette manière révolutionnaire de traiter les affaires.

Mr. Foster a exprimé à Mr. de Tawast son étonnement de ne pas voir les Suédois plus en mesure pour pouvoir entrer à tout instant en Norvège — et de voir arriver si lentement l'armée du Prince Royal de l'Allemagne.

Pour compléter le tableau de ce qui s'est fait jusqu'ici en Norvège, j'ai l'honneur de joindre ci-près très-humblement:

No. 1. L'adresse de la diète de Norvège relativement à la transmission de la couronne de Norvège du 17. Mai.

No. 2. La lettre patente Royale du nouveau Roi Chrétien, du 19. Mai.

No. 3. La publication du nouveau Roi au peuple Norvégien du 19. Mai.

Ces trois pièces m'ont été communiquées en traduction par Mr. de Rosencranz ainsi que

No. 4 la lettre du Prince Chrétien au Roi de Danemarck par laquelle il lui annonce son avènement au trône: — lettre qui a fait

beaucoup de peine au Roi, & pour l'objet qu'il concerne, et pour la manière dont elle est conçue.

No. 5. Le No. 5 est une communication que le ministère d'ici nous a fait & par la quelle il conste, que tous le Danois qui ont accepté des places de la part du nouveau gouvernement en Norvège, sont rayés de la liste des employés ici.

Mr. de Rosencranz a conté à Mr. Foster la manière brusque dont le G^l Orloff avait agi à sa première arrivée jusqu'à faire trembler le Roi. Ajoutés à cette sorte de confiance la manière dont Mr. Foster, qui est très-calme, se conduit ici et l'empressement qu'il a témoigné de présenter ses lettres de créance aussitôt qu'il lui serait permis, — et il paraît naturel que la cour d'ici penchera de préférence du côté de l'Angleterre. Mr. de Rosencranz m'a dit à plusieurs reprises être fort bien avec la cour de Londres & je ne doute pas qu'il tâchera d'obtenir par elle l'éloignement du corps de Bennigsen. Le G^l Orloff qui a beaucoup de finesse dans l'esprit a depuis mis beaucoup plus de douceur dans ses procédés, — mais je crois qu'on a l'air de lui témoigner plus de confiance a ses paroles qu'on n'en a effectivement. Le G^l Steigentesch comme homme d'esprit et fort aimable, a déployé autant de tact dans sa conduite que de talents dans les affaires. Quant à moi, fidèle à la marche que je me suis prescrite dès le commencement, je n'ai pris le ton impérieux au commencement ni le ton flatteur à présent. J'ai exprimé de la satisfaction réelle d'avoir pu me convaincre de plus en plus de[s] bonnes intentions de la cour, — mais j'ai ajouté à toute occasion que le Roi mon maître aurait pu se flatter dans les circonstances d'aprésent à rencontrer plus de bonne volonté par rapport à l'arrangement de la Poméranie aux termes proposés, — et que j'avais des regrets de n'avoir pu parvenir à ce but. Depuis j'ai sçu que Mr. Hardenberg-Rewentlow a les pleinpouvoirs de finir cette affaire en demandant le pays d'Eutin & un million d'écus.

Mr. de Rosencranz m'a annoncé avec une joie véritable que les relations commerciales entre la Prusse & le Danemarc étaient rétablies.

Mr. Foster — (ainsi que nous autres l'ont été) — a été entretenu ici par des particuliers, des différents bruits qui couraient sur le partage entier de ce royaume par lequel la Fionie devait tomber à la disposition de l'Angleterre & la Selande à celle de la Prusse.

Le Roi vient de donner un pouvoir plus illimité à quelques membres de son conseil pour s'occuper de tous les moyens de rétablir les affaires de ce royaume & d'en restreindre(!) les ressorts relâchés du

gouvernement. Mrs. de Moltke & de Rosencranz jouissent d'une grande faveur aujourd'hui.

Copenhague le 19. Juin 1814.

Martens.

P. S.

Le Roi nous a vus hier avant le diner l'un après l'autre et a témoigné à Mr. de Rosencranz combien il était satisfait des quatre commissaires.

Il m'a témoigné en particulier le plaisir qu'il avait ressenti de voir revivre le commerce des deux nations — et l'espérance que cette facilité accordée lui donnait pour la conclusion prochaine de la paix. Il m'a fait quelques complimens person[n]els sur la manière dont j'avais fait ma commission — et a paru désirer avec sincérité qu'en traitant également franchement avec les Norvégiens, nous parvenions à persuader ce peuple à se soumettre — et à consolider ainsi son bonheur. La Reine — fort aimable envers nous tous — m'a parlé entièrement dans le même sens.

Des lettres du Holstein annoncent une assés grande fermentation dans ce pays. Les états ont demandé la permission d'envoyer ici des Députés pour exprimer au Roi le désir de faire participer le Holstein des avantages de la nouvelle constitution germanique tout en restant sujets Danois. On attribue assés généralement ces mouvements & ces désirs — au ministre Stein. Avant-hier au sortir d'un diner Mr. Orlof — après un très long entretien avec Mr. de Rosencranz — me dit :

«Demandés le Holstein — ils n'y comptent plus. Stein a travaillé ce pays — je crains pour le reste de l'Allemagne — partout on voudra de nouvelles constitutions — et cela gagnera peu à peu la Russie. La Russie doit désirer de rendre la Prusse formidable et forte — sans constitution pour servir de rempart à la propagation des idées de Mr. de Stein, qui veut tout remuer. La Prusse devra prendre garde à ses propres états.»

Peut-être est-ce la crainte de perdre le Holstein — qui fait désirer au Danemarc de s'en affermir la possession par l'acquisition du pays d'Eutin.

Copenhague le 20 Juin de grand matin 1814.

Martens.

10.

(251)

No. 8. Christiania le 6. Juillet 1814.

Partis ensemble le G^l Orloff et moi le 22 Juin de Copenhague et devancés par Mess^{rs} Foster & Steigentesch nous nous trouvâmes réunis le 24 à Gothembourg. Reçus à tous égards de la manière la plus prévenante, le Gouverneur C^{te} de Rosen nous a accompagné de là au quartier-général du Maréchal C^{te} Essen à Wenersborg. Nous y fûmes retenus un jour pour nous aboucher avec lui et sommes arrivés ici à Christiania le 30. Juin à midi. Les Suédois qui paraissent tirer grande vanité de notre mission nous ont honorés partout d'une politesse cérémonieuse.

L'amiral Danois Mr. Steen-Bille qui possède la confiance entière du C^{te} Essen nous a accompagné ici de l'aveu du Maréchal, et tâchera d'influer sur le Prince Chrétien en qualité d'ancien ami et en qualité de commissaire du Roi de Danemarck. — Le M^{ll} C^{te} Essen est de tous les Suédois celui qui est le plus estimé ici & regardé comme un homme impartial & modéré.

Le Prince Royal de Suède.

Partout où j'eus occasion de parler en Suède du Prince Royal, on paraît en être satisfait & s'attend à de beaux exploits, si la guerre allait éclater contre la Norvège. Le militaire surtout, mieux équipé & monté qu'il ne l'a jamais été, lui est dévoué; on croit généralement qu'il a contribué éminemment aux grands succès de la guerre en Allemagne. Le Roi doit avoir une confiance aveugle dans ses lumières, le peuple l'a reçu avec enthousiasme à son arrivée à Stockholm, et il ne lui reste à désirer que d'être né Prince pour contenter la vanité nationale, qui aimerait s'en glorifier dans un moment, où l'Europe entière est rendue aux Princes d'anciennes maisons.

Le M^{ll} Essen.

Le Maréchal Essen est un vieillard respectable dont les formes sont de l'ancienne cour de Suède: lent dans ses mouvements comme dans la marche de ses idées, diffus dans ses raisonnements, circonspect dans ses propos et préparé à nous travailler dans le sens du Prince Royal, — il a employé toute une journée à cet ouvrage.

Forces militaires. Plan de campagne &c.

Il a voulu surtout nous persuader, et a donné sa parole d'honneur que le Prince avait 65,000 hommes sous les armes & prêts à marcher. Il nous a proposé d'abord une revue de ses troupes, — puis voyant que nous n'insistions pas, à cause de leurs cantonnements éloignés, on

s'est servi de moyens vraiment puérils pour nous persuader de la présence des troupes: nous en trouvâmes toujours le long de la grande route marchant sans but, sans raison & sans ordre. Il est difficile de fixer au juste le nombre des troupes Suédoises, mais je ne crois pas qu'il se porte au delà de 15,000 h. & qu'avec toutes les troupes d'Allemagne il se portera au delà de 50,000 h. Le M^l Essen donne au Prince Chrétien 40 à 50,000 hommes; il n'en a effectivement pas plus de 22 000 h. de troupes réglées (parmi les quels 6000 chasseurs des plus exercés) et 10,000 h. de milice. Le Prince cependant pour ne pas manquer de forces a fait il-y-a 15 jours un appel général au peuple pour faire prendre — dans le cas d'une invasion des Suédois — les armes à tous ceux qui sont en état de les porter. L'artillerie des Norvégiens consiste en 7. batteries complètes de 8. à 10. pièces. J'ai vu embarquer de la grosse artillerie Suédoise à Gothembourg pour servir au débarquement et au siège des forteresses.

La flotte des chaloupes canonières est à peu près d'un nombre égal des deux côtés (60); mais celle des Suédois est infiniment mieux montée & mieux pourvue d'artillerie. Ces chaloupes canonières sont d'ordinaire montées de deux canons: Les Suédois en ont 18 montées de 4 pièces, tandis que les Norvégiens en ont beaucoup montées seulement d'une pièce. La flotte Suédoise rendue plus forte par quelque frégattes, et soutenue en cas de nécessité par des vaisseaux de ligne employés en ce moment au transport des troupes, — est portée au dessous du Swinesund entre le rivage de Bohuslän et les isles de Hwalörne, situées au dessus de Strömstedt: celle des Norvégiens se trouve derrière les isles opposées de Hwalörne, Veströ & Kirkö, — et le continent de la Norvège.

Voilà les forces physiques qui se trouvent en opposition. Elles sont à l'avantage des Suédois sur mer & se balancent à peu près sur terre. Aussi le plan de campagne des Suédois est conçu de manière à menacer seulement la Norvège par terre, en l'attaquant par mer, — à battre la flotte des Norvégiens et à forcer ensuite un débarquement, qu'effectivement je ne crois pas difficile d'effectuer. Les Norvégiens au contraire retireront leur flotille, attendront tranquillement le débarquement, et se sont décidés d'avance de braver le danger par une grande mesure prévue et préparée, — celle d'évacuer et de dévaster le pays méridional depuis la frontière de la Suède jusqu'au Glommen, et de se retirer derrière le Glommen pour défendre le passage de ce torrent rapide et pour ne laisser aucunes provisions ou autres moyens de subsistance & de transport aux Suédois.

Quant à la force morale des deux peuples, elle tombe entièrement en partage aux Norvégiens. Malgré l'assurance réitérée du M^{ll} Essen que le Prince Royal de Suède s'empresserait à ouvrir de suite la campagne si nos efforts pacifiques seraient inutiles, j'ai cru m'apercevoir qu'il y avait plus d'ap[p]arence que de réalité dans cette assurance. Il nous a parlé des conditions auxquelles on pourrait conclure une trêve, s'il n'y avait pas d'autre moyen d'arranger les affaires. L'armée Suédoise ne se soucie point de cette guerre; ses ap[p]rovisionnements sont très-coûteux et le deviendront encore d'avantage dans un pays où il n'y a pas de villages; les soldats Suédois sont plus propres à une guerre dans la plaine, et les Suédois en général craignent les Norvégiens sans les haïr. Ceux-ci au contraire, accoutumés à leur montagnes, décidés à vaincre ou à mourir si la guerre a lieu, méprisant & haïssant les Suédois sans les craindre, ne désirent pas positivement la guerre, mais la feront avec opiniâtreté & même avec plaisir s'ils n'ont que les Suédois à combattre.

Le Maréchal Essen nous a beaucoup parlé de 300 Norvégiens déserteurs qui peu à peu ont quittés la Norvège à cause de la famine. Les officiers Norvégiens que j'ai parlé en accordent la possibilité, mais en ajoutant qu'un nombre bien plus considérable de Suédois est venu pour la même raison chercher un asyle chés eux. Le fait est que les troupes des deux nations sur la frontière ne vivent point dans l'abondance.

Toutes ces circonstances réunies et les informations que j'ai pu prendre me font croire que les Suédois pourront gagner des avantages décidés sur mer, que leur premier succès sur terre est très-douteux, — mais que seuls ils n'arriveront jamais à soumettre tout le pays. La haine nationale est trop forte pour qu'elle ne soit une véritable arme à combattre.

Parti Suédois en Norvège.

Le Maréchal Essen nous a beaucoup parlé d'un grand parti qui existe en Norvège pour les Suédois, — surtout parmi les paysans. Ce parti est une imagination d'après tout ce que j'ai pu en apprendre. Mr. de Wedel Jarlsberg, un des dix familles nobles qui existent dans ce pays, nous avait été nommé comme le chef. Il se trouve que cet homme, très-riche lui-même et gendre de Mr. d'Ankers le plus riche particulier de ce pays, craint de compromettre son immense fortune en se prononçant pour l'un des deux Princes. Tout en signant la constitution de la Norvège, il a donné pourtant à entendre au M^{ll} Essen que ce pays ne pouvant lutter contre l'Europe entière, la réunion à la Suède à de bonnes

conditions était à préférer. Mr. de Wedel d'ailleurs peu estimé ici, mais très-ambitieux de caractère, est l'ennemi person[n]el du Prince Chrétien, dont il aurait aimé joué (!) le rôle, si le Prince s'y fut refusé. Il est le même que deux voix ont proposé comme Prince Royal de Suède lors de l'élection du Prince de Ponte Corvo. Personne au reste est venu nous voir pour nous parler contre le Prince Chrétien ou en faveur des Suédois.

Haine nationale.

La haine générale contre les Suédois est positive, prononcée et nationale. L'amour qu'on porte au Prince Chrétien ne l'est pas moins, & se fonde sur l'estime person[n]elle, & sur la confiance dans ses principes & dans ses lumières. Hommes, femmes et enfans partagent cet sentiment, et si l'on veut en croire les personnes des autres parties du royaume que le hasard a amenées ici, ces sentiments sont universels. Le paysan est plus décidé encore que l'habitant de la ville, par la crainte de la noblesse Suédoise, et tout homme se regarde comme militaire (*Landwehrsmann*) en cas d'attaque de la part des Suédois. Les femmes des villes de Christiania et Bergen ont offert au Prince tous leur bijoux, et celles de Drontheim les lui ont envoyés par un Député arrivé avant-hier. La haine nationale contre les Suédois est portée si loin qu'en cas de malheurs, et aujourd'hui même, on préférerait de s'offrir à la Prusse, à l'Angleterre et surtout à la Russie dont on pense n'avoir rien à craindre, mais être protégé au contraire comme une colonie qui tiendra les Suédois toujours en respect. Supposé même que les Suédois fassent une ou deux campagnes heureuses, je suis persuadé qu'ils ne soumettront qu'une partie de la Norvège & qu'ils auront besoin de la moitié de leur armée pour contenir la partie conquise.

Influence du Danemarck.

Le Danemarck ne jouit plus ici d'aucune influence — ni même d'une confiance quelleconque: et après les Suédois, il n'y a pas de gouvernement auquel on voudrait moins appartenir qu'au gouvernement Danois. On l'accuse de faiblesse & d'ineptie — sous le rapport de sa politique & de ses finances, et l'estime qu'on porte au Prince Chrétien ajoute au mépris avec lequel on parle du Roi de Danemarck. On se récrie en particulier de ce que c'est lui qui a éloigné — (comme il est vrai) — le Prince Chrétien de tous ses conseils, et que c'est lui qui, en empêchant ici l'établissement de grands magasins de bled comme on l'avait proposé depuis longtems — a été la cause de la famine qui a désolé la Norvège l'année passée.

Esprit général.

On se flatte ici qu'avec une paix de dix ans la Norvège deviendra très-florissante par le commerce & indépendante encore à l'égard de ses subsistances. Effectivement on défriche de grands terrains partout. On craint la guerre et voudrait l'éviter pour cette raison & parcequ'on se dit, qu'affaiblis à la fin eux-mêmes comme les Suédois, une autre puissance viendra s'emparer des deux royaumes.

En suivant l'échelle du Danemarck les lumières sont ici assés rares, & les gens d'esprit une exception. La culture du pays ainsi que des sciences est arriérée d'un demi-siècle. Le cercle des idées est très-restraint. Mais on attend tout de l'indépendance & de l'université de Christiania. «La première» — dit-on — «nous fera penser à semer plus de bleds & la seconde formera des hommes capables de bien gouverner : chacun se trouverait heureux et content si l'Europe voulait consentir à cette indépendance, et nous ne concevons pas l'intérêt de nous unir à la Suède: une alliance politique et solide, voilà ce qu'il nous faudrait avec la Suède, mais point de réunion». — Les idées là-dessus sont généralement les mêmes, & on peut dire que tout le monde en est entiché. Aussi le *seul moyen de ramener ici les esprits sans faire tort au repos du Nord* consiste selon moi dans les voyes de douceur. Le Prince ne pourra quitter le Royaume que de l'aveu du peuple; il faudra nécessairement une nouvelle diète, et il faudra conclure un armistice avant la guerre, pour empêcher la guerre même.

Mr. Morier.

J'ai remarqué partout en Suède qu'on se méfiait beaucoup de Mr. Morier qui a été envoyé ici de la part de l'Angleterre avant nous, et que le Prince Royal a trouvé très-mauvais qu'il eut accepté le diner chez le Prince Chrétien & le logement chez le Maréchal de Cour Général Haxthausen. Le M^l Essen revint à différentes reprises s'en plaindre à Mons^r Foster en ajoutant que le Prince Chrétien avait fait courir le bruit que Mr. Morier était venu le complimenter au nom de l'Angleterre, qui lui demandait 20,000 h. à sa disposition. En arrivant Mr. Morier nous a informé de toutes ses démarches. Ne sachant rien de notre mission il avait l'instruction de reconnaître le terrain & d'aller à la recherche des plaintes de la Suède contre le Prince Chrétien, comme chef de parti. Trouvant ici un gouvernement établi, qu'on ignorait encore en Angleterre lors de son départ de Londres, il n'a pas cru se refuser de loger chez Mr. Haxthausen & de diner chez le Prince, pour pouvoir observer de plus près les personnes influentes. Il a employé son tems à prouver au Prince & aux membres de son conseil la nécessité

de céder, & il est resté ici, parceque le Prince l'ayant assuré que tout pouvait être arrangé si on voulait lui laisser le tems de convoquer une nouvelle diète, il a cru devoir attendre notre arrivée & une réponse de Londres.

Christiania le 6. Juillet 1814.

Martens.

P. S.

J'ap[p]ris à Elseneur que depuis peu beaucoup de bâtimens Prussiens avaient été capturés par les Suédois, les uns pour avoir voulu porter des bleds aux Norvégiens, les autres pour en être revenus avec des cargaisons de bois. Après m'en avoir assuré plus positivement à Gothenbourg, je m'en suis plaint au C^{te} Rosen, gouverneur de cette province, qui m'assura, que depuis trois jours l'ordre était arrivée de relâcher les vaisseaux Prussiens ammenés à Gothenbourg. Il me donna sa parole d'honneur, que les mêmes ordres avaient été expédiés pour Marstrand, & qu'ils allaient l'être également pour Strömstadt si des vaisseaux s'y trouvaient. Arrivé à Strömstedt(!), trois batteliers Prussiens sont venus me voir; j'ai vérifié le fait; j'en ai donné connaissance au C^{te} Rosen, & j'en ai averti en même tems le Consul Prussien à Gothenbourg, Mr. Beckmann.

Christiania le 6 Juillet 1814.

Martens.

11.

(252)

No. 9. Christiania le 8. Juillet 1814.

Arrivés ici, nous avons été logés ensemble dans une maison, chez un particulier. Le logement pour le ministre d'Angleterre avait été préparé chez le Maréchal de la Cour G^l Haxthausen, — mais en déclarant qu'il ne se séparerait pas de ses collègues, Mr. Foster a donné au Prince comme au public le premier témoignage de la parfaite union qui règne entre les quatre commissaires & les quatre puissances.

Nous avons de suite annoncé notre arrivée au G^l Haxthausen, en lui demandant de nous faire obtenir du Prince Chrétien une audience pour le lendemain 1 Juillet. Le Prince en fixat(!) l'heure en nous invitant à dîner. Exprimant nos regrets de n'être pas à même de pouvoir accepter cette invitation, nous nous sommes rendus à l'audience où il nous reçut tous les quatre à la fois ainsi que nous en avons témoigné

le désir — et au milieu de son conseil d'état. Sans toucher seulement la question du titre que nous lui donnerions nous nous sommes toujours servis des explications de Monseigneur et d'Altesse.

Audience.

Nous avons d'abord fait ressortir les intentions magnanimes de nos souverains, en honorant par notre mission la naissance du Prince et la nation Norvégienne dont ils désirent tous le bonheur. Mr. Orloff a porté la parole au commencement, puis chacun lui parlant tour à tour, la conversation est devenue générale. Nous nous sommes épuisés à lui dire tout ce qui a pu l'ébranler : Le repos de l'Europe, la religiosité des traités, la conservation du Danemarck, l'intérêt de la Norvège, le sien propre et celui de ses alentours, l'union décidée des quatre puissances alliées, la guerre imminente, la famine immanquable, la sûreté d'être vaincu tôt ou tard, la responsabilité du bonheur d'une nation entière, la nécessité de vaincre l'ambition person[n]elle, la perspective d'une constitution libérale &c. &c. &c., tous ces argumens ont été alternativement avancés et répétés. L'espoir & la crainte, les maximes du droit des gens et les raisons d'état, la reconnaissance due à un Roi dont il était l'héritier présomptif, tout a été employé pour persuader le Prince & pour le déterminer au parti que nous voulons obtenir. Nous lui avons dit des choses très-fortes, tant pour l'ébranler, que pour faire connaître ces mêmes arguments au conseil d'état réuni autour de lui, — mesure nécessaire pour donner au Prince même les moyens de se justifier aux yeux de la nation, & pour faire connaître publiquement le danger qui la menace.

Le Prince a fort bien parlé en répondant avec précision aux différens raisonnemens, arguments &c. &c.; il a déployé une logique simple et claire, il a manifestés des principes dignes d'un Prince éclairé, et a énoncé la ferme volonté de sacrifier à tous instans son intérêt person[n]el au bonheur de la Norvège: il a senti que la réunion doit avoir lieu si l'Europe entière l'exige, et que sa résistance serait vaine si des troupes étrangères venaient au secours des Suédois, — mais il nous fit comprendre que pour le moment en homme d'honneur il lui était impossible de quitter une nation qui s'était confiée spontanément à ses soins, & que nous nous en convaincrions nous mêmes de cette vérité. Le refrain de son discours était toujours que, lié par son serment à l'observation de la constitution, tout cependant pourrait s'arranger &c. si on voulait lui laisser le tems de 6—8 semaines pour assembler une nouvelle diète afin de lui faire connaître selon son devoir les volontés des Puissances. Nous lui fîmes entrevoir l'impossibilité de lui accorder ce délai et la

nécessité de prendre un parti dans un moment où le tems devient précieux pour les opérations militaires. Il a commencé pour lors à parler d'un armistice à conclure pendant lequel on assemblerait la diète et proposerait à la nation ce qui venait de lui être dit. Nous avons là-dessus demandé les garanties qu'il voudrait nous donner de la sincérité de ses intentions, et avons mis en avant l'occupation des forteresses de Fridrichshall (Fridriksteen), Fridrickstadt et Konkswinger par les Suédois. «Cela est impossible,» nous dit-il, «je perdrais la confiance de la nation & un Roi qui a perdu la confiance, a à peu-près tout perdu: si des troupes Russes ou Prussiennes pouvaient les occuper, il y aurait moyen de justifier cette mesure aux yeux de la nation, mais pour les Suédois cela est impossible; ce serait contre la constitution.» Il a surtout insisté à ce que pendant ce tems le blocus dut être levé & l'approvisionnement libre: et s'est engagé à vouloir, dans ce cas, employer tout son crédit pour faire comprendre à la diète la nécessité de la réunion de la Suède. J'avoue que ce Prince m'a paru incapable de fausseté, & avoir l'intention sincère de tenir sa parole.

Nous lui avons remis la lettre du Roi de Danemarck qui lui ordonne de publier les proclamations au peuple et aux sujets Danois; d'employer tous les moyens de rammener les esprits, & de quitter la Norvège au bout de quinze jours.

Il a fini par nous demander quelques jours pour réfléchir sur un objet aussi important.

Depuis ayant témoigné le désir de nous parler séparément, nous nous sommes occupés tour à tour de le travailler chacun en particulier. Nous avons tâché d'en faire autant avec ses alentours et les membres de son conseil.

Conseil du Prince.

Ces derniers ne sont pour la plupart attachés à leurs places que par devoir pour leur patrie & par attachement person[n]el pour le Prince.

Il n'y en a pas un d'un esprit supérieur; mais tous haïssent les Suédois & sont par là moins capables encore d'envisager les événements sous leur véritable jour. De tous le G^l Haxthausen tient le moins à l'indépendance de la Norvège; il est chef des finances et n'a pu échapper au soupçon de s'être enrichi par cette place. Mr. Tancken, riche négociant, travaille sous lui & joint à une haine décidée contre les Danois le désir de sortir des affaires. Mr. de Rosencranz (frère du ministre à Copenhague) est chef des affaires de la banque et autres établissements publics &c: il est Norvégien très-zélé, très-riche, très-estimé & reconnu parfait honnête-homme. Mr. Sommerhielm, ci-devant baillif, est chef de

la justice et dévoué entièrement à la cause en sacrifiant ses intérêts person[n]els. Mr. Collet est le plus grand travailleur (pour l'intérieur) et jouit d'une grande considération. Mr. Ankers est à Londres. Le G^l Schmettau enfin est un vieillard bavard, lent, mais décidé, sans beaucoup de ressources, mais assez bon militaire à ce que l'on assure. Le Prince est celui de tous, qui a sans contredit le plus de moyens.

Le Prince Chrétien.

Le Prince Chrétien agi de 28 ans est bel homme, d'une figure intéressante, doux dans son regard, touchant dans ses expressions, naturel dans ses manières & calme dans sa contenance: il n'exprime nullement l'ambition qu'on Lui a supposée. C'est un prince dont les propos et les traits désignent également la loyauté de son caractère & la ferme volonté de faire le bien: entraîné par les circonstances, il paraît que ses alentours l'ont fait aller plus loin qu'il n'a pensé lui-même; et que ce n'est qu'aujourd'hui peut-être qu'il sent le précipice au bord duquel il se trouve. — Il vit sur un pied extrêmement frugal et simple, travaille beaucoup et ne se permet que peu de délassements. Attaché scrupuleusement à ce qu'il croit de son devoir et au témoignage de Sa conscience, il a senti des regrets d'avoir manqué aux égards dus au Roi de Danemarck, et il est charmé de la présence de l'amiral Bille pour lui faire parvenir ses excuses par son entremise. En même tems cependant il est très-blessé par la lettre dont nous avons été les porteurs, au point de n'en avoir pas fait la lecture à son conseil. Il est très-attaché à son fils¹ dont le portrait était dans sa chambre, et qu'il nous pria de fixer pour nous persuader des sacrifices douloureux qu'il avait porté à la cause des Norvégiens. Il est intimement persuadé qu'il a bien agi; l'ambition n'a point dicté ses résolutions, & je le crois effectivement décidé à tous les sacrifices person[n]els compatibles avec son honneur, si par là il peut contribuer au bonheur de ce pays. Il n'a pas l'esprit fort peut-être, mais beaucoup de jugement, et des principes qui lui donneront toujours la force de soutenir avec courage la guerre si elle put devenir inévitable. Il sent la nécessité de l'éviter; mais comme la constitution ne lui permet pas de faire entrer en Norvège des troupes étrangères il a déclaré ne jamais pouvoir souscrire à cette condition, dont cependant nous lui avons dit ne pouvoir nous en départir.

Note.

En revenge(!) nous avons tous reconnus que le Prince ne peut, ni partir d'ici en 15 jours, ni se démettre des droits qui lui ont été con-

¹ Laissé en Danemarck.

férés, qu'en pleine diète, s'il ne veut lui-même provoquer une révolte et ôter aux Suédois le moyen de prendre pacifiquement possession de la Norvège. Il y est d'ailleurs forcé par son serment. Jugeant donc qu'il est essentiel d'un côté de ne pas frust[r]er les Suédois des avantages d'une campagne en faisant gagner du tems au Prince Chrétien, — et que de l'autre il importe d'opérer la réunion des deux royaumes d'une manière solide, nous avons présenté hier la note ci-jointe, après nous avoir convaincus que le Prince lui-même est décidé vraiment de renoncer à la couronne si le peuple le délivre de son serment. Nous avons de suite envoyé copie de cette note au M^l Essen en l'accompagnant de la lettre ci-jointe.

Mr. Bille n'a été pour rien dans cette négociation. Il n'a pu avoir aucune influence sur le Prince qui ne l'a pas fait appeler(!) une seule fois, si ce n'est le jour de notre arrivée. Désespérant de tout rap[p]rochement quelconque entre la Suède & la Norvège il a l'air du doute sur toutes nos tentatives, que nous n'espérons point encore inutiles, et presse notre départ parcequ'il s'aperçoit du peu d'attachement qui règne ici pour le Danemarc & parcequ'il espère que par notre retour la cour de Copenhague sortira de toute espèce de responsabilité.

Christiania le 8. Juillet 1814.

Martens.

12.

(253)

No. 10. Christiania le 15. Juillet 1814.

En présentant la note annexée à mon t. h. rapport No. 9 nous avons espéré amener le moyen de conserver le repos dans le Nord. Le Prince Chrétien nous a dit ce qu'il croyait pouvoir nous répondre, et nous attendons d'un moment à l'autre sa réponse officielle.

J'ai mis en avant l'idée d'une entrevue entre lui et le Prince Royal de Suède, pour jeter les bases d'une union solide. Tout dépendra de la confiance que le Prince Chrétien inspirera au Prince Royal, & de la croyance que ce dernier prêtera au tableau que nous lui ferons de l'esprit qui règne véritablement dans ce pays. Pour le combattre il n'y a d'autre moyen que de se servir du Prince Chrétien même, et ce dernier est si résigné pour sa personne & si attaché à ce peuple, que je le crois capable de se contenter d'être le Vice-Roi ou gouverneur-général de la Norvège. Le Prince Chrétien a eu l'air d'abord de répugner à une entrevue avec le Prince Royal dont il craint d'être dupé: mais il a fini par s'y prêter pourvuque ce soit après la conclusion de l'armistice.

L'ayant (!) vu deux fois depuis la remise de notre note, il a eu l'air très-embarrassé de la manière dont il devait répondre au Roi de Danemarck. Je lui fis entrevoir que, destiné à ce trône et devant se rap[p]rocher du Roi, il avait à mettre de côté toute sensibilité trop marquée, pour ne pas l'aigrir et pour obtenir une voix décisive dans les conseils du roi à son retour. Je lui fis observer qu'en se soumettant aux ordres reçus il ne devait que demander la prolongation du terme de quinze jours à trois mois, — reconnue nécessaire par les quatre commissaires, & assurer S. M. qu'au bout de ce tems il abdiquerait la couronne et quitterait la Norvège. Il m'a promis de le faire, — et la copie de cette lettre montrée au Prince Royal le persuadera encore d'avantage de[s] véritable[s] intentions du Prince Chrétien.

Je le trouvais occupé la dernière fois à la rédaction de la constitution, telle qu'il croit pouvoir la proposer à la Suède, & telle qu'il la proposera lui-même à la diète pour amener une réunion pacifique. Il nous en donnera la traduction pour pouvoir l'emporter avec nous et pour pouvoir la soumettre à l'examen du Prince Royal, que nous rencontrerons probablement à la frontière à la tête de ses troupes. Je sais par les membres de son conseil que le Prince a insisté d'insérer plusieurs articles en faveur de la Suède contre l'avis de son conseil, disant qu'il fallait rendre la constitution acceptable et agir franchement, une fois qu'on voulait le but.

Il a consenti encore que nous donnions nous même une note ou exposé sur la situation de la Norvège au nom des quatre Puissances, qu'il put communiquer et soumettre aux yeux de la diète rassemblée.

Il a consenti enfin, sur la proposition que je lui ai faite, — d'inviter lui-même le Roi de Suède d'envoyer ici deux commissaires qui puissent assister aux délibérations de la diète, et qui puissent prendre connaissance de tout ce qui se passe et de tout ce que le Prince fera pour ramener les esprits.

Toutes ces démarches portent le caractère de la sincérité. Le Prince ne nous cache pas, que si contre toute attente, ses peines allaient être inutiles et que la diète ne voulût point le relever de son serment, il ne lui resterait qu'à se battre & qu'à mourir honorablement pour ne pas avoir l'air d'un lâche qui quittait son peuple au moment qu'il le voyait en danger. Si le Prince ne cherchait qu'à gagner du tems il éviterait de s'énoncer là-dessus, et s'il était ambitieux il n'aimerait pas jouer un rôle secondaire. Tout donc porte à faire croire qu'il agit parfaitement de bonne foi, et la conservation présente et future de la paix entre

les deux royaumes — si essentielle à tous égards, — en sera le résultat, j'espère.

Je ne négligerai aucun moyen pour y parvenir — sûr d'être soutenu en cela par Messieurs Foster & Steigentesch.

Mr. Morrier a reçu une réponse à ses dépêches — datée du 28. Juin. Mr. Foster nous l'a communiquée ainsi qu'au Prince Chrétien qui en parût très-affecté. Lord Castelreagh y parle très-positivement et assure que les nouveaux Députés Norvégiens ne seront pas reçus en Angleterre. (Mr. Morrier repart aujourd'hui pour l'Angleterre). — Le public ici qui ne peut connaître cette note, en juge autrement. Le Cap^t Mac Kenzie qui commande une frégate du blocus, ne s'est point refusé de prendre à bord ces Députés en question, et les a conduits en Angleterre. Vingt licences ont été données en Angleterre pour vingt vaisseaux britanniques, qui porteront des bleds dans le port de Bergen et prendront en revenge (!) des poissons séchés, des fers & des planches. Cette nouvelle qui assure un transport de 20 à 30,000 tonneaux de bleds — a répandu ici beaucoup de joie. On sçait de Drontheim que des vaisseaux Russes d'Archangel chargés de bleds sont entrés dans ce port. — Les lettres qu'on reçoit ici de Londres viennent pour la plupart du parti de l'opposition et donnent toujours des nouvelles, faites pour animer les esprits. Les Cpt^s des vaisseaux Anglais et les équipages pèignent aux habitans de ce pays la cause des Norvégiens comme très-populaire en Angleterre.

Le 16. Juillet.

Nous avons reçu hier au soir de la part du Prince Chrétien les trois notes ci-jointes avec les copies de Sa lettre au Roi de Suède, au Prince Royal & au Roi de Danemarck. Il y a joint les bases de l'union entre les deux royaumes et un projet d'armistice.

Toutes ces pièces, conçues par le Prince lui-même, portent le caractère de la franchise et de la loyauté. Les lettres au Roi de Suède et au Prince Royal méritent surtout l'attention de Votre Excellence. Mais les bases de l'armistice ne paraîtront peut-être pas suffisantes au Prince Royal de Suède, puisque les troupes Suédoises ne devront point occuper les forteresses. Le Prince Chrétien ne veut qu'évacuer les forteresses, alléguant, comme il est vrai, que les Danois n'y ont jamais eu de troupes.

Par la note B. il met un dernier moyen d'arrangement entre nos mains, — l'occupation des forteresses de Fredericsteen & Fredericstadt par des troupes alliées, si la Suède l'exige: — et de bouche il m'a assuré qu'il consentirait encore, si on le voulait absolument, à l'évacuation

de Kongsvinger sans cependant y faire entrer d'autres troupes. Par la note C. il nous demande des garanties et nous prie de vouloir intercéder auprès de nos cours pour faire sortir le Danemarck d'une responsabilité, qui ne pouvait plus exister, vu que cette puissance n'avait plus ici aucune influence.

Nous avons répondu à toutes ces notes aujourd'hui par celle que j'ai l'honneur de joindre ci-près t. h. sub I — et nous partirons demain pour le quartier-général du Prince Royal.

Après avoir obtenu ici ce qui a été possible d'obtenir — et tout ce que, selon moi, le Prince Chrétien pouvait accorder raisonnablement, — cette note exprime un plus grand mécontentement que nous n'en ressentons. Le Prince Royal par là se persuadera que le Prince Chrétien ne nous a pas gagné, et prendra plus de confiance dans nos conseils verbals.

C'est en assurant au Prince Chrétien, — qui est vraiment chéri de ce peuple — un sort assuré en Danemarck, que les Norvégiens consentiront plus facilement à son départ, et si le Prince Royal de Suède agit avec sang-froid, et se sert des moyens, aujourd'hui à sa disposition pour se ménager et pour se concilier les esprits, il viendra à bout de l'union pacifique. Si au contraire il préfère la guerre, il devra s'en prendre à lui-même uniquement des malheurs qui en résulteront pour la Suède. C'est dans ce sens que je lui parlerai très-fortement, s'il fût enclin à préférer la guerre . . . ce que je ne suppose pas encore: et la valeur des raisons que je pourrai avancer et lui faire entrevoir à cet égard me font espérer la conservation de la paix — et même d'un repos durable dans le Nord. Je suis tout préparé à combattre les contrariétés que je pourrais éprouver d'une manière ou de l'autre. J'ose me flatter de rencontrer, en agissant ainsi, les hautes intentions de S. M. le Roi, notre auguste maître, et je me trouverai heureux de pouvoir réussir dans une négociation, devenue épineuse, mais dont le succès me paraît très-important pour les intérêts de la Prusse.

Christiania le 16. Juillet 1814.

Martens.

13.

(254)

No. II. Gothenbourg le 1. Août 1814.

En course et occupation continuelles pendant dix jours & dix nuits, je saisis le premier moment de repos pour donner à Votre Excellence des nouvelles sur l'issue de notre mission.

J'ai eu l'honneur de L'informer par mes t. h. rapports 8. 9. & 10, dont un courier Russe était porteur, de l'état, où se trouvaient les affaires de la Norvège jusqu'au 19. Juillet, & de La prévenir en même tems du langage que tiendraient mes collègues & moi au Prince Royal de Suède. Malheureusement tous nos efforts pour éviter la guerre ont été inutiles; un arrangement à l'amiable est devenu impossible, et les hostilités ont commencé.

Nous reçûmes en route pour venir à Uddevalla la lettre ci-jointe (en original) du Maréchal C^{te} Essen, qui nous informa que S. M. Suédoise accédait aux bases de notre note du 7. Juillet, & qu'une armée s'emparait en ce moment de la Péninsule Danoise. J'y répondis de suite (par la lettre ci-jointe sub B.) en exprimant notre surprise à l'égard de l'envahissement du Schleswig. et en priant le M^l Essen de faire parvenir à leur destination les lettres du Prince Chrétien dont nous étions chargés pour S. M. Suédoise & pour S. A. Royale. Le G^l Orloff ajouta une lettre particulière, pour exprimer ses doutes sur l'occupation du Danemarck.¹ Arrivés à Uddewalla et arrêtés pendant deux jours sans apprendre où nous verrions le Prince Royal, nous lui fîmes remettre le soir de son arrivée (22.) la note ci-jointe par laquelle nous lui présentâmes le résultat de nos efforts et l'article additionel à la trêve, — celui de pouvoir occuper les forteresses par des troupes alliées. Cette note finit par l'observation que d'après notre conviction l'état présent de la Norvège n'a pas permis au Prince Chrétien de faire davantage, & que ce ne sera lui seul, mais surtout le peuple que la Suède aura à combattre si la guerre se fait. Le soir à 11. heures le Prince Royal nous fit prier de passer chez lui. Dans l'entretien que nous eûmes jusqu'à 3. heures du matin il nous exprima d'abord ses regrets de voir le Prince Chrétien se refuser à des propositions approuvées par S. M. Suédoise & nous remercia de nos peines. (La même chose est contenue dans la réponse ci-jointe qu'il nous fit le lendemain au soir par écrit).

Nous nous épuîsâmes à Lui dire tout ce que les intérêts de la Suède, l'état de la Norvège, la préférence des voies de douceur, le caractère du Prince Chrétien et les circonstances en général pouvaient nous dicter: nous fîmes ressortir l'avantage d'avoir les forteresses de suite évacuées, puis occupées par les troupes alliées, d'envoyer des commissaires à la diète et de pouvoir par la constitution ébauchée tirer 10,000 hommes de la Norvège pour la défense de la Suède: nous fîmes entrevoir le danger d'occuper les forteresses de suite par les troupes Suédoises en choquant l'opinion publique, l'espérance de ramener entière-

¹ Disse Brevskaber ere trykte i første Række, S. 131—135.

ment le Prince Chrétien par l'éloquence de S. A. R. à l'occasion d'une entrevue, et la nécessité d'assurer à ce prince le trône du Danemarck pour le faire partir de la Norvège; enfin nous communiquâmes le contenu de la lettre au Roi de Danemarck, dans laquelle le Prince Chrétien promettait d'exécuter les ordres du Roi si le terme pût être prolongé de trois mois.

Le Prince Royal — en présence du M^l Essen qui seul assista à cette conférence — nous répondit à tous ces argumens que l'armée Suédoise rendue ici ne pouvait se contenter de ces conditions, & qu'elle ne demandait pas mieux que de se battre si la Norvège ne voulait pas se soumettre: que ce serait blesser le caractère de la nation Suédoise que de faire occuper les forteresses par des troupes alliées et que d'ailleurs ces troupes n'étaient point encore sur les lieux: que le Prince Chrétien ne voulait que gagner du temps et que sans foi & sans sincérité il avait l'intention de ne jamais quitter la Norvège: qu'il fallait une tappe (!) aux Norvégiens & la guerre aux Suédois: que les habitans de la Norvège ne haïssaient point les Suédois: qu'une entrevue avec le Prince Chrétien n'aboutirait à rien: que les 10,000 h. Norvégiens n'étaient à la disposition de la Suède que conditionnellement: que toute cette constitution n'avait pas le sens commun: qu'enfin la lettre du Prince Chrétien au Roi de Danemarck exprimait l'arrière-pensée de se faire confirmer par la nouvelle diète. — Il nous lut des lettres de l'intérieur de la Norvège pour nous prouver qu'il y avait un parti à lui, et ajouta que jamais plus belle occasion se présenterait à la Suède pour avoir la Norvège: qu'il avait demandé 6000 Russes & 2000 Prussiens pour les faire passer en Norvège; qu'il connaissait les intentions de l'Empereur Alexandre & qu'il en était sûr. — En réponse à mon observation que nous avions cru pouvoir faire éviter une guerre sanglante à la Suède qui — même heureuse — l'affaiblirait toujours, il nous dit: «Cela est égal, — je prendrai tous les ans quelques villages, une ville, un canton . . . je ferai deux ans, quatre, dix, vingt ans la guerre s'il le faut; il y aura 60,000 Suédois de tués, je mourrai & mon fils Oscar aussi — mais il faut la conquérir: les conditions de l'armistice sont inacceptables, & l'honneur national exige la guerre». Il finit sa conversation en nous assurant que telle était son opinion particulière; mais que tout allait être soumis à la décision du Roi, dont Mr. d'Engeström qui allait arriver avec lui, nous donnerait connaissance.

Au sortir de cette conférence nous étions tous les quatre indécis encore si la guerre était effectivement le désir du Prince, ou bien s'il n'avait en vue que de prouver à l'armée que lui voulait la guerre, — conseillant peut-être secrètement au Roi d'accepter l'armistice.

Nous ne fûmes plus incertains le lendemain, — après avoir vu passer 10—12,000 h. de très-belles troupes qui arrivaient de Gothenbourg & filaient vers la frontière de la Norvège. Invités à déjeuner chez le Prince Royal conjointement avec Mr. de Bille, — les mêmes discussions recommencèrent et durèrent plusieurs heures. Le Prince sembla bien plus décidé encore à la guerre — et eut l'air de nous dire que la jeunesse & le malheur du Prince Chrétien nous l'avaient fait juger trop favorablement. Il s'exprima en termes presque indécents sur ce Prince et fit une violente sortie contre le Danemarck. Taxant la cour de Copenhague de fausseté il la compara à celle de Dresde. «C'est le Danemarck qui a tenu le plus longtems à Napoléon & qui tient encore à ses principes, — il doit en être puni: voyés le Roi de Saxe . . . et le Roi de Danemarck est plus coupable encore.» Mr. de Bille changea de couleur à ce propos et ne sçut qu'y répondre¹; je pris la parole pour donner à connaître que nous étions tous les quatre persuadés que le Danemarck n'entraît aujourd'hui plus pour rien à l'égard des affaires de la Norvège, et qu'il avait tout fait ce que nous avions désiré. Le Prince répondit que si la cour de Copenhague était sincère aujourd'hui elle ne l'avait au moins pas été jusqu'à notre arrivée à Copenhague. «Il en est de même du Prince Chrétien», repris-je, «ce sont les représentations des quatre puissances qui l'ont ébranlé, et il a la volonté sincère de retourner si V. A. R. lui en laisse le moyen honorable.» — La discussion s'est de nouveau engagée — et le Prince est revenu sur tout ce qu'il nous avait dit le soir, sur l'astucité du Prince, sur la nécessité de la guerre &c. &c.

Le Roi de Suède arriva le même jour à Uddewalla et il fut tenu un conseil.

Nous vîmes le lendemain (24 Juillet) Mr. d'Engeström qui nous fit un tableau historique des affaires de la Norvège, nous rapella(!) la teneur des traités & nous déclara officiellement l'insuffisance des conditions d'armistice pour pouvoir les accepter. — Quand Mr. Foster fit mention de Mr. Morrier, Mr. d'Engeström s'en plaignit amèrement comme de quelqu'un qui avait gâté les affaires par sa conduite, quoique les intentions de son gouvernement ne pouvaient être douteuses & quoique tout qu'il eut écrit fut très-bien dit. — Demandant des renseignements sur la marche de l'armée du G^l Bennigsen dans le Schleswig, il nous dit: qu'effectivement il ne croyait que le Holstein en ce moment occupé, mais que cette armée recevrait l'ordre d'avancer dans la Jutlande pour

¹ il partit le lendemain pr. Copenhague.

être à portée de passer aisément en Norvège, si cela était nécessaire, «et en attendant elle sera fort bien dans un pays qui n'est point encore mangé». — Nous n'avons pas caché que nous trouvions la Suède très-portée à faire la guerre.

Le soir même Mr. d'Engeström nous adressa la note ci-jointe sub E. dans laquelle il exprime les regrets du Roi de n'avoir point vu souscrire le Prince Chrétien aux conditions (de la note du 7.) que la sollicitude paternelle de S. M. S. avait agréées quoiqu'elles allassent au delà du traité de Kiel, et nous invite d'informer le Prince Chrétien que notre mission étant finie, les puissances alliées allaient remplir leurs engagements envers la Suède. Par les deux apostilles y jointes Mr. d'Engeström nous renvoya la lettre du Prince Chrétien à S. M. Suédoise non décachetée, et nous demanda la copie de celle au Roi de Danemarck.

Décidés à ne rien omettre qui put faire éviter la guerre, et ne désespérant pas encore entièrement du succès, nous résolûmes de retourner une seconde fois auprès du Prince Chrétien avec les dernières propositions de la Suède. Nous devons ceci et à nous mêmes p^r avoir la conscience nette, et à la cause pour avoir tout fait ce qui était possible. Cet offre devait encore convaincre le Prince Royal, que le G^l Orloff et moi — qu'on regardait comme les plus portés person[n]ellement à la réunion pacifique par les moyens que le Prince Chrétien avait énoncés, — se faisaient cependant un devoir d'agir en faveur de la Suède autant qu'elle pouvait le désirer. A l'effet de rendre le Prince Royal plus traitable, Mr. Foster était allé le voir seul, pour lui déclarer qu'à son retour à Copenhague il remettrait ses lettres de créance, puisque de l'avis des quatre commissaires la cour de Copenhague ne coïncidait plus à la résistance de la Norvège. Nous parlâmes tour à tour dans notre sens aux principaux généraux & aux alentours du Prince. Nous eûmes une audience du Roi, qui ne nous dit rien d'intéressant, mais eut l'air satisfait en ap[p]renant de nous, que nous allions faire une dernière tentative. Quoique très-faible, il est décidé d'aller au bord de la flotte: on dit que peu après s'étant repenti de sa résolution, il avait été de l'avis d'accepter l'armistice. Nous fûmes delà chez le Prince Royal. Il ap[p]laudit également à notre résolution de retourner de nouveau près du Prince Chrétien, et sur nos instances réitérées nous autorisa de dépasser encore les propositions contenues dans notre note du 7. Juillet, en renonçant à l'évacuation de Kongsvinger et en accordant la levée générale du blocus, si le Prince consentait 1^o d'abdiquer purement et simplement; 2^o de faire entrer des troupes Suédoises dans les forteresses de Fridrichshall et Fridrichstadt. Quelques bases d'union y furent ajoutées et le

Prince Royal déclara qu'après cet arrangement il était prêt d'avoir une entrevue avec le Prince Chrétien, et prêt à lui accorder tout ce qu'il pourrait désirer pour le bien du peuple Norvégien. Il nous demanda d'en parler au Roi, — avant de pouvoir nous donner ces bases officiellement.

Nous fîmes encore le même soir notre réponse (ci-jointe sub F.) en le remerciant du contentement que S. M. Suédoise avait voulu nous témoigner à l'égard de nos efforts; en alléguant que nous nous flattions avoir ap[p]orté les élémens d'une réunion à l'amiable; et en demandant si Sa Majesté voulait nous instruire de ses dernières résolutions. Nous y joignîmes notre lettre au Prince Chrétien par laquelle (c.-j. sub G.) nous l'informions que la Suède n'accédait qu'aux propositions faites par notre note du 7. en rejetant les siennes. Cette lettre partit dans la nuit avec la réponse du Prince Royal au Prince Chrétien et avec l'annonce que nous la suivrions nous mêmes de près.

Nous partîmes effectivement le lendemain (26 Juillet) avec les bases qu'une seconde note de Mr. d'Engeström (s.-j. sub H.) nous transmit à notre demande par écrit; et passant par Strömstadt et Fridrichshall nous joignîmes le Prince Chrétien à Moss.¹ Nous trouvâmes nos notes, échangées à Christiania, imprimées dans la gazette du pays. On nous remit à notre arrivée la réponse du Prince (ci-jointe sub L.) & nous pré-vîmes par son contenu qu'il resterait inébranlable. Cependant il eut l'air touché lors de l'audience du lendemain (28. Juillet) et parut très-sensible à notre dernier effort de sauver la Norvège des horreurs de la guerre. Il se plaignit de voir la nécessité d'en venir aux armes, mais il resta ferme dans ses résolutions, disant qu'il était clair que la Suède voulait la guerre, qu'elle ne tâchait que de le rendre Lui (sic) méprisable aux yeux de son propre peuple, qu'il Lui était impossible d'abdiquer la couronne sans la volonté de la diète dont il l'avait reçue par choix, & que commencer par faire entrer les Suédois dans les forteresses, c'était vouloir indisposer les esprits, et accorder comme première condition ce que ne pouvait être accordé aussi longtems qu'on tendait au but d'une réunion pacifique. Toutes nos représentations furent vaines, il s'en remit à ce qu'il nous avait répondu, et déclara qu'il se défendrait aussi bien qu'il pourrait, & que tué il mourrait au moins sans déshonneur & pour une belle cause.

Quittant Moss le même jour de notre audience, nous nous fîmes évaner par un courier porteur de la lettre ci-jointe au Prince Royal

¹ à une journée en deça de Christiania, à 60. lieues d'Udewalla, sur le golfe de Christiania,

pour L'informer de l'inutilité de notre second voyage. — Arrivés à Strömstadt nous annonçâmes par une note à Mr. Eng[e]ström le peu de succès de nos dernières instances, et remîmes entre ses mains les ordres du Roi de Danemarck pour les commandants des différentes forteresses de la Norvège.

Le Prince Royal nous reçut à Strömstadt avec une joie visible sur la non-réussite de notre tentative réitérée et ne nous cacha pas qu'il avait été sûr d'avance qu'il n'en serait rien, puisque le Prince Chrétien avait reçu un nouvel ordre de Copenhague de résister: — fait dont le Prince Royal s'est dit fort assuré par la lettre d'une dame d'honneur à la cour de Copenhague. Il fit delà une nouvelle sortie contre le Danemarck disant que le Roi de Danemarck se flattait d'une nouvelle guerre dans le midi de l'Europe pour la recommencer Lui-même, & se plaisait à douter de la réussite du congrès de Vienne. «Mais qu'il y prenne garde» — ajouta-t-il — «s'il veut la guerre; je laisserai là la Norvège, je passerai en Seelande avec 40,000 hommes, & le diable ne m'en fera pas sortir». Le Prince renchérit ensuite beaucoup sur les troubles encore existans en France et en Italie; il parla de Louis XVIII. comme d'un Roi qui aurait bien de la peine à se soutenir, en fit entrevoir en général, combien il était persuadé qu'on aurait encore besoin de lui (Prince Royal).

La haine du Prince Royal contre le Prince Chrétien n'est point partagée par ses généraux & ses officiers. La plupart rendent justice à sa position épineuse, & le G^l Adlerkreuz lui-même m'a assuré avoir dit au Prince Royal que le Prince Chrétien ne pouvait pas agir autrement qu'il ne fait, & qu'il se déshonorerait en cédant à l'égard des forteresses sans être venu à la voie des armes: «il faudra nous battre», me dit-il, «et après quelques avantages remportés Lui faire un pont d'or pour s'en aller». — Effectivement ce sera le moyen le plus sûr de parvenir à la possession de la Norvège. Le Prince Chrétien aujourd'hui ne peut céder d'avantage sans être regardé comme un lâche par sa nation; mais il le pourra lorsqu'il aura fait la guerre: et la Suède offrira alors après des sacrifices les conditions, telles que nous les avons ap[p]ortés en ce moment. Nous n'avons pu nous empêcher de faire cette dernière observation au Prince Royal, et si je ne me trompe, il y croit, tout en faisant semblant(!) de ne pas y croire. Le fait est qu'alors les autres vues politiques se trouveront accomplies. La résistance du Prince Chrétien est peut-être aujourd'hui ce qui convient le plus à tous égards au Prince Royal de Suède.

Je ne puis dissimuler à Votre Excellence qu'il m'a paru que le parti de faire la guerre paraît avoir été pris par le Prince Royal d'avance, —

et qu'il y était décidé quel que pût être le fruit de notre mission. Tout ce que le Prince nous a dit portait la tendance de l'anéantissement du Prince Chrétien & du Danemarck à la foi. Il ne s'est pas même donné la peine de déguiser un peu ses intentions, — et il s'est trouvé embarrassé à différentes questions que nous lui avons adressées. Le but auquel il m'a l'air de viser très-clairement est,

- 1^o de voir déclaré sans retour (sic) le Prince Chrétien déchu du trône dont il est le seul appui:
- 2^o de voir éclater, à l'occasion d'une nombreuse armée qui entre dans la péninsule Danoise, — des troubles dont il espère tirer avantage.
- 3^o de se libérer de toutes les conditions onéreuses du traité de Kiel à l'égard des payemens à faire au Danemarck, et de la garantie d'une partie de la dette de la Norvège.
- 4^o de conserver enfin la Poméranie Suédoise ou d'obtenir un dédommagement par la raison que la Norvège ne lui est pas remise à la suite du traité de Kiel, mais qu'il doit la conquérir par la voie des armes.

C'est ainsi que ce Prince n'a pas craint de développer de nouveau, d'une manière presque indubitable, ses projets ambitieux & qu'il se hâte de faire naître par le premier coup de fusil tiré en Norvège, l'occasion d'embrouiller les affaires. Il se flatte qu'à force d'intrigues & de discussions il parviendra à en faire son profit & à amener peut-être la chance de réunir les trois couronnes. Ayant par notre mission gagné le tems qu'il Lui fallait pour faire arriver son armée, il l'a regardée, je crois, comme inutile d'avance, ne voulant souscrire qu'à des conditions devenues impossibles par les circonstances, — et espérant entretenir les Norvégiens dans l'idée de la paix. Décidé de trouver le Danemarck coupable dans tous les cas, il a parlé à Mr. Foster en particulier du partage du Danemarck comme d'une chose décidée si la Norvège ne se soumettait pas, ajoutant que l'opposition de l'Autriche même ne l'empêcherait point, que ses armées étaient en mauvais état, l'administration faible &c. J'ignore quel peut avoir été le but de cette indiscretion, — impardonnable & d'autant plus mal placée que Mr. Foster, très-frappé de ce discours, nous a assuré que l'Angleterre n'entraîne point du tout dans ces vues. Serait-il étonnant de voir dans ces circonstances, l'entière levée du blocus sous très-peu de tems?

N'ayant point de chiffre avec moi, je n'ose confier à la plume le système qui paraît dicter les démarches de cette Puissance à l'égard de la Norvège, & je dois me réserver d'en entretenir Votre Excellence à mon prochain retour.

Mr. Green, Cap^t d'une frégate Anglaise qui bloque le port de Christiansand en Norvège m'a dit ici que l'ordre avait été donné depuis peu, de se saisir dorénavant des vaisseaux Norvégiens. Le Cp^t Makenzie qui commande la blockade vient de partir p^r l'Angleterre. Les Anglais traitent d'ailleurs nos vaisseaux & les vaisseaux neutres en général, beaucoup mieux que les Suédois. Les premiers donnent aux capitaines des vaisseaux marchands un avertissement par écrit en leur enjoignant d'éviter la côte de la Norvège. Les Suédois au contraire les amènent tout de suite dans leurs ports & leur font perdre tems & profit.

J'ai l'honneur de joindre ci-près à mon t. h. rapport d'aujourd'hui deux proclamations du Prince Royal qu'on m'a remises à Strömstadt & la constitution de la Norvège, avec les changements que le Prince Chrétien avait faites pour la rendre acceptable à la Suède.

Gothembourg le 1 Août 1814.

Martens.

P. S.

Les trois vaisseaux Prussiens à Strömstadt dont j'ai eu l'honneur de parler à Votre Excellence dans le P. S. à mon très-humble rapport No. 10, ne sont point relâchés encore. On m'en a renouvelé la promesse, il est vrai, à mon dernier passage, mais sans augmenter ma confiance à y croire. Le fait est que les cargaisons de ces vaisseaux chargés de bleds, se trouvant sur la frontière de la Norvège, conviendraient extrêmement aux Suédois, & qu'ils aimeraient par des délais prolongés forcer les capitaines de les vendre à vil prix.

Gothembourg le 1 Août 1814.

Martens.

14.

(255)

No. 12. Copenhague le 6. Août.

Les opérations militaires des Suédois ont commencé le 27. Juillet par un mouvement de la flotte Suédoise contre la flotte Norvégienne, qui sans l'attendre s'est retirée sur Vallø dans le Golfe de Christiania. Les isles de Hvaløerne vont être occupées par les troupes Suédoises, & on attaquera de suite Kragerø. Le M^l Essen tâchera de tourner Fridrichshall avec 20,000 hommes, le Prince Royal passera le Svinesund, & Fridrichstadt sera en même tems attaqué du côté de la mer. Une partie de la flotte Suédoise en remontant le Golfe de Christiania se dirige sur Mooss afin de débarquer s'il est possible des troupes à Soon,

à deux lieues au delà de Mooss, pour tourner de cette manière les forces Norvégiennes qui se trouvent vers la frontière Suédoise & le Glommen. Les Norvégiens, s'ils sont obligés de se replier, se porteront sur Christiania & Kongsvinger. Trois mille Suédois sont devant cette forteresse pour l'observer.

L'armée Suédoise, forte à peu près de 50,000 h., est très-belle & bien équipée. Le Prince Royal amène beaucoup plus de cavalerie & d'artillerie avec lui qu'il ne pourra employer dans un terrain de montagnes. Il lui en résultera bientôt le manque des fourrages nécessaires. Quant aux vivres on nous a assuré que l'armée en est abondamment fournie. J'ai cependant trouvé à mon arrivée à Gothenbourg une publication pour inviter les marchands et les habitans en général de transporter des vivres sur la frontière, «ce qui ne laisse pas de promettre des avantages», y est-il-dit, «vu qu'on en a là beaucoup besoin». Pour mieux monter le peuple Suédois, on l'entretient à tout moment de victoires déjà remportées. Il faudra cependant d'abord se battre, et l'apparition des troupes Suédoises ne suffira pas toujours pour décider les batailles — comme celle de Dennewitz (si l'on veut en croire le bulletin de Son Altesse Royale).

Revenu hier ici je me retrouve dans un pays où les finances vont tous les jours de mal en pis, qu'une armée Russe menace de manger bientôt en entier, — & dont le gouvernement ne sait plus de quel bois faire flèche. Le public, las d'une agonie continuelle, voudrait en voir la fin, soit que son sort fût décidé autrement.

Tout ce que le Prince Royal nous a dit sur les sentiments & les nouveaux apprêts guerriers du Dannemarc est faux & ressemble au langage de son pays natal — la Gascogne. L'armée Russe jusqu'à ce moment n'est point encore entrée dans le Duché de Schleswig.

Le Roi & Mr. de Rosencranz que j'ai vus aujourd'hui, se félicitent beaucoup du renouvellement des rapports amicaux avec la Prusse & m'ont parus très-touchés des sentiments bienveillants de S. M. le Roi notre auguste Maître.

Je n'attens que la réponse à la lettre dont S. M. a daigné me charger pour S. M. Danoise en venant ici, & mon audience de congé, pour partir d'ici & pour me rendre à Berlin aux pied[s] de S. M. le Roi, dont les fidèles sujets ont pu célébrer le heureux retour avec ce profond sentiment de bonheur & de vénération qu'il a su leur inspirer pour toujours.

Copenhague le 6. Août 1814.

Martens.

15.

(256)

No. 13.

A la suite de mes derniers t. h. rapports No. 11 & 12, j'ai l'honneur de transmettre encore ci-joint à Votre Excellence comme compléments à la négociation pour les affaires de la Norvège

1^o Les copies de deux lettres que le Prince Chrétien nous a adressées à notre départ, & dont l'original avait été un moment égaré par un de mes collègues lors du départ du dernier courrier.

2^o Copie de l'Art. 11 du traité d'alliance offensive & défensive entre la Suède & la Grande Bretagne, faite à Stockholm le 3. Mars 1813, qui regarde la cession de la Norvège.

3^o Copie de la note de Mons^r Foster aux trois autres commissaires pour leur demander, si la cour de Copenhague a réellement & de bonne foi, depuis que nous avons été en relation avec elle, satisfait à nos demandes par rapport à la cession de la Norvège, & si elle se montre disposée à faire encore tout ce qui dépend d'elle pour remplir ses engagements.

4^o Copie de notre réponse affirmative à cet office, d. d. 9 Août.

Monsieur Foster a remis le 13. ses nouvelles lettres de créances au Roi de Danemarck. Au sortir de l'audience Mr. de Rosencranz reçut par un courrier de Londres la nouvelle de la ratification du traité de paix entre l'Angleterre & le Danemarck.

Le G^l Orloff a pris la route de Stockholm pour rejoindre S. M. l'Empereur de Russie à St. Petersbourg, & le G^l Steigentesch celle de Leipzig & Prague pour se rendre à Vienne.

Le Roi de Danemarck m'a renouvelé lors de mon audience de congé les assurances de sa confiance illimitée dans la bienveillance de S. M. le Roi notre Auguste maître & m'a chargé pour Elle d'une lettre dont Mr. de Rosencranz a bien voulu me communiquer le contenu par la copie ci-jointe.

Berlin le 20 Août 1814.

Martens.

**16—20. Baron v. Martens's private Breve til Statskansler Hardenberg,
16de Mai—19de Juli 1814. (257—261)**

16.

(257)

Monsieur le Baron.

Je n'ai que bien peu de moments encore pour pouvoir adresser cette lettre particulière à Votre Excellence, Mr. Orlof pressant extrêmement — comme de raison — le départ de son courrier qu'il a retenu toujours encore en faveur de mon expédition.

Je supplie Votre Excellence d'agréer gracieusement mes excuses & de daigner les faire agréer au Roi — à l'égard de toutes les petites fautes, erreurs & négligences de style, qui doivent presque nécessairement être glissés dans mes rapports No. 1. 2. 3. — N'étant ici que trois jours, — employés entièrement aux conférences, à la lecture des pièces officielles, à des pourparlers inévitables & indispensables avec Mrs. Orlof, Tawast, Lisakewitz, — je n'ai eu absolument que les nuits pour moi au travail. Je les ai toutes sacrifiées — et bien volontiers quoique fatigué extrêmement d'un voyage accéléré de 12 jours; mais devant à chaque instant m'attendre que Mr. Orlof fairait partir son courrier — & forcé de copier moi-même mes minutes que je ne pouvais avoir le loisir de revoir — je me dis tout naturellement qu'il est impossible que mes rapports soyent aussi soignés que j'aurais désiré. En revenge je crois n'avoir rien oublié sur l'essentiel — pour donner à Votre Excellence toutes les données possibles — et j'ose croire qu'Elle se trouvera instruite tant comme si Elle était ici sur les lieux.

Je n'ai rien voulu omettre des propres termes de Mr. Orlof — puisqu'elles donnent à connaître le ton impéieux que la Russie paraît adopter dans sa politique: je m'abstiens d'observations à cet égard — et je ne puis au reste que me louer des manières & des formes de Mr. d'Orlof — qui à cela joint beaucoup d'esprit et de la facilité à traiter les affaires.

L'affaire du C^{te} Friz Molke a été mandée au long à Votre Excellence comme on m'assuré (!), et avec la richesse de matière que je me suis trouvé avoir, je me suis abstenu d'en parler dans mes rapports — Mr. Molke est démis de sa place — exilé — & les autres recevront leur punition dans peu de tems.

J'ose assurer Votre Excellence que je ne perdrai jamais de vue la confiance flatteuse dont S. M. le Roi a daigné m'honorer en me choisissant pour cette mission importante & délicate à la fois — et que je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour m'en prouver digne & pour y répondre.

Je suis avec le plus profond respect

Monsieur le Baron
de Votre Excellence
le très-humble et très-obéissant
serviteur

Copenhague le 16 Avril [3: Mai] 1814.

Martens.

17.

(258)

Monsieur le Baron.

A la suite du degré de confiance qui s'est établi entre la cour d'ici et nous, & pour en inspirer après nous être persuadés que nous avons lieu d'être contents d'elle, Mr. d'Orloff a fait lecture d'une de ses dépêches à Mr. de Rosencranz en le priant de la faire parvenir à Londres, et en y joignant les quatre pièces que nous avons demandées & dont nous serons porteurs, sçavoir :

1^o une lettre du Roi au Prince Chrétien,

2^o une proclamation au peuple Norvégien,

3^o un ordre renouvelé aux employés Danois de revenir,

4^o des ordres aux commandants des forteresses en Norvège de les remettre aux mains des Suédois.

Comme il serait possible que le Courrier Danois arrivât avant le Courrier Russe que Mr. Orloff vint envoyer demain au soir — et qui portera les duplicata de ses dépêches & les miennes avec les mêmes annexes, — j'ai l'honneur d'en informer préalablement Votre Excellence par la présente lettre. Les quatre pièces qui prouvent que la cour d'ici s'est employé à se prêter à toutes nos demandes, envoyées ainsi par deux occasions différentes n'en parviendront que plus sûrement à la connaissance de Votre Excellence & du C^{te} Nesselrode.

Le G^l Orloff et moi sommes en tout du même avis — et notre départ ainsi que celui du G^l Steigentesch dépend maintenant de l'arrivée de notre collègue Anglais qu'on nous a annoncé dans la personne de Mr. Foster, mais qui n'est point encore arrivé.

Le Prince Chrétien ayant été proclamé Roi — la constitution étant faite — & l'arrivée de l'agent Anglais venant à tarder, nous regardons le succès de notre mission en Norvège comme douteux.

Je suis revenu à plusieurs reprises sur l'affaire de la Poméranie; mais je n'ai pu avoir jusqu'ici une déclaration comme je désirerais en obtenir. J'en ai fait un rapport très-détaillé à Votre Excellence — qui part demain. Mr. de Rosencranz a instruit amplement le B^{on} Hardenberg-Rewentlow sur cet objet — et si je ne me trompe, on croit trouver auprès du Roi notre maître plus de facilité d'obtenir un équivalent territorial que je n'en ai témoigné ici en son nom.

Les couriers Russes allant ordinairement plus vite que les autres je me flatte que mes t. h. rapports 4. 5. & 6. se trouveront entre les mains de Votre Excellence avant l'arrivée de la présente.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect
Monsieur le Baron
de Votre Excellence
le très-humble & très-obéissant
serviteur
Copenhague le 5. Juin 1814. Martens.

18.

(259)

Monsieur le Baron.

Le Courrier que Mr. d'Orloff voulait envoyer hier, ne part qu'aujourd'hui, de sorte que Votre Excellence aura déjà été prévenue de son arrivée par ma lettre d'avant-hier dont un courier Danois était le porteur.

A la suite de la demi-confiance que Mr. Orloff a faite à Mr. de Rosencranz en lui communiquant sa dépêche, nous pouvons nous attendre à des confidences de sa part, si nous en demandons. D'un autre côté je suis très-lié avec le ministre C^{te} de Schimmelmann qui m'a assés bien instruit à plusieurs égards. Nous tâchons ainsi de ne négliger aucun moyen pour parvenir à connaître toujours la vérité.

J'ai l'honneur d'adresser aujourd'hui à Votre Excellence mes t. h. rapports 4. 5. & 6. sur la Norvège & un rapport très-détaillé sur l'affaire de la Poméranie. — J'ai eu du chagrin de ne pas réussir dans ma proposition à l'égard de cette dernière, de la manière dont je m'étais flatté un moment, mais cela a plus tenu au Roi qu'à son ministre, et je crois que pour peu qu'on promette un petit équivalent en territoire quelconque — il ne sera pas difficile de parvenir à faire un arrangement très-avantageux à la Prusse.

Mr. de Steigentesch, qui à son départ de Paris eut l'ordre d'envoyer ses rapports à Vienne, — nous a priés, Mr. Orlof & moi de mander à nos cours respectives qu'il était absolument en tout du même avis que nous.

La cherté à Copenhague est excessive pour tous les objets — notre séjour ici est incertain — et le voyage de Christiania de plus de 300 lieues pour aller & venir. Ces raisons réunies me font supplier Votre Excellence de bien vouloir donner ses ordres pour me faire trouver à mon retour de Christiania une nouvelle lettre de crédit, — celle sur Mr. Tutein ne portant qu'à cent Frédéricis.

Vouloir assurer Votre Excellence que je ne cesse pas un moment à penser aux moyens de bien m'acquitter des commissions que S. M.

m'a confiées, — c'est Lui répéter une chose dont Elle a été — je me flatte — persuadée d'avance. Mais jaloux d'encourir sa gracieuse approbation, et d'être jugé digne de la confiance que le Roi a daigné me témoigner à cette occasion, je ne puis supprimer le désir que Votre Excellence veuille bien se persuader toujours davantage du zèle et de l'activité qui m'animent.

J'ai l'honneur d'être avec un très-profond respect

Monsieur le Baron

de Votre Excellence

le très-humble et très-obéissant
serviteur

Copenhague le 7. Juin 1814.

Martens.

19.

(260)

Monsieur le Baron.

Mes très-humbles rapports ainsi qu'une lettre à Votre Excellence se trouvent déjà depuis plusieurs heures chez Mr. Orloff. Il me fait dire que son courrier ne part que dans une demie heure: — je la mets à profit pour donner encore à Votre Excellence les nouvelles suivantes que je viens d'apprendre à l'instant même.

De lettres de Gothenbourg annoncent que Mr. Foster est parti le 24 Mai de Londres. Nous pouvons donc nous attendre à le voir arriver à tout moment.

Une frégate Anglaise vient de prendre 3 vaisseaux Norvégiens & 2 bâtimens Danois, — de sorte qu'il paraît que leur blocade prend un caractère plus sérieux.

Le Prince Chrétien a nommé tout un état de cour & des dignitaires, — en les assignant des apointemens considérables. Ceci a fait deux classes de mécontents, — l'une qui crie contre les grandes dépenses — l'autre qui n'a point obtenu de ces places en les briguant.

Le Prince doit avoir dit que la réunion de la Norvège à la Suède ne serait point impracticable si on voulait l'élire Prince Royal de Suède. Il doit avoir répandu des bruits sur la maladie du Prince Royal d'aprésent à ce que dit Mr. de Tavast.

J'ajoute encore une réflexion supplémentaire à mes t. h. rapports, — c'est que la démarche du Prince Chrétien de s'être fait élire Roi est désap[p]rouvé de tous ses partisans ici & l'a fait tomber beaucoup dans l'opinion du public en général. Il n'y a que les enthousiastes outrés

qui trouvent en cela du sublime, et nous assurent en haussant les épaules qu'il nous sera impossible de réussir.

Je suis avec un profond respect

de Votre Excellence

le très-humble & très-obéissant

serviteur

Copenhague le 7. Juin au soir

Martens.

1814.

20.

(261)

Monsieur le Baron.

Le Général Orloff envoie aujourd'hui un courrier à Copenhague pour transmettre par Mr. de Lisakewitsch des nouvelles à sa cour. Ignorant absolument le séjour de S. M. le Roi et celui de Votre Excellence, depuis que je me trouve dans un pays qui est à peu-près à l'abri de toutes les nouvelles de l'étranger, — je me sers de la même occasion en priant Mr. de Lisakewitsch de faire passer mes t. h. rapports ci-joints No. 8. 9 & 10 avec ceux de Mr. Orloff à Vienne ou à Berlin.

Après nous avoir persuadés de la bonne fois de la cour de Copenhague et de l'état des choses en Norvège, il ne nous reste qu'à faire saisir au Prince Royal de Suède le juste point de vue, — ce qui, peut-être, fera la besogne plus difficile. Toutesfois je ne désespère point encore de voir le repos du Nord conservé. Le propre intérêt de la Suède, et les intérêts de la Prusse exigent que le Prince Royal accepte l'armistice, et qu'il évite la guerre. Votre Excellence peut être assurée que de toute manière je n'épargnerai rien pour obtenir ce but.

Le Prince Chrétien est prêt à conclure une trêve en donnant des garanties, de convoquer une diète pour y proposer une nouvelle constitution assortie à l'union avec la Suède, & d'abdiquer la couronne si le peuple le délie de son serment. Dans sa situation le Prince Chrétien n'a pu faire d'avantage. Il dépendra de la Suède d'accepter ces propositions, et de se servir aujourd'hui des moyens les plus raisonnables pour amener une union pacifique.

Le Prince Royal est à Gothenbourg & nous y serons rendus demain au soir. Nous avons envoyés en avant les lettres du Prince Chrétien, et s'il ne se contente pas de voir les forteresses simplement évacuées nous mettrons l'article additionnel en avant qui lui permet de les faire occuper par des troupes alliées en le persuadant cependant de n'en rien

faire — pour inspirer la confiance en Norvège & pour donner une preuve de générosité à ce peuple.

Si nous obtenons nôtre but — et encore l'entrevue des deux Princes que j'ai proposée pour consolider les bases du repos futur, nous nous verrons forcés, — bien malgré nous — de revenir une seconde fois vers les frontières de la Norvège.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect

Monsieur le Baron

de Votre Excellence

le très-humble et très-obéissant

serviteur

Udewalla le 19. Juillet 1814.

Martens.

IV.

Generalmajor M. F. Orloffs Sendelse til Kjøbenhavn og Christiania, Mai til August 1814.

Ruslands overordentlige Sendebud til Danmark og Norge, til Frederik VI. og Christian Frederik, var ligesom sine Kolleger en yngre Mand; men han havde dog, da han kom til Christiania, allerede en smuk Løbebane bag sig.

Michail Feodorowitsch Orloff, født 25de Oktober 1784, død 19de August 1842, var en uægte Søn af Grev Feodor Grigorjewitsch Orloff, der igjen var en yngre Broder af Alexei Orloff (f. 1737, d. 1808), Seierherren fra Tschesme. Grev Feodor Orloff havde flere uægte Børn, der alle bleve nobiliterede af Catharina II; en af dem, altsaa en Broder af vor Orloff, var den berømte Alexei Orloff (f. 1788, d. 1861), i 1856 den ene af Ruslands Underhandlere ved Freden i Paris, som den 25de December 1855 blev Greve samt den 7de September 1856 Fyrste, to Udmærkelser, der ved Siden af andre vise, hvilken anseet Stilling han indtog i sit Land.¹

Den 27de August 1801 traadte »Junker« Michail Feodorowitsch Orloff, 17 Aar gammel, ind i Collegiet for de udenrigske Anliggender; det opgaves ved denne Anledning, at han, sammen med fire Brødre, i forskellige Governementer eiede Godser med omtrent 3000 Livegne. Faderen har altsaa udstyret dem rundelig.

I 1805 traadte den unge Michail Orloff ud af Collegiet og gik ind ved Chevalier-Garderegimentet. Hans militære Avancement maa være foregaaet meget hurtig. I 1814 var han Generalmajor samt Fløiadjutant hos Keiser Alexander I. I denne Egenskab undertegnede han Paris's Kapitulation til de forbundne Hære. Han har derom skrevet en Beretning, der i 1843 blev trykt i det russiske Tidsskrift *Utrennaja Sarjà* (»Morgenrøden«), dog med Udeladelse af tre Afsnit, et om Fransk-mændenes Nationalkarakter, et om Talleyrand og et om Kongeriget Polens Gjenoprettelse i 1814. Ifølge denne Beretning skulde Alexander I. have sagt til ham: »Kys mig«, da han af Orloffs Hænder modtog

¹ Notice sur les principales familles de la Russie par le Prince Pierre Dolgoroucky, (Nouvelle édition; Berlin 1858), S. 50.

Kapitulationsakten, som denne havde afsluttet med Mortier, og efter hvilken Overgivelsen til de Allierede skulde foregaa Kl. 8 samme Aften, 18/30 Marts, ved Barrière de Pantin.

Beretningen, der ogsaa er oversat i et tysk Tidsskrift, er senere, i 1877, optrykt i det fremdeles udkommende, anseede Tidsskrift *Ruskaja Starinà* (»Ruslands Fortid«), Vol. XX, Pag. 633—662. Smstds. XXI (1878), Pag. 185, oplyste Orloffs Søn, Nicolai Michailowitsch Orloff, at det var en Misforstaaelse, naar Redaktionen havde ment, at hans Faders Beretning først var nedskreven paa Russisk. Det originale Manuskript var netop affattet paa Fransk og derefter oversat paa Russisk af W. A. Wladislawoff, som havde sendt Forfatteren sin Oversættelse til Gjennemsyn. Denne var saa trykt i 1843. Endnu i 1878 eksisterede de den Gang udeladte Stykker kun i den franske Text, der fandtes i flere Exemplarer mellem Orloffs Efterladenskaber. Forfatteren (Udgiveren?) havde selv sendt et Exemplar til Talleyrands Niece, Hertuginde de Dinot, efter hendes eget Ønske.

Nicolai Orloff har 1872 i samme Tidsskrift (Vol. V, Pag. 775—781) oplyst, at hans Fader for øvrigt ikke har efterladt sig Memoirer.

Michail Orloff gjorde i 1815 Tjeneste som Stabschef i Nancy og blev 1817 Chef (eller Stabschef) for 4de Armékorps i Kiew. Dette var dog en noget tvetydig Forfremmelse. Keiseren var nemlig bleven misfornøiet med Orloffs altfor aabenlyse liberale Sympathier og vilde derfor fjerne ham fra sin Nærhed. Orloff skal have arbejdet for at skaffe Rusland en moderne, vesteuropæisk Forfatning og i St. Petersburg have stiftet en Forening, der kaldtes »de russiske Ridderes Forbund«. Ligeledes var han Medlem af »Foreningen for den offentlige Velfærd«. I Januar 1821 traadte han imidlertid ud af dette Selskab, da han, som det siges, af dets fortsatte Virksomhed paa de hidtil betraadte Baner kun ventede sig almindelig Skade og Undergang.

»Foreningen for den offentlige Velfærd« var et hemmeligt Selskab. Hvad der virkelig foregik ved den Leilighed, da Orloff traadte ud af dens Midte — det var ved et Møde i Moskwa —, er dog ikke ganske klart. Medlemmerne synes at have tilhørt meget forskjellige Samfundslag. Flere af dem maa senere have sluttet sig til de tre store hemmelige Selskaber, der i Tyveaarene vare udbredte over betydelige Dele af Rusland, nemlig det sydlige eller tultschinske Selskab, opkaldt efter Staden Tultschin i Podolien, det nordlige Selskab og Slavernes Selskab. Det var dem, som forberedte den Oprørsbevægelse, der kom til Udbrud efter Keiser Alexanders Død, den 14/26 December 1825, da Nicolaus I. skulde hyldes. Oprørets Mænd kjendes i Historien under Navn af Dekabrister. En saadan Dekabrist, der sammen med Orloff havde været Medlem af Foreningen for den offentlige Velfærd, var en vis E. J. Jakutschin. Som det synes, med Hjæmmel i Meddelelser fra denne, havde Bogdanowitsch i sit store Værk, *Alexander den førstes Regjeringshistorie*, givet en Fremstilling af Michail Orloffs Forhold ved Decemberoprøret, hvilken i 1872 foranledigede dennes ovennævnte Søn, Nicolai Michailowitsch Orloff til at give en nærmere Redegjørelse, hvilken ogsaa findes i *Ruskaja Starinà*, Vol. V, S. 775—781.¹

¹ Smstds., Vol. XIX (1877), S. 440 er der ogsaa trykt nogle Optegnelser af Dekabristen Wadim Wassiliewitsch Passsek, der i en Alder af kun 34 Aar døde i Moskwa den 25de Oktober 1842, altsaa ganske kort efter Orloff. Passsek var, efter disse Optegnelser, meget bedrøvet over Orloffs Død. Han havde allerede været hos ham som Student, holdt meget af ham og talte altid med Henrykkelse om hans tiltrækkende mandige Ydre og hans ungdommelige Deltagelse for Samtidens Begivenheder. Den store Fler-

I denne Redegjørelse berettes, at Michail Orloff aldrig havde været Medlem af de tre foran nævnte hemmelige Selskaber og heller aldrig kom i Forbindelse med de egentlige Dekabriste. Han var bleven uenig med Keiser Alexanders mægtige Minister, Grev Araktschejeff, angaaende Polens Stilling (i hvilken Henseende han skal have været en ivrig Tilhænger af Karamsins Anskuelse). Dette var Anledningen til, at han blev sendt til Kiew, og dermed kom han helt udenfor Dekabristernes Kreds.

Derimod var Michail Orloff *de facto*, sammen med Nikolai Iwanowitsch Turgenjeff, en af Velfærdsforeningens første Medlemmer. Men da han misbilligede den Retning, hvori de hemmelige Selskaber havde slaet ind, kom han i Januar 1821 — efter i 1820 at være gift med Frøken Rajewski — til Moskwå med den bestemte Hensigt at foreslaa Velfærdsforeningen opløst. Turgenjeff frasagde sig Ledelsen og var ikke tilstede. Som Forsamlingens Præsident og som en af dens stiftende Medlemmer erklærede derefter Orloff, at han gennemgaaende fandt den Retning og de Midler, Selskabet hyldede, at være til Fædrelandets Skade. Han ansaa det af Hensyn hertil for sin Pligt at opløse Selskabet og at tilraade Alle, som vare interesserede for sit Land og for dets Velgaaende, at gjøre som han. Exemplet fulgtes af Flere, deriblandt en Fyrst Dolgorucki, en Vom Wisin, Th. N. Glinka o. A. Senere skal han yderligere have søgt at paavirke Andre til at træde ud, gjennem skriftlige Forestillinger. Efter Sønnens Forklaring havde han umiddelbart efter Selskabets Opløsning forladt Moskwå, men havde da tillige sagt om Jakutschin: »Dette Menneske vil aldrig tilgive mig«.

Senere — formodentlig efter Dekabristoprøret — skal M. Orloff have indgivet en egenhændig Betænkning til Undersøgelseskommissionen; for øvrigt siger Sønnen, at han aldrig har hørt noget om, at hans Fader havde været paa Fæstningen som mistænkt for at være Dekabrist. Efter andre Kilder er han derimod bleven arresteret sammen med Dekabristerne og skal først, paa sin Broders Forbøn, være løsladt den 28de Juli 1826, dog med Forpligtelse til aldrig mere at vise sig i St. Petersburg.

Kort efter Fremkomsten af N. M. Orloffs Indlæg i Ruskaja Starinà rykkede ogsaa Jakutschin i Marken med en ny Redegjørelse, som alle rede i samme Aar, 1872, blev trykt i samme Tidsskrift (Vol. VI, S. 597—602).

Han paastod, at M. F. Orloff, der i 1821 skulde være forlovet med Frøken Rajewski og have lovet hendes Forældre at afbryde sin Omgang med Medlemmer af de hemmelige Selskaber, af den Grund havde søgt efter et Paaskud til at træde ud af »Foreningen for den offentlige Velfærd«. Han skulde have ment at kunne finde et saadant Paaskud ved at opstille aldeles umulige Krav og saa, naar disse vare afviste, da at kunne træde ud som den, hvis Mening befandt sig i Minoritet.

I Henhold hertil beretter saa Jakutschin, at Orloff indfandt sig i Selskabets Møde og der fremsatte flere vidtgaaende Forslag, — at man skulde grundlægge hemmelige Trykkerier, udfærdige falske Papirpenge for at skaffe sig selv Midler og samtidig undergrave Regjeringens Kredit, m. m., alt i den foran nævnte Hensigt; da saa disse Forslag afvistes, skal han have traadt ud.

hed af hans Samtidige tilbød ham; Regjeringen betragtede ham som en Liberal, medens de Liberale fandt, at han var bleven altfor let straffet, i Forhold til de øvrige Dekabriste; navnlig var han meget afholdt i Moskwå, hvor man satte hans Ærlighed og hans Ridderlighed meget høit, og da han var død, ledsagedes han af en talrig Mængde til sit sidste Hvilested.

Jakutschin fortæller videre, at der mellem Foreningens Medlemmer endog fandtes en Sekretær ved Senatet, der senere erhvervede et Navn i Literaturen, og at denne forlangte Penge paa Stedet, da han ellers truede med at melde det Hele for Regjeringen; man havde da maattet købe hans Taushed.

I det paafølgende Aar, 1873, greb N. M. Orloff atter Ordet i samme Tidsskrift (Vol. VII, S. 371—375). Han havde forelagt forskjellige Spørgsmaal om Faderens Forhold, som dette nedsættende var skildret af Jakutschin, for Grev Paul Christoforowitsch Grabbe og kunde nu fremlægge en Erklæring fra denne, som var dateret Moskwå 5te Februar 1873.

Grev Grabbe, der ikke selv havde været Medlem, havde dog paa hin Aften i Januar 1821 været tilstede ved Selskabets Møde og der endog havt Ordet umiddelbart efter Orloff, om hvem han siger, at hans Tale blev paa hørt med den største Opmærksomhed. Orloff gav i sit Foredrag kun Advarsler mod at fortsætte paa den hidtil betraadte Vei; Jakutschins Fremstilling maatte altsaa være ugrundet.

Grev Grabbe mente, at naar der andensteds i samme Anledning var talt om en Fremstilling af Gribowski, der gjennem Wassiltschikoff skulde være forelagt Alexander I., da kunde denne alene være et Echo af allehaande Snak, som den Gang var i Omløb.

I denne sidste, afsluttende Opsats giver Nicolai Orloff nogle yderligere Meddelelser om Faderens Forhold til de hemmelige Selskaber og til N. I. Turgenjeff, der i Almindelighed nævnes som Grundlægger af Velfærdsselskabet, sammen med Trubezkoi og Murawjew. Michail Orloff var allerede 1815 traadt i Venskabsforhold til Turgenjeff, medens Selskabet neppe var stiftet før 1816. Men 1817 kom Orloff til Kiew og saa ikke Turgenjeff før i 1821. I de mellemliggende Aar skulde han altsaa have staaet helt udenfor de hemmelige Selskabers Virksomhed.¹

Med Begivenhederne i 1825 afsluttedes Orloffs politiske Virksomhed. Han levede for Eftertiden paa sine Godser. Afskaaren fra enhver Deltagelse i sit Fædrelands offentlige Liv, kastede han sig over andre Studier, navnlig Chemi og Økonomi, og optraadte endog tildels som Forfatter i disse Fag.²

Af den her meddelte Oversigt over Generalmajor Orloffs Stilling i sit Fædreland kan der vindes adskillig Klarhed, med Hensyn paa hans forudgaaende Opræden i Norge. Den, som gjennemlæser hans indholdsrige Depescher og vil sammenholde disses Indhold med de bagefter i Norge vundne faktiske Resultater, vil ikke kunne negte, at netop hans Deltagelse i de allierede Stormagters Mission til Kjøbenhavn og Christiania i 1814 har været særlig betydningsfuld. Personlig viser Orloff sig i sine Depescher som den nationale Russer, — han var jo ogsaa en Meningsfælle af Karamsin, den videnskabelige Forfægter af det nationale Autokratis Ret. Hans Begeistring for dette, vistnok især, som han mente at finde det repræsenteret i Alexanders Person, er meget kraftig; den antager endog delvis et stærkt chauvinistisk Præg. Det er tillige den liberale Selvhersker, der har vakt hans Sympathi, og paa dette liberale Grundlag kunde heller ikke Orloff føle sig tilbagesødt ved den Statsform, som han forefandt i Norge. Keiser Alexanders egen Libera-

¹ Der er Hr. Heinrich Busch i St. Petersburg, hvis store Venlighed jeg har at takke for de her meddelte Uddrag af de russiske Tidsskrifter, samt nogle personalhistoriske Optegnelser om Orloff.

² W. Herbst, Encyklopädie der neueren Geschichte, IV, S. 86. Smlgn. Dansk Historisk Tidsskrift, Tredie Række, VI, S. 287 flg.; C. Th. Sørensen, Kampen om Norge, II, S. 255 flg. og mine Bidrag til Norges Historie i 1814, II, S. 189 flg.

lisme var jo af en meget uklar Art, som det bl. a. viste sig, da han — efter Metternichs Beretning — bad Earl Grey give ham Anvisning paa, hvorledes han skulde skaffe sig en Opposition i Rusland. En lignende Uklarhed har vistnok ogsaa raadet hos Orloff; men hans liberale politiske Grundsyn har dog snart efter givet sig tilkjende ved hans spændte Forhold til Ministeren, Grev Araktscheff, som blev den første Anledning til hans Fald.

Orloff kom til Norge uden andet Kjendskab til Landets Forhold end det lille, som han havde kunnet erhverve under sit forudgaaende lange Besøg i Kjøbenhavn. Tilfældet havde imidlertid ladet ham gjøre Bekjendtskab med en Mand, der personlig kjendte Landet, nemlig den russiske Generalkonsul og Qvarantæneagent, Hofraad Iwan Brunet, der var bosat i Christiansand, men nu under Krigen var reist til Gøteborg, hvor Orloff traf ham og tog ham med til Christiania, saaledes som han selv nærmere har forklaret i sin Rapport af 1ste Juli (S. 205 nedenfor). Som den med Forholdene fortrolige Mand, maa Brunet have været den bedste Veileder, som Orloff kunde have. Hans tre Kolleger havde ingen saadan Hjælper. Dette kan atter forklare adskilligt af, hvad der indtraf, idet Orloff gennem det Kjendskab, han saaledes kunde erhverve, med Nødvendighed maatte føle sig de andre overlegen. Christian Frederik var opmærksom paa Brunet som en Mand, der kunde erhverve Indflydelse. Denne er da ogsaa bleven sonderet, og der er til Kongen endog afgiven en udførlig Beretning om, hvad der ved den Anledning er ytret. Iwan Brunet, en forøvrigt i vor Historie temmelig upaaaagtet Personlighed, kan i sin midlertidige Egenskab af Orloffs Veileder og Raadgiver have spillet en større Rolle, end Samtiden i Almindelighed kunde ane.¹

Brunet var Polak og romersk Katholik. Han var i sin før nævnte Stilling bosat i Norge (Christiansand) fra 1810 til 1816 og blev 1817 forflyttet til Amsterdam som russisk Generalkonsul. I Amsterdam erhvervede han sig en betydelig Formue, som senere gennem hans Datters Giftermaal gik til Frankrige. I Christiansand efterfulgtes han af Statsraad Steven (Finlænder), der fungerede fra 1817 til 1840.

Kommissærerne saa paa hinanden med en vis Mistillid. Som de tre nærede Tvivl om Orloffs Paalidelighed, saa har ogsaa han været mistænksom mod sine Kolleger. Der var mellem dem en Interessestrid forhaanden. At udjævne denne faldt ikke altid let. Navnlige er det af Betydning at erfare, hvorledes Orloff havde levet sig ind i den Tro, at de andre medbragte dobbelte Instruktions. Den gjensidige Mistanke hører til de eiendommelige Sider ved denne Missions Optraeden.

Orloffs Depescher ere udførlige og veiledende.²

¹ Mine Bidrag til Norges Historie i 1814, II, S. 165—169, hvor der er trykt et Referat, som Statsraad Sommerhielm har nedskrevet af en Samtale mellem Biskop Sørensen og Brunet. Navnlige ere de S. 168 anførte Slutninger værd at sammenholde med Orloffs Ræsonnement i hans sidste *mémoire*. Det synes neppe urimeligt, at Idéen om en eller to Frihavne i Norge, der fremsættes af Orloff i hans *mémoire secret*, oprindelig kan skyldes den i Christiansand bosatte Brunet. For Stortinget i 1816 blev der forelagt et Andragende fra Indbyggere i Christiansand, der viser adskillig Overensstemmelse med de Idéer, der bleve fremsatte af Orloff. Skulde Brunet atter denne Gang have været *primus motor*?

² Til de forhen meddelte Oplysninger om M. F. Orloff og hans Forhold til de politiske Bevægelser i Rusland kan her endnu føies en Henviisning til A. N. Pypin, *Die geistigen Bewegung in Russland* (tysk Oversættelse ved B. Minzes), I, S. 429 til Slutningen; cfr. ogsaa A. Kleinschmidt, *Russland's Geschichte und Politik dargestellt in der Geschichte des russischen hohen Adels*, Cassel 1877, S. 463 f. Det er atter en Henviisning, for hvilken jeg har Hr. Bibliothekar A. Kjær at takke.

Det er for Forstaaelsen af Begivenhederne i 1814 af stor Betydning, at vi af disse Depescher erholde Underretning om, at Christian Frederiks Brev af 13de Juli til Carl XIII., trykt ovenfor, S. 61 flg., som No. (222) i denne Samling, er Orloffs Arbeide, ligesom det er denne, der har skrevet de Udkast til et Grundlag for Foreningen og til en Vaabenstilstand, som Kommissærerne ved sin første Tilbagekomst til Sverige fremlagde i Christian Frederiks Navn. Orloff har gjort dette Arbeide som Kommissionens Formand. Saaledes er nu Sammenhængen med den Sag fuldt opklaret. Hvad jeg i mine tidligere Arbeider har betegnet som *det norske Standpunkt* ved de i Juli 1814 førte Underhandlinger, skyldtes altsaa Kommissærernes Initiativ. Disse havde for Sagens videre Forløb optrukket Grundlinier, som det senere blev vanskeligt at komme fra. Stormagternes fire Repræsentanter havde dermed faaet en personlig Indsats, og naar de overfor Sverige anbefalede de omhandlede Forslag, da var det, fordi de ønskede, at man i Sverige vilde rette sig efter deres Anvisning.

I en Efterskrift til mine Aktstykker vedk. Konventionen i Moss har jeg sagt:

»Naar jeg tidligere, paa Grundlag af, hvad der før har foreligget, har udtalt som min Mening, at det var disse Kommissærers Optræden, der betingede Begivenhedernes videre Udvikling og den Vending, som indtraadte gennem Konventionen, da kan jeg kun yderligere fastholde, at for hver Gang, jeg paany kommer tilbage til disse Undersøgelser, bliver jeg stedse mere overtydet om der at have truffet det Rette.«

Gjennemgaaelsen af Orloffs Depescher har atter givet en Bekræftelse paa Rigtigheden af disse Ord. Hvad jeg engang, tildels paa Grundlag af Slutninger fra et noksaa ufuldstændigt Materiale, kunde fremlægge som min Opfatning af Kommissærernes Virksomhed og af dens Resultater, dette maa nu erkjendes ikke alene at være rigtigt, men endog for svagt. Det var tidligere umuligt at udtale mere, end at Kommissærerne havde Sympathi for de Forslag til en fremtidig Ordning, som de medbragte fra Norge. Nu se vi, at disse i Virkeligheden skyldes deres eget Initiativ.¹ Den Fremstilling, der er given af Oberstlieutenant Gustaf Björilin (Kriget i Norge 1814, S. 17; Der Krieg in Norwegen 1814, S. 17), og mod hvilken jeg straks nedlagde en Indsigelse, lader sig ikke opretholde. Allerede de i det Foregaaende trykte Depescher fra Martens til Hardenberg af 16de Juli og 1ste August maatte vise, at Kommissærernes Anbefaling for de norske Forslag var noget ganske andet end de indholdsløse Fraser, som Björilin har troet at kunne give det Udseende af. Nu viser det sig, at de vigtigste Dele af disse norske Forslag ere skrevne af Kommissionens Formand. Det er Kommissærerne, som for Christian Frederik anviste den Vei, han havde at gaa.

I sin nedenfor trykte Depesche til Grev Nesselrode af 17de Juli har Orloff nærmere gjort Rede for sine Forhandlinger med Christian Frederik, om hvilke han ogsaa bagefter holdt sine Kolleger underrettede (*mes collègues requèrent mes confidences*). De to bekjendte Udkast til et Unionsgrundlag og til Betingelser for en Vaabenstilstand stamme begge fra Orloff som Kommissionens Formand. Han oplyser selv, at han havde gjort Betingelserne for den kommende Union *libérales*, idet det var Forudsætningen, at dette skulde opveies gennem Betingelser for Vaabenstilstanden, der i Øieblikket bød Sverige større Fordele. Men ved Siden deraf har

¹ En Sammenligning med Christian Frederiks egen Beretning i hans Dagbog vil vise, at Orloffs oprindelige Udkast til *bases de la trêve* indeholdt Fæstningernes hurtige Besættelse ved svenske Tropper. Men det vides tillige, at han personlig var stemt for, at Carl Johan af Klogskabshensyn burde frafalde et saadant Krav, og at han virkede gennem Stroganoff for at opnaa Eftergivenhed i Henseende til Vaabenstilstanden.

Orloff selv fortalt, at han gennem Baron Stroganoff har søgt at påvirke den svenske Regjering til netop at være eftergivende med Vaabenstilstanden; han siger, at han i sit Brev til denne russiske Diplomat, der var i Stockholm, bearbejdede dette Thema, »at under disse Omstændigheder for Sverige den ædelmodigste Politik ogsaa var den klogeste«. Han ytrer derom: »Dette er en stor Sandhed, og man maa være i Norge for at vurdere den. Dersom Svenskerne holde paa Sit, da er det ved deres egen Feil, at de ville have fordærvet Alt«.

Der ligger megen Statsklogskab, megen Sandhed i disse Ord. For- saavidt det kan forudsættes, at Stroganoff har fulgt Vinket og i Stockholm talt i Overensstemmelse med Orloffs Ønsker, kan det forklare Meget.

Af Vigtighed ere ogsaa Orloffs aabne Udtalelser om, at den offentlige Mening i Europa var bleven vildledet angaaende Christian Frederik. Ligeledes er at mærke hans Forklaring af, hvorledes Begivenhedernes Gang havde gjort hans Instruktioner *insuffisantes*. Dette er netop, hvad jeg i mine tidligere Arbejder med det samme Emne har fundet at maatte slutte, uden at kjende Orloffs Depescher. Beviset for, at min Slutning der har været aldeles rigtig, er nu leveret med disses Offentliggjørelse. Der kan overhovedet ikke dokumenteres stærkere.

Kommissærerne forstod, hvordan Stillingen og Stemningen var i Norge, og de havde heri et Overtag over den svenske Regjering, som aldeles savnede saadan Indsigt. Kommissærerne handlede efter sit eget Skjøn, ikke efter Instruktioner, som vare udarbejdede alene efter det, som var opgivet fra Sverige, men for hvis Upaalidelighed de meget hurtigt erhvervede sig et korrekt Blik. At Orloff har været bekjendt med den Opfatning af Norges tidligere statsretslige Stilling, som var fremholdt af Grev Moltke i hans foran S. 36—39 aftrykte *mémoire*, synes rimeligt. Han vil der kunne have faaet en Veiledning til at forstaa de Feilgreb, som den svenske Regjering efterhaanden havde begaaet, men hvorom Instruktionen ikke kunde give ham eller hans Kolleger nærmere Vink.

Om det i Juli foreslaaede Vicekongedømme i Norge indeholdes der ogsaa mærkelige Oplysninger i Orloffs Depescher. Det viser sig her, at Christian Frederik selv tænkte paa at overtage denne Stilling, — at han altsaa har tænkt paa en Ordning som den, der havde været etableret mellem Frankrige og Italien med den i Milano residerende Vicekong, Eugène Beauharnais. Det er dog neppe sandsynligt, at Christian Frederiks Tankegang har været saa personlig uegennyttig, som den fremstilles af Orloff. Derimod er det interessant at erfare, hvad der passerede mellem dem om Ordningen af Norges militære Forhold.

Orloff giver i sin Depesche af 26de Juli en livlig Skildring af Kommissærernes Forhandling med Carl Johan i Uddevalla. Mere tydelig end der er det ikke ellers sagt, hvad der ved denne Leilighed foregik. Af nævnte Depesche sees, at Kommissærerne ikke sparede nogen Møie for at bevæge den svenske Kronprins til at antage de af Christian Frederik fremsatte Forslag, mod hvilke de selv officielt havde erklæret sig. Orloff har skrevet med en Tydelighed og Udførlighed, som langt overgaar, hvad de øvrige Kommissærer have præsteret. Desuden har han i sin *mémoire secret* af 16de August givet et samlet Tilbageblik over den hele Forhandling og de Synsmaader, som havde ledet Kommissærerne, specielt Orloff.

Særlig Opmærksomhed fortjener dette Aktstykke, hvormed Orloff efter sin Ankomst til Stockholm, den 16de August afsluttede sin Depescherække. En tilsvarende Oversigt haves ikke fra nogen af de øvrige Kommissærers Haand. Saameget mere Værdi vil den have som et fortrinligt

Hjælpe middel til at forstaa de fine Traade i de her omhandlede Forhandlinger.

Carl Johans Politik kan nu oversees i sit fulde Omfang. Den har været baseret paa Hensynet til de store Magters Politik¹. De Bebrejdelser, som ifølge en ensidig svensk Betragtning skulde kunne ramme ham for at have svigtet Sveriges Interesser, vise sig nu at være absolut urigtige. Carl Johan stillede sine Opgaver netop, som den sande Statsmand maa stille dem, inden den Begrænsning, som var opgjort ved den strenge Realitet. Han fordrede ingen Umuligheder, og derigjennem kom han i Havn. Men der var samtidig Forhold, som forbød ham at lade det svenske Folk se Stillingen og de af den uvundne Resultater i det samme Lys, hvori han saa dem. Sveriges Regjering og Sveriges Folk troede, at Kommissærernes Reise havde været frugtesløs. I Virkeligheden var det først efter deres Afreise, at deres Optræden kunde virke. Da jeg tidligere flere Gange har forklaret, hvorledes Carl Johan da optog deres egne Forslag og paa det Grundlag hidførte en fredelig Forhandling, der bragte de ublodige Afgjørelser af 14de August og 4de November 1814, kan det her være muligt at fatte mig derom i al Korthed.

Selvfølgelig har ikke Carl Johan læst Kommissærernes Depescher, mindst af alt Orloffs *mémoire secret* af 16de August. Men han har desuagtet, gjennem sine Samtaler med dem, og visselig ogsaa ad andre Veie, forstaaet, hvorledes de stillede sig. At han har modtaget de Vink, som Orloff gjennem Stroganoff lod tilflyde den svenske Regjering, skulde vel ogsaa være sandsynligt. Saaledes havde han fuld Oversigt over Situationen, som den var, efter Kommissærernes Optræden. I Henhold dertil anlagde han sin helt forandrede Politik, hvis øieblikkelige Formaal var at ordne den skandinaviske Halvøs Forhold uden Indblanding udenfra. Det svenske Folk forstod imidlertid ikke, hvorledes han opnaaede dette, ligesaa lidt som Opinionen i Norge kunde fatte, hvorfor Christian Frederik traadte tilbage, uden at have prøvet Afgjørelsen ved de blanke Vaaben og fuldbyrdet Appellen til disse, med Seier eller Død.

Efter den fuldstændige Offentliggjørelse af Kommissærernes egne Beretninger maa nu enhver Tvivl kunne ventes bortryddet. Ud af dem kjendes og forstaaes den Situation, hvori de to Fyrster befandt sig, saavel som de Bevæggrunde, der ledede dem.

I Spørgsmaalet om Vaabenstilstanden har Carl Johan opnaaet Mest; de Betingelser, hvorunder denne omsider afsluttedes, gik ud over den Norm, som Kommissærerne havde anseet for det, som med Føie kunde bydes. Omvendt opnaaede Christian Frederik for Norge, hvad han havde krævet. Hvad der maatte ofres, det blev hans personlige Stilling. Han traadte saa at sige imellem Norge og Stormagternes Repræsentanter. Hvorledes dette gik til, det kan nu helt ud erkjendes af de Beretninger, som disse have givet om sine Forhandlinger. Af disse Beretninger vil det ogsaa fremgaa, hvilken overordentlig Vægt der maa lægges paa hans Tilstedeværelse i Norge.

Naar vi se den overlegne Sikkerhed, hvormed f. Ex. en Mand som Christie under det overordentlige Storthing i 1814 styrede Forhandlingerne netop inden de ved Kommissærerne optrukne Linier, er det ikke let at tilbagevise den Forklaring, at Norges ledende Kredse have været forstaaende overfor det gjennem deres Virksomhed givne Resultat. Men for øvrigt er det kun at beklage, at Folkene ikke forstod eller rettere ikke kunde forstaa, hvad der blev afgjort. Først nu, da det aktmæssige

¹ Fra Kiel til Moss, S. 82 flg.

Stof er blevet helt tilgængeligt og videre kan sættes i Forbindelse med de i August førte Underhandlinger, som ledede til Konventionen i Moss, kan dette oversees i sin Helhed. Lidt efter lidt er Maalet naaet.

Der er en Episode af Forhandlingerne, som endnu ikke er nærmere belyst, men som dog kan antages at have havt sin væsentlige Betydning for disses endelige Resultat.

Idet Kommissærerne afreiste, mødtes de med den russiske Gesandt i Stockholm, Generalmajor Suchtelen, som ifølge Keiser Alexanders specielle Befaling indfandt sig i det svenske Hovedkvarter. Hans Nærværelse der, medens der underhandlede om Vaabenstilstand og hvad der af denne videre vilde følge, har ikke været synderlig paaagtet. Jeg har om den samlet enkelte Oplysninger, der ville findes i en Afhandling om Mossekonventionen, der for Øieblikket (Marts 1898) trykkes i Historisk Tidsskrift, tredje Række, Bind V, S. 19—21.

Suchtelen overbragte til Kronprinsen af Sverige et Brev fra Keiseren, antagelig det samme, som er omtalt i mine Aktmæssige Bidrag til de nordiske Rigers Historie 1813—1814, S. 43 Note, og hvori det hed, at de ved Keiserens Afreise fra London indløbne Efterretninger lod formode, at Orloffs Mission ikke vilde være uden Held.

Dette Brev blev besvaret af Carl Johan fra Ingedal 7de August.¹ Han forestillede i sin Svarskrivelse, at Keiseren var bleven bedragen med Hensyn til Christian Frederiks virkelige Hensigter, og at denne havde narret Generalmajor Orloff ligesom de øvrige Kommissærer. Det viser sig af Brevet, at Carl Johan var alt andet end beroliget over den Holdning, som han havde seet Foster, Martens og Orloff indtage. Over de to sidste lod han endog afgaa ligefrem Klage til deres Hoffer, og det paa den samme Dag, han skrev til Keiser Alexander. Der ligger heri en Kommentar til at forstaa dennes Brev med, hvad deri virkelig har ligget.

Keiseren har aldrig tænkt paa at tage sine tidligere Løfter tilbage. I den Henseende træffes en mærkelig Ytring af ham i et Brev fra Grev G. Löwenhielm, dateret St. Petersburg 7de August 1814.² Keiseren havde ifølge denne Kilde sagt til Grev Löwenhielm: »*La Norvège est promise à la Suède, et il faut qu'elle l'ait; si pour cela il devient nécessaire d'entrer en Danemarck, il faut y'entrer*«. I dette Punkt kan der ikke være Tvivl om hans Hensigtens Oprigtighed og Bestemthed. Men han har tillige ønsket et hurtigt Opgjør, og han har troet det hensigtsmæssigt at lade dette afslutte i Overensstemmelse med Orloffs Forslag.

Suchtelen billigede, hvad denne havde foretaget. Han maa da overfor Carl Johan have gjort sig til Tolk for de samme Synsmaader, som Orloff havde fremholdt. Medens der afgik Klager over den Holdning, den for Leiligheden afsendte Kommissær havde indtaget, blev den fast akkrediterede Gesandt paa Stedet og kunde der tale i hans Aand.

Det er at beklage, at den svenske Samler, Arvid Ahnfelt, der for øvrigt har havt Adgang til Suchtelens Papirer, og som har offentliggjort adskilligt af dem, netop har stanset sin Publikation af hans Indberetninger fra Sommeren 1814 med Afreisen til Krigsskuepladsen. Det faar

¹ Trykt i svensk Oversættelse i Schinkels *Minnen*, bihang, III, S. 269 flg.

² En Pakke *Miscellanea 1814* i Udenrigsministeriets Archiv.

nu blive Fremtidens — forhaabentlig en nær Fremtids — Sag at søge udfyldt det saaledes opkomne Hul. En Samling af Brunets og Suchtelens Depescher fra Juli og August 1814 maa have stort historisk Værd.

Samtlige i dette Afsnit meddelte Aktstykker ere af mig afskrevne i det Keiserlige Udenrigsministeriums Archiv i St. Petersburg, under et Ophold dersteds i September 1896.

De ere affattede paa Fransk. Men det vil ved Læsningen af Orloffs egne Depescher let kunne sees, at det er et Fransk, som gjengiver en russisk Tankegang og har maattet forme sig efter denne, hvilket volder, at de byde visse Vanskeligheder for den rette Forstaaelse.

1. Grev Nesselrodes Instruktion for Generalmajor Orloff af 16/27 April 1814.¹ (262)

Au G^l Orloff.

Paris le 16/27 Avril 1814.

La resistance prolongée de la Norvège et Son refus de passer sous la domination Suédoise a déterminé S. M. l'Empereur, conjointement avec Ses alliés, à faire auprès de la Cour de Dannemarc une démarche sérieuse pour L'engager à prendre les mesures les plus efficaces dans le but d'amener cette Province à se soumettre aux stipulations du Traité de Kiel. S. M. I. Vous a choisi, Monsieur, pour remplir Ses intentions à cet égard. Elle espère que cette preuve de confiance ajoutera encore au zèle et au dévouement que Vous avez manifestés pour Son service. Vous Vous rendrez immédiatement à Copenhague. Vous remettrez en arrivant au Chev. de Lisakevitch les dépêches que Vous trouverez ci-jointes, et Vous concerterez avec Lui toutes Vos démarches. Ces dépêches dont Vous prendrez de connoissance avant Votre départ, Vous instruiront de l'état de cette affaire et du point de vue, sous lequel S. M. I. l'envisage. Elle y joint encore pour Votre instruction particulière un mémoire présenté par la Cour de Suède, qui épuise tous les détails, et qui offre des arguments utiles à employer. Cependant S. M., tout en insistant à ce que le Roi de Dannemarc prenne vis-à-vis du Prince Chrétien les mesures les plus sévères et les plus propres à Le faire rentrer dans la ligne du devoir de laquelle il S'est écarté, croiroit au dessous de Sa dignité de désigner nommément les moyens à employer. C'est au Roi à les choisir, comme c'est à Lui à peser dans Sa sagesse

¹ Keiser Alexanders Brev til Frederik VI af 16de April 1814 er trykt i første Række S. 28.

les conséquences auxquelles il S'expose en ne point Se rendant aux représentations que Vous êtes chargé de faire au nom de N. A. M.

Elles ont principalement pour but d'obtenir que les ordres les plus sévères soyent renouvelés au Prince Chrétien et que Vous en soyez le porteur. Dès qu'on Vous les aura remis, Vous Vous rendrez en Norvège, auprès du Prince Chrétien. Vous Lui en donnerez connoissance et Vous exigerez de Lui la plus prompte soumission aux ordres du Roi. Vous renforcerez cette demande de tous les argumens que présente la décision irrévocablement prise par l'Empereur de ne point permettre que la cession de la Norvège, garantie par Lui à la Suède, reste sans effet. Vous verrez en même temps tous les principaux chefs Norvégiens. Mais en leur tenant d'un côté un langage ferme et positif Vous ne négligerez pas de l'autre d'agir sur leur esprit par des moyens de conciliation et Vous pouvez à cet effet tirer parti des avantages que la Suède est disposée à accorder à la Norvège et que Vous trouverez développés dans la note ci-jointe. Dans le cas où Vous trouverez le cabinet Danois sourd aux conseils de L'Empereur, Vous pourrez aller jusqu'à Lui déclarer que l'armée du G^l Bennigsen, renforcé d'un Corps Prussien est destiné à agir en concert avec les armées Suédoises.

(2—13). **Generalmajor Orloffs Depescher til Grev Nesselrode.**

(263—274).

2.

(263)

Copenhague le 1/12 Mai 1814.

No. 1^{er}

Monsieur le Comte.

Je suis parti de Paris le 29 Avril à 6 heures du soir et après un voyage assez désagréable pendant lequel un calme plat m'arrêta près de 12 heures sur le Belt, j'arrivai à Coppenhague le 9 de Mai à une heure après-midi, ensemble avec le Courier Danois destiné à prévenir de mon arrivée.

Je n'ai trouvé personne des envoyés des autres puissances alliées à leur poste. Cette circonstance est d'autant plus importante qu'elle m'empêche de donner à la négociation une marche certaine et qu'elle m'oblige à [me] servir de demi-moyens jusqu'au moment où l'arrivée de ces Messieurs nous mettra à même de passer en Norvège et de tenter les derniers moyens sur le coeur et l'esprit du Prince Chrétien. Cependant, pour ne pas perdre de tems, j'ai pris le parti de pousser, quoique seul, les affaires au point qu'à notre réunion nous puissions passer le Sund sans délai.

En conséquence et de concert avec Mr. le Chev: de Lisakewitch j'ai fait les démarches suivantes:

Le 10 de Mai nous nous sommes présentés à une heure chez Mr. de Rosenkrantz pour solliciter une audience du Roi. Elle a été fixée au lendemain à 6 heures du soir.

Delà j'ai passé directement chez Mr. de Tawast, Ministre de Suède, à qui j'ai demandé des notions préliminaires sur l'Etat des affaires. Mr. le Général Baron de Tawast m'a paru un homme très-zélé, trop zélé même pour sa cour, car souvent il précipite tellement ses demandes, sans en appuyer aucune, que Mr. de Rosenkrantz l'a presque toujours satisfait en ne répondant qu'à la dernière. J'ai pris lecture chez lui d'une partie des pièces échangées depuis son arrivée, et je ne puis m'empêcher de dire que les demandes Suédoises sont presque toujours fondées, tandis que les réponses Danoises sont souvent évasives. Au reste il est difficile d'arrêter une opinion sur le premier aperçu, et je Vous prie de suspendre Votre jugement jusqu'à ce que j'aye pu Vous entretenir plus particulièrement dans une nouvelle dépêche des affaires passées. Ici je me contenterai de Vous dire que j'ai consacré cet entretien à établir la confiance entre nous et que je crois avoir suffisamment réussi dans mon projet. J'ai éloigné autant que j'ai pu la question de déshériter le Pr: Chrétien, mais Mr. de Tawast est si pressant sur cet article que j'ai eu toutes les peines du monde à ne pas promettre d'en parler au Roi à la première entrevue.

Le soir j'ai passé chez Mr. de Rosenkrantz. Je lui ai remis la copie que j'avois de la lettre de Sa Majesté, en le priant de vouloir bien se concerter là-dessus avec le Roi. «La lettre, lui-ai-je dit, demande une réponse cathégorique, le Roi auroit peut-être besoin de se consulter avant de la faire et je suis curieux d'emporter de l'audience qu'on m'accorde pour demain, non pas une première décision, mais une réponse certaine qui puisse régler mes démarches ultérieures.»

Mr. de Rosenkrantz est entré en matière en protestant de la douleur du Roi. Il appuyoit ses raisonnemens de réflexions sur le caractère turbulent des Norvégiens. Il disoit que, difficiles à gouverner autrefois, ils le sont devenus bien plus depuis qu'ils ont goûté une ombre de liberté; que tous les Danois éclairés, et le Roi à leur tête, avoient cessé de conserver le moindre regret sur cette province, qu'ils sentoient qu'elle étoit plus faite pour être réunie à la Suède, qui a une Constitution libérale et qui peut lui en donner une, qu'au Dannemarc où l'on seroit obligé de nouveau à s'assimiler à la dépendance absolue des sujets; que par

conséquent c'étoit par raison autant que par bonne foi qu'on s'est résigné à ce sacrifice et que maintenant chaque instant accroît la distance qui sépare les deux nations.

J'ai observé que ce raisonnement n'est que spécieux, que cette philosophie politique pouvoit être le fruit de l'expérience, mais qu'elle n'avoit certainement pas présidé aux premières opérations du Gouvernement après la cession. J'ai dit que je me félicitois de voir que mon arrivée avoit produit un effet sensible sur le langage et que j'espérois qu'elle n'influeroit pas moins sur les actions.

J'ai parlé de la douleur de Sa Majesté qui se voit obligé de parler au Nord un langage sévère, tandis que tout respire autour de lui la paix et le bonheur, qu'il regardait cette affaire de la Norvège comme le complément du grand oeuvre qu'il avoit accompli, et qu'il n'étoit point d'effort ni de sacrifice dont il ne soit capable pour parvenir à l'exécution exacte et littérale du traité de Kiel.

J'ai fini en annonçant que mon séjour à Coppenhague étoit très-limité par mes instructions et que je priois les grâces de m'épargner la douleur de faire des ouvertures désagréables. Je me suis abstenu de parler du voyage en Norvège.

Le lendemain 11 de Mai à 6 heures du soir je fus introduit chez le Roi. Il étoit seul; il prit la lettre et la lut tout entière quoiqu'il en connut la copie. Elle parut faire sur lui une grande impression. Il s'est tourné vers moi et m'a dit: «On peut faire de moi ce que l'on veut. On peut m'écraser; mais non me faire passer la Norvège sous la domination Suédoise, car elle n'obéit pas plus à l'un qu'à l'autre. J'ai tenté tous les moyens; aucun n'a réussi. Si Vous en connoissez d'autres, instruisez moi». J'ai répondu qu'aucun grand moyen n'avoit été encore tenté; que l'affaire du Prince Chrétien n'avoit jusqu'à présent été regardée que comme une affaire de famille et qu'il étoit tems de la considérer comme une affaire d'État; que son pays étoit sérieusement menacé et qu'il devoit se décider entre Son Cousin ou Ses Sujets. Il a cru que je parlois de déshériter le Prince: «C'est une question, a-t-il dit, si délicate qu'on ne sauroit la toucher qu'avec toutes sortes de précautions». »Aussi, ai-je répondu, je n'ai garde d'en parler plus clairement à Votre Majesté! C'est à elle à peser dans sa sagesse ce qui convient mieux à Ses États; moi, je me borne uniquement à protester devant Votre Majesté du voeu ferme et constant de mon Souverain sur la réunion de la Norvège à la Suède. Plût au Ciel, ai-je ajouté, que ma mission puisse prévenir les malheurs que je prévois».

Dans le cours de cette conversation, malgré tous les ménagemens que j'ai pu employer, il m'est pourtant échappé quelques expressions fortes qui ont paru le choquer au point de me dire: «Vous avez raison, j'aurois du périr avant de signer la séparation de la Norvège». Cette apostrophe prouve suffisamment que la lettre de Sa Majesté et mes réflexions ont agi fortement sur l'Esprit du Roi. J'espère que les effets répondront à la situation violente dans laquelle il s'est trouvé.

J'ai demandé deux faveurs au Roi: la première de me faire instruire de toutes les démarches qui ont été faites pour la réduction de la Norvège; il m'a répondu que Ses ordres étoient donnés pour me montrer jusqu'aux lettres confidentielles. La seconde faveur est de m'accorder la permission de le voir toutes les fois que le cours des affaires me le fera juger indispensable. Il a eu la bonté de me l'accorder.

De chez le Roi, je me suis rendu chez Mr. de Rosenkrantz que je prié (sic) de nouveau de faire agréer au Roi mes excuses des libertés que j'ai pu prendre dans la chaleur de la discussion. J'ai demandé les actes promis par le Roi. On m'a remis à demain de sorte que je me vois obligé de remettre moi-même à quelques jours la possibilité d'en entretenir Votre Excellence.

J'ai dit à Mr. de Rosenkrantz qu'il ne me suffisoit point de savoir ce qui s'est passé, mais que j'aurois désiré encore savoir ce qui se passe actuellement et quelles sont les mesures auxquelles on s'est arrêté. Il m'a répondu que j'aurai là-dessus toutes les notions que je pourrai seulement (?)¹ désirer.

Vous savez peut-être, Mr. le Comte, que ces jours-ci un jeune Danois a été saisi porteur de lettres insur[r]ectionnelles. Le Conseil d'État a délibéré aujourd'hui sur la peine à infliger aux coupables. Mr. Fritz de Moltke, Ministre d'État, impliqué dans l'affaire a été déplacé et exilé; les autres complices seront aussi punis. Au reste le Ministre de Suède résidant près de Sa Majesté, pourra Vous donner mieux que moi des renseignemens sur une affaire où toutes les preuves sont dans une langue que je ne comprends pas.

Voilà, Mr. le Comte, dans quel État se trouvent les affaires. Mr. de Rosenkrantz m'a demandé si je n'avois pas dans mes instructions de partir pour la Norvège, qu'on espéroit beaucoup de cette démarche. »J'ignore encore, ai-je répondu, à quoi je puis me déterminer là-dessus. Je me réglerai sur les circonstances et le cours des affaires. Si je puis espérer du succès il n'est rien que je ne fasse pour en obtenir, mais si cette

¹ Ordet er meget utydelig skrevet, og jeg er ikke sikker paa at have læst rigtig.

démarche faite par mon Auguste Souverain, devait être aussi inutile que les tentatives du Roi, Vous m'avouerez qu'il est très-désagréable de compromettre près d'un Prince Rebelle et obstiné, les sollicitations et les menaces d'un grand Monarque. Dans toutes les occasions, mon départ pour la Norvège est soumis à certaines conditions. Il faut que je sois porteur d'ordres précis, clairs, énergiques et surtout connus de moi-même. Vous m'avouerez que je ne saurois partir sans cela et que si je ne pars pas, ce sera un grand grief de plus contre la cour de Coppenhague.

Ainsi j'ai mis mon départ en objet de négociation, et j'espère bien amener les choses au point que ce sera une véritable grâce que j'accorderai plutôt qu'une mesure des alliés que j'exécuterai. J'obtiendrai aussi par là des ordres plus vigoureux et tous les moyens qui de la part du Gouvernement Danois peuvent assurer l'Entreprise.

Telle est, Monsieur le Comte, la première impression que j'ai reçue à Coppenhague. J'espère que ma suivante pourra servir de complément à celle-ci et que sous peu de jours les affaires seront assez éclaircies pour ne point offrir de doutes sur les mesures à prendre.

Daignez agréer les expressions de la haute considération et du profond respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Monieur le Comte,

De Votre Excellence

Les très-humble et très-obéissant Serviteur

Le Général Orloff.

à S. E. Mons: le C.^{te} de Nesselrode.

(3)

(264)

Coppenhague ce 13 Mai 1814.

No. 2.

Monsieur le Comte.

Dans mon No. 1^{er} j'ai eu l'honneur de rendre compte à Votre Excellence des premières impressions que j'ai reçues à mon arrivée à Coppenhague. Il peut s'y trouver quelques erreurs d'opinions que je Vous prie de rectifier sur la présente. Je n'avais pas encore pris connoissance des pièces officielles Danoises que je viens de recevoir de Monsieur de Rosenkrantz et qui jointes aux lumières que j'ai tirées d'autre part, me mettent à même de présenter à Votre Excellence le tableau général des affaires de la Norvège.

La position de la Norvège, géographiquement parlant, est absolument indépendante du Dannemarc. Ce n'est que par l'union croisée des

racés et des familles pendant une longue possession qu'on est parvenu à réunir d'opinion, et d'intérêt, deux peuples si séparés par leur position et si différens par leur caractère. Au moment où la dernière guerre s'est déclarée, le Ministère l'a regardée, avec raison, comme décisive; car elle était entreprise sur la base de la conservation ou de la cession de la Norvège. Le Cabinet Danois, prévoyant dès lors qu'il auroit besoin de toutes ses forces sur le continent, s'est résolu à abandonner les Norvégiens à leurs propres moyens. De là les méthodes révolutionnaires pour enflammer le peuple, méthodes qui une fois employées, ne peuvent plus souvent être retirés à tems. D'un autre côté le défaut de communication certaine prescrivait au gouvernement de régler dans le présent les affaires à venir. De là les instructions du Prince Chrétien, illimitées pour le pouvoir et pour le tems. Il lui fut enjoint malgré tout ce qui pouvait arriver de ne revenir qu'à la paix générale; aussi quand le Baron Alquier, Ministre de France, vint pour prendre congé du Prince et lui exprimer les regrets sur son départ, d'autant plus, disoit-il, qu'on ne pouvait fixer le tems de son retour. »A la paix générale, répondit le Prince; je ne reviendrai qu'à la paix Générale».

On ne peut point assurément condamner la Cour de Copenhague d'avoir employé tous les moyens de défense qui étoient en son pouvoir. C'est un malheur que ces moyens, légitimes dans leur origine, sont devenus des ressources pour attirer le feu de la révolte, malgré la révocation des ordres.

Les événemens de la guerre ayant tourné en faveur des alliés, le traité de Kiel fut conclu. On n'a pu cacher au Prince Chrétien que ce traité n'ait été arraché par la force et que le sacrifice de la Norvège ne fut le plus grand des sacrifices (sic). La déclaration du Roi est écrite dans ce sens. Mais le Prince, conservant d'un côté des espérances du côté de Napoléon, de l'autre sûr d'être desap[p]rouvé par le Roi, mais béni par la nation, commença par éluder, presque au moment où la stagnation des affaires militaires en France lui donna l'audace de braver. A cette époque on peut faire de justes reproches à la Cour de Dannemarc. Cependant ces reproches tombent plutôt sur ses fautes que sur ses intentions:

1^o. Le Rappel du Prince Chrétien n'est point un ordre, mais une invitation, probablement bien au dessous de la force de Ses premières instructions.

2^o. On ne nomma point de Commissaires pour la reddition des places, mais on laissa au Prince le Pouvoir d'en nommer. Il faut ajouter ici à la décharge du Roi qu'il se trouvait alors sur l'Isle de Fünen, séparé également par les glaces de Copenhague et de ses possessions continentales, et qu'il passa ainsi plus de 10 jours presque sans communication.

3^o. On n'a point interrompu la communication avec la Norvège. Cette faute donne aux Norvégiens la facilité de communiquer avec les factieux Danois, et alors comme à présent toute la nation est exaspérée.

4^o. On a voulu profiter de l'occasion pour continuer le commerce des grains, moins pour alimenter la Norvège, qui dès lors et jusqu'à présent reçoit beaucoup de l'Angleterre, que pour s'assimiler aux avantages que les Suédois tiroient de ce commerce. Car il faut remarquer que dans ce tems là, les Suédois eux-mêmes alimentoient les Norvégiens.

5^o. Enfin on peut généralement accuser le Cabinet Danois d'avoir mis trop de lenteur dans toutes ses opérations.

Mais cette lenteur est-elle l'effet de la connivence ou bien un défaut d'habitude? Jugeant l'affaire sans partialité, il est impossible de l'attribuer à la connivence. La lettre confidentielle du Roi dont Mr. de Rosenkrantz m'a remis la copie et que je joins ici, prouve suffisamment que dès le 21 Mars la cour de Coppenhague étoit franche dans ses résolutions. Cette lettre est d'autant plus digne de fixer l'attention de Votre Excellence, que quoique communiquée par ordre du Roi, elle le charge dans quelques égards. On y voit les raisons qui ont forcé le Roi à éluder les demandes du Baron de Tawast. Ces raisons sont dans les sentimens de Sa Majesté pour le Prince Chrétien et on peut regarder cette pièce comme l'Expression, trop naïve pourtant, des craintes, des regrets et des résolutions du Roi. Elle est marquée de la lettre (A).

Après avoir examiné, jusqu'où la cour de Coppenhague peut avoir favorisé la rébellion du Prince Chrétien, soit par ses mesures antécédentes, qui ne peuvent lui être imputés à crime, soit par les lenteurs du Cabinet, qui sont de vrais sujets de plainte, voyons si d'autres raisons n'ont pas influé sur la conduite de la Norvège, et les Suédois, qui se plaignent si amèrement de la rébellion des Norvégiens, sont ils exemptes de reproches?

1^o. N'ont ils pas déclaré dans le cours des négociations de Kiel, que la renonciation simple du Roi leur suffirait et qu'ils fesoient leur affaire du reste?

2^o. Ne se sont-ils pas trop pressés de publier la signature du Traité de Kiel, malgré les représentations du Gouv: Danois, qui vouloit commencer par rappeler le Prince Chrétien?

3^o. N'ont ils pas exaspéré le peuple en refusant l'importation libre des grains et en préférant de la force (?) par un commerce lucratif de contrebande?

4^o. Enfin si le Gouv: Danois a des reproches à se faire sur ses lenteurs, le Gouv: Suédois est-il excusable d'avoir attendu si long pour promettre à la Norvège une Constitution et des immunités?

On m'objectera qu'il est inutile de revenir sur le passé et que toutes ces imputations sont oiseuses par la nature des relations actuelles, et difficiles à prouver par elles-mêmes. J'en conviens, Mr. le Comte; mais je les ai traitées uniquement pour décharger ma conscience, qui ne me permet pas de regarder le Roi de Dannemarc comme seul responsable de la conduite des Norvégiens; d'autres causes s'y joignent et quoique je n'aye encore à des conjectures à Vous présenter je les crois assez importantes pour Vous le communiquer.

Le principal espoir des Norvégiens est, je ne balance pas à le dire, dans les Anglois. Les chefs le sentent si bien que c'est la seule puissance à qui ils ayent adressé des réclamations, et examinez, Mr. le Comte, la différence des conduites. D'un côté, c. à. d. du nôtre, Mr. le C^{te} de Moltke est renvoyé sans être reçu; cependant il est le ministre d'une puissance reconnue et existante depuis des siècles. D'un autre côté, Mr. Anker est reçu à Londres, et quelque'en soit le résultat, il obtient une conférence de Mylord Liverpool; cependant Mr. Anker est l'émissaire d'un peuple rébelle. Mr. Anker, dira-t-on, est refusé dans toutes ses demandes; mais il est encore en Angleterre et sa présence relève les espérances; mais il a été reçu et d'autres pourront aussi être reçus à leur tour. Il n'est malheureusement que trop vrai, que la conduite de l'Angleterre a favorisé jusqu'à présent la révolte des Norvégiens et je puis Vous assurer que si l'Angleterre s'étoit déclaré dès le premier moment, ce malheureux pays seroit déjà rentré dans son devoir.

En considérant la position de la Norvège on se convaincra facile, qu'aucun pays, pas même le Dannemarc, n'a autant des relations avec elle que l'Angleterre. Le commerce est l'ami de son existence et l'Angleterre est l'ami¹ de son commerce. Il n'est point matelôt Norvégien, qui n'ait débarqué sur les côtes Britanniques; il n'en est point qui n'en connoisse le langage et les habitudes. Aussi c'est aux Anglois qu'ils ont recours. Aussi se répand-il un bruit assez fondé qu'ils demandent l'indépendance sous la protection de l'Angleterre. Prenez ici en considération, Monsieur le Comte, d'autres bruits annonçant d'autres desseins. Après ce que je viens dire, puis-je raisonnablement espérer un résultat heureux de ma mission, tant que je ne verrai point à mes

¹ Paa første Sted er *ami* sikkert. Paa det andet er Skriften utydelig; men der synes at staa *ami* ogsaa der.

côtés un collègue Anglois, muni d'instructions formelles et marchant d'un pas aussi franc que moi-même?

Je Vous supplie donc, Monsieur le Comte, de hâter par Vos instances l'arrivée de ce collègue. Cette arrivée décidera de tout en un moment.

D'un autre côté il n'est pas moins important de prêter une attention très-sérieuse sur les négociations du Dannemarc à Londres. On dit, et ce bruit prend tous les jours plus de consistance, que la cour de Copenhague négocie avec celle de Londres sur une (!) échange de la Zéelande contre une partie de Hanovre. Un tel bruit sert, il est vrai, à confirmer la résolution où est le Dannemarc de renoncer totalement à la Norvège; mais aussi il fait naître des idées sur des prétentions aussi étonnantes que hardies, de la part d'une puissance qui n'est déjà que trop redoutable sur mer. L'occupation de la Zéelande et la protection souveraine accordée aux Norvégiens parlent du même principe de domination et se rattachent également aux projets de l'ambition maritime.

J'abandonne ces conjectures aux idées de Votre Excellence et je ne cherche pas à y attacher plus d'importance qu'elles n'en méritent; je me borne seulement à désirer l'arrivée d'un Collègue Anglois, que je Vous prie encore une fois de presser de tous Vos vœux.

Il me reste encore à Vous entretenir des arrières-pensées de l'ambition Suédoise; mais comme la réunion des trois couronnes est un but trop éloigné et selon moi trop opposé à nos intérêts, il n'est pas besoin de relever cette opinion. J'ose pourtant assurer Votre Excellence, que malgré les haines nationales, il existe ici un parti Suédois, et que beaucoup de Danois aimeroient mieux voir les trois couronnes réunies sur une tête, fût elle Suédoise, que de consentir à la séparation de la Norvège.

Telle est, Monsieur le Comte, ma profession de foi sur les affaires. Mes opinions sont à peu près conformes à celles de Mr. le Chev: de Lisakevitch et Mr. le Comte de Lutzow, Ministre d'Autriche. Ce dernier n'inspire aucun ombrage et se trouve le plus à même de recueillir les expressions de l'opinion générale.

Cette dépêche 2^{de} n'étant destinée qu'à Vous montrer le véritable point de vue des affaires, je remets au No. prochain la suite de mes tentatives et les questions relatives à la déchéance du Prince Chrétien. J'observerai seulement ici que jusqu'à présent je n'ai pas écrit un seul mot officiel à la cour de Copenhague, et que si la marche du Gouvernement prend un mouvement plus accéléré, on ne le doit encore qu'à l'impression de quelques conférences. J'ai dessein de n'employer la plume

que pour des demandes cathégoriques et non point pour des discussions oiseuses.

Daignez agréer les expressions de la haute considération et du profond respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Comte,
de Votre Excellence
le tres-humble et très-obéissant
serviteur
M. Orloff.

4.

(265)

Copenhagen le 17 Mai 1814.

No. 3^{ème}

Monsieur le Comte!

J'ai l'honneur de vous annoncer l'arrivée de Mr. le Major de Martens. Je l'ai instruit de mes premières démarches, il en a été satisfait et désormais je vais m'étayer de son avis dans toutes mes entreprises.

Au moment où j'écris à Votre Excellence, l'affaire a pris une très-bonne tournure et une grande partie de nos instructions se trouve déjà remplie.

L'impression a été donnée si forte au Cabinet Danois, qu'il a pris une marche tout-à-fait accélérée. D'un autre côté la conduite du Prince Chrétien commence à être vacillante en particulier quoiqu'encore vigoureuse en public. Je suis persuadé que dans très-peu de tems beaucoup d'obstacles seront applanis. On le doit surtout à la lettre de Sa Majesté si conforme à son caractère, à la fois ferme et mesurée. Comme cette lettre n'articule aucune menace particulière, elle me donne pour la conversation un champ libre et ouvert. Tantôt je glisse un mot sur l'imposition du Holstein et du Sleswig en dédom[m]agement des ressources qu'on ne tire pas de la Norwège. Tantôt je demande s'il n'est pas juste de faire entrer nos troupes dans le pays et les nourrir aux frais de ceux qui nous forcent à les tenir sur pied. D'autrefois je demande si des gens plus difficultueux que nous en exigeant la rupture de toute communication entre (!) la Norwège n'exigeroient pas aussi la remise de leur flotte comme ôtage de la rupture. Ces demi-confidences, que de tems en tems je jette dans la conversation avec Mr. de Rosenkrantz, ne laissent pas¹ de produire de l'effet. Je termine ordinairement par cette formule en forme de demande: »Je supplie de ne pas me forcer à des ouvertures désagréables«. De cette manière l'impression est donnée et la demande n'est pas faite.

¹ Tilføiet over Liniën. I denne staar: *que foran de.*

C'est de cette façon, Mr. le Comte, que je cherche à faire passer le Cabinet Danois, pour ainsi dire par l'épreuve du feu. J'y trouve mon compte à plus d'un égard. S'il est coupable de connivence, la terreur est l'arme qu'il faut employer. Si non; plus il sera pressé, plus son innocence paroîtra et alors il aura besoin de toute la protection de Mon Maître, car véritablement ce malheureux pays est sappé dans ses fondemens. La suite de cette dépêche Vous le prouvera. En attendant je reprends mon récit.

Avant mon arrivée, la Cour de Copenhague avoit nommé pour commissaires de reddition des places, Mr. le Contre Amiral Bille et le Colonel Lönborg. Ces commissaires munis d'un rescript du Roi se sont rendus à la frontière de Norwège. Le Prince Chrétien leur a refusé l'entrée, en disant qu'il ne croyait à rien sans avoir des preuves, que les puissances alliées, après avoir rendu la liberté à tous les peuples, n'iront pas la rendre aux Norwégiens, et que le Cabinet Danois ne voit plus rien qu'à travers un prisme Suédois. A la suite de cette réponse les commissaires ont sommé la forteresse de Friderichshall en nom de leur Souverain. On n'en donnoit point encore la réponse.

J'ai demandé qu'en attendant que Nous arrivassions en preuve nous mêmes, on expédia d'ici la copie de la lettre de Sa Majesté.

Mr. de Martens demande la même chose pour la lettre de Son Souverain. Mr. de Steigentesch, quand il arrivera, fera la même démarche. Ainsi nous tâchons d'employer le tems perdu auquel nous ne sommes pas encore réunis, et ces sommations accompagnées de preuves et arrivant comme un bombardement ne laisseront pas de produire de l'effet.

D'un autre côté la rupture de toute communication avec la Norwège a été effectué sur [l']Edit du Roi dont j'ai l'honneur de joindre ici la traduction de la main de Mr. de Rosenkrantz, sous la lettre B.

Ainsi cette partie de nos instructions est remplie. — Quant au passage en Norwège, j'ai saisi l'occasion du refus aux commissaires Danois, pour demander que ce passage soit considéré comme une affaire d'Etat et porté à la délibération du grand Conseil. J'ai demandé la décision la plus prompte possible, sur la nature et la force des moyens que le Gouv. Danois pourra nous mettre entre les mains; que tous ses efforts doivent tendre à ne point compromettre les instances de 4. grands Souverains, qui déjà sont aigris tellement par les lenteurs du Cabinet Danois, qu'il devient responsable même du plus ou moins de sagesse dans ses résolutions.

Cette affaire doit passer aujourd'hui même à la délibération préalable du conseil, et décidée mercredi prochain le 18. du courant.

Probablement on va y aborder aussi la question de l'hérédité du trône. Le Roi a déjà nommé une commission spéciale pour discuter cet article de la Charte constitutionnelle.

Je ne peux point m'empêcher de Vous présenter ici l'Etat déplorable de ce Roi de Dannemarc, qui jadis tenoit un rang distingué parmi les puissances. La question de l'hérédité du trône et celle de la Constitution accordée aux Norvégiens par les Suédois sont deux points si délicats qu'ils peuvent bouleverser tout l'Etat.

En effet la Suède promet une constitution libérale et demande que le Roi de Dannemarc en vante officiellement et publiquement les avantages. Si le Roi le dit dans un manifeste et en présente le bonheur, il ne peut le faire sans exposer à ses propres sujets deux vérités, l'une que son gouvernement est arbitraire, l'autre qu'un Gouv. constitutionnel vaut mieux qu'un gouv. arbitraire. Il est pourtant une espèce de dignité qu'un Souverain doit garder avec ses sujets, surtout avec ses sujets exaspérés par l'humiliation, et par des impôts énormes. Il ne peut donc s'adresser aux Norvégiens sans se compromettre vis-à-vis des Danois. Il le fera; mais il le fera avec douleur. D'un autre côté l'exaspération ne peut que croître en touchant à la question de l'hérédité du trône. Qui veut-on exclure du trône? Un prince jeune et adoré, vers qui tous les regards sont tournés; un prince le seul de la famille qui donne des espérances, qui se fait admirer par sa constance (car il faut l'avouer, ce qui est obstination et rébellion pour nous, ici n'est que héroïsme pour le public); un prince enfin qui est appelé pour gouverner et par sa naissance et par les vœux de la nation. Qui portera la sentence? Des sujets nés sous un gouvernement le plus arbitraire de l'Europe; un Souverain, qui a perdu toute sa popularité, dont le règne n'a été qu'une suite de calamités publiques, qui a été humilié par tous ses ennemis, qui a perdu ses flottes, ses armées et la moitié de ses Etats et qui se voit dans ce moment-ci foulé par tous les Princes de l'Europe.

Je Vous demande maintenant, Monsieur le Comte, si dans de telles circonstances, il n'est point permis d'avoir un peu d'hésitation quelque contraire qu'elle aux intérêts Suédois (sic). Pourtant tout se fera et la loi de la nécessité parle plus haut que les plus justes délicatesses.

Monsieur de Tawast insiste inhumainement près de moi, pour que je fasse la proposition directe et positive de la déchéance. Retranché dans mes instructions, je lui réponds qu'il doit se confier à moi, que je ne suis pas d'humeur à compromettre les instances de ma Cour, mais

que, pour leur oter tout sujet de récrimination, je prétends les engager à faire la proposition d'eux mêmes. En effet j'aurois sauvé alors la dignité de mon Souverain et le Cabinet Danois ne pourra jamais nous reprocher d'avoir insisté sur le renversement des loix constitutionnelles, puisque la proposition en viendra d'eux mêmes, et qu'elle aura été discutée et approuvée par eux.

J'ai tâché de rassembler toutes les circonstances. Vous êtes maintenant, Mr. le Comte, aussi instruit des affaires de la Norvège, comme si Vous étiez sur les lieux. Si le Cabinet Danois, malgré toutes les raisons que j'ai de croire le contraire, n'a point renoncé à toute connivence, il est à la fois bien fin et bien hardi, deux qualités que je ne lui suppose pas volontiers.

Maintenant tout dépend de notre passage en Norvège. Il peut avoir trois résultats. Nous réussissons auprès du prince Chrétien et tout sera fini. Ou bien nous ne réussissons pas malgré la franchise de la Cour de Coppenhague; alors nous sommes tenus à rapporter des garanties de sa franchise; ou bien nous ne réussissons à obtenir ni le consentement du Prince Chrétien, ni les garanties de cette Cour; alors il n'y a plus que le sort des armes qui n'est point douteux. Ce n'est que dans ces trois points que je regarderai ma mission comme terminée.

Après la coopération tacite des Anglois dont j'ai eu l'honneur de Vous entretenir dans le précédent, ce qui m'allarme le plus, c'est l'impatience ambitieuse du Prince Royal de Suède. Car je ne doute pas que le Ministère Suédois ne cherche à brouiller les cartes. Il y trouve ses intérêts et voici à peu près le raisonnement qu'il fait à ce sujet: »La Norvège a été pour nous un objet de cession et non de conquête. S'il devient un objet de conquête il y aura beaucoup de sang répandu, beaucoup de sacrifices de faits. Ce sang répandu, ces sacrifices faits, demandent un dédom[m]agement. Sur qui le dédom[m]agement peut-il se prélever? Sur le Dannemarc seul. Donc la conquête du Holstein &c, &c, &c, ne sera qu'un dédom[m]agement que nos généreux alliés nous donneront pour une province dont ils nous ont garanti la possession«. Voilà la marche de l'ambition; voilà les demi-confidences de Mr. de Tawast; déjà il a eu officiellement l'ordre de déclarer que si la Norvège devient un objet de conquête, la Poméranie ne peut plus être un objet de cession. Je ne sais point s'il en a fait positivement la déclaration. Mais je l'ai lu moi-même dans les dépêches qu'il a reçu. Comme je n'ai point d'instructions satisfaisantes sur le cas où ils voudront se faire justice eux-mêmes, je suis assez embarrassé dans cette occasion; Tout ce que je puis Vous assurer, c'est que je ne ferai rien qui soit indigne

du Grand Souverain que j'ai l'honneur de servir et de la grande nation à la quelle j'appartiens.

Pour reprendre donc mon raisonnement, si le Prince Royal de Suède, impatienté des lenteurs de notre négociations, lenteurs qui n'ont d'autre cause que le retard de notre réunion, entre sur le territoire Danois sous prétexte de nous soutenir, que devons nous faire? Je suis persuadé que le Cabinet Danois n'est point coupable, je suis persuadé que nos négociations doivent réussir sous peu . . . Cependant il employe la force. Je Vous réitère une demande. Que ferons nous? Mr. de Martens et moi nous sommes presque d'accord de rompre alors nos négociations et de lui déclarer »que les instructions de Nos Souverains n'ordonnant la guerre qu'à la dernière extrémité, il détruit par cet acte hostile tout l'objet de nos démarches et que s'il veut en appeller à l'extrême raison, nous retournons à nos cours respectives pour leur déclarer que le Prince Royal de Suède a seul détruit par son impatience l'effet de nos négociations et qu'il est seul responsable devant elles du sang qui va être versé«. Cependant cette résolution n'est point encore arrêtée entre nous. Nous demanderons l'avis de nos collègues qui ne sont point encore arrivés, et surtout nous désirerions recevoir là-dessus les instructions précises de nos cours.

Je viens d'apprendre tout à l'heure qu'un paquebot a été arrêté par les barques de pêcheurs suédois, et qu'on y a trouvé une boîte d'étain contenant des lettres secrettes. Mr. de Tawast assure que c'est la correspondance de Mr. de Ankers. Il le savoit, dit il, depuis 8 jours et ne m'en a point parlé. Cette reticence prouverait que la dépêche de Mr. Ankers contient des confidences défavorables. D'un autre côté on publie que Mr. de Ankers est retenu en Angleterre pour dettes. Il n'a point eu le tems d'en contracter à mesure qu'il ne soit un sujet indigne et imprudent, ce qu'on ne peut supposer dans un sujet envoyé par les Norvégiens et chargé de leurs plus chers intérêts. Il y a donc du louche dans toute cette affaire et je termine par ma demande habituelle d'envoyer ici le plutôt possible un Collègue Anglois et de Vous assurer qu'il ne soit point chargé de contr'instructions.

Je vous prie d'agrèer les expressions de la haute considération et du profond respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Comte,

de Votre Excellence

le très-humble et très-obéissant

serviteur

M. Orloff.

NB. J'ai l'honneur de joindre ici le rescript envoyé à ces commissaires Danois, avec quelques autres pièces qui Vous mettront à même de juger des affaires présentes. Ces pièces sont marquées des lettres: C, D, E. Mr. de Tawast a cru trouver de la mauvaise foi dans le rescript qui menace le prince Chrétien sans le faire conditionnellement. Les représentations ont motivé la note de la pièce, marquée (D). Mais je prétends que ce n'est tout simplement qu'une négligence, parceque tout ce qu'on fait maintenant n'est que conditionnel et que notre passage seul en Norvège est décisif. Du reste Vous en porterez le jugement qu'il Vous plaira.

5.

(266)

Copenhague ce 3 Juin 1814.

No. 4^{ème}

Monsieur le Comte.

J'ai eu l'honneur dans ma dernière dépêche No. 3^{ème} de Vous informer du système de négociation que j'avais adopté. En voici les raisons.

En arrivant à Copenhague, j'ignorois absolument les dispositions de cette Cour. Avant tout j'avois besoin d'une garantie de ses démarches futures. Je ne pouvois m'en assurer qu'en donnant une impression assez puissante, pour que les sollicitudes que je pouvois inspirer fussent plus fortes que tout le désir qu'on auroit pu avoir de secourir la Norvège. Le Prince Chrétien, n'ayant pas encore été déclaré Roi à cette Epoque, cette impression, dans le cas de connivence, pouvoit aussi influencer sur ses résolutions. En conséquence, me renfermant dans la rigueur de mes instructions, je fis parler la menace et déclarai en termes énergiques que le Cabinet Danois étoit responsable aux yeux de l'Europe alliée, de l'inexécution du Traité de Kiel et que ses lenteurs étoient autant de griefs.

Ce langage que je tins également à Sa Majesté et à Ses Ministres, ne pouvoit pas plaire à la Cour près de laquelle j'étois employé. Les Réponses du Roi furent dictées par Sa douleur et bientôt le bruit s'en répandit dans la Société. Je jouissois avec une joie Barbare de l'Impression que j'avois produite et fort de ma conscience je ne craignais point d'augmenter le ressentiment passager du Public et de la Cour. Je savois que ce mécontentement étoit une garantie de leur conduite et déterminé tirer de leurs craintes mêmes les plus forts argumens en leur faveur, j'étois sûr d'acquérir un jour par ma fermeté quelque droit à la reconnaissance de ceux que j'indisposois momentanément.

Cependant malgré tous mes soins le malheur que je craignois arriva. Le Prince Chrétien fut élu Roi le 17 de Mai à Eidswold et proclamé solennellement le 19. Le Cabinet Danois, ignorant l'impression que cette démarche pouvait produire sur les Cours alliées, redoubla de sollicitude (sic). Je crus de mon côté que le moment étoit arrivé où je pouvois passer aux paroles de conciliation, et faire succéder, en prenant un rôle que je n'aurois jamais voulu quitter, la confiance à la crainte.

En effet à cette époque j'avois acquis la presque Certitude que le Dannemarc n'étoit pour rien dans la conduite des Norvégiens. L'édit qui défend toute communication avec la Norvège étoit donné. Les commissaires pour la reddition des places fortes étoient partis et venoient d'être refusés d'une manière même outrageante pour le Roi. Le Ministère avoit pris une marche accélérée. Mr. de Moltke, coupable inventeur d'un système évasif d'approvisionnement de la Norvège étoit déplacé et exilé. Mon langage avoit été d'une telle nature que tout ce qui avoit pu être rapporté au Prince Chrétien, soit par ses intelligences du pays, soit par celles de Sa cour, ne pouvoit que rembrunir à ses yeux les couleurs de notre mission. La patrie étoit sérieusement menacée. Le Roi sentait parfaitement que sa position devenoit de jour en jour plus critique. Cependant malgré toutes ses raisons le Prince Chrétien se fait donner et accepte la couronne. Certainement ce n'est point dans des circonstances aussi défavorables, dans le tems où Sa Majesté consentoit non seulement aux mesures que nous proposions, mais où l'on adoptoit même les expressions que nous dictions, ce n'est pas au moment où le Roi savoit que la moindre connivence reconnoit ses Etats et son trône, que ce Monarque auroit voulu braver, sans aucun espoir probable de résistance possible, les forces immenses dirigées contre lui. Et c'est pourtant là, l'instant qu'a choisi le Prince Chrétien, pour consommer sa coupable rébellion. Il s'est donc fait déclarer Roi, non seulement sans la connivence de Son Maître légitime, mais contre Son gré, contre Ses intérêts, au mépris de Ses craintes et de ses sollicitudes pour Son Existence Politique. S'il a pu faire ce pas décisif dans de telles circonstances, on peut conclure hardiment, que dans tout ce qu'il avoit fait auparavant, il n'avoit consulté qu'une ambition opiniâtre, et avoit méprisé les avis de Son Souverain.

L'Audace du Prince Chrétien disculpe donc, à mes yeux, complètement le Roi et Son Cabinet, dans le présent comme dans le passé.

C'est en parlant dans ce sens que j'ai cherché à tranquilliser Mr. de Rosenkrantz. Mais je ne lui ai pas dissimulé, que malgré ces ouvertures favorables, il lui importoit d'accumuler les preuves en faveur du

Dannemarc. Je lui ai observé que tous ces raisonnemens dispa-roissoient devant une objection qu'on pourroit nous faire. En effet nous n'avons obtenu jusqu'ici que des paroles qui peuvent être paralysées par de contre-instructions secrettes. Malgré toute la peine qui j'éprouve à faire une semblable supposition, qui est d'autant plus gratuite que le danger qui menace le Dannemarc est beaucoup plus imminent que la possession de la Norvège n'est désirable, je crois remplir mes devoirs envers ma patrie et envers le Dannemarc lui-même, en ne quittant ce séjour qu'après avoir rapporté des garanties réelles et suffisantes.

L'Europe entière s'est prononcée sur la cession de la Norvège. C'est une partie intégrante du nouveau système d'Equilibre Politique et une branche d'indemnités, qu'il est impossible de remplacer par une autre. Le Cabinet Danois semble être persuadé de cette vérité. Mais il faut que le monde soit convaicu de la persuasion du Dannemarc. C'est pour cet effet que le monde a besoin de garanties. Nous tâcherons autant qu'il est possible, que ces assurances ne soient point des sacrifices pour ce pays. Je sais en particulier, que c'est être un indigne représentant de Mon Auguste Maître, que de sortir des principes modérés de sa politique.

Nous nous sommes refusés à nous expliquer sur la nature de ces garanties. Elles dépendent beaucoup des circonstances à venir et des connoissances que nous acquirons sur les lieux. Mais si ces garanties nous sont accordées, je déclare formellement et sur ma conscience que je regarde comme terminées toutes les questions qui ont pu s'élever entre le Dannemarc et les alliés, et que son Cabinet n'est pas plus responsable que le nôtre de la conduite des Norvégiens. Cette conduite dépendroit alors absolument du caractère d'exaltation de la nation et de celui du Prince Chrétien, qui se laisse entraîner ou par son opiniâtreté, ou par sa faiblesse.

Quant à nos relations avec ce Prince, elles ne sont nullement changées. Un Régent ou un Roi illégitimes sont égaux aux yeux de ceux qui ne les reconnoissent pas. J'avois craint, pendant quelque tems, qu'il refuse de nous recevoir. Mais la communication, que j'ai reçue de Monsieur de Rosenkrantz et que je joins ici en original, lève tous mes doutes à cet égard. La réponse du Prince à Mr. de Bille, commissaire Danois, ressemble à de (!) la fermeté et dénote l'irrésolution. On voit qu'il s'attend à un langage très sévère de notre part et que toutes ses répliques se réduiront à ces mots: »J'aime mieux mourir«, Ce qui n'est jamais vrai, surtout quand nous avons à lui offrir un moyen sûr et

glorieux pour lui-même de rentrer dans la ligne de ces devoirs. Vous ne serez donc point étonné, si nous conservons quelque espérance de finir cette négociation sans avoir recours à des moyens violens. Le sang de mes compatriotes y est intéressé; cette seule idée doit Vous persuader de mon zèle, si j'étais capable d'en manquer dans quelque autre circonstance.

Je ne veux point empiéter sur les faits en Vous entretenant du système de négociation que nous adopterons avec le Prince, et Vous donner des conjectures pour des vérités. Si nous réussissons, nous rendrons un grand service au Dannemarc en lui rendant le véritable héritier du trône. Si nous ne réussissons pas, nous insisterons sur la punition d'un sujet rebelle. Le Roi se la doit déjà à sa propre dignité. Il la devra alors à l'Europe entière dont les vœux seront rejetés.

Nous passerons en Norvège dès l'arrivée de l'envoyé Anglois, munis des pièces suivantes, dont je joins les copies, certifiées de la main de Mr. de Rosenkrantz.

1^o (F.) Ce rescript du Roi au Prince Chrétien a été retravaillé à plusieurs reprises jusqu'au point de vigueur, où nous l'avons conduit. Nous devons rendre cette justice au Conseil d'État de Sa Majesté, qu'il s'est prêté à adopter non seulement nos idées, mais que dans beaucoup d'endroits il s'est servi des expressions mêmes dont nous avons revêtu nos idées. Il est impossible d'aller de meilleure grâce au devant de nos arrangemens.

2^o (G.) Cette proclamation contient tout ce qu'il est intéressant de communiquer aux Norvégiens. Les propositions de la Suède y sont placés (!) par articles séparés. J'ai eu l'honneur de Vous dire dans mon No. 3^{ème} combien cette matière étoit délicate à traiter pour Sa Majesté. Il a passé par dessus tout et la pièce est complète. Nous y avons moins retouché qu'à la première parceque pour la composition de celle-ci il fallait avoir une idée profonde du caractère des Norvégiens.

3^o (H.) Cet édit aux sujets Danois est construit d'après les loix du Pays. Si Vous le trouvez un peu faible quelquefois, il ne faut en accuser que la manière Paternelle dont Sa Majesté a toujours gouverné ses peuples.

4^o (I.) Cette circulaire aux commandans des Places fortes je ne la regarde que comme une formalité. Il est possible que nous puissions la faire parvenir dans quelque Place forte, mais ce cas est fort douteux.

En général je prie Votre Excellence d'examiner dans ces pièces moins la forme que les idées principales, et excuser dans une traduction rapide les défauts qui ne se trouvèrent point dans l'original fait en Danois. Ces pièces sont arrêtés, sauf les remarques que peut faire l'Envoyé d'Angleterre. Elles restent en projet-fixé dans les bureaux du Ministère jusqu'au moment où passant en Norvège elles seront munies de la signature du Roi et datées du jour de notre départ.

Ainsi, Mr. le Comte, rien ne nous arrête plus ici, si ce n'est l'arrivée du notre Collègue Anglois. On nomme Monsieur de Foster, qui doit rester comme Ministre ici; mais on dit qu'il n'a le droit de délivrer ses lettres de créance qu'après avoir fini avec nous les affaires de la Norvège.

Les affaires du blocus feront le sujet d'une dépêche à part que j'aurois l'honneur d'adresser à Votre Excellence aussitôt que j'aurois rassemblé là-dessus les renseignemens qui me sont nécessaires. Notre Ministère aura besoin aussi de prendre des mesures par rapport au commerce d'Archangel, qui pendant le cours de la guerre la plus active n'a cessé d'alimenter le Nord de la Norvège. De mon côté j'insisterai fortement pour que ce blocus soit observé de toute sa rigueur. La franchise que le Cabinet Danois a mis dans toutes ses opérations depuis notre arrivée, ne me permet pas de douter qu'il reste dans aucune occasion en arrière des mesures que l'Europe prendra pour la réduction d'un peuple rebelle.

En Vous adressant cette dépêche, Monsieur le Comte, j'ai la satisfaction de savoir que mes idées sont parfaitement conformes à celles de Mrs. de Lisakewitch, Steigentesch et Martens. Nous ne faisons rien que de concert, et ce concert admirable, qui règne jusque dans les négociations les plus accidentelles, est un des plus beaux effets de l'harmonie établie par le nouveau système politique.

Daignez agréer l'assurance de la haute considération et du profond respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Comte,

de Votre Excellence

le très-humble et très-

obéissant serviteur

M. Orloff.

à S. Exc. Mr. le Comte de Nesselrode,

Secrétaire d'État.

6.

(267)

Copenhague le 8 Juin 1814.

No. 5^{ème}

Monsieur le Comte!

Mon No. 4^{ème} en original a été expédié par Londres à Paris, avec une lettre pour Mr. le Comte de Lieven. Dans le cas où cette pièce arriveroit après celle-ci, j'en joins ici le Duplicata pour ne pas mettre votre Excellence dans le cas de suspendre son jugement sur les affaires actuelles. Les pièces originales que nous emportons en Norvège ne sont qu'indiquées dans le duplicata. Elles sont parties avec la première expédition. Mr. de Rosenkrantz s'en est chargé; c'est Vous dire qu'il en connaît le contenu. Aussi est-ce le dessein que je les ai fait passer par lui.

Vous trouverez dans mon No. 4^{ème} trois parties bien distinctes. La première, pour établir la confiance, calmer les craintes du Ministère et arrêter les préparatifs de défense, rassemble en faveur de la bonne foi du Roi les raisonnemens les plus victorieux. En le faisant d'ailleurs, j'agis d'après ma conscience et d'après mon intime conviction.

La seconde partie, pour entretenir une espèce de terreur, parle de certaines garanties, sur lesquelles je n'ai pas voulu m'expliquer et qui ne sont bien arrêtées même dans mes projets.

La 3^{ème} enfin, annonce à Votre Excellence que j'insisterai sur le procès du Prince et le blocus de la Norvège. Vous l'annoncer officiellement, c'est dire en même tems au Ministère Danois, que rien ne me forcera a charger de résolution. En arrangeant donc Ma dépêche No. 4, je l'ai construite de manière que Mr. de Rosenkrantz en prenant connaissance, soit forcé malgré lui de mettre toute sa confiance en notre mission sans pouvoir se désister des craintes que nous avons encore intérêt d'entretenir. Ce que Votre Excellence a dit à Mr. de Moltké est arrivé ici fort à propos. En Vous fondant sur mes premiers rapports, pour donner une réponse à ses sollicitations, Vous avez persuadé que je tenais entre mes mains le sort de Dannemarc. Cette persuasion donne beaucoup de poids à toutes mes opérations.

Au reste, je suis bien aise de pouvoir Vous dire que je ne me suis point aventuré en me déclarant, pour ainsi dire, l'avocat du Roi près de ma Cour. Si par hazard, il entrait dans les combinaisons du Nouveau Plan d'Equilibre Politique, de réduire le Dannemarc à une nullité absolue, tout retomberait sur moi. J'ai déclaré ces jours-ci à Mr. de Rosenkrantz, que je m'emploie avec plaisir pour servir le Dannemarc, mais que souvent les objets de loin se présentent sous une forme différente, et

que si Mr. de Vettstedt a¹ plus de moyens que moi, la cause du Danemarck, si compliquée par sa nature, serait jugée défavorablement. De cette manière j'entretiens à la fois la confiance et la terreur. Si la glace est rompue, c'est moi seul qu'on accusera et l'on ne pourra accuser moi-même que d'efforts inutiles, car ils savent que les efforts ont été faits.

La confiance de Mr. de Rosenkrantz augmente tous les jours. Il m'a entretenu de l'Etat des finances et de l'Embarras où le jettait la présence de l'Armée Russe dans le Holstein. Il m'a dit qu'il s'était ligué avec d'autres personnes bien intentionnées pour persuader au Roi d'arrêter des préparatifs de défense inutiles et ruineux. Il m'a demandé en grâce de lui écrire un mot d'officiel pour l'assurer que cette armée ne séjournait pas dans des vues hostiles. Comme je cherchais à éluder cette question, il m'a écrit une lettre officielle dans laquelle il me rend compte des dépenses énormes où l'armée du Comte de Benigsen jette le gouvernement. Je lui ai répondu que cette affaire ne regardait nullement ma mission. J'y ai joint quelques mots qui abondent dans son sens, mais auxquels je puis donner l'interprétation que je veux, et je finis par lui dire que j'intercéderais près de Vous pour faire effectuer quelques payemens arriérés. Quand le Premier Ministre d'un pays si sérieusement menacé, fait de semblables confidences, l'Etat est bien près de sa ruine et comment supposer à sa Politique une action double et taxer ses opérations de mauvaise foi?

Quant à la conduite du Prince Royal de Suède, elle est vraiment incroyable. Vous savez, Monsieur le Comte, que dans la dernière audience que Sa Majesté m'a accordé à mon départ, j'ai parlé du Corps Danois, qui se trouvait en Allemagne. Dans l'Etat des affaires à cette époque, on était convenu de paralyser le Corps de troupes et de le mettre hors d'Etat de concourir à la défense du pays, si nous étions obligés à l'attaquer. Cependant ce corps vient de passer l'Elbe en toute sécurité. D'un autre côté tous les Suédois s'embarquent pour leur pays et sont destinés pour l'attaque de la Norvège. Le corps Russe paraît destiné seul à l'invasion des duchés. Dans cette supposition il paraissait urgent de diminuer la défense du côté où² notre attaque devait être conduite, et c'est pour ainsi dire mépriser les secours de ses alliés que délivrer de plein gré aux ennemis 10/m hommes de vieilles troupes. Si son Altesse Royale pousse la négligence au point de faire si peu de cas du sang Russe, je crois au moins qu'il est de mon devoir de fixer là-dessus l'attention de Votre Excellence.

¹ Originalen har: à.

² Der staar *au*; kan alene være *où*.

Un autre grief est la conduite de Monsieur de Tawast. Il répand ici, probablement par ordre de son gouvernement des bruits si singuliers, qu'il m'est impossible de les passer sous silence. Il s'agit d'un partage du Dannemarc, dont ses indiscrettes confidences entretiennent le public. Notre mission, selon lui, ne serait que simulée. Le sort de ce pays, fixé à Paris, fait échoir la Seelande à la Suède, la Fionie à l'Angleterre, les deux Duchés Allemands au Duc d'Oldenbourg. Le Roi serait confiné dans le Duché de Jutland. De semblables bruits ne peuvent se répandre sans faire un tort réel au but de notre mission, pacifique par sa nature même. S'ils parviennent en Norvège, l'effervescence sera portée à son comble et dès lors le Prince Chrétien devient introïtable. Mr. de Tawast a fait une confidence semblable à Mr. de Martens et celui-ci, tant aussi ardent que moi même à le réfuter, lui à déclaré positivement que tous ces bruits n'avoient aucun fondement et qu'il le priaît de vouloir bien lui épargner la peine d'entretenir sa cour de projets contraires à la foi[s], au sens commun et au droit des gens.

Enfin Mr. de Tawast n'a point reçu d'instructions pour garantir l'officialité des promesses que le Roi de Suède fait dans sa proclamation. La séparation des dettes de la Norvège et de la Suède, l'engagement de ne pas employer les revenus d'un pays pour liquider les dettes de l'autre et celui de faire servir le superflu des recettes de Norvège à l'amélioration des institutions publiques dans le pays sont autant de points qui restent indécis. Cependant nous avons exigé que le Roi de Danne-marc en parle dans son manifeste aux Norvégiens. Mr. de Rosenkrantz nous a adressé une note à cet égard, et nous en sommes encore à attendre la résolution de Mr. de Tawast. Vraiment une semblable conduite est si singulière que je n'ose pas porter là-dessus mon jugement.

Ces trois griefs peuvent servir à Votre Excellence pour un sujet de conversation avec Mr. de Veterstedt. Vraiment le sujet vaut la peine d'être traité sérieusement. Il est admis de mêler un peu d'Egoïsme dans les affaires publiques. Le défaut d'activité est tout simple dans ceux, qui ont un double but; mais c'est la première fois qu'on a mêlé de la nochalance à ses propres affaires et qu'on a mis des entraves à ceux qui veulent Vous servir. Je trouve dans mes collègues toute l'assistance que je puis désirer. Les instructions de Mr. de Martens sont les mêmes que les miennes. Celles de Mr. de Steigentesch en sont la traduction littérale en Allemand. Je suppose en outre, et j'ai certain fondement pour le supposer, qu'il a été ordonné à ce dernier de faire tout ce, qui dépend de lui pour faire réussir une affaire si peu importante pour l'Autriche,

sauf à tirer parti de cette complaisance absolue, dans d'autres circonstances où la cour aura besoin de nos bons offices.

Quant aux affaires de la Norvège, le Prince Chrétien fait fautes sur fautes. Il vient de faire une nomination de Grands Chambellans, Grands Maréchaux de la Cour &c. Toutes ces nominations ont causé beaucoup de mécontentement. On a été obligé de lever des impôts pour subvenir aux frais de la nouvelle administration. Les nominations font crier les Grands, les impôts font crier le peuple. Les Norvégiens desertent en foule et la famine commence à se faire sentir dans le pays. Le retard de l'envoyé Anglais pourra nous servir à arriver au moment où l'on commencera à se dégoûter de l'indépendance. La constitution n'est qu'une pièce de circonstance qui ne peut avoir aucune solidité. Je ne l'envoie point encore à Votre Excellence, parce que je ne la possède que puis le § 10 jusqu'à § 36. Dès qu'elle sera complète je Vous la ferai tenir.

Tout ceci nous donne beaucoup d'Espérance. J'avance hardiment que si le Prince Chrétien est plus honnête homme qu'ambitieux, nous l'entraînerons dans le parti le plus sage. S'il est au contraire plus ambitieux qu'honnête, les revers seuls peuvent le guérir. Nous avons à offrir à lui un moyen sûr et glorieux de rentrer dans la ligne des devoirs, à la Nation Norvégienne un sort brillant et une existence certaine. Avec de telles offres il est difficile de ne pas réussir. Cependant je ne veux point anticiper sur les événements et je Vous supplie simplement de croire que rien ne sera négligé pour conduire cette négociation au point de remplir à la fois l'engagement littéral des traités et l'utilité de la patrie.

Daignez agréer l'assurance de la haute considération et du profond respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Comte,
de Votre Excellence
le très-humble et très-
obéissant serviteur

M. Orloff.

P. S. Comme Mr. de Steigentesch écrit absolument dans le même sens il me prie de faire savoir le contenu de mes dépêches à S. E. Mr. le Prince de Metternich, dans le cas qu'il se trouve avec Votre Excellence, parce qu'il adresse ses rapports à Vienne directement.

A S. Exc. Mr. le Comte de Nesselrode,
Secrétaire d'Etat &c.

7.

(268)

Copenhagen ce 20 Juin 1814.

No. 6.

Monsieur le Comte!

J'ai l'honneur de Vous annoncer que l'arrivée de Mr. de Foster, envoyé d'Angleterre, nous permet enfin de passer en Norvège et marcher au but définitif. En conséquence nous fesons déjà nos préparatifs et sous peu de jours Vous pourrez attendre de nous des nouvelles très-positives. Mr. de Foster a été long-tems retenu par des vents contraires et n'a débarqué que le 12 Juin.

Nous savions déjà que Mr. de Morier, autre envoyé Anglais, avait débarqué en Norvège à Christiansand et s'était rendu chez le Prince Chrétien; mais nous ignorions ses instructions. Mr. de Foster nous a communiqué qu'il était chargé de présenter au Prince et à la Diète une note, qui déposerait officiellement contre les fausses assertions dont on s'était servi pour abuser les Norvégiens, par rapport à la connivence de l'Angleterre. Cette note que j'ai lue est bien faite et me paraît positive. Cependant s'il faut dire mon opinion, j'aurais désiré que cette mission se soit faite de concert avec nous, d'autant plus que la manière dont la question a été posée, n'est pas celle, dont nous l'envisageons. Les communications de Mr. de Foster se sont faites avec la plus grande franchise. Il m'a montré ses instructions écrites dans le même sens que les miennes et peut-être plus vigoureuses encore. Les idées sur la connivence du Roi, s'étaient changées à Londres en fortes préventions. Je lui ai montré la manière dont la question se présentait aux yeux de ceux, qui voyaient la chose de près. Il m'a fait epuiser tous les raisonnemens en faveur du Roi et ne s'est rendu qu'à l'Evidence. De cette façon notre opinion est la même à tous et nous nous accordons tous les quatre à regarder le Roi comme absous.

Les instructions de Mr. de Foster portaient que si ses idées convenaient avec les nôtres, il pouvait délivrer de suite ses lettres de créance comme ministre. Mais nous l'avons engagé à suspendre cette déclaration, parce que un ministre Anglais, résident à Copenhague pourrait donner lieu à de fausses interprétations en Norvège.

D'un autre côté la mission de Mr. Morier lui paraissant suffisante, il voulait suivre à la lettre ses instructions, qui ne parlaient pas de son passage en Norvège. Mais nous avons insisté sur ce point et il s'est déterminé à nous accompagner. En effet il était peu convenable, qu'après nous avoir¹ fait attendre si long-tems il voulût nous faire partir tous

¹ Der staar: *avons*.

seuls. Quant aux opérations de Mr. Morier en Norvège elles sont assez positives, mais ne me paraissent pas aussi adroites que fermes. Il a débuté par déclarer qu'il ne se rendait pas près d'un Roi [non]-reconnu, mais qu'il prétendait négocier avec une des personnes, qui avaient le plus d'influence en Norvège. Le Prince Chrétien lui a répondu qu'il ne s'attendait pas à être traité de Majesté. Cette déclaration nous ouvre le chemin de la Norvège, car depuis long-tems, notre unique sollicitude était de savoir si le Prince en nous recevant n'adopterait pas une étiquette qu'il nous était impossible de conserver.

Mr. de Morier a demandé ensuite de faire convoquer de nouveau la diète, pour porter ses propositions à la connaissance de la nation. Ici il y a déjà un peu de reproches à faire. La convocation d'une diète est sujette à bien des retards. Les députés de Drontheim et d'autres parties, ne peuvent arriver que tard à cause de l'éloignement. Si le Prince veut gagner du tems, les retards et la convocation seront interminables. Il valoit donc bien mieux, au lieu de le demander en forme, travailler l'esprit du Prince Chrétien de manière à lui faire envisager cette réunion de la diète comme nécessaire à lui même; alors elle aurait été convoquée dans le plus court délai possible.

De cette proposition de Mr. Morier le Prince, en homme adroit, a tiré de suite deux conséquences, la première c'est qu'il fallait de tems pour la réunion des députés, la seconde c'est qu'il fallait du calme pour la délibération. Il a donc proposé à Mr. de Morier de négocier un armistice avec la Suède, sous la médiation de l'Angleterre. Monsieur de Morier a rejeté comme il le devait cette proposition singulière; mais il s'est laissé prendre à une autre assez insidieuse. Le Prince avait préparé des députés pour les envoyer à Londres, déposer au Parlement l'expression du voeu national qui le portait au Trône de Norvège. Mr. de Morier a cru, qu'il était avantageux pour travailler l'opinion publique de voir revenir sans succès les députés de la diète; mais il n'a pas vu, que jusqu'au retour de ces députés, le Prince avait mille prétextes pour gagner du tems. Heureusement Mr. de Morier a fait cette démarche sans consulter personne et nous ne sommes pas tenus à nous rapporter entièrement à sa décision.

Le retard de l'envoyé Anglais, sa proposition de nous laisser partir sans nous accompagner, et enfin la faute commise par Mr. de Morier jetterait un peu de défiance dans l'esprit de mes collègues. Pour les tranquilliser j'ai engagé Mr. de Foster d'écrire de suite à Mr. de Morier, d'arrêter toutes ses démarches jusqu'à notre arrivée, et pour ne point le blesser, je l'ai motivé par la liaison nécessaire qui existait entre les

affaires de Norvège et de Dannemarc, liaison dont Mr. de Morier ne pouvait pas être bien instruit.

Pour juger Mr. de Foster je ne saurais le faire avec beaucoup de certitude. Quelques Phrases jettées par lui dans des moments d'épanchement pourraient faire croire que ses idées sur la Norvège sont très-peu sévères: »Notre mission n'est que chevaleresque« ... »Aucun intérêt national n'est mêlé dans cette affaire; il n'y a que la parole des souverains qui est engagée« ... »La Norvège indépendante a une existence innocente qui ne peut faire de mal à personne«. Cependant il est un des plus ardents à hâter son départ. Il parle de ne pas sortir des quinze jours laissés au Prince pour se décider, malgré les opérations de Mr. de Morier. Il me demande d'écrire pour que nos frégates concourent avec les leurs pour le blocus exact. De ce double langage je conclus que ses opinions particulières sont contraires aux instructions de son gouvernement. Généralement parlant Monsieur de Foster est un homme fin, qui joint à beaucoup d'esprit, beaucoup d'art et d'habitude. Il observe bien et parle avec facilité. Toutefois quelques idées qu'il puisse avoir, il ne saurait rejeter les miennes sur les affaires de la Norvège, car elles ne sont certainement pas destructives des intérêts de l'Angleterre. Au contraire j'espère que comme les plus intéressés, nous serons bientôt les plus d'accord et ce n'est qu'en réunissant les avantages de la Grande Bretagne à ceux de ma patrie que j'espère conduire les affaires à une fin satisfaisante.

J'ai l'honneur de joindre ici quelques pièces venu[e]s de Norvège, qui

(L)	} pièces ci-jointes	m'ont été communiquées et qui serviront à Vous montrer l'Esprit
(M)		qui anime le Prince et la diète, et une note de Mr. de Rosen-
(N)		krantz avec la copie de notre réponse et la demande des
(O)		passports.
(P)		

(Q) Nous avons tous diné aujourd'hui chez le Roi et eu notre audience de congé. Le Roi est encore très-agité, mais plus confiant dans son sort. Loin de se plaindre, il convient que la fermeté de mon langage a servi à son propre bien, en lui faisant rejeter toute hésitation qui pouvait le compromettre par une fausse intreprétation. Je lui ai parlé de mes espérances pour la ratification de Sa paix avec la Russie et nous nous sommes quittés très satisfaits l'un de l'autre.

Apropos de cette ratification je crois devoir faire une observation. Il est possible qu'on réitère à Mr. de Foster l'ordre de délivrer ses lettres de créance. La nouvelle de la ratification devrait venir en même tems. Il n'est ni de notre digneté ni de notre intérêt de rester en arrière pour faire du bien. Cependant si l'on pouvait encore suspendre l'expédition

de cet ordre à l'Envoyé Anglais, jusqu'à l'Eclaircissement total de l'affaire, c'est ce qu'il y aurait de plus prudemment pensé.

Mrs. de Steigentesch, Martens et moi, nous partons par Elsenor, Helsingbor, Gothenbourg et peut-être Vennersborg, où nous nous aboucherons avec le Prince Royal de Suède, s'il y est, ou Mr. le Baron de Essen, qui commande l'armée. Mr. de Foster par[t] sur la frégate Anglaise, qui l'a amené ici, aujourd'hui même et nous comptons nous mettre en route demain. Nous nous réunissons tous à Gothenbourg d'où nous suivrons (sic) par terre usqu'à Christiania. L'Affaire peut encore durer un mois. Je Vous prie de vouloir bien m'avertir où je dois diriger mes dépêches et de ne pas me refuser les secours de la créditve que je Vous ai déjà demandée.

Agréez l'expression de la haute considération et du profond respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Monsieur le comte,
de Votre Excellence,
le très-humble et très-
obéissant serviteur
M. Orloff.

8.

(269)

Christiania le 1. de Juillet 1814.

No. 7.

Monsieur le Comte.

Je suis parti de Copenhague le 22. de Juin à 5 heures du matin avec Mr. de Martens; nous nous sommes rendus à Gothenbourg le 24., où nous avons trouvés nos deux autres Collègues.

Ayant besoin de quelqu'un qui puisse m'aider dans un pays où je ne connaissais ni la langue, ni les usages, j'ai engagé Mr. Brunet, Consul-général de Russie en Norvège à m'y suivre. Mr. de Brunet était depuis quelque-tems rapellé de sa place à cause des événemens politiques et se trouvait à Gothenbourg sans occupation; je prends sur moi toute la responsabilité de son voyage. — Nous sommes partis de Gothenbourg le 25. tous ensemble, mais nous ne pouvions voyager avec rapidité à cause des politesses sans nombre dont les Suédois nous accablaient. L'esprit général qui anime l'armée est un esprit de chevalerie et de patriotisme; ils regardent l'honneur national intéressé dans cette guerre, et sont déterminés à employer tous leurs efforts pour réduire la Norvège. On a mis beaucoup d'art dans les moyens dont on s'est servi pour

enflammer le patriotisme de la nation. Tous les officiers Généraux Suédois parlent le même langage; mais les subalternes ne laissent pas que¹ de redouter la guerre, et ne désirent pas beaucoup de s'engager dans les rochers de la Norvège.

A Venersborg quartier général de Mr. le Maréchal d'Essen où nous arrivâmes le 26. au soir, nous passâmes la journée du 27. Comme nous sommes employés particulièrement pour les intérêts des Suédois, nous n'avons pas cru devoir nous refuser à leurs instances. Ils ont utilisé pour eux notre séjour, en cherchant à connaître nos intentions, et à nous faire partager leurs idées. — Le Maréchal Essen est un homme plein de douceur; il représente très-bien, et sa conversation est communicative. On voit trop qu'en parlant il suit des instructions données, et non ses propres idées. Il a été désigné pour Gouverneur Général de la Norvège, et l'on ne pouvait certes choisir un homme plus conciliant des formes et de caractère; il est estimé en Suède comme en Copenhague où un Suédois est difficilement estimé.

Le matin du 27. le Maréchal d'Essen s'est rendu chez moi. Il m'a entretenu d'une prétendue entrevue entre Lui, le Prince Royal de Suède et l'amiral de Sederström (sic), qui commande la flotille. Le Prince doit avoir énoncé clairement que son dessein n'était pas d'attendre long-tems pour attaquer. L'amiral Sederström doit avoir répondu sur sa tête du succès de la bataille navale, qui doit précéder toutes les autres opérations. En effet les chances sont pour les Suédois. La flotille Norvégienne occupe une position entre les isles Valhörene (sic) et la Côte, ayant en dos le port de Friderichstadt, elle est composée d'une 40^{me} de Chaloupes canonnières et 7. Bricks de guerre de 16 à 18 Canons. Le canal qui conduit à cette position a 30 brasses de profondeur de sorte que les plus gros vaisseaux peuvent y manoeuvrer. Les Suédois doivent avoir rassemblé à Strömstadt une flotille de 50 Chaloupes canonnières, 5. bricks de guerre, 4. frégattes et 8. vaisseaux de ligne. Les frégattes et les vaisseaux de ligne donnent un tel avantage aux Suédois, que les chances ne sont plus douteuses. — Les espérances des Norvégiens résident dans l'habileté de leurs officiers de mer, l'adresse de leurs matelots, et le mauvais état des vaisseaux Suédois. Deux de ces vaisseaux stationnés l'année passée devant la rade de Copenhague, étaient si vieux et si usés que les officiers de marine Danois avec la lunette d'approche voyaient la pompe aller tout le long de la journée, presque sans interruption. — Après cette affaire navale qui doit ouvrir les opérations de la guerre les

¹ Tilføiet over Linien, uden at noget er udstrøget.

troupes Suédoises, formées en deux armées, doivent pénétrer dans le pays; l'une, commandée par le Maréchal d'Essen, est forte, dit on, de 22 mille hommes, et l'autre sous le Prince Royal lui-même montera à 28, ce qui donne un total de 50 mille hommes. — Une partie de l'armée doit s'embarquer aussitôt après l'affaire navale et débarquer en dos de toutes les positions Norvégiennes aux environs de Moss. — Le calcul des forces Suédoises est un des objets sur lequel (sic) le Maréchal Essen s'est le plus étendu, et qu'il a pris à tâche de prouver sans y être obligé par aucune objection de mon côté, ce qui me fait croire que le calcul est exagérée. Le mien porte les forces Suédoises à 40 mille hommes, après la réunion de celles qui avaient été employées en Allemagne.

Le plan d'opération est assez bien conçu et paraît satisfaisant; il est soumis tout entier au succès de la bataille navale. Si les Suédois ne sont point les maîtres de la mer, leur approvisionnement sera très-difficile et leurs succès éphémères. Les principaux obstacles qu'ils rencontreront, sont d'abord le passage de la frontière à Svinesund et le passage du Glommen, fleuve rapide et large, qui forme la grande communication du midi de la Norwège. Friderichstadt et Friderichstein sont deux forts qui ne sont importants que par leur situation. On peut les bloquer tous les deux avec 3000. hommes; ils ont chacun 800 hommes de garnison. — Les forces Norvégiennes consistent à peu près en 22 mille hommes de troupes réglées dont 6/m d'excellens chasseurs commandés par le Général Staffeld. Ce corps a beaucoup de renommée pour son adresse et sa bravoure. On prétend que leur plan de campagne consiste à se retirer derrière le Glommen, où est leur point de concentration. Par un édit du 9 de Juin le Prince Chrétien a ordonné la levée du Landstorm. Cette opération a été faite au moment où le retour du Prince Royal de Suède a été connu.

Après cette communication du Maréchal, il m'a dit que tout était prêt pour l'attaque, mais avant que de s'y engager, il désirait connaître mon opinion. Je lui ai répondu que je ne pouvais là-dessus donner aucun conseil, que c'était aux Suédois à balancer leurs intérêts, que notre mission était une espèce de sommation basée sur des motifs importants de reddition, qu'ils doivent juger eux mêmes, d'où ils pourraient tirer plus de fruits, de notre négociation, où d'un succès militaire: Je lui ai observé en même tems que j'ignorais comment on prendrait en Angleterre et autre part cet essai offensif, sans attendre le résultat de notre mission, mission ai-je ajoutée qui a été proposée et négociée par Mr. de Veterstedt, à toutes les Cours alliées et dont il annulerait totalement l'effet si les chances toujours douteuses tournaient à l'avantage des Nor-

wégiens. La rapidité avec laquelle il se rendit à mes raisons, m'a prouvé que le projet de l'attaque n'était qu'une rodomontade. — Il parût satisfait de moi et des espérances que j'avais conçu de ma Négociation. Il s'étendit long-tems sur la générosité de l'Empereur notre Auguste Maître, et montra beaucoup de défiance sur l'Angleterre et la mission de Mr. de Morier.

Le lendemain, 28. Juin nous partîmes pour Strömstadt, accompagnés du Général Suédois Mörner, et le lendemain 29. nous passâmes en Norvège, où le Général nous remit entre les mains d'un Major Norvégien. — Le même jour nous couchâmes à Moss, et le lendemain, 30. nous arrivâmes à Christiania.

Mr. l'amiral de Bille, commissaire Danois avait reçu de la Suède la permission de venir avec nous; nous ne crûmes pas devoir nous y opposer.

Daignez recevoir les assurances de la haute considération et du profond respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Comte,

de Votre Excellence

le très-humble et très-
obéissant serviteur

M. Orloff,
Général-Major.

A Son Exc. Monsieur le Comte de Nesselrode,
Secrétaire d'État &c. &c.

9.

(270)

Christiania le 3. Juillet 1814.

No. 8.

Monsieur le Comte!

Le jour même de notre arrivée nous envoyâmes un[e] note très-courte à Mr. de Haxthausen pour demander une audience en commun. Le Prince la fixa à 3 heures et nous invita à diner. Nous étions convenus de refuser le diner par ce que la familiarité de Mr. de Morier avait fait une mauvaise impression. Mr. de Foster refusa aussi un logement qu'on lui avait fait séparément préparer, et nous nous arrangeâmes tous, tant bien que mal, dans la même maison qui avait été arrangée pour nous. — Ce refus du diner produisit dès notre arrivée un très-bon effet, et les bruits de la ville nous prouvèrent bientôt qu'on commençait à regarder notre mission comme sérieuse.

Le 1^{er} Juillet à 3 heures après-midi, nous nous rendîmes à Lade-gaardsøen, campagne située à une lieue de la ville et occupée par le

Prince. — Il nous reçut entouré de ses conseillers d'état, Mr^s de Rosenkrantz, frère du ministre de Danemarck, Sommerhielm, Collet et Tancke. Mr. de Haxthausen était aussi présent. J'étais chargé de porter la parole; Je m'adressai au Prince et lui dis en peu de mots, que nous étions les envoyés des quatre Puissances qui ont garanti le traité de Kiel, que par ce traité la cession de la Norvège était irrévocablement résolue. Que les souverains, occupés de fixer le nouveau système d'équilibre politique, regardent cette cession comme une des bases de ce système. Que d'un autre côté la Suède a porté à la cause des sacrifices, dont il était juste de l'indemniser aux dépens de ceux qui avaient soutenus (sic) la cause des ennemis de l'Europe et que la Norvège était une branche d'indemnité qu'il était impossible de remplacer par aucune autre. Que cependant ces mêmes souverains par un effet de leur modération n'avaient voulu employer les armes qu'après avoir épuisé les moyens de persuasion. Que le bonheur de la Nation Norvégienne était une de leurs plus chère sollicitude (!), et qu'ils étaient prêts à interposer leurs bons offices pour fixer les immunités du peuple Norvégien, pourvu que tout fût basé sur la réunion pacifique avec la Suède. — Dans le même moment Mr. de Steigentesch, chargé de la lettre du Roi de Danemarck, la présenta au Prince et dit: «Voici, Monseigneur, la lettre que le Roi de Danemarck, Votre Maître, Vous adresse»

Ici la conversation devint générale, le Prince s'étendit sur les préjugés nationaux et la haine des deux peuples. Il dit que le voeu de la Nation, et non son ambition l'avait porté au Trône, que son honneur était engagé, que son serment le liait, et que quelque soit le danger qui le menace, en mettant sur la balance l'honneur et la vie, l'honneur devait l'emporter.

J'applaudis à la noblesse de ce sentiment, et je lui dis que tout ce qui pouvait sauver son honneur, nous étions prêts à le faire. Il me répliqua qu'il ne pouvait remettre la couronne qu'entre les mains de la Nation, qu'il fallait convoquer une diète, et à cet effet signer une trêve. Je saisis le mot de trêve et lui demandais des garanties; «Ces garanties, — dis-je, doivent être basées sur la supposition d'une campagne heureuse pour la Suède». Il voulut entrer dans des détails; nous nous sommes entranchés (sic) dans nos instructions, en avançant que toute idée de trêve dépassait même les pouvoirs dont nous étions revêtus, et que ce n'était que par égard pour Lui que nous sommes entrés dans cette discussion.

Dans le cours de l'audience j'eus occasion de parler des deux choses importantes, 1^{mo} de prouver par la réunion du congrès à Vienne que les Puissances n'avaient jamais eu tant d'intérêt à être unies, et que s'ils

s'accordaient sur des intérêts bien plus majeurs, la Norvège ne serait jamais pour elles une pomme de discorde. 2^{do} D'insister sur les intentions des Puissances par rapport au bonheur intérieur de la Norvège, pour laquelle je l'engageais à présenter tous les rêves de son imagination, et de son amour pour le peuple. L'audience finit alors et il nous demanda la liberté de discuter la réponse avec son conseil. — Pendant que nous parlions il était souvent décontenancé, l'illégitimité de ses démarches pesait sur sa conscience, et le danger de sa situation se présentait à son esprit. Quand je lui dis : « Monseigneur, Vous n'êtes point sur un lit des roses », Il me dit : » Je le sens bien ; mais je ne dois point abandonner mon peuple, ni par calcul, ni par pusillanimité ; » ni le perdre, ais-je repris, par obstination. Le premier de Vos devoirs est de le rendre heureux ; que ce soit en régnant ou en abdiquant, c'est égal », — « Cela est vrai, répondit-il, et dans tout ce que je ferai entreprendre, je ferai abnégation d'amour propre. »

L'idée que nous emportâmes de cette première entrevue fut à l'avantage du Prince. Il nous parût honnête homme dans toute l'étendue du terme ; le bonheur de la Norvège est sa grande sollicitude. Pour lui-même il se regarde avec raison comme celui qui a empêché l'anarchie dans ce pays. — La haine nationale est portée ici à son comble contre les Suédois ; cette haine est l'unique idée qui soutient le patriotisme dans les grands comme dans les petits. Ils ne peuvent parler des Suédois sans horreur pour ainsi dire, et presque sans mépris. Je n'ai jamais vu un préjugé ni plus enraciné ni plus général.

La manière forte dont nous avons parlé a paru déconcerter également le Prince et ses Conseillers. Ils ne s'attendaient nullement à ce langage sévère, mais à une discussion politique ; ainsi toutes les idées du Prince furent brouillées par la fermeté de nos réparties, et il ne trouva d'autre moyen d'échapper à sa confusion que de remettre sa réponse à un autre jour.

Le lendemain, 2. de Juillet je reçus de bonne heure un message du Prince qui me pria de passer chez lui. J'y allais ; je le trouvais fort agité, il me parla des intérêts de la Russie, qui ne pouvait aggrandir la Suède sans s'affaiblir. Je le rassurais en souriant sur les dangers de ma patrie. Je lui dis que la Russie ne pouvait pas craindre dix Norvèges réunies à la Suède, que d'ailleurs ces discussions étaient hors du sujet, et que, soit bonne ou mauvaise politique, L'Empereur mon Maître avait garanti la cession, et ce qui importait le plus à un Russe, c'est que la parole de son Souverain soit sacrée aux yeux de tout le monde, et ne soit point une pensée sans vie et sans effet.

Il parût plus attentif, et demanda des conseils; il m'a dit que son parti était pris, et qu'il n'était point assez téméraire pour croire qu'il pût résister à l'Europe entière. Cette manière de parler me donnant plus de latitude (sic), j'entrais dans sa situation, Je plaignis Sa destinée, mais je ne lui dissimulais pas que le titre de Roi qu'il avait accepté, était une faute, et qu'il fallait l'expier. — Je Lui parlais surtout militairement. Je Lui prouvais que faisant abstraction de tout secours étranger, la Suède par sa population et sa position finirait par l'accabler. Je lui citais l'axiome si connu que celui qui ne peut que se défendre finit par être la victime des attaques. La position de l'armée Norvégienne est telle qu'elle ne peut s'écarter de la mer — sans manquer de vivres et de munitions, ni s'appuyer à elle sans être réduite à y être acculée.¹ Je rapprochais l'état actuel de la Norvège de celui où, unie avec le Danemarc, elle était maîtresse de la mer, et où les forces Suédoises étaient divisées, et résumant mes idées je finis par conclure que les Suédois conquéreraient le midi, et que le Nord affamé se rendrait sans combat.

Mes raisonnemens produisirent en apparence (?) beaucoup d'effet; il me conjura, presque les larmes aux yeux, d'entrer dans sa situation, et de ne pas Lui refuser mes conseils. Je Lui demandais la permission de revenir le sur-lendemain avec un travail que j'aurais fait pour lui.

Ce Prince est vraiment touchant; on voit qu'il a été entraîné. Il joint à une belle figure où se peint la bonté la plus intéressante, une conversation animée et pleine de maximes nobles et généreuses. Il m'a dit: «Quand un petit Souverain comme moi a perdu la confiance de ses sujets, il a presque tout perdu.» Une autre fois: «Dieu m'est témoin, que je n'ai eu d'autre ambition que celle de rendre la Norvège heureuse. Si Vous saviez, a-t-il ajouté, comme ce peuple m'aime, Vous me pardonneriez de l'aimer à mon tour.» Cette fois il parût encore plus près de notre but que dans la première conversation et je commençais dès lors à ne pas désespérer du succès.

J'ai chargé Mr. Brunet de rassembler toutes les pièces officielles (A)² qui ont paru depuis quelques-tems, et de faire un tableau historique et politique des événemens en Norvège à l'usage de Votre Excellence. Ce travail contient aussi quelques réflexions sur l'esprit qui règne en ce pays. Il a très-bien saisi mon idée et son mémoire que je joins ici peut Vous donner une idée très-juste de tout ce qui s'est passé.

¹ Ordet er ikke ganske sikkert.

² Tilføiet i Margen.

Daignez agréer l'assurance de la haute considération et du profond respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Comte,
de Votre Excellence
Le très-humble et très-
obéissant serviteur

M. Orloff,
Général Major.

A Son Excellence Monsieur le Comte de Nesselrode
Secrétaire d'état &c.

10.

(271)

Christiania le 17 Juillet 1814.

No. 9.

Monsieur le Comte!

Le 4. Juillet je passai chez le Prince les 1. et $\frac{1}{2}$, j'y restais jusqu'à près 6. heures du soir. Mes collègues, avertis des résultats de ma première entrevue, approuvèrent la marche que je suivais.

Je m'étais muni d'un travail que j'avais fait pour le Prince. C'était un modèle de lettre à Sa Majesté Suédoise, dans laquelle il lui disait qu'il était prêt à défendre la Norvège tant qu'il avait une ombre d'espérance, mais que la volonté de l'Europe s'étant prononcée, il cédait à la nécessité, qu'il voulait sauver la nation et non régner sur elle. Cette lettre finissait par engager sa parole d'employer tout son crédit sur le peuple pour l'engager à cette réunion, si le Roi de Suède consentait à la trêve — nécessaire pour la réunion de la diète, et aux bases d'union qu'il proposait. Ce double travail des articles de la trêve, et des bases d'union, je les avais également faits.

La lettre plût au Prince, il me dit qu'il s'étonnoit de me voir saisir si bien l'esprit qui l'animait. Il me la demanda comme modèle d'un travail qu'il allait faire. Quand (!) aux propositions de la trêve, les principales roulaient sur la reddition de 3. places fortes. Il opposa la plus forte résistance. Il me dit que je ne connaissais pas assez la haine qui existait entre les deux Nations, et qu'en proposant de livrer ces places aux Suédois c'était allumer la sédition, et exaspérer les Norvégiens contre la Suède et contre lui-même, et qu'il préférerait les malheurs d'une guerre aux horreurs d'une guerre civile. Je lui répliquais que nous, nous (sic) ne pouvions pas porter d'autres propositions aux Suédois, que la levée du blocus stipulée dans les mêmes articles calmerait l'effet que

la reddition des places fortes aurait produit. Mais malgré tous mes raisonnemens, il persista dans son refus, et proposa de les faire occuper par les troupes des alliées de la Suède. Une semblable tournure m'engageait trop avant. Je lui parlais alors du désir que nous avions de donner à la Norvège la constitution la plus indépendante, et que pour produire cet heureux résultat, il fallait nécessairement que notre première démarche méritât la confiance des Suédois, qu'en conséquent c'est à leurs troupes seules qu'on devait remettre les places. Je voulais éviter de dire que nos troupes n'étaient pas encore présentes. Mais il s'obstina toujours à dire que la guerre civile était le fruit inévitable d'une pareille cession. Il ajouta : »Je l'écrirai au Roi de Suède; mais croyez Vous qu'en avouant ce fait, ce ne soit pas une raison pour lui d'insister?« Je lui remarquais que notre présence devait inspirer de la confiance, et que nous ne permetterions à aucun des partis intéressés de faire des instances abusives.

Quand (!) aux bases d'union, je les avais fait libérales. Je parlais d'un Vice Roi Norvégien de naissance; Il me répliqua avec candeur, qu'il ne connaissait personne qui pût remplir cette place, et me fit une offre qui certainement n'est pas ambitieuse, celle de rester en Norvège sous quelque titre que l'on voulût, et de diriger l'administration après la réunion. Il-y-avait dans cette offre une abnégation d'amour propre, vraiment héroïque. Il finit par me dire qu'il vallait mieux pour la tranquillité du pays un bon gouverneur Suédois qu'un Norvégien.

Je parlais après de ne pas faire sortir les troupes Norvégiennes de la Norvège. Il me reprit encore, et me dit qu'une fois la réunion faite, il était juste d'employer les Norvégiens comme les Suédois à la défense de la Péninsule. J'eus presque honte d'avoir voulu séduire un homme aussi droit par des propositions insidieuses, et je conçus plus d'estime pour lui, en voyant qu'il méritait plus de confiance.

Cette conversation qui dura plus de 4. heures, nous mit d'accord sur plusieurs points, et m'inspira plus d'espérance encore. — Le Prince retint mon projet, et me promit de travailler sur ce modèle toutes les propositions qu'il pouvait faire aux Suédois.

Mes collègues reçurent mes confidences, et partagèrent mon espoir. Le lendemain le Prince m'écrivit une lettre que je joins-ici; comme dans cette lettre il se rétractait sur beaucoup de points qu'il m'avait accordé dans la conversation, je le lui témoignais dans ma réponse, et Mrs. de Steigentesch et de Foster qui furent appelés chez Lui, le lui dirent de vive voix.

Le 6. j'eus encore une audience. Je dis au Prince qu'en se rétractant il m'avait compromis vis-à-vis de mes collègues. Il répondit que sa lettre n'étant point officielle, il y rendoit compte moins de ce qu'il prétendait que de ce qu'il auroit voulu faire. Je le travaillai sur les mêmes idées. Cette audience dura peu.

Le 7. pour ne pas lui donner le moyen de rejeter sur nous ses rétractations, nous lui adressâmes la note officielle ci-jointe, dans laquelle nous insistons sur tous les points qui peuvent être de quelque importance et nous en envoyâmes une copie au quartier-général du Maréchal Essen afin que les Suédois eussent connaissance de nos démarches.

Dans l'intervalle je reçus une lettre du Baron de Strogonoff de Stockholm, qui me faisait part de la satisfaction qu'éprouvait le Prince Royal de toutes les démarches que nous avons faites en Danemarck. Dans ma¹ réponse je tâchais de prévenir l'opinion des Suédois sur l'occupation des places fortes, et je travaillais ce thème: »Que dans ces circonstances pour la Suède la politique la plus généreuse était aussi la plus sage«. C'est une grande vérité, et il faut être en Norvège pour l'apprécier. Si les Suédois insistent, c'est par leur propre faute qu'ils auront tout gâté.

Les affaires restèrent en cet État jusqu'au 13. Le Prince travaillait journellement avec son conseil. Nous eûmes encore quelques audiences dans l'intervalle, mais elles furent de peu de conséquence. Enfin le 13. nous reçûmes de la Part du Prince les pièces cy-jointes:

- 1^o trois notes, marquées chez lui des lettres, A, B, C, et contre-marquées chez moi de D, E, F.
- 2^o La lettre au Roi de Suède, marquée G, et contenant les bases d'armistice, marquées H, les bases d'union, I, et la constitution avec les changemens, K.
- 3^o La lettre au Prince Royal de Suède, L.
- 4^o Enfin la lettre au Roi de Dannemarck, M.

Nous avons répondu à ces pièces par une note du 15. du courant, dont j'ai l'honneur de joindre ici la copie.

L'examen des pièces cy-jointes ne peut donner à Votre Excellence des idées justes sur la bonne foi du Prince Chrétien, qu'autant que Vous serez bien persuadé que la haine entre la Suède et la Norvège est portée à un point excessif, et qu'il n'est pas maître lui-même de modérer la prévention autant qu'il le voudroit.

¹ Rettet fra *unc.*

Comme l'expédition originale des pièces étoit retardée parceque le Prince est seul capable de rédiger en Français et qu'il n'a aucun aide, nous avons employé le tems qui restoit à insister sur la publication de nos notes et à obtenir que des commissaires Suédois assistent à la diète. Le Prince en a pris l'engagement par écrit. Il a consenti surtout au dernier point avec tant de grâce que nous ne pouvons pas douter de sa franchise. En général, Monsieur le Comte, Vous remarquerez facilement que l'Europe a été abusée sur le compte de ce Prince, comme sur beaucoup d'autres objets.

Si j'avois eu la précaution de me munir d'un chiffre en partant, j'aurois pu satisfaire mieux l'intérêt que ma cour doit prendre à cette affaire. Vous auriez vu que, très-simple au premier abord, elle a pris depuis un caractère de complication qui a rendu la négociation très-difficile et mes instructions insuffisantes. Maintenant où nous touchons au dénouement, il m'est permis de dire que je l'ai en partie conduite au but et j'espère ne pas la finir sans avoir rendu à ma patrie un service véritable.

Daignez agréer les assurance[s] de la haute considération et du profond respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Comte,

De Votre Excellence

Le très-humble et très-
obéissant serviteur

M. Orloff,

Gén: Major.

P. S. Ayant reçu toutes les pièces le 18. Juillet au matin, nous sommes partis le même jour de Christiania et c'est de Udevalla en Suède que j'ai l'honneur de Vous adresser cette dépêche du 20. du courant.

A Son Excellence Monsieur le Comte de Nesselrode

Ministre Secrétaire d'État &c.

11.

(272)

Uddewalla le 26 Juillet 1814.

No. 10.

Monsieur le Comte!

Dans mon dernier numéro j'ai eu l'honneur de rendre compte à Votre Excellence de tout ce que nous avons fait à Christiania et de notre retour à Udevalla.

Pendant notre voyage Mr. de Martens avait reçu de Mr. le Maréchal Essen une lettre A'', adressée à Christiania, et qui étoit tournée d'une manière assez singulière. Il y répondit par une lettre B'', à la quelle je

crus devoir joindre une de ma main marquée C". En effet l'occupation de la presqu'isle Danoise contrarioit absolument nos vues et la négociation n'étant pas terminée encore, il n'était pas tems de fermer au Pr: Chrétien la retraite, par la menace de renverser son trône héréditaire. Nous accompagnâmes ces lettres de celles du Pr: Chrétien adressées au Roi de Suède et au Prince Royal, avec une copie de notre du 15 Juillet, en réponse aux communications qui nous avaient été faites à Christiania.

Le 22 Juillet le Prince Royal arriva à Udevalla. Nous avions préparé une Note D" avec communication de quelques pièces officielles que nous avions reçues du Pr: Chrétien et des articles additionnels à la trêve.

Le soir nous fûmes priés de nous rendre tous chez le Prince Royal. Il nous reçut dans son cabinet; il était seul avec le Maréchal Essen. Il débuta par une sortie vive contre le cabinet Danois. Comme personne de nous ne répondait, car nous étions convenus que toute question relative à la Cour de Copenhague était pour le moment étrangère au but, il se calma pendant quelque tems pour s'animer bientôt contre le Prince Chrétien qu'il accable de noms injurieux. Nous nous permîmes de lui faire quelques observations par rapport au Prince Chrétien. Nous lui protestâmes que sa conduite était beaucoup plus condamnable que son caractère n'était mauvais. Le Prince était si irrité que quelques phrases semblables lui fournirent l'occasion de s'élever contre la manière, dont nous avions négocié et passant tout d'un coup aux interrogations il nous demanda si nous n'avions pas reçu de nouvelles instructions? Cette singulière question ne méritait pas une réponse sérieuse. L'un de nous lui dit en souriant que nous avions reçu — nouvellement, l'ordre de contracter une alliance offensive et défensive avec le nouveau Roi de Norvège. Cette réplique lui fit sentir que l'apostrophe avait été trop vive et il changea de matière.

Les conditions du Prince Chrétien lui parurent inadmissibles. Il s'éleva contre l'abdication conditionnelle. Nous lui représentâmes que dans la situation où se trouvait le Prince Chrétien, il ne pouvait pas, sans se déshonorer, dire du premier moment, qu'il abandonnait, sans condition, une nation à qui il venait de se lier par un serment solennel, qu'il était très-aimé d'un peuple, très capable de haïr, qu'il était peu maître d'une nation prévenue et passionnée et que si l'on voulait la réunion pacifique il fallait d'abord accoutumer peu à peu les Norvégiens à l'idée doublement pénible de quitter un Roi qu'ils adoraient pour se ranger sous une domination qu'ils détestaient.

Le Prince Royal passa à l'article des forteresses. Il s'étendit sur l'honneur Suédois et s'adressant au Maréchal Essen il parla avec beau-

coup d'éloquence sur les reproches que les Suédois seraient en droit de lui faire, s'il acceptait les conditions du Pr: Chrétien. C'est en vain que nous lui représentâmes que le Prince ne pouvait pas, sans risquer de révolter contre lui l'armée et la nation, accepter des garnisons Suédoises, que sa flotte en occupant Val-ærne était Maîtresse du port de Friderichsstadt, que Friderichssteen, place frontière et évacuée, était beaucoup plus près des troupes Suédoises que des Norvégiens, obligés de se retirer derrière le Glomen et que par conséquent ces deux places étaient de fait entre ses mains. C'est en vain aussi que nous voulûmes lui faire entendre que l'occupation de ces mêmes places par les troupes alliées sous ses ordres était une garantie certaine de leur possession. Renfermé dans le même cercle d'idées confuses de devoir et de l'honneur, Le Prince Royal s'obstina à rejeter toutes les propositions pour la réunion pacifique, sans apporter aucune raison péremptoire et en en appelant toujours au Maréchal Essen, qui, comme de raison, était toujours de son avis.

Le lendemain 23., nous eûmes encore une audience, qui se prolongea de Midi, à 5 heures du soir. Cette fois le Prince, plus animé encore contre le cabinet Danois et contre le Pr: Chrétien, reconnût du moins la réalité de nos efforts et se rendit à cette observation que notre mission avait ajouté aux moyens des armes qu'il avait toujours entre les mains, une voie de conciliation, dont il nous témoigna sa reconnaissance.

Nous reçûmes dans l'intervalle une lettre de lui dont j'ai l'honneur de joindre la copie E". Le Roi arriva dans la soirée.

Le Lendemain 24., nous eûmes une audience de Mr. le Comte d'Engeström. Il nous répéta ce que le Prince avait dit et le soir nous reçûmes une Note avec 2 apostilles, marquées F". Nous y répondîmes par la Note du 25 avec une Apostille — marquée H", et nous y joignîmes notre lettre au Pr: Chrétien, marquée G". Nous avons cru devoir refuser officiellement la copie de la lettre au Roi de Dannemarc, mais nous l'avons donnée confidentiellement au Prince Royal.

Le 25. nous fûmes présentés au Roi et à la Reine. La conversation ne fût pas longue. Le Roi nous dit qu'il avait pris la résolution de se mettre à la tête de sa flotte et qu'en conséquence il devait s'embarquer dès le commencement des hostilités.

Nous allâmes de chez le Roi prendre congé du Prince Royal. Le Prince nous remercia de tous les efforts que nous avons faits, et reconnût que nous avons conservé les intérêts de la Suède dans tout le cours de la négociation. L'Accord qui régnait dans tout ce que nous disions ne laissa pas, je crois, d'embarasser un peu le Prince. Il parût craindre que nous ne rapportions à nos cours respectives, qu'il désirait la

guerre (ce qui est vrai) et que la déposition conforme de quatre témoins désintéressés ne nuisit aux intérêts de la Suède. Il crut donc devoir nous flatter. Les phrases portaient un caractère complimenteur surtout quand Elles s'adressaient à Mr. Foster ou à moi. Peu à peu la suite des idées nous entraîna dans une discussion plus sérieuse et la plume à la main nous rédigeâmes devant le Prince les nouvelles propositions au Pr: Chrétien, propositions qui étaient autant d'amendemens même à notre note du 7 Juillet, que cependant il avait eu, à plusieurs reprises, l'air de nous reprocher. C'est ainsi que fut amené notre second voyage en Norvège.

Le lendemain 26. Juillet nous reçûmes ces points officiellement de Mr. de Engeström par sa note, marque I'' et nous nous résolûmes à nous mettre le même jour en route pour la Norvège.

Je m'abstiens ici de toute réflexion sur cette partie de notre mission. Soit volonté, soit imprudence, le Prince Royal a tellement développé son système qu'il nous est impossible d'en douter. Je me réserve d'en donner connaissance dans la suite. Daignez agréer l'assurance de la haute considération et du profond respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Comte,

De Votre Excellence

Le très-humble et très-obéissant serviteur

M. Orloff.

Général Major.

A Son Excellence Monsieur le Comte de Nesselrode.

12.

(273)

Gothembourg le 31 Juillet 1814.

No. 11.

Monsieur le Comte.

Nous partîmes pour la Norvège le 26. au matin, et nous nous rendîmes le même jour à Friderichs-hall, où l'on avait dit que le Prince Chrétien se trouvait; le 27. nous continuâmes notre route pour Moss; le Prince y était. Il nous fit remettre une réponse (K.'') à la lettre que nous lui avions écrite d'Uddewalla, et dont la copie est jointe au No. 10 de mes dépêches. L'audience fut fixée au lendemain 28. à 9 heures du matin, et nos chevaux de retour furent commandés pour 11 heures. Notre projet était, pour paralyser tous les reproches de négociation avec un Prince rebelle, qu'on pouvait nous tenter, de faire de ce dernier essai une simple sommation vigoureuse et rapide.

Le Prince Chrétien se renferma dans les mêmes raisonnemens. Il prétendit que sa volonté était réelle et inébranlable de quitter la Norvège si les propositions qu'il avait faites, avaient été acceptées. Il se refusa de nouveau et avec plus de force que jamais, à l'entrée des troupes Suédoises, et finit par nous dire que tout en connaissant le danger de sa position, il mettait son espoir dans la justice de sa cause.

Le Prince en est vraiment persuadé, c'est là ce qui constitue sa force, car naturellement il n'a en partage qu'une caractère peu ferme. L'amour de l'honneur est réellement dans son coeur, mais ses idées du devoir sont souvent erronnées.

Les Suédois avaient commencé les opérations. Dès le 26. Leur flotte, forte de 4 vaisseaux de ligne, 4 frégattes, et 72 chaloupes canonnières sortit du port de Strömstadt et se présenta devant la flotille Norvégienne, qui avait à peine rassemblé dans sa position de Hvalørne de 40 à 50 chaloupes canonnières. Un parlementaire fut envoyé au Commandant Norvégien le Capitaine Fasting, avec l'invitation de prêter le serment de fidélité au Roi de Suède. Le Capitaine répondit avec fermeté, et la bataille allait commencer si le vent n'avait changé défavorablement aux Suédois. Dans la nuit les Norvégiens redoutant la supériorité des vaisseaux de ligne quittèrent leur position, et se dirigèrent sur Tönsberg, ils mouillèrent près de Wallöe.

Le lendemain la flotille Suédoise occupa l'importante position, que l'ennemi avait abandonnée et les isles de Hvalöerne, dont les habitants furent forcés de prêter le serment de fidélité au Roi de Suède. Cette supériorité démontrée des forces navales Suédoises était connue du Prince Chrétien au moment, où nous lui parlâmes, et n'a pu ébranler sa résolution. Il est décidé à se sacrifier pour son honneur et l'indépendance de la Norvège.

N'ayant pu rien obtenir, nous repartîmes pour Friderichs-hall, d'où nous adressâmes à S: A: R: de Suède la pièce (L.) ci-jointe en copie. Le lendemain 29. Juillet nous eûmes une audience remarquable du Prince Royal. — Je cite ses propres paroles: »J'ai acquis la certitude que depuis Votre départ de Copenhague, Le Roi de Danemarck avait donné secrettement au Prince Chrétien l'ordre de résister. Quelqu'un, que je ne nomme point, est arrivé de Copenhague et l'a su d'une des Dames d'honneur de la Reine. — Le cabinet Danois espère bouleverser l'Europe. Il y a des troubles en Italie, en France. Le Congrès de Vienne sera rompu sans avoir rempli son but. Les espérances soutiennent la politique infernale du cabinet de Copenhague. Il est étonnant qu'après avoir abattu Napoléon, on laisse encore subsister sa politique, car tout

ce qui se fait en Dannemarc et en Norvège, est la suite de ses instructions précédentes. Le Danemarc a rassemblé 24/m hommes en Zéelande. Il veut me déclarer la guerre dès que les l'horison politique se rembrunira en Europe. Tant mieux; je quitterai la Norvège et quand je serai en Zéelande avec 40/m hommes, le diable ne m'en délogera pas».

Il avait dit auparavant à Mr. de Foster qui était seul chez lui: »Quoiqu'il en sort, je me tirerai d'affaire. Si la Norvège ne se rend pas, le Danemarc sera partagé. Tout est arrangé pour cela. L'Autriche est là pour le soutenir, mais nous ferons si bien, que l'Autriche n'osera pas bouger«. Je ne sais pas ce que je dois dire, de ce singulier langage; mais certes le Prince n'a pu être autorisé à le tenir s'il était faux, ni obligé à le faire s'il était vrai. Dans tous les cas il me paraît tout-à-fait déplacé, et je n'ai pas voulu user une seule parole de réponse. Ces Messieurs ont parlé pour moi.

Les opérations militaires cependant suivaient leurs cours. Les frégates Suédoises étaient à croiser devant le port de Friderichs-stadt. Au passage du Svinesund, l'officier du dernier poste Norvégien avait raconté que dans la nuit du 28. au 29., les Suédois avaient tenté un débarquement sur l'isle de Kragerøe qui forme la pointe défensive du port de Friderichsstadt, mais qu'ils avaient été deux fois repoussés. En arrivant à Strömstadt, quartier-général des Suédois, j'ai pris des informations là-dessus. L'on commença par assurer positivement que l'isle de Kragerøe devait être occupée. Mais dans l'après-midi la nouvelle se répandit qu'après une courte reconnaissance, on avait mis pied à terre et qu'on s'était embarqué, d'où je conclus que le rapport Norvégien était véritable, d'autant plus que j'avais cru moi-même entendre le canon pendant la nuit.

Les Norvégiens sont rassemblés sur le Glommen en force du côté des côtes. L'Armée Suédoise était partagée en deux colonnes de 16/m hommes chacune, celle de droite sous les ordres du Maréchal Essen devait pénétrer en Norvège dans la nuit du 29. au 30. par la vallée de Idde et prendre sa direction sur Friderichs-hall, et la seconde sous les ordres immédiats du Prince Royal lui-même devait passer la frontière à Svinesund dans la nuit du 30. au 31. quand la première aurait déjà tourné les positions.

Nous partîmes de Strömstadt le 29. à 10 heures du soir après avoir adressé à Mr. le Comte d'Engeström la note ci-jointe (lettre M^o) et le 30. à 5 heures nous nous rendîmes à Gothenborg d'où j'ai l'honneur de Vous adresser cette dépêche.

Daignez agréer l'assurance de la haute considération et du profond respect avec lequel je suis,

Monsieur le Comte,
de
Votre Excellence
le très-humble et très-
obéissant serviteur

M. Orloff
Général Major.

à Son Excellence Mr. le Comte de Nesselrode.

13.

(274)

Stockholm ce 16 Août 1814.

No. 12.

Monsieur le Comte.

Les derniers numéros de mes dépêches à Votre Excellence, ont été communiqués par moi à Monsieur le Général Baron de Suchtelen qui les a approuvées et s'est chargé de les faire parvenir à leur destination.

L'approbation de Monsieur de Suchtelen sur la manière dont j'ai envisagé toute cette affaire me donnera l'espérance que Sa Majesté voudra bien agréer (sic) les idées que j'aurai l'honneur de soumettre à sa décision. En attendant j'ai l'honneur de rendre compte à Votre Excellence de mes dernières démarches.

De Gothenbourg je me suis rendu à Copenhague où j'ai eu deux audiences du Roi. Dans la dernière il m'a donné une lettre Otophage (sic) pour Sa Majesté L'Empereur. Par une grâce singulière, qu'il m'a été impossible de mériter, Le Roi de Danne marc a bien voulu me confier la Grand-Croix de l'ordre de Dannebrog. Je ne l'ai accepté presque qu'à regret et conditionnellement. Mes collègues l'ont également reçue et acceptée.

La veille nous avons reçu de Monsieur de Foster chacun en particulier une lettre semblable, marque X", à laquelle nous répondîmes par une Note Z". Ces deux pièces ont autorisé Monsieur de Foster à présenter ses lettres de créances et le jour même de la présentation est arrivée la nouvelle de la ratification à Londres des articles additionnels à la paix de Kiel, de suite que l'on n'y a pas attendu même l'opinion générale des commissaires.

Le 11. je suis parti de Copenhague. Le 16. j'ai eu à Stockholm un long entretien avec Monsieur le Baron de Strogonoff qui a paru également satisfait de mes idées et je compte demain me mettre en

route pour avoir l'honneur de Vous présenter mes hommages et Vous rendre un compte détaillé de mes opérations et de mes idées.

Daignez agréer l'assurance de la haute considération et du profond respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Comte,

De Votre Excellence

Le très-humble et très-
obéissant serviteur

M. Orloff.
Général Major.

A S. E. Monsieur
le Comte de Nesselrode.

14. Hofraad Ivan Brunets Fremstilling af Begivenhederne i Norge 1814.¹ (275)

Mémoire sur les derniers événements en Norvège avec un aperçu général sur l'opinion publique qui y règne — fait à la demande de S. E. le Général Orloff par J. C. de Brunet ci-devant Consul-Général de Russie en Norvège

pour être présentée à S. E. Mr. le Comte de Nesselrode,
Ministre Secrétaire d'Etat etc. etc.

La Norvège considérée relativement à la Suède offre au premier abord tout ce qui peut être avancé en faveur d'une réunion de ces deux pays: sa position géographique, la conformité qui se trouve dans les habitudes, les moeurs, le langage, ainsi que le culte de ces peuples limitrophes, sont autant de motifs qui semblent les destiner à se confondre mutuellement pour n'en former qu'une et même Nation.

Cependant malgré cette disposition que la nature a établie, malgré l'intérêt de la Cour de Stockholm qui la portait depuis des siècles à voir cette union cimentée, on trouve généralement parmi toutes les classes de Norvégiens une aversion décidée contre tout ce qui pourrait faire dépendre leurs destinées de celles de la Suède, et sous ce rapport cette aversion est poussée jusqu'à la haine, et à un degré peu connu ailleurs, mais que plusieurs causes réunies semblent pouvoir expliquer ici.

La Suède est le seul pays qui constitue le voisinage de la Norvège et produit par conséquent à elle seule, et depuis une très-longue

¹ Bilag A ved Depesche No. 9, S. 211.

suite non interrompue d'années ces appréhensions, que l'idée d'une domination étrangère excite naturellement partout entre pays limitrophes, et qui n'est pas modifiée ici comme ailleurs par la politique, qui force les Etats à ménager selon le besoin ses divers voisins. D'un autre côté la Norwège assujétie par ses productions et son industrie aux mêmes besoins que la Suède, ne trouve aucun intérêt à entretenir ou à encourager des relations commerciales avec elle; à ce défaut donc d'intérêt politique, et de relations commerciales, se joint ensuite son union avec le Danemarc, Union consolidée par une paix de plusieurs siècles, et qui vu les avantages concédés par la Métropole semble n'avoir été basée que sur le besoin de s'entre-aider mutuellement contre les atteintes de la Suède.

Dans le fait, le Danemarc non seulement ne déployait jamais tous ses droits de Souveraineté dans ce pays, mais s'abstenoit également d'entretenir ses troupes en Norwège: et excepté quelques milliers de marins qu'il employait à bord de ses bâtimens de guerre: il ne se servait des Norwégiens que pour former du côté de leur frontière des diversions dans les guerres avec la Suède.

Tandis donc que le Danemarc cherchait à ménager et à flatter par des concessions continuelles l'amour propre de ce peuple montagnard, attaché à ses rochers, et ennemi de tout ce qui pouvait lui faire naître l'idée d'un joug étranger, la Suède, en troublant par ses diverses irruptions leurs occupations paisibles, n'a fait au contraire qu'irriter et attirer sur elle toute l'animosité des Norwégiens, animosité qui dans ces derniers tems encore a été poussée jusqu'à l'extrême par la mesure prise en Suède d'arrêter dans ses ports tous les bleds que le hasard y aurait conduit. De cette manière on a vu, avec une indignation générale en Norwège une grande partie des grains, destinés à écartier dans ce pays les horreurs de la famine, dont on éprouvait déjà les atteintes, retenus en pleine paix dans les ports de la Suède.

C'est dans cette disposition exaspérée d'esprits que le traité de Kiel est venu à la connaissance du pays, Traité qui cède la Norwège à la Suède, avec les mêmes droits de Souveraineté qu'avait sur ce pays le Danemarc, et qui assure en même tems aux Norwégiens par son article 5. tous les droits & privilèges, dont ils jouissaient à l'époque de la domination Danoise. Mais il est connu que le Danemarc par sa constitution est le pays le plus absolu, et que la Norwège soumise aux mêmes loix que le Danemarc ne possède aucune charte, qui puisse faire valoir, de droit, les différens avantages à lui successivement concédés par le fait, et qui se trouvaient garantis dans la position de ce pays

relativement à sa Métropole dont il se trouve séparé par la mer et un pays intermédiaire.

La seule concession qu'on pouvait envisager en quelque manière comme ostensible fut celle relativement aux garnisons Danoises que la Cour de Danemarck, pour mieux flatter l'esprit d'indépendance de ce peuple, a jugée de sa politique en tous les tems de s'abstenir à en entretenir en Norwège. Aussi fiers de n'avoir jamais eu des troupes étrangères parmi eux, les Norwégiens ont été vivement frappés en apprenant que l'article 15. du traité de Kiel au paragraphe 5. et 6. stipule l'entrée des troupes Suédoises en Norwège, ainsi que l'occupation immédiate de leurs forteresses par ces troupes, ils envisagèrent cet article comme détruisant entièrement par le fait tout ce qui semble leur avoir été accordé par l'article 5. du même traité; et de là se livrant à des doutes et à de la défiance sur les autres intentions manifestées par la cour de Suède ils ont résolu unanimement et par-tout où ce traité est parvenu à la connaissance, de s'opposer de toutes leurs forces à l'entrée des troupes Suédoises dans le pays.

Cette fermentation générale qu'augmentait l'idée de la prochaine arrivée des Suédois menaçait des plus grands excès. Elle allait porter le trouble et la désolation dans un pays, qui depuis des siècles, paisible spectateur de tout ce qui se passait autour de lui, et en Europe, ne connaissait les calamités que par oui-dire.

Dans cette disposition des esprits le Prince Chrétien, alors Vice-Roi de la Norwège, recevait journellement des adresses, et des rapports officiels, qui l'informaient que partout l'on se déclarait contre l'union avec la Suède et que partout on l'invitait à se mettre à leur tête pour les aider à maintenir ce qu'ils appelloient leur antique liberté, et les garantir de la domination Suédoise à laquelle on voulait les assujétir. — Il serait difficile de dire ici jusqu'à quel point ce Prince a pu par lui-même ou par des émissaires influencer en sa faveur une disposition aussi généralement et aussi décidément prononcée contre la Suède, mais on ne peut pas nier que, spontanée ou non, elle n'en reste pas moins flatteuse et honorable pour Lui, lorsqu'on songe surtout qu'elle vient de la part d'un peuple qui malgré la détresse dans laquelle pendant tout le tems de la guerre maritime, son union avec le Danemarck le mettait, et malgré les conditions les plus séduisantes offertes pour lors de la part de la Suède, pour se l'attirer, aimoit mieux mourir pour ainsi dire de faim, que de manquer à des devoirs que la loyauté et la fidélité lui prescrivaient. — A la vérité le Prince Chrétien explique sa conduite

dans une lettre écrite au Roi du Danemarck en date du 22. Février, lettre qui a été publiée dans les Gazettes de Christiania, le Tiden du 25. de May et où il dit que pour écarter de ce pays la guerre civile, que les intrigues de l'ennemi auraient pu facilement amener parmi un peuple armé sans chef, il a cru de son premier devoir envers l'humanité, de rester en Norwège et de s'y mettre selon le voeu de la nation à la tête des affaires. Quelques fussent enfin les motifs qui ont agi sur le Prince, est-ce en cédant à un voeu spontané ou provoqué de la Nation, il n'en est pas moins vrai qu'il a jugé à propos de rester en Norwège et d'accepter le titre à lui offert de Prince Régent de la Norwège. C'est en cette nouvelle qualité que le 19. de Février il a convoqué une diète pour le 10. Avril suivant à Eidsvold dans la Province de Christiania dans le but, à ce que cette proclamation disait, de mettre la Nation en état de se donner une forme de gouvernement qui puisse assurer à jamais et complètement la liberté du peuple et le bonheur de l'État.

Cette diète s'est effectivement rassemblée au jour indiqué, au nombre de 113 membres dont 33 étaient des députés des différents corps d'armée, qui pour la plupart formés de milice, étant propriétaires de terre, ne pouvaient à ce que l'on prétend être sans raison exclus du droit de voter.

Les instructions et les adresses dont [ont] été chargés ces députés représentans de tant de villes et provinces, les unes plus éloignées que les autres, se réunissaient tous à s'opposer à l'union avec la Suède, à remercier le Prince Chrétien de ce qu'il a voulu se charger du timon des affaires, à lui prouver de toute manière la reconnaissance ainsi que la confiance entière qu'on avait en Lui et à travailler à une constitution du pays par laquelle le pouvoir exécutif serait confié à ses soins. — Le Prince après avoir ouvert cette assemblée par un discours énergique, fait pour enflammer les esprits, et les engager à l'union, l'a invité à se choisir un Président, et un Vice-président éligible chaque semaine, et un secrétaire perpetuel, a observé la nécessité de former de suite dans son sein un comité composé de membres députés des quatre principales Provinces du pays, chargés de travailler à un projet de Constitution pour qu'avant la clôture de la diète cet ouvrage pût être présenté à l'approbation de cette assemblée. A la suite de quoi il s'est retiré à Christiania, laissant la diète libre dans ses opérations.

De là il a fait mettre à la connaissance de la Diète tous les actes et pièces officielles qui avaient paru tant en Danemarck qu'en Suède relativement à l'union de la Norwège stipulée par le traité de Kiel.

Dans ce nombre se trouvaient

- 1^o Lettre patente du Roi de Danemarc relativement à la cession de la Norwège à la Suède du 18. Janvier 1814.
- 2^o Proclamation du Roi de Danemarc aux Norwégiens, par laquelle il prend congé de ses sujets Norwégiens et les engage à se soumettre docilement au nouvel ordre des choses, du 18. Janvier 1814.
- 3^o Publication Danoise relativement au rappel des employés en Norwège nés Danois du 5. Février 1814.
- 4^o Proclamation du Roi de Suède aux Norwégiens relativement à la réunion telle qu'elle a paru dans son original en Suédois et en Danois, datée Stockholm le 8. Févr. 1814.
- 5^{to} Traité de paix in extenso entre la Suède et le Danemarc, conclu à Kiel le 14. Janvier 1814.
- 6^{to} Annonce de l'embargo mis en Angleterre sur les bâtimens Norwégiens selon l'avis des lettres particulières de Londres de 4. et 5. de Mars 1814.
- 7^{me} Lettre du Prince Chrétien de Danemarc au Roi de Suède en Français avec sa traduction en Danois du 6. Mars 1814 avec la remarque qu'elle a été renvoyée sans avoir été décachetée.
- 8^{me} Deux Lettres du Prince Royal de Suède au Maréchal d'Essen en date de Liège du 10. et 22. de Mars, où le Prince Chrétien ne se trouve pas ménagé, et dont les exemplaires ont été clandestinement répandus sur les frontières de la Norwège.
- 9^{me} Lettre du Prince Chrétien au Roi de Danemarc au sujet de la cession de la Norwège à la Suède, de Christiania du 22. Février 1814.
- 10^{me} Lettre du Prince Chrétien au Roi de Danemarc au sujet du comté de Laurvig que le Danemarc s'était conservé par le traité de Kiel, du 23. de Février.
- 11^{me} Extrait d'une autre lettre du Prince Chrétien au Roi de Danemarc du 6. de Mars 1814 en réponse à l'ordre de S. M^{te} Danoise qui rappelle(!) en Danemarc ses bricks de guerre.
- 12^{me} Autre extrait d'une lettre du Prince Chrétien au Roi de Danemarc du 18. Avril 1814 relativement à l'occupation de ces sus-dits Bricks pour le service Norwégien.
- 13^{me} Deux lettres de l'amiral Bille et le Colonel Lönborg, écrites au Prince Chrétien en leur qualité de Commissaires chargés par le Roi de Danemarc de la remise au[x] Suédois de[s] Forteresses, Caisses et autres établissements publics en Norwège, l'une du 3., l'autre du 8. de Mai 1814.

- 14^{me} Deux réponses du Prince Chrétien aux 2 sus-dites lettres, dans lesquelles il se refuse à toutes leurs demandes, ainsi qu'à leur entrée en Norwège, du 6. et 10. de May.
- 15^{to} Lettre du Roi de Danemarc au Prince Chrétien dont Mr. de Bille était chargé, ordonnant l'exécution immédiate du Traité de Kiel, relativement à la cession de la Norwège et signifiant au Prince Chrétien derechef de retourner en Danemarc sans nul délai, du 18. Avril 1814.
- 16^{to} Réponse du Prince Chrétien à cette sus-dite lettre du Roi en date du 10. May 1814.

Toutes ces pièces ont été successivement remises à la diète, et publiées dans les Gazettes officielles du pays, tout comme l'ont été celles qui avaient paru avant l'ouverture de cette assemblée, comme depuis sa clôture, et dans ce cas se trouve la proclamation du Prince Royal de Suède à ses troupes dans laquelle, en leur parlant de leur prochaine entrée en Suède, il ne ménage pas le Prince Chrétien, en date de Lubeck du 21. May.

La Constitution du pays en 110 articles dont chacun a été séparément discuté et adopté en pleine assemblée a été agréée en son entier et signée par tous les membres de la Diète le 17. de Mai. —

Cette constitution déclare la Norwège un Royaume libre, indépendant et indivisible, et lui assure une forme de Gouvernement monarchique limité et héréditaire. Le même jour, 17. de Mai l'assemblée a proclamé le Prince Régent Roi du Royaume de Norwège, et par une Déclaration formelle signée au nom de toute l'assemblée par le Président — Vice-Président, et le Secrétaire, elle Lui a conféré ce titre avec tout le pouvoir que la Constitution assure à la Royauté.

Le surlendemain, 19. le Prince s'étant rendu à l'assemblée, a déclaré accepter le titre et la charge que la Nation lui confiait, et prêta en cette nouvelle qualité le serment de gouverner le Royaume de Norwège conformément aux loix et à la constitution du pays. — Cet acte a fait la clôture de la Diète et a porté l'enthousiasme de la nation au plus haut degré; de tous côtés des villes envoient des Députations pour présenter leurs hommages au nouveau Roi, ainsi que des offrandes volontaires pour le besoin du pays. De cette manière 6 villes et un Régiment ont réunis (!) jusqu'aujourd'hui 189^{1/2} onces d'or, 33327 onces d'argent, une quantité de pièces d'or et d'argent monoyé, et près de 50,000 Ecus d'argent du pays, — sans compter ce qui a été livré en cuivre, fer, plomb, étain, bois et en grains de toute espèce et qui forme un total assez conséquent. — Les Dames de Drontheim ont envoyées (!) tous leurs

ornemens en bijouterie. — Enfin il se manifeste de tous côtés tant dans les villes que les Campagnes un désir prononcé de maintenir le présent ordre de choses. —

Trois Députés de la diète se sont embarqués à Christiansand le[s] premiers jours de Juillet sur un Brick Anglais, chargés de présenter au Ministère à Londres la nouvelle Constitution du pays. —

A tout ce qui a été dit plus haut sur l'opinion publique, il faut encore ajouter, pour s'en former une idée nette, qu'on était généralement persuadé dans ce pays-ci de la disposition du Gouvernement Anglais en faveur du nouvel ordre de[s] choses en Norvège. Reste à savoir si depuis l'arrivée de la Mission spéciale des Quatres(!) Puissances, cette idée a été totalement détruite, dans quel cas en changeant les bases de l'opinion actuelle, elle influencerait probablement aussi sur les déterminations futures de la nation.

Christiania le 3. Juillet 1814.

«NB. Ces trois députés ont été reçus à bord d'une frégate Anglaise «par le Capitaine Makensie, chargé du blocus en chef. Mr. Foster a «reçu des dépêches de Londres. Ces députés étant les mêmes dont «j'ai eu l'honneur d'entretenir Mr. le Comte de Nesselrode dans une «dépêche No. 6. Mylord Castlereagh annonce à Mr. Foster qu'ils ne «seront point reçus en Angleterre.

Le Général Orloff.»

15. Generalmajor Orloffs hemmelige Fremstilling af Kommissærernes Forhandlinger i Danmark og Norge. (276)

Mémoire Secret.

Analyse raisonnée de la mission spéciale en Dannemarc et en Norvège.

La mission spéciale en Norvège fut résolue d'un commun accord à la suite d'une Note Verbale, présentée à Paris par Monsieur de Veterstedt, instantanément à toutes les cours alliées de la Suède.

Le but de cette mission étoit d'opérer la réunion pacifique de la Norvège à la Suède.

L'idée prédominante dans toutes les Cours à l'Époque de l'ouverture de cette négociation paroissoit être, que le Cabinet de Copenhague, par une complicité criminelle entretenoit, en Norvège, le feu de la sédition, et que le Prince Chrétien, héritier de la Couronne de Danne-marc n'agissoit qu'en vertu des instructions secrettes qu'il recevoit de

Son Roi. En conséquence, une menace rigoureuse soutenue par la présence d'une armée Russe, plus que suffisante pour anéantir toute la puissance Danoise, sembloit être un moyen sûr d'étouffer cette opposition et ce germe de guerre dans le Nord.

Le Cabinet de Stockholm se gardoit bien au commencement de cette affaire de faire considérer le but comme difficile à atteindre. Il insinuait au contraire qu'une simple sommation officielle et rigoureuse seroit suffisante pour opérer la réunion de la Norvège. Il y trouvoit ses avantages. Il remplissoit par là un tems d'oisiveté pénible pour la Suède et destiné à opérer le rassemblement de ses troupes, dispersées des bords du Rhin aux frontières de la Norvège. En élevant des soupçons contre le Dannemarc, il épargnoit aux puissances l'idée désagréable de porter leurs troupes dans le coeur d'un pays de rochers et de dénuelement absolu, idée qui devoit répugner à tous les Cabinets et qu'il remplaçait par la perspective attrayante de la conquête facile du Holstein et du Slesvig. Enfin il semoit la défiance entre toute l'Europe et son ennemi naturel, situation accablante pour le Dannemarc qui par la présence d'une armée étrangère dans ses provinces, se voyoit dans un État de consommation politique, presque aussi décisif qu'une guerre inégale.

Le Général Orloff, nommé à cette mission par la Russie, reçut officiellement des instructions précises et fortes et confidentiellement l'assurance qu'il seroit à peu près le chef de la mission et que les instructions de ses collègues seroient absolument dépendantes des siennes. Dans cette persuasion, il se rendit à Coppenhague, où il entama la négociation d'une manière très-prononcée.

Monsieur le Major Baron de Martens, envoyé de Prusse, le suivit de près. Il avoit l'ordre de se conformer aux démarches du Général Orloff. Mais il mêla bientôt aux négociations relatives à la Norvège, des ouvertures secrettes, qui se rapportaient à l'Échange de la Poméranie, et finit par travailler pour l'acquisition du Holstein. Les bases de ce dernier système d'échange sont inconnues, et soit que Mr. de Martens en fût l'auteur ou qu'il ne suivît que des instructions particulières, il n'en résulta pas moins une négociation qui rendit ses démarches indépendantes de celles du Général Orloff.

Monsieur le Général Baron de Steigentesch, envoyé d'Autriche, se fit plus attendre. Il étoit muni d'instructions doubles. Celles ostensibles n'étaient que la traduction en Allemand des instructions du Général Orloff. Les autres portoient des articles contradictoires. Un partage vrai ou supposé du Dannemarc avoit allarmé la Cour de Vienne. Elle craignoit que ce partage ne renversât la balance du Nord et n'aggrandît

la Prusse aux dépens de l'Equilibre général. En conséquence son envoyé eut l'ordre positif de s'opposer à toutes les démarches qui tendaient à inculper le Dannemarc, et à offrir sa médiation pour arranger les affaires à l'avantage du Cabinet de Copenhague. Heureusement ce dernier ne donnant aucun sujet de plainte, il ne s'éleva entre les commissaires aucun point de controverse. Monsieur de Steigentesch, voyant que le Général Orloff, loin d'aggraver les soupçons déjà existans, agissoit selon sa conscience, pour la disculpation du Dannemarc, prit pour système d'affecter une grande indifférence pour toutes les affaires, se bornant à veiller de loin et en secret sur les opérations de ses collègues. C'est ce qu'il avoua dans plusieurs circonstances et ce que sa conduite prouva encore mieux que ses aveux involontaires. Mais cette indifférence se changea en activité, dès le passage des commissaires en Suède. Monsieur de Steigentesch déclara dès lors, que la volonté de Sa Cour étoit positive, sur la réunion de la Norvège à la Suède, et qu'il vouloit agir envers le Prince Chrétien avec la plus grande fermeté. Un caractère, naturellement très-vif, le porta même à se trahir plusieurs fois en public. A Strömstad le 29. Juillet, le Prince Royal de Suède faisant devant tous les commissaires l'énumération des puissances qui avaient garanti la cession de la Norvège et lui avoient promis leur assistance, disoit simplement que l'Autriche ne s'opposeroit pas à cette union, Monsieur de Steigentesch reprit: »Au contraire, Monseigneur, il est de notre intérêt que la Suède se consolide«. On ne pouvait pas exprimer plus clairement que la puissance de la Russie avoit besoin d'un contrepoids dans le Nord, et qu'on vouloit le placer dans la Suède aggrandie. Résumant donc la politique du Cabinet de Vienne, on peut assurer que son envoyé devoit avoir l'ordre non pas de se concerter avec le Général Orloff, mais au contraire de ménager à la fois les intérêts et du Dannemarc que l'Autriche vouloit soutenir et de la Suède, qu'elle vouloit fortifier, le tout pour établir dans le Nord une barrière contre l'alliance de la Prusse et de la Russie.

Monsieur de Foster, envoyé d'Angleterre étoit aussi porteur d'instructions doubles. Les premières dont il communiqua le contenu à ses collègues, ne différoient des leurs, qu'en un seul point. Il avoit l'ordre de livrer ses lettres de créances(!) comme ministre résident à Copenhague, si toutes les opinions s'accordoient sur la non-connivence du Dannemarc. Les secondes portoient de se lier avec Monsieur de Steigentesch pour brouiller les affaires dans le Cas où le Dannemarc étoit réellement en danger. L'envoi de Monsieur de Morier en Norvège étoit encore un moyen donné à Monsieur de Foster de paralyser tout effort tendant au partage du Dannemarc en lui fournissant le prétexte de résider à Cop-

penhague, pendant que ses collègues, allant rejoindre le second commissaire Anglois, débarqué en Norvège, perdaient de vue les affaires du continent. Monsieur de Steigentesch dans la chaleur d'un entretien expansif, avoua avoir reçu ces confidences de Monsieur de Foster, et ce dernier se trahit à plusieurs reprises en parlant au Prince Royal. Le Prince fesoit à Uddevalla le 25. Juillet, une sortie très-vive contre le Roi de Dannemarc. Il prétendoit que ce Monarque n'étoit point assez puni de son attachement à Napoléon et qu'il falloit le traiter comme on en auroit usé à l'Égard du Roi de Saxe. Monsieur de Foster releva l'audace imprudente de ces paroles et dit positivement que l'Europe étoit d'accord sur la cession de la Norvège, mais que toute atteinte portée au Danne-marc étoit un élément de guerre continentale et que plusieurs puissances étoient intéressées à sa conservation.

C'est ainsi que cette négociation, si simple en apparence, prit un caractère de complication. Le Général Orloff, au lieu d'être le chef de la mission, eut pour collègues des personnes munies d'instructions différentes des siennes et dont les soupçons se concentrèrent naturellement sur lui. Dans cette situation embar[r]assante il falloit agir de manière à détruire toute méfiance, sans effaroucher la Suède et cependant conserver la dignité de la Russie dans le cas où le partage, dont la supposition devenoit de jour en jour plus probable, étoit irrévocablement décidé. Il se résolut en conséquence à sup[p]léer à ses instructions, devenues insuffisantes, en prenant un système qui ne pouvoit compromettre que lui-même.

Cette idée du partage étoit d'autant plus chagrinante pour l'envoyé de Russie qu'elle attaquoit indirectement le caractère de son souverain. La chaleur généreuse avec laquelle L'Empereur avoit pris le parti de la Suède étoit taxée de prévention. L'appui que Sa Majesté accordoit devoit être la suite d'un prétendu ascendant fondé sur des causes secrettes. Le Général Orloff, moins disposé que tout autre à voir mál interpréter les vues d'un Souverain, qu'il adoroit par la double raison de la reconnoissance particulière et nationale, souffroit impatiemment ces accusations indirectes. Elles étoient d'autant plus difficiles à combattre que le Prince Royal de Suède et tous ses employés, en affectant une confiance illimitée, sembloient disposer de toutes les forces de la Russie et que le Cabinet de Stockholm avoit fondé le principe de Son influence politique en Europe sur la prétention audacieuse de diriger à son gré celui de Petersbourg.

La confiance ne pouvoit être rétablie que par une franchise sans réserve. Le Général Orloff crut qu'il ne suffisoit pas de faire simplement

à ses collègues communication de ses rapports, communication qui pouvoit être taxée de demi-confiance. Il résolut de tourner toutes les démarches à la décharge du Dannemarck, et réfutant pied-à-pied la note verbale de Monsieur de Veterstedt, fournit souvent à ses collègues des argumens pour leurs propres dépêches. De cette manière une espèce d'aisance s'établit en peu de tems. Monsieur de Foster se résolut à aller en Norvège et à différer jusqu'à son retour la remise de ses lettres de créance. Une ouverture faite en même tems à l'Envoyé Anglois, acheva de calmer ses appréhensions. Il s'agissoit de conserver en opérant la réunion de la Norvège à la Suède, les intérêts commerciaux de la Russie et de l'Angleterre et d'apposer le sceau de la garantie de ces puissances à la stipulation des immunités du peuple Norvégien. Cette confiance donna à Monsieur de Foster le moyen de rendre sa négociation agréable au ministère Anglois qui prétendoit à l'exécution simple des traités, et au parti de l'opposition qui s'érigeoit en avocat du peuple Norvégien. C'étoit aussi une preuve que la Russie n'embrassoit pas aveuglement la cause de la Suède et que même dans l'exécution des traités préexistans elle prenoit soin d'assurer le bonheur de ceux-mêmes que sa puissance avoit fait passer sous une domination étrangère. Cette ouverture ayant l'air d'ailleurs de communiquer tout un système de négociation, Monsieur de Foster prit confiance dans toutes les démarches de l'envoyé de Russie et c'est dès lors qu'il doit avoir écrit à sa cour que toutes ses craintes d'un partage étoient chimériques. Une harmonie parfaite succéda à la défiance et c'est sous cet auspice favorable que les quatre commissaires se rendirent en Norvège.

Le système que le Général Orloff crut devoir suivre en Norvège, fut la conséquence de cette première ouverture confidentielle.

Un langage ferme devoit d'abord montrer au Prince Chrétien le danger de Sa position et celui de la Norvège. La crainte devoit par là le premier garant de sa franchise. A cette crainte devoit succéder la perspective plus attrayante de stipuler pour les immunités du peuple Norvégien et d'emporter même en le quittant ses voeux et ses bénédictions. Une espèce de gloire, attachée à l'abnégation de soi-même lui offroit son abdication sous un point de vue héroïque et devoit le second ressort destiné à lui faire supporter plus volontiers l'idée d'un sacrifice pénible. Il servoit aussi d'arrière-moyen pour concilier les intérêts de la Russie avec l'Exécution des traités.

Ces deux mobiles une fois proposés et adoptés par ses collègues, le Général Orloff insinua au Prince Chrétien l'idée de stipuler à la fois la trêve et les bases d'union. Il chercha à lui persuader que les articles

de l'armistice devoient être tous à l'avantage des Suédois et que les bases d'union devoient être toutes à celui des Norvégiens. Il espéroit que ce[s] dernières passeroient presque sans examen à la faveur des premiers (sic), et qu'apposant alors le sceau de la garantie des quatre commissaires, il pourrait fournir à Son gouvernement le tems et les moyens de donner à la réunion de la Norvège la plus favorable tournure à sa propre patrie, en mettant toutefois le Prince Chrétien de plus en plus dans la nécessité d'opérer la réunion soit par l'engagement solennel de sa parole, soit par les concessions qu'il accordoit à la trêve. C'est ainsi que le Général Orloff vouloit faire marcher à la fois et à la même hauteur l'exécution des traités qui doivent être sacrés à tous les hommes et l'intérêt de Sa patrie qui doit être l'objet de la sollicitude d'un négociateur Russe.

Le Prince Chrétien parût sincèrement disposé à quitter la Norvège; mais il ne vouloit point rapporter dans un pays où il devoit régner, un caractère, déshonoré par une fuite précipitée. — Delà l'abdication conditionnelle par laquelle il prétendoit rester en Norvège si le peuple préféroit une guerre désastreuse à une union avantageuse. Il est même à remarquer qu'il ne disoit pas vouloir rester à la tête de ce peuple, mais seulement il se réservoit la faculté de ne pas séparer son sort de celui de la nation et ne vouloit pour ainsi dire que le droit de combattre dans les rangs des Norvégiens, armés pour leur indépendance. Quoi de plus noble que cette condition? Partant d'une source généreuse, elle devoit inspirer d'autant plus de confiance, que le Prince pouvoit diguiser(!) la même idée sous des paroles moins frappantes.

Quant à la constitution, le Prince Chrétien ne pouvoit pas en proposer une autre pour la Suède que celle qu'il avoit juré lui-même d'accepter et d'observer. Quelques changemens dans l'article du Vice-Roi étoient sans doute nécessaires, mais aussi tout étoit remis à la délibération de l'assemblée nationale et par conséquent tout pouvoit être modifié. Ceux qui par leur influence prétendent régner sur tous les cabinets, pouvoient bien espérer de diriger cette assemblée par la présence de leurs commissaires.

A l'égard des forteresses il paroît que le Prince Chrétien ne pouvoit sous aucun prétexte accepter les garnisons Suédoises, sans exaspérer le Peuple. En effet sous le rapport militaire, ces forteresses, dont l'une (Friderichstadt) ne pouvoit opposer aucune résistance et l'autre (Friderichsteen ou Friderichshall) pouvoit être bloquée par 1000 hommes, ne présentoiient aucun avantage qui contrebalançât celui produit par la levée du blocus. Sous le rapport politique, ce blocus une fois levé par les

Anglois, il étoit très difficile au cabinet Suédois de persuader à le remettre en activité. De manière que, soit militairement soit politiquement, la trêve étoit toute stipulée en faveur des Norvégiens, et si le Prince Chrétien s'est refusé à ces conditions, dont l'avantage étoit si évident, c'est une preuve que sa résistance n'étoit pas fondée sur la mauvaise fois, mais bien sur l'appréhension sincère d'un soulèvement général. D'un autre côté, comment motiver le refus du Prince Royal de remettre les places au pouvoir des alliés? — Les troupes alliées n'étoient pas présentes? Mais il ne falloit que trois semaines pour les faire venir et la trêve étoit stipulée pour plus de 2 mois. — Doutoit-il que les places ne lui appartenissent au bout de l'armistice? Mais les troupes alliées étoient sous ses ordres et les souverains qui lui ont donné toute la Norvège, n'auroient pas hésité à lui adjuger deux forteresses de ce même pays. — Vouloit-il conserver l'honneur du nom Suédois? — mais les deux nations devant être confondues, leur honneur devoit l'être également.

Il faut donc qu'il y eût quelques raisons secrettes qui empêchèrent la négociation de réussir et qui prévalurent près du Cabinet Suédois pour préférer la voie des armes à celle des négociations. En voici le détail.

1^o. La première de toutes les raisons est celle de la garantie exigée par le Prince Chrétien pour les bases d'union. Cette garantie, amenée naturellement par la demande même de la commission spéciale, jetta le Cabinet Suédois dans les plus grandes agitations. C'est en vain que le Général Orloff a insisté près du Prince Chrétien sur la nécessité de ne pas faire mention de cette garantie. Ce Prince agissant toujours dans le but de ne rien conclure qu'il ne puisse exposer en entier aux yeux de son peuple, se refusa à tous les argumens et prétendit que l'article de la garantie étoit le seul article de sûreté pour les Norvégiens. Ainsi en stipulant trop il n'obtint rien. D'un côté la Cour de Stockholm vouloit bien accorder des immunités qu'elle auroit pu révoquer dans la suite. Mais une constitution garantie par l'Europe donnoit à ses nouveaux sujets une existence trop indépendante de son pouvoir. Les propositions généreuses étoient un leurre, offert à leur bonne foi et non pas un bienfait, accordé par des sentimens de liberalité. D'un autre côté elle sentoit que les commissaires, chargés de porter des propositions solennelles aux noms de leurs Souverains, ne pouvoient pas ne pas (!) insister sur ce que toute transaction commise à leurs soins ne soit un acte passé à la face de l'Europe. Dans cette perplexité elle prit le parti de rompre les négociations pour éviter les garanties.

2^o. A cette raison particulière se joignoient plusieurs vues d'intérêt, qui rendoient la voie des armes préférable à celle des négociations.

Monsieur de Vetterstedt par une Note postérieure au départ de Paris du Général Orloff, avoit déclaré à toutes les cours alliées que si la Norvège devenoit un objet de conquête, la Pomméranie n'étoit plus un objet de cession. Ainsi en envahissant l'une, la Suède restoit maîtresse de l'autre. Si elle accédoit à la négociation au moment où les hostilités n'étoient pas encore commencées, toute prétention sur la Poméranie cessoit d'être valable; mais au contraire, s'il se tiroit un seul coup de fusil, si un seul bataillon Suédois passoit la frontière Norvégienne, toute négociation nouvelle tournoit à son profit. «La Norvège cède à la terreur des armes; donc elle est un objet de conquête; donc la Poméranie n'est plus un objet de cession.»

C'est la logique de l'ambitieux.

La même armée frappoit deux coups et conquéroit deux provinces.

3°. Le payement de sommes, stipulé par le traité de Kiel étoit aussi légalement anéanti par la rupture des négociations. La Cour de Coppenhague, faible au point de ne pas opposer une seule réclamation à la Note susdite de Monsieur de Vetterstedt, donnoit par son silence une espèce de sanction aux injustes prétentions de la Suède et accusée elle-même de ne pas remplir le traité de Kiel, offroit à son ennemi tous les moyens de l'éluder. C'est ainsi que par une politique adroite, la Suède acquéroit la Norvège sans aucun sacrifice ni en argent ni en territoire.

La plainte éternelle de la Suède se réduit à ces mots: «Une guerre sur les bras pour prix de nos efforts!» Et depuis quand la Suède ose-t-elle faire un sujet de reproche d'une cession qu'elle a tant sollicitée? Dans quelle (sic) tems n'auroit-elle pas suivi avec ardeur l'occasion de conquérir la Norvège, séparée des moyens de sa métropole, sans armée, sans flotte, sans organisation intérieure, réduite par le blocus aux horreurs de la famine, et par la cession à la nullité politique, enfin seule au monde contre le monde entier. Quand la Suède n'auroit obtenu que le droit d'envahir(?) c'étoit déjà beaucoup, et aujourd'hui que l'Europe la soutient, elle élève encore la voix, elle prétend à la Poméranie, elle se repaît de projets ambitieux! Le Dannemarc est responsable de l'opposition des Norvégiens; mais si la Norvège se révolte après la mise en possession, le Dannemarc pour satisfaire la Suède devra-t-il perdre encore une de ses provinces?

4°. L'exhérédation du Prince Chrétien entroit aussi dans les calculs du cabinet Suédois. Ce Prince, plus malheureux que coupable, entraîné par un peuple, séduisant dans les démonstrations unanimes de son amour, est l'idôle et le victime de sa nation. Rentrer avec honneur au trône de

ses pères et s'y asseoir entouré des vœux des Norvégiens, dont il auroit assuré le bonheur, en stipulant pour eux dans leur détresse, sont deux points que la Suède n'osoit pas accorder. Elle ne pouvoit ni prétendre à de nouveaux aggrandissemens, ni même se flatter de posséder tranquillement sa conquête, tant que la couronne de Dannemarc n'étoit pas sur la tête d'un prince nul par lui-même, ou avili, ou détesté ou inconnu des Norvégiens. Son but étoit donc la perte et non le retour du Prince Chrétien et ce but ne pouvoit être atteint que par les armes.

Ici il se présente une question relative aux instructions du Général Orloff. Le texte porte : »Cependant Sa Majesté, tout en insistant à ce que le Roi de Dannemarc prenne vis-à-vis du Prince Chrétien les mesures les plus sévères et les plus propres à le faire rentrer dans la ligne de ses devoirs, de laquelle il s'est écarté, croiroit au-dessous de sa dignité de désigner nommément(sic) les moyens à employer. C'est au Roi — — — &c.«. Ce paragraphe a été expliqué verbalement au Général Orloff comme il suit : »Sa Majesté insiste à ce que le Roi de Dannemarc prenne les mesures les plus sévères contre le Prince Chrétien, mais il regarderoit comme au dessous de Sa dignité d'indiquer la mesure révolutionnaire de l'Exhérédation que sollicite la Suède«. Or au tems où les instructions furent expédiées, l'Exhérédation n'étoit qu'une menace et conséquemment qu'un moyen. Il a été rejeté. Maintenant si la Suède poursuit la même idée, l'exécution de la menace devient un but et l'Exhérédation un fait. Est-il de la dignité de Sa Majesté de tendre à un but et d'amener un fait qu'Elle n'a pas voulu adopter en projet.

5^o. Le cabinet Suédois veut encore la guerre, parceque la guerre est un prétexte d'opprimer le Dannemarc, son ennemi naturel. Tant que la Norvège est armée contre la Suède, l'Europe est en armes contre le Dannemarc; celui-ci en but aux soupçons des alliés est foulé par la présence de l'armée Russe, dans le Holstein; Son crédit ne peut se relever dans un état d'existence précaire; ses dépenses pour les fournitures d'une armée étrangère ruinent encore son crédit. Ses colonies sont entre les mains des Anglois. Les blés, seuls objets de son exportation, restent inutiles dans ses ports; les armateurs Suédois courent sur tous les vaisseaux Danois chargés de grains, qui paroissent dans les mers. Sous prétexte de ne pas alimenter la Norvège, on refuse des licences jusqu'aux 8 bâtimens, qui seuls peuvent prévenir la famine dans l'Island et le Groenland, licences accordées généreusement par les Anglois au moment le plus actif d'une guerre maritime. Toutes les démarches du Dannemarc sont épiées(sic) et exposées sous un jour étranger. Le Roi devient chaque jour plus suspect à l'Europe et plus odieux à ses sujets. Le système de la

famine arme le frère Danois contre le frère Norvégien. L'Exhérédateur du Prince Chrétien prive ce malheureux pays, même de l'espoir d'un règne plus fortuné. Au milieu de ces calamités, chaque jour précipite le moment de la chute et des intrigues sourdes entretiennent le mécontentement du peuple, toujours inquiet quand il est malheureux. — Tel est le tableau de la tyrannie que le Cabinet Suédois exerce sur le Gouvernement Danois et pour combler la mesure, les soupçons de l'Europe prévenue, tiennent la glaive suspendu[e] sur sa tête et ajoutant à l'infortune, la triste perspective d'une infortune plus grande. Enfin, telle est la position cruelle du Dannemarc qui(!) si l'on vouloit faire suivre une prompte exécution à ces mesures lentement destructives, ce pays expirant sans aucun moyen de résistance, jetteroit le dernier cri de la douleur, avant d'avoir le tems d'articuler une plainte.

Cependant quel est le prétexte dont la Suède couvre ses vexations? Dire que le Dannemarc est encore complice du Prince Chrétien, c'est admettre la supposition d'un suicide politique, dont l'absurdité même réfute la possibilité. La foi la plus punique cède devant le danger imminent. D'ailleurs les commissaires ont suivi la conduite du Roi à Copenhague et l'ont déchargé sur leur conscience de toute complicité. Ils l'ont suivie en Norvège et ont trouvé que ce Prince y étoit détesté à l'égal des Suédois. Ils ont connu le Prince Chrétien et se sont persuadés que ce Prince astucieux, perfide, violent étoit généreux, loyal et victime des circonstances. Ils ont reçu l'assurance qu'un grand parti Suédois existoit en Norvège et ont vu que toutes les opinions se concentroient dans la haine aux Suédois. Ils ont été prévenus que le Prince déroboit aux Norvégiens la connoissance de leurs dangers, et ils ont lu, dans les feuilles publiques, leurs propres notes imprimées sans réfutation. C'est ainsi qu'est tombé à leurs yeux tout l'échafaudage des accusations du cabinet de Stockholm, et s'est découvert le système ambitieux qui seul est son guide.

6°. Le Cabinet Suédois a voulu la guerre parce que la guerre est un moyen de fonder sa puissance sur les débris du Dannemarc. C'est ici où se rattache la question du partage, mais comme elle sera l'objet d'une discussion plus longue, on a jugé à propos de la remettre. Il suffira d'observer que la Suède employe à ce but les insinuations politiques près de l'Europe, et la fomentation des troubles intérieurs en Dannemarc, parceque toute révolution, soit politique, soit intérieure, livre entre ses mains, quelques lambeaux de ce malheureux pays.

A toutes ces raisons la Suède ne peut opposer qu'une seule objection. Elle dira à l'Europe: »On prétend que je veux la guerre, mais

pour l'éviter, n'ai-je pas été au delà du traité de Kiel, en acceptant les bases d'armistice, proposées par les commissaires dans leur Note du 7. de Juillet? N'ai-je pas été même au-delà de ces propositions en faisant des amendemens même à cette Note?« Certes, l'objection est spécieuse pour tous ceux qui ignorent le fond des affaires. Mais le Prince Royal n'a-t-il pas eu l'imprudence de se récrier contre les garanties en pleine audience? mais ne s'est-il vanté devant les commissaires qu'il étoit instruit de tout ce qui se fesoit au conseil du Prince Chrétien? mais enfin, n'a-t-il pas dit hautement qu'il regardait leur dernier voyage comme inutile à la réussite, mais comme avantageux à la Suède? De là on peut tirer ces conséquences. Puisqu'il se récrie contre les garanties, il ne veut offrir aux Norvégiens que des droits illusoires, sans aucune assurance, pour pouvoir les révoquer à son gré. Puisqu'il sait ce qui se passe au conseil du Prince Chrétien, en s'obstinant sur les garnisons Suédoises, il fesoit une condition qu'il savoit devoir être rejetée. Puisqu'il disoit d'avance que le second voyage des commissaires en Norvège étoit utile non à la réussite, mais uniquement à la Suède, c'est une preuve que dès lors il sentoit le besoin de voiler ses vues aux yeux de l'Europe. Ainsi, l'objection tombe d'elle-même et toutes les assertions précédentes subsistent. La Suède vouloit donc la guerre, mais elle vouloit aussi ne pas paraître la vouloir.

En voilà bien assez pour rédiger, s'il le falloit un manifeste qui autorisât L'Empereur à retirer les forces qu'il avoit promises à la Suède pour la réunion de la Norvège. En effet si la Russie est tenue à remplir ses engagements par l'article 5^{me} du traité de St. Petersbourg et à ne poser les armes qu'après la réunion, il a été sans doute entendu que le moyen des armes ne seroit employé que lorsque la voie des négociations auroit été épuisée. Or cette voie non seulement n'a pas été épuisée, mais même elle a été rejetée. S'il est possible de prouver, comme il vient d'être démontré, que la Suède, par une politique ambitieuse, préfère la guerre à la réunion pacifique, il est juste pour les alliés de préférer la réunion paisible au moyen des armes et on peut à la rigueur ou obliger la Cour de Stockholm à accepter les propositions du Prince Chrétien ou bien l'abandonner à ses propres forces pour opérer la conquête. Voilà le premier moyen ouvert à la Russie. Mais il n'est point sans inconvénient. La Suède a si bien fait, par l'affectation d'une confiance illimitée, que l'Europe croit effectivement aux grandes obligations que la Russie a contractées. L'Europe sera donc prévenue contre tout changement de Système. Le manifeste Russe sera une espèce de défense et toute défense est au-dessous de notre dignité. Il vaut mieux

souvent conserver la dignité que l'intérêt, et une simple exposition doit toujours suffir à la politique d'un grand empire. Il-y-a plus. Il est peut-être intéressant d'appaier les haines qui existent entre les deux nations. Si la Suède ne doit la Norvège qu'à ses propres armes, la Suède peut se croire dégagée de toute reconnaissance. Il faut donc qu'elle reçoive cette indemnisation de nos mains, et de nos mains seules. Il faut donc que nous employions à cet effet et les efforts de notre politique et ceux de nos armes.

A Dieu ne plaise qu'aucun des sujets de Sa Majesté ose lui conseiller de révoquer la parole qu'il a une fois engagée. Si L'Empereur a dit: »que la Norvège soit à la Suède«, il faut que la Norvège soit à la Suède. Sa parole doit être pour ses sujets une parole sacrée; pour le monde une parole pleine de vie et d'effet et pour la politique un arrêt irrévocable.

Mais si une Politique ferme et constante est la seule qui soit digne d'un grand état, la générosité ne doit pas exclure le soin de ses intérêts véritables, surtout quand on voit que ceux qui la réclament n'y cherchent un appui, que pour se rendre indépendans. Telle est la position de la Suède envers la Russie et pour le prouver nous allons présenter un tableau rapide des chimères ambitieux dont se repaît son cabinet et qui ont été si près d'être réalisées. Le Général Orloff n'ayant jamais reçu de sa Cour aucune communication du partage du Dannemarc, ne peut l'admettre que comme supposition; mais cette supposition est autorisée par la connoissance des instructions de ses collègues qui devoient s'y opposer, et par la confiance du Prince Royal, qui l'a dit positivement à Monsieur de Foster.

Le Général Orloff, en se formant une idée de ce partage, a cru que puisque c'étoit la Suède qui l'avoit proposé, il étoit basé sur un intérêt majeur pour elle-même et sur des propositions séduisantes pour ses alliés. Il s'est donc arrêté à croire que le cabinet de Stockholm a présenté à la Prusse l'appât des duchés et de la presque isle Danoise, pour la cession de la vieille Prusse à la Russie, la Vistule pour limite naturelle, et à l'Angleterre la possession des colonies Danoises et peut-être de la Fionie. La Suède se réservoir la Séelande. Ce partage étoit peut-être présenté sous une forme différente; il suffit seulement ici que cette forme-ci soit probable et que la Séelande soit véritablement l'objet des vœux de la Suède. Mais pour colorer(?) cette ambition il falloit des moyens; les voici:

1°. Elever des soupçons sur la franchise du Dannemarc. Si les soupçons avoient prévalu, la justice politique décidoit le partage et

les armes l'exécuteroient. C'étoit le moyen le plus commode pour la Suède.

2^o. Au défaut des armes fomenteur une révolution contre le Roi pour le Prince Chrétien. Ce n'étoit plus le Cabinet Danois, c'étoit la nation qui violoit les traités; mais les traités n'étoient pas moins violés. Le partage devenoit alors nécessaire pour consolider la réunion de la Norvège à la Suède. Ce moyen plus douteux coûtoit de l'argent. On commence à l'employer en secret. On insinue partout que le Danemarck s'écroule de lui-même.

3^o. Brouiller les affaires du continent et surtout celles de la Russie avec l'Autriche. Qu'en arrive-t-il? La Suède suit la même politique qu'en 1812. Elle est dévouée à la Russie; elle exige seulement, ce qui paroît si juste, de consolider l'alliance défensive et offensive conclue précédemment et de l'assurer contre les entreprises du seul ennemi qu'elle ait à craindre, du Danemarck. Celui-ci, menacé par cette alliance, se jette dans les bras d'Autriche. La Prusse entraînée dans la ligue du Nord, et par ses amitiés, et par ses haines, et par l'appât d'un échange avantageux, accède à toutes les propositions et le partage est décidé irrévocablement.

Jusqu'ici la Suède a suivi le système de la Russie. Elle est son alliée — dans la seconde guerre continentale; elle a l'air de faire de grands sacrifices; elle préfère une guerre coûteuse à une paix assurée. Le Prince Royal se rend de sa personne en Russie et prodigue les plus sages conseils. La Suède fait un dernier effort. Elle semble s'épuiser en hommes et en argent. Elle paroît à jamais unie par système à la puissance protectrice. Mais au fond elle n'agit que par intérêt.

Déjà la Poméranie lui reste et devient un objet d'échange avec la Prusse. La Norvège débat en vain et doit finir par subir son esclavage. La Séelande devient son partage et son patrimoine. Les trois couronnes du Nord s'affermissent sur la tête de son Roi, — et du chaos des affaires politiques du Nord s'élève une Monarchie puissante, maîtresse de trois pays jadis divisés, dominatrice de la Baltique, indépendante par sa situation géographique, Monarchie dont l'Existence sera consolidée par le nouveau traité qui devra se conclure et qui devenant la base de tous les traités à venir sera aussi le garant de l'existence superbe de la nouvelle monarchie Scandinave.

C'est alors que changeant de politique, ou plutôt suivant toujours en Autriche le plan qu'il a essayé en France, le Prince Royal trouvera une autre Liège et de nouveaux prétextes pour rester dans l'inaction. Qui répondra alors du système qu'il adoptera? Qui osera affirmer qu'il

n'aura pas des raisons pour retourner en Norvège, même pour signer un[e] paix séparée avec l'Autriche? N'est-ce pas ainsi que Frédéric a acquis la Silésie? N'est-ce pas le sens des paroles que le Prince lui-même a dites à Monsieur de Steigentesch? »La France est réduite à 50 ans de nullité. La Russie est à l'apogée de sa puissance. L'Autriche seule peut tenir la balance politique. La Suède est à l'Autriche, ce qu'elle étoit jadis à la France, son alliée naturelle contre toute puissance prépondérante,« — et il a osé ajouter: »J'ai eu le bonheur de rendre un grand service à L'Empereur Alexandre. Il faut que j'en sois récompensé. Les grands États peuvent faire des fautes, les petits doivent savoir en profiter.« Voilà donc sa politique, expliquée par lui-même. Voilà le noeud de toutes ses intrigues.

Ces conjectures peuvent n'être que le rêve d'une imagination trop préoccupée du bonheur de sa patrie; mais s'il est permis de porter encore plus loin un coup d'oeil scrutateur sur l'avenir, on pourra peut-être entrevoir où tend l'ambition progressive de la Suède.

La Norvège étoit autrefois pour la Russie un pays entièrement lié à sa politique, attaquant la Suède toutes les fois que la guerre s'allumoit, menaçant même au moment de la paix. Ce pays est essentiellement maritime. Le commerce est l'âme de son existence; ses matelots sont nombreux et excellens, ses ports sûrs et fréquens, ses flottilles entreprenantes et manoeuvrières. S'il est absurde de supposer que la Suède devienne, par l'acquisition de la Norvège, une puissance maritime du premier ordre, rivale de l'Angleterre, il ne sera pas aussi présomptueux d'affirmer qu'elle entrera dans le rang des secondes puissances, non par ses flottes, qui seront, sans doute, écrasées par les Anglois, mais par une nombreuse flottille, indestructible, sur des côtes d'une si vaste étendue, couverte de rochers et d'écueils. Si l'on accorde l'existence de cette flottille prépondérante, contre qui sera-t-elle dirigée? Une flottille, peut-elle donner de la jalousie à la nation dont les flottes couvrent les mers? — Non. — Mais est-elle dangereuse pour l'Archipel Bothnique, boulevard de la Finlande? Oui certes et nous voilà conduits de raisonnemens en raisonnemens au but le plus éloigné de l'ambition Suédoise, au but de la domination de la Baltique. Tel est l'avantage, que retire la Suède de l'acquisition de la Norvège. Joignez-y celle de la Séelande et ses vues deviennent d'autant plus probables que sa puissance est rendue plus formidable.

En opposition à cet immense ascendant que prend la Suède par sa flottille, que peut acquérir la Russie? — La vieille Prusse, pourquoi Est-ce comme accroissement de territoire? La Russie n'en a pas

besoin. — Est-ce comme acquisition d'une frontière naturelle? La Russie n'est point dans une attitude défensive. — Est-ce dans le cas d'une guerre avec la Prusse? La vieille Prusse même dans le tems de Frédéric étoit destinée à être abandonnée, sans aucun essai de défense. Ainsi la proposition peut paroître séduisante, mais elle est certainement ni juste ni avantageuse. Bien plus; la vieille Prusse, toujours exposée, est un moyen de lier à jamais la politique de son souverain actuel à celle de la Russie. Elle est à la Prusse ce que le Hanovre est à l'Angleterre: »le nez, disoit Talleyrand, par lequel l'Europe mène la Grande Bretagne«.

Ainsi, en examinant pied-à-pied la politique de la cour de Stockholm, on voit que le partage du Dannemarc est tout entier à son avantage et ne présente à la Russie qu'un appât séduisant et une utilité illusoire. Voyons maintenant quel parti la Russie peut tirer des affaires présentes, et si la cession de la Norvège ne nous offre pas véritablement un moyen sûr d'asseoir notre Politique sur des bases indestructibles dans le Nord. Éteindre les haines entre les deux nations, est une idée sage et utile. Lier leurs systèmes politiques, en prouvant à la plus faible que non seulement on ne veut pas l'engloutir, mais qu'on ose l'élever, est un moyen judicieux, mais épisodique, pour une époque détachée, comme celle qui vient de s'écouler. Mais mettre la Suède dans un état de dépendance continuelle, rendre notre protection souvent nécessaire et jamais inutile, étendre notre influence jusques sur son intérieur en se saisissant des moyens soit d'appaiser, soit d'y élever des dissensions domestiques, c'est unir à jamais la fortune des deux États, c'est faire de la Suède une puissance satellite, obligée de toujours toujours (sic) dans le même cercle politique, autour de la grande Planète; c'est enfin le but auquel il faut tendre, et voici les moyens:

1^{er} Moyen. Il est important d'assurer l'existence du Dannemarc. Par là on conserve un des avantages que procuroit jadis la Norvège. On ôte aux Suédois tout espoir d'aggrandissement quelconque et on les force de dévoiler les profondeurs de leur Politique. On se réserve la faculté de changer son système, si la Suède change le sien. C'est un Epouvantail dont on peut menacer la Suède; c'est aussi un appât dont on peut la flatter. C'est une puissance maritime qui peut balancer l'influence des Suédois sur la Baltique. C'est enfin élever un procès éternel dont la Russie est l'unique juge. A cet effet le premier pas est de ratifier la paix de Kiel et d'envoyer des lettres de créances(!) à Monsieur de Lisakevitch. Si les circonstances sont telles que la présence de l'armée Russe est absolument nécessaire dans le Holstein, on peut le

charger de négocier ce point préalablement et de ne délivrer ses lettres de créance qu'après l'avoir obtenu. L'on motiveroit cette mesure envers la Suède, par le rapport uniforme des commissaires et surtout par la nécessité d'avoir un homme accrédité près de la cour de Copenhague, au moment où le procès du Prince Chrétien va être commencé. Cette dernière assertion serviroit à maintenir la Suède dans la prétention de son ascendant.

2^d Moyen. Il faut sauver le Prince Chrétien, parce qu'il est le seul homme capable de sauver le Dannemarc. A cet effet Monsieur de Lisakevitch recevrait des instructions secrettes, qui lui prescriraient de presser le jugement du Prince, mais de ne le faire condamner qu'à demi. Le Roi de Dannemarc, dans la dernière lettre au Prince Chrétien le menace de le rendre responsable de Son obéissance, dans Ses biens, dans Sa personne et dans Ses droits. Il faut que le tribunal, érigé par le Roi de Dannemarc, déclare, que comme simple particulier le Prince Chrétien est privé de ses biens et qu'il subite un sort égal au autres employés Danois, restés en Norvège, mais que comme héritier de la couronne, le Roi se réserve le droit de publier la sentence quand il en sera tems. Cette sentence est en effet le secret de l'Etat et non celui de la Politique.

3^{ème} Moyen. Il faut pourtant que le Prince Royal sache qu'en ratifiant la paix avec le Dannemarc, on ne recule point dans l'exécution de ses promesses. A cet effet, par une communication pressante et positive l'on renouvellera les articles des traités préexistans. Cette communication contiendra 4. points. 1^o. Un éloge pompeux des propositions généreuses que la Suède a faites dernièrement aux Norvégiens et l'assurance que sous ces conditions, la Russie fera les plus grands efforts pour opérer la réunion des deux royaumes. Par là on lie la Suède et on la force de ne point offrir d'autres conditions. 2^o. L'offre irrécusable de prendre le Général Suchtelen comme médiateur, toutes les fois qu'un tiers parti sera nécessaire pour renouer les négociations. Par là la Russie devient également nécessaire à la Suède et à la Norvège — et partie active de la négociation. 3^o. La demande pressante d'employer des troupes Russes dans la Norvège. Cet article rempliroit le double but de prouver qu'on s'intéresse plus que jamais à l'union, et de donner à la Russie le moyen d'avoir un corps assez considérable présent sur le Théât[r]e de la guerre. Ce corps, s'il est possible, aura un but d'opération particulier. Le plus à portée est la Province de Christiansand. 4^o. Enfin pour dépasser même la lettre des traités et donner encore plus de change aux Suédois, on peut leur offrir la coopération d'un

division de notre flotte, parcequ'il est important que dans cette affaire, la Russie ait une part plus active, que toutes les puissances, même que l'Angleterre, et parcequ'il est nécessaire que nos troupes débarquées, ne se reposent que sur notre flotte des soins de leur ravitaillement. De ces quatre points proposés au Cabinet Suédois, les deux premiers sont les plus importants. Pour donner plus de poids encore à ces ouvertures et surtout pour ne pas leur susciter de réplique il seroit très-avantageux de les insérer dans une lettre otographe (!) de Sa Majesté.

4^{ème} Moyen. Il faut que le Général Suchtelen reçoive des instructions très-étendues, pour pouvoir agir selon les circonstances et qu'il soit le maître de disposer à son gré, du corps de troupes Russes, qui doit marcher en Norvège, soit pour le faire agir ou pour le faire retirer. Alors il lui sera plus facile de faire accorder à la capitulation des Norvégiens les mêmes prérogatives que la Suède leur a déjà promises et d'y en ajouter d'autres qui rendroient complète la réussite du plan.

5^{ème} Moyen. L'assemblée Nationale étant déjà accordée, avec le pouvoir législatif et le droit d'imposer la Nation, il n'y auroit plus qu'à ajouter à cet article le droit légitime de s'assembler périodiquement au bout d'un certain tems, prescrit par les loix.

6^{ème} Moyen. Les stipulations sur la force armée ont été remises à la décision de la diète et à l'approbation du Roi. Il ne sera pas difficile d'obtenir de l'Assemblée que le droit de lever des troupes soit très-restreint. Le prétexte de cette demande seroit la crainte des Norvégiens qui croient que les Suédois en disposant de leurs forces attireront à eux toute leur jeunesse, régiment par régiment, et se serviront de ce moyen pour les asservir.

7^{ème} Moyen. Il faut insister sur l'établissement des magasins de blé, de manière que dans les momens de détresse, ce soit la Norvège qui alimente la Suède et non la Suède qui nourrisse la Norvège. Cette mesure est la base de l'indépendance Norvégienne.

8^{ème} Moyen. L'Établissement d'un ou de deux ports francs en Norvège, même en tems de guerre, seroit très-utile à la Russie. Le prétexte dont on couvrirait cette demande, seroit celui-ci. Les Norvégiens dirons (!) qu'ils sont une nation tranquille, commerçante et amie de la paix. Les Suédois ont eu au contraire de tout tems une politique inquiète et turbulente, qui les a portés à s'immiscer dans toutes les affaires de l'Europe. D'un autre côté les Suédois n'ayant à offrir aux Norvégiens que les productions de leur propre sol, ne sauroient subvenir à empêcher que la famine ne déssole ce pays, toutes les fois qu'après la réunion avec eux, ce pays se verroit entraîné dans une guerre soit avec

la Russie, soit avec l'Angleterre. Il faut donc qu'ils préviennent ce malheur et c'est pour l'éviter qu'ils veulent stipuler pour les ports neutres.

La raison véritable en est bien différente. La Norvège est tellement située que toute guerre entre la Russie et la Suède, après la réunion, interrompt (sic) la communication maritime de la Baltique à la mer Blanche. Il n'y a point encore eu d'exemple qu'un convoi de bâtimens ou même qu'une escadre sortie d'Archangel n'eût été obligée de (sic) tout ou en partie de relâcher en quelque port de la Norvège. Il est donc de la dernière importance qu'un de ces ports soit un asyle inviolable. Si même on pouvoit le lier au système des villes Anséatiques et lui donner par là une existence politique ce n'en seroit que mieux. D'un autre côté, Nous faisons avec la Norvège un commerce d'importation. Ce pays a besoin de nos bois de construction, de nos voiles de vaisseaux, de nos cordages, de nos grains, de nos blés. Il n'est pas moins à désirer pour nous de posséder sur cette côte, un port qui nous servît de magasin, dont les dépôts soient à l'abri d'une rupture politique. Enfin ce port ou cette ville toujours neutre et toujours libre seroit l'oeil par lequel la Russie surveilleroit la Norvège et le point de ralliement de tous les mécontents. Le poste de consul général, ou de chargé d'affaires permanent, entre les mains d'un homme habile, seroit le véritable lien pour contenir la Suède et la diriger à son gré.

9^{ème} Moyen. L'ordre positif au Général Suchtelen d'empêcher que la Norvège ne soit purement conquise par les armes, mais qu'elle soit réunie par une transaction.

10^{ème} Moyen. L'ordre positif, quoiqu'il coûte de s'établir en médiateur dès l'ouverture des négociations et d'opposer le sceau de la garantie de la Russie à quelque transaction que ce soit. Pour amener pleinement et sans donner lieu à aucune plainte, cette médiation et cette garantie, il faudroit faire savoir au Prince Chrétien et lui persuader que dans quelque extrémité qu'il se trouve, il ne doit accéder à aucune capitulation que par l'entremise du général Suchtelen.

C'est en obtenant ces points capitaux que la Russie peut se flatter d'assurer dans le Nord un système de Politique certain, que l'Empereur peut léguer même à ces successeurs, et qui sera toujours neuf parcequ'il est fondé, non sur des opinions et des sentimens, mais sur des faits et des intérêts. Il est vrai qu'au premier coup d'oeil la Russie a l'air d'offrir d'une main ce qu'elle retire de l'autre et toute déloyauté doit répugner à la véritable grandeur. Mais si l'on examine la question à

fond, si l'on se pénètre bien de la position actuelle de la Russie, on changera aisément d'opinion.

Si j'avais à former pour mon (!) patrie un système politique, quel plus beau sort pourrois-je lui désirer qu'un repos formidable, où après avoir rendu au monde ses rois légitimes, ses droits incontestables et ses loix, elle jouiroit du rôle de médiateur, après avoir si bien terminé celui de libérateur. Juge supérieur de toutes les querelles des Rois, et arbitre de leurs destinées, l'Empereur de Russie se verroit à ce haut point de gloire, où la balance et le glaive politique seroient confiés à ses mains et Il asseyeroit Sa Monarchie Universelle si douce et si bienfaisante, sur les débris de la tyrannie odieuse que Son bras a renversée. C'est ainsi que la Russie réaliseroit le mot de Frédéric pour une autre puissance: »Si j'étois«, disoit-il »Roi de France, je ne souffrirois qu'on tire un coup de canon sans ma permission.« Mais pour obtenir ce but, il faut que toutes les forces de la Russie soient présentes et disponibles, que son bras droit soit dégagé de tout entrave, que le Nord n'ose point former des ligues ridicules avec le midi; et que la Suède, en un mot, toujours subordonnée à la Russie, suive toujours le même système et la même politique.

Stockholm ce 16 Août 1814.

Le Général Orloff.

Register.

- Åbo*, Fred i. 19.
- Aall, Niels*, Statsraad. 43. 45. 90.
- Adlercreutz, Carl Johan*, Greve, svensk General. 97. 158.
- Adolphus Frederick, Hertug af Cambridge*, engelsk Prins. 108.
- Akershus*. 34. 55.
- Alexander I*, Keiser af Rusland. 19. 38. 46. 96. 154. 169—172. 177. 178. 241.
- Alquier, Charles Jean Marie*, Baron, fransk Gesandt i Kjøbenhavn. 6. 14. 184.
- Amsterdam*. 173.
- Anker, Carsten*, Statsraad. 11. 12. 14—16. 32. 63. 67—69. 83. 90. 108. 148. 186. 192 — *Peder*, Kammerherre. 142.
- Araktschejeff, Alexei Andrejewitsch*, Greve, russisk Minister. 171. 173.
- Archangel*. 151. 197. 245.
- Beauharnais, Eugène*. 175.
- Bech, Herman*, Assessor. 118.
- Beckman, Oluf*, preussisk Konsul i Göteborg. 145.
- Belterne*. 105. 179.
- Bennigsen, Levin Aug. Theophil v.*, Greve, russisk General. 38. 49. 74. 81—83. 88. 98. 129. 138. 155. 179. 199.
- Bergedorf*. 8.
- Bergen*. 86. 98. 143. 151.
- Bergenhus*. 55.
- Berlin*. 73. 81. 100. 161. 162. 167.
- Bernstorff, Christian Günther*, Greve, dansk Gesandt i Wien. 104. 117. 131. 132.
- Bille, Sten Andersen*, Kontreadmiral. 5. 6. 28. 31. 32. 40. 41. 78—80. 115. 124. 127. 140. 148. 149. 155. 189. 195. 208. 226.
- Blaker Skanse*. 55.
- Blokade af den norske Kyst*. 26. 49. 83. 84. 94. 123. 126. 147. 151. 156. 159. 160. 166. 197. 198. 212. 233.
- Blücher*, Fyrst, Feltmarschal. 100.
- Bogdanowitsch, M. I.*, russisk Historiker. 170.
- Bohuslän*. 141.
- Botniske Bugt*. 241.
- Bourke, Edmund*, geh. Konferentsraad. 117.
- v. Brinckmannske Archiv* paa Trolle-Ljungby. 55.
- Brock, Ludvig Frederik*, Major. 64.
- Brunet, Iwan C.*, Hofraad, russisk Generalkonsul i Christianssand. 173. 178. 205. 211. 222.
- Callisen, Henrich*, Professor. 14.
- Carl*, Prins af Hessen. 117.
- Carl VI*, tysk Keiser. 37.
- Carl XIII*, Konge af Sverige. 7. 61. 66. 94. 153. 155. 156. 174. 217.
- Carl Johan*, Kronprins af Sverige. 7. 21. 30. 33. 36—38. 56. 66. 82. 85. 88. 94—100. 108. 111. 115. 128. 140. 142. 143. 149—161. 166. 167. 174—177. 191. 192. 199. 205—207. 214. 216—220. 230. 231. 239—241.
- Carlton House*. 70.
- Castlereagh, Robert Stewart*, Viscount, britisk Udenrigsminister. 6. 15. 75. 94. 122. 151. 228.
- Catalonien*. 37.
- Catharina II*, Keiserinde af Rusland. 169.
- Cederström, Olof Rudolf*, svensk Admiral. 206.
- Christian August*, Prins af Slesvig-Holsten-Augustenburg. 117. 120.
- Christian Frederik*, Konge af Norge. 5—19. 21. 25—28. 31—33. 39—43. 45—48. 50.

51. 53. 55—59. 61. 63—70. 73. 74. 76—84. 87—90. 92. 93. 95. 96. 101—104. 106—110. 112. 114. 115. 117—128. 136. 137. 140. 141. 143—160. 162. 164. 166. 167. 169. 173—181. 184. 185. 187—189. 191. 193—196. 200—204. 207—219. 224—228. 230. 232—238. 240. 243. 245.
- Christiania*. 12. 13. 16. 17. 19. 46. 47. 56. 57. 63. 64. 66. 67. 71. 84—87. 90. 91. 93—95. 97. 100. 140. 143. 145. 149. 152. 157. 161. 165. 169. 172. 173. 205. 208. 212. 215. 216. 225. 226. 228.
- Christiansfjorden*. 92. 95. 97. 157. 160.
- Christiansfeld*. 8.
- Christianssand*. 55. 160. 173. 202. 228. 243.
- Christie, W. F. K.*, Sorenskriver. 42. 176.
- Collett, Jonas*, Statsraad. 43. 45. 90. 148. 209.
- Danmark*. 4. 5. 8. 10. 12. 16—18. 20—22. 24—29. 32—38. 40. 44. 49—54. 56—58. 72—78. 80—83. 88—90. 94—98. 101—104. 107—110. 112. 114—116. 118. 119. 121. 123—125. 128. 130—140. 143. 144. 146—156. 158. 159. 161. 169. 177. 178. 180. 183. 184. 186. 187. 190. 191. 194—196. 198—200. 204. 209. 211. 214. 217. 219—221. 223—232. 235—237. 239. 240. 242. 243.
- Danskerne*. 25. 37. 81. 131. 147. 151. 180. 185. 187. 190. 196.
- Dekabristerne*. 170. 171.
- Dennewitz*, Slag ved. 100. 161.
- Dino, Dorothea*, Hertuginde af. 170.
- Dishrope, Ed. Cromwell*, britisk Legationssekretær i Kjøbenhavn. 69. 70.
- Dolgorucki, Ilja*, Fyrst. 171.
- Dresden*. 155.
- Edinburgh*. 123.
- Eideren*. 82. 134.
- Eidsvold*. 31. 32. 40. 42. 43. 45. 194.
- Elben*. 105. 133. 134. 199.
- Ems*. 133.
- Engeström, Lars v.*, Greve, svensk Udenrigsminister. 7. 95. 154—158. 217. 218. 220.
- England* (cfr. Storbritannien). 10. 16. 22. 35. 37. 38. 60. 75. 81. 83. 84. 88. 94. 101. 103. 104. 108. 112. 114. 116. 119. 123. 125—127. 136—138. 143—145. 151. 159. 160. 162. 185. 186. 192. 197. 200. 202—204. 207. 208. 226. 228. 230. 232. 239. 241. 242. 244. 245.
- Engländerne*. 108. 118—120. 125. 160. 186. 191. 234. 236. 241.
- Essen, Hans Henrik v.*, Greve, svensk Feltmarschal. 55. 58. 80. 82. 85. 87. 88. 97. 99. 115. 120. 140—142. 144. 149. 153. 154. 160. 205—207. 214—217. 220. 226.
- Eutin*. 83. 116. 133. 138. 139.
- Falbe, Christian Tuxen*, Lieutenant i den danske Marine. 32.
- Fasting, Thomas*, Kaptein i den norske Marine. 41. 92. 219.
- Finland*. 22. 241.
- Firenze*. 101.
- Flensborg*. 8.
- „*Forbund, De russiske Ridderes*“. 170.
- „*Foreningen for den offentlige Velfærd*“ i Rusland. 170—172.
- Foster, Augustus John*, britisk Diplomat. 7. 81. 83. 84. 94—96. 125. 135—138. 140. 144. 145. 151. 155. 156. 159. 161. 164. 166. 177. 197. 202—205. 208. 213. 218. 220. 221. 228. 230—232. 239.
- Frankrig*. 8. 14. 37. 96. 107. 119. 158. 173. 175. 184. 219. 240. 241. 246.
- Franz I*, Keiser af Østerrig. 71. 72.
- Frederick, Hertug af York*, engelsk Prins. 116.
- Frederik II*, Konge af Preussen. 241. 242. 246.
- Frederik VI*, Konge af Danmark. 6—11. 21. 23. 36. 47. 48. 51. 53. 54. 63—66. 72. 77. 78. 101. 112. 135. 138. 139. 161. 162. 169. 178. 181. 182. 204.
- Frederik Wilhelm III*, Konge af Preussen. 101.
- Frederikshald*. 34. 80. 85. 86. 88. 95. 97. 98. 147. 156. 157. 160. 189. 218—220. 233.
- Frederiksstad*. 34. 55. 95. 97. 98. 147. 151. 156. 160. 206. 207. 217. 220. 233.
- Frederikssten*. 31. 55. 60. 147. 151. 207. 217. 233.
- Frederiksværn*. 55. 92.
- Friedrichsort*. 8. 33—35.
- Fyen*. 8. 138. 184. 200. 239.
- Gascogne*. 161.
- George (IV)*, Prinsregent af Storbritannien og Irland. 69. 70.
- Glinka, Theodor Nikolajewitsch*, russisk Forfatter. 171.
- Glommen*. 85. 86. 89. 97. 141. 161. 207. 217. 220.
- Glückstadt*. 8. 33—35. 83.
- Göttingen*. 100.
- Grabbe, Paul Christoforowitsch*, Greve. 172.
- Green*, Kaptein i den britiske Marine. 160.
- Grey, Charles*, Earl. 173.
- Gribowski*. 172.

- Grundlov*, Norges, af 17de Mai 1814. 12. 15. 87. 89. 127. 129. 142. 160. 201. 225. 227. 228. 233.
- Grønland*. 236.
- Gyldenpalm, Andreas Dedekam*, Diplomat. 79.
- Göteborg*. 84. 85. 95. 99. 136. 140. 141. 145. 152. 155. 160. 161. 166. 167. 173. 205. 218. 220. 221.
- Hamburg*. 38. 129.
- Hannover* (By). 105. 108.
- Fred i. 29. 34.
- (Kurfyrstendømme). 108. 116. 187. 242.
- Huset. 116.
- Hardenberg, Carl August v.*, Fyrste, preussisk Statskansler. 101. 103. 105. 162. 174.
- Hardenberg-Reventlow, Christian Heinrich August v.*, Greve. 83. 131. 138. 164.
- Haxthausen, Frederik Gottschalk*, General-lieutenant, Statsraad. 42. 45. 90. 144. 145. 147. 208. 209.
- Hedemarken*. 98.
- Hegermann, Diderik*, Oberst. 90.
- Helsingborg*. 205.
- Helsingör*. 145. 205.
- Henrik IV*, Konge af Frankrig. 38.
- Hildesheim*. 71.
- Hindsgavl*. 8. 9. 76. 77.
- Holsten*. 30. 34. 81—83. 88. 108. 109. 111. 115. 116. 128. 133. 139. 155. 188. 191. 199. 229. 236. 242.
- Holsten, Frederik Christian*, Kaptein i den danske Marine. 58. 87.
- Holten, Carl Henrik v.*, Statssekretær. 7. 12. 13. 42. 43. 45. 63.
- Hvaler (Hvaleerne)*. 92. 95. 98. 141. 160. 206. 217. 219.
- Hvide Hav*. 93. 245.
- Höland*. 41.
- Iddesletten*. 97. 99. 220.
- Indien*. 126.
- Ingedal*. 177.
- Irland*. 37.
- Island*. 236.
- Italien*. 96. 158. 175. 219.
- Itzehoe*. 83.
- Jakuschkin, E. I.* 171. 172.
- *Iwan Dmitriewitsch*, Dekabrist. 170. 171.
- Jylland*. 8. 18. 98. 126. 136. 155. 200.
- Kaas, Frederik Julius*, geheime Statsminister. 14. 117.
- Kaltenborn, Carl Fr. F. W. A.*, Kaptein. 61.
- Karamsin, Nikolai Michailowitsch*, russisk Historiker. 171. 172.
- Kiel*. 8. 105.
- Kielerfreden*. 8—10. 20. 24—26. 28—30. 33—38. 40. 48. 49. 51. 54. 57. 73—78. 81. 101. 103. 104. 106. 107. 112. 113. 119. 120. 122. 130. 134. 135. 156. 159. 178. 180. 184. 185. 193. 209. 221. 223—227. 235. 238. 242.
- Kiew*. 170—172.
- Kirkeo* (Hvaler). 141.
- Kjøbenhavn*. 10. 16. 20. 21. 23. 26. 28. 33. 55. 68. 71—73. 75. 77. 78. 81. 83. 84. 91. 94. 97—100. 102. 103. 105. 108. 111—113. 115. 117. 120. 121. 124. 129. 134. 139. 140. 147. 149. 155. 156. 158. 160—163. 165—167. 169. 172. 173. 178—180. 183—185. 187—189. 191. 193. 198. 202. 205. 206. 216. 219. 221. 228—230. 235. 237. 243.
- Kola*. 86. 93.
- Kongsvinger*. 34. 55. 86. 88. 97. 98. 147. 152. 156. 161.
- Konstantinopel*. 101.
- Krabbe-Charisius, Hans*, dansk Gesandt i Stockholm. 129.
- Krageroen* ved Frederiksstad. 95. 97. 99. 160. 220.
- Ladegaardseen* ved Christiania. 61. 208.
- Lauenburg*. 116. 133. 134.
- Laurvig* Grevskab. 8. 226.
- Laurvik*. 88.
- Leipzig*. 162.
- Liège*. 226. 240.
- de Lieven, Christoph Andrejewitsch*, Greve, russisk Gesandt i London. 198.
- Lisakewitsch*, russisk Gesandt i Kjøbenhavn. 106. 163. 167. 178. 180. 187. 197. 242. 243.
- Liverpool, Robert Banks Jenkinson*, Lord, britisk Premierminister. 108. 186.
- London*. 32. 35. 58. 68. 69. 73. 80. 83. 90. 108. 125. 135. 138. 144. 145. 148. 151. 162. 164. 166. 177. 186. 187. 198. 202. 203. 221. 226. 228.
- Ludvig XVIII*, Konge af Frankrig. 158.
- Lübeck*. 116. 133. 227.
- Lützow, Joh. Rudolph v.*, Greve, østerrigsk Gesandt i Kjøbenhavn. 21. 73. 78. 81. 187.
- Lenborg, Christopher*, Oberst. 5. 6. 29. 31. 41. 78—80. 189. 226.

- Löwenhjelm, Gustaf Carl Fredrik*, Greve, svensk Generalmajor. 6. 177.
- Mackenzie*, Kaptein i den britiske Marine. 94. 151. 160. 228.
- Magnor*, Gaard i Eidskogen Sogn. 98.
- Marie Sophie Frederike*, dansk Dronning. 127. 128. 139.
- Marstrand*. 145.
- Martens, Carl v.*, weimarsk Diplomat. 100.
- *Friedrich v.*, Baron, preussisk Major. 8—10. 39. 42. 43. 47. 48. 51. 53. 54. 79. 100—103. 105. 111. 113. 115. 117. 120. 124. 129. 134. 139. 145. 149. 152. 160—163. 165—168. 174. 177. 188. 189. 192. 197. 200. 205. 215. 229.
- *Georg Friedrich v.*, hannoveransk Diplomat, 100.
- Meissen* (Distrikt). 83.
- Metternich*, Fyrst. 72—75. 173. 201.
- Milano*. 175.
- Moltke, Carl Emil*, Greve. 35. 36. 39. 175. 186. 198.
- *Frederik*, Greve, dansk Statsminister. 79. 118. 163. 182. 194.
- *Joachim Godske*, Greve, dansk Statsminister 118. 139.
- Morier, John Philip*, britisk Understatssekretær. 7. 83. 84. 88. 136. 137. 144. 151. 155. 202—204. 208. 230.
- Mortier, E. A. C. J.*, Hertug af Treviso, fransk Marschal. 170.
- Moskwa*. 170—172.
- Moss*. 88. 95. 97. 157. 160. 161. 207. 208. 218.
- Konventionen i. 177.
- Motzfeldt, Peter*, Eidsvoldsmand. 42.
- Munkholmen*. 55.
- Murawjew, Alexander Nikolajewitsch*. 172.
- Mörner, Gustaf Fredrik*, Greve, svensk Generalmajor. 208.
- Mesting, Joh. Sigismund v.*, geh. Stats- og Finantsminister. 118.
- Nancy*. 170.
- Napoleon I.* 6. 14. 21. 155. 184. 219. 231.
- Nesselrode, Carl Robert v.*, Greve, russisk Statssekretær. 6. 18. 35. 36. 38. 39. 45. 80. 115. 164. 174. 178. 179. 183. 197. 201. 208. 212. 215. 218. 221. 222. 228.
- Nicolaus I*, Keiser af Rusland. 170.
- Nordmændene*. 19. 23. 26. 28. 31. 32. 37—42. 45—47. 50—52. 56—58. 60. 62. 63. 65. 66. 68—70. 79. 81—83. 85. 89. 106. 108. 110. 112. 114. 117. 119. 120. 122—127. 136. 137. 139. 141. 142. 145. 146. 148. 151. 152. 154. 157. 159. 161. 164. 179. 180. 184—187. 189. 190. 192. 194—196. 200—202. 206. 207. 209. 212. 213. 216. 220. 222—224. 226. 232—238. 243.
- Nordseen*. 134.
- Norge*. 3—5. 8—18. 20—40. 42—60. 62—65. 67—70. 72—87. 92—98. 101—107. 109. 110. 113—115. 117. 119—130. 133. 135—138. 140—144. 146—150. 153—160. 162. 164. 169. 172—179. 181—189. 191. 193.—214. 216. 218—220. 222—245.
- Nyborg Fæstning*. 29.
- Odense*. 108.
- Oldenburg, Huset*. 81. 83. 116. 200.
- Orloff, Alexei Feodorowitsch*, Fyrste. 163.
- *Alexei Grigorjewitsch*, Greve, russisk Generaladmiral. 169.
- *Feodor Grigorjewitsch*, Greve. 169.
- *Michail Feodorowitsch*, russisk Generalmajor. 40. 59. 66. 67. 79—81. 88. 89. 105—112. 114. 115. 121. 124. 125. 127. 128. 135. 137—140. 146. 153. 156. 162—167. 169—179. 183. 188. 192. 197. 201. 205. 208. 212. 215. 218. 221. 222. 228—236. 239. 246.
- *Nicolai Michailowitsch*. 170—172.
- Oscar* (I), Prins. 99. 154.
- Ostfriesland*. 133.
- Paris*. 36. 38. 39. 73. 101. 103. 105. 125. 131. 165. 169. 179. 198. 200. 235.
- *Barrière de Pantin* i. 170.
- *Fred* i. 169.
- Passek, Wadim Wassiliewitsch*, Dekabrist. 170.
- Philip V*, Konge af Spanien. 37.
- Polen*. 169. 171.
- Pommern, Svensk*. 24. 25. 29. 34. 35. 81. 83. 96. 104. 115. 128. 130—135. 138. 159. 164. 165. 191. 229. 235. 240.
- Portugal*. 37.
- Prag*. 162.
- Preussen*. 10. 29. 34. 37. 38. 49. 52. 72. 76. 78. 79. 81. 83. 101. 103. 104. 116. 119. 128. 130—135. 138. 139. 143. 152. 161. 165. 167. 229. 230. 239. 240. 242.
- (Provins). 239. 241. 242.
- Rajewski*, Frøken. 171.
- Rastatt*, *Fred* i. 37.
- Rendsburg*. 8. 111. 128.
- Reumont, Alfred v.*, preussisk Diplomat og Historiker. 100.
- Rhinen*. 229.
- Ribe*. 8.

- Rigsforsamlingen paa Eidsvold.* 11. 17. 23. 42. 44. 45. 47. 57—59. 83. 90. 123. 137. 204. 225. 227.
- Rosen, Axel Pontus v.,* Greve, Landshöfding i Göteborg. 140. 145.
- Rosenkrantz, Marcus Gjoe,* Statsraad. 43. 45. 90. 147. 209.
- *Nils,* Statsminister. 6. 7. 16. 18. 20. 22. 26. 28. 33—35. 39—41. 50. 53—55. 69. 70. 72. 73. 75—79. 101. 103. 104. 106—118. 121. 122. 124. 125. 127. 130—133. 135—139. 161. 162. 164. 165. 180. 182. 183. 185. 188. 189. 194—196. 198—200. 204.
- Rügen.* 24. 29. 34. 35. 134. 135.
- Rusland.* 10. 18. 19. 22. 34. 38. 45. 49. 52. 60. 72. 76. 79. 89. 93. 96. 101. 103. 104. 106. 107. 125. 128. 137. 139. 143. 162. 163. 169. 170. 173. 204. 205. 210. 222. 229—232. 238—246.
- Russerne.* 86. 93.
- Remer, Carl Ludv. Wilh.,* Oberstlieutenant. 16.
- Sachsen.* 155. 231.
- St. Petersburg.* 73. 162. 170. 171. 177. 178. 231. 238.
- Schilling, Jacob Frederik,* Oberst. 88. 92.
- Schimmelmann, Ernst Heinrich,* Greve, Statsminister. 69. 70. 117. 165.
- Schlesien.* 241.
- Schmettow, Carl Jacob Woldemar v.,* Greve, Generallieutenant. 58. 87. 148.
- Schwarzenberg, Carl,* Fyrste, østerrigsk Feltmarschal. 72.
- Schweiz.* 71.
- Sehested, Ove Rammel,* Præsident, 118.
- „*Sejskab, Det nordlige*“. 170.
- „*Slavernes*“. 170.
- „*Det Tultschinske*“. 170.
- Sjælland.* 8. 81. 96. 108. 138. 158. 187. 200. 220. 239—241.
- Skotland.* 37. 123.
- Slesvig (By).* 105.
- (Hertugdømme). 8. 81. 109. 153. 155. 161. 188. 229.
- Sommerhielm, Mathias Otto Leth,* Statsraad. 43. 45. 90. 147. 173. 209.
- Son.* 160.
- Spanien.* 37.
- Staffeldt, Bernhard Ditlef v.,* Generallieutenant. 95. 207.
- Steigentesch, August v.,* Baron, østerrigsk Generalmajor. 71—75. 79. 81—84. 93. 95. 99. 121. 122. 124. 127. 138. 140. 151. 162. 164. 165. 189. 197. 200. 201. 205. 209. 213. 229—231. 241.
- Steigentesch, Conrad,* Skuespiller. 72.
- Stein, Heinr. Friedr. Karl v.,* Friherre. 83. 139.
- Stettin.* 131.
- Steven, C.,* Statsraad, russisk Generalkonsul i Christianssand. 173.
- Stockholm.* 23. 26. 33. 38. 89. 129. 140. 162. 175. 177. 214. 221. 222. 226. 229. 231. 234. 237—239. 242. 246.
- Storbritannien og Irland* (cfr. England). 12. 15. 22. 37. 49. 52. 72. 162. 204. 242.
- Storthing,* Sammenkaldelse af et overordentligt. 62—66. 89. 144. 145. 147. 150. 153. 203.
- Stralsund.* 133.
- Stroganoff, Grigorij Alexandrowitsch,* Baron, russisk Gesandt i Stockholm. 89. 174—176. 214. 221.
- Strömstad.* 32. 41. 85. 95. 99. 141. 145. 157. 158. 160. 206. 208. 219. 220. 230.
- Suchtelen, Johan Peter v.,* russisk General og Diplomat. 99. 177. 178. 221. 243—245.
- Svenskerne.* 19. 56. 61. 81. 108. 111. 115. 119. 120. 122. 126. 139—147. 149. 154. 157. 160. 161. 164. 175. 176. 185. 190. 199. 205—207. 210—214. 217. 219. 220. 224. 226. 233. 237. 242—244.
- Sverdrup, Georg,* Professor. 42.
- Sverige.* 4. 9—11. 17—19. 21—23. 25. 26. 29. 30. 34—40. 46. 48—54. 56. 57. 59. 60. 62—66. 70. 73—75. 77—82. 84. 87. 88—90. 93. 94. 96. 99. 101. 103. 104. 108. 114. 117. 119. 120. 123. 125. 126—129. 133. 134. 137. 140—142. 144. 147. 149—154. 156—158. 160. 162. 166. 167. 174—182. 190—192. 196. 200. 203. 206. 208—219. 222—233. 235—246.
- Svinesund.* 85. 86. 97. 141. 160. 207. 220.
- Sørenssen, Chr.,* Biskop. 173.
- Talleyrand,* Fyrst. 169. 242.
- Tank, Carsten,* Statsraad. 43. 45. 90. 147. 209.
- Tawast, Johan Henrik,* Baron, Generallieutenant, svensk Gesandt i Kjøbenhavn. 16. 20—23. 26. 28—30. 33. 77—79. 81. 84. 109. 110. 114. 115. 118. 120. 126. 128. 137. 163. 166. 180. 185. 190—193. 200.
- Thelemarken.* 94.
- Throndhjem.* 16. 55. 57. 98. 119. 129. 143. 151. 203. 227.
- Throndhjems Stift.* 57.
- „*Tiden*“, Avis. 56. 225.
- Tirol.* 71.
- Trollhätta.* 84.
- Trubetskoi, Sergej,* Fyrst. 172.

- Tschesme*, Slag ved. 169.
Tultschin, By i Podolien. 170.
Turgenjeff, Nikolai Iwanowitsch, russisk Statsraad. 171. 172.
Tutein, Friedr. Joh., preussisk Konsul i Kjøbenhavn. 165.
Tydskland. 30. 56. 83. 85. 94. 96. 99. 123. 133. 137. 139—141. 199. 207.
Tonsberg. 219.

Uddevalla. 41. 94. 153. 155. 157. 168. 175. 215. 216. 218. 231.
Universitetet i Christiania. 117. 144.

Vaabensstilstand, Forslag til, mellem Norge og Sverige. 59. 62. 64. 66. 67. 89. 93. 142. 144. 147. 149. 151. 153. 154. 156. 167. 174—177. 203. 209. 212. 232. 233.
Valle. 98. 160. 219.
Vardohus. 55.
Venersborg. 58. 140. 205. 206.
Vestero (Hvaler). 141.

Vincent, Carl, Baron, østerrigsk General. 21. 78.
Wassiltschikoff, Ilarion, Fyrst. 172.
Wedel Jarlsberg, Johan Caspar Herman, Greve. 142. 143.
Weichsel. 239.
Wetterstedt, Gustaf af, Baron, Svensk Hofkansler. 58. 96. 199. 200. 207. 228. 232. 235.
Wien. 72. 95. 99. 162. 165. 167. 201. 229. 230.
Wiener-Kongressen. 158. 209. 219.
William Frederick, Hertug af Gloucester. 6. 67—69.
von Wisin. 171.
Wladislawloff, W. A. 170.

Øresund. 87. 179.
Østerrig. 8. 10. 17. 21. 37. 52. 71. 96. 101. 103. 159. 187. 200. 220. 229. 230. 240. 241.
Østersøen. 93. 127. 240—242. 245.

Trykfeil og Rettelser.

Første Række.

- S. 68, L. 3. f. o. *1814*, læs: *1894*.
S. 134, L. 14. f. n. *General*, læs: *Grev*.

Anden Række.

- S. 17, L. 10 f. n. *ce*, læs: *se*.
S. 18, L. 1 f. n. *19*, læs: *29*.
S. 21, L. 1 f. n. *204*, læs: *201*.
S. 45, L. 1 f. n. *9*, læs: *10*.
S. 62, L. 16 f. n. *et*, læs: *il*.
S. 148, L. 8 f. o. *agi*, læs: *agè*.
S. 170, L. 15 f. o. *Dinot*, læs: *Dino*.
S. 170, L. 13 f. n. *Jakutschin*, læs: *Jakuschkin*; saaledes ogsaa i det følgende. Ved en Forvexling ere to Personer slaaede sammen under dette Navn; Dekabristens Navn er *Iwan Dmitriewitsch Jakuschkin*; Forfatteren i »Ruskaja Starinà« (hans Søn?) heder *E. I. Jakuschkin*.
S. 171, L. 21 f. o. *Vom Wisin*, læs: *von Wisin*.
-

Indhold.

	Side
Forord	3—4
I. Aktstykker af blandet Indhold, vedkommende Norges politiske Stilling i 1814	5—70
(185). 1. Frederik den Sjettes Skrivelse til Christian Frederik af 17de Januar 1814, i fransk Oversættelse	8
(186). 2. Frederik den Sjettes Skrivelse til Christian Frederik af 19de Januar 1814, i fransk Oversættelse	9
(187). 3. Kgl. Fuldmagt for de til Norges Overgivelse bestemte Kommissærer af 19de Januar 1814, i fransk Oversættelse	9
(188). 4. Frederik den Sjettes Skrivelse til Christian Frederik af 8de Februar 1814, i fransk Oversættelse	10
(189). 5. Christian Frederiks aabne Brev af 19de Februar 1814, i fransk Over- sættelse	11
(190). 6. Christian Frederiks Kundgjørelse om det norske Folks Forhold til andre Nationer af 19de Februar 1814, i fransk Oversættelse	12
(191). 7. Christian Frederiks Skrivelse til Keiser Napoleon af 22de Februar 1814 .	14
(192). 8. Christian Frederiks Skrivelse til Lord Castlereagh af 28de Februar 1814 .	15
(193). 9. Note fra Baron Tawast til Statsminister N. Rosenkrantz af 9de Marts 1814	16
(194). 10. Christian Frederiks Skrivelse til Grev Nesselrode af 10de Marts 1814 . .	18
(195). 11. Statsminister Rosenkrantz's Note til Baron Tawast af 17de Marts 1814 . .	20
(196). 12. Frederik den Sjettes Skrivelse til Christian Frederik af 21de Marts 1814, i fransk Oversættelse	21
(197). 13. Note fra Baron Tawast til Statsminister Rosenkrantz af 31te Marts 1814 .	23
(198). 14. Note fra Baron Tawast til Statsminister N. Rosenkrantz af 17de April 1814	26
(199). 15. Statsminister Rosenkrantz's Note til Baron Tawast af 22de April 1814 . .	28
(200). 16. Christian Frederiks Skrivelse til Admiral Bille og Oberst Lønborg af 6te Mai 1814, i fransk Oversættelse	31
(201). 17. Admiral Billes og Oberst Lønborgs Skrivelse til Christian Frederik af 8de Mai 1814, i fransk Oversættelse	31
(202). 18. Admiral Billes foreløbige Indberetning af 8de Mai 1814, i fransk Over- sættelse	32
(203). 19. Note fra Baron Tawast til Statsminister Rosenkrantz af 9de Mai 1814 . .	33

	Side
(204). 20. Note fra Grev Carl Moltke til Grev Nesselrode af 13de Mai 1814	35
(205). 21. Fremstilling fra Grev Carl Moltke til Grev Nesselrode af 13de Mai 1814	36
(206). 22. Udtog af kgl. dansk Reskript af 15de Mai 1814, i fransk Oversættelse	39
(207). 23. Skrivelse fra Statsminister Rosenkrantz til Kommissærerne af 15de Mai 1814	39
(208). 24. Christian Frederiks Skrivelse til Admiral Bille af 21de Mai 1814, i fransk Oversættelse	40
(209). 25. Admiral Billes og Oberst Lønborgs foreløbige Rapport af 24de Mai 1814, i fransk Oversættelse	41
(210). 26. Rigsforsamlingens Adresse til Christian Frederik af 17de Mai 1814, i fransk Oversættelse	42
(211). 27. Christian Frederiks aabne Brev om sin Thronbestigelse af 19de Mai 1814, i fransk Oversættelse	43
(212). 28. Christian Frederiks Kundgjørelse til det norske Folk af 19de Mai 1814, i fransk Oversættelse	43
(213). 29. Christian Frederiks Skrivelse til Grev Nesselrode af 23de Mai 1814	45
(214). 30. Christian Frederiks Skrivelse til Frederik den Sjette af 26de Mai 1814, i fransk Oversættelse	47
(215). 31. Kgl. dansk Reskript af 10de Juni 1814, i fransk Oversættelse	48
(216). 32. Udkast til Frederik den Sjettes Reskript til Christian Frederik af 20de Juni 1814, i fransk Oversættelse	48
(217). 33. Udkast til Frederik den Sjettes aabne Brev til det norske Folk af 20de Juni 1814, i fransk Oversættelse	51
(218). 34. Udkast til Frederik den Sjettes Kundgjørelse til de danskfødte Embedsmænd i Norge af 20de Juni 1814, i fransk Oversættelse	53
(219). 35. Udkast til Frederik den Sjettes Befaling til Kommandanterne paa de norske Fæstninger af [20de?] Juni 1814, i fransk Oversættelse	54
(220). 36. Grev H. H. von Essens Fremstilling af Begivenhederne i Norge til Veiledning for de allierede Magters Kommissærer; udarbejdet i de sidste Dage af Juni 1814	55
(221). 37. Christian Frederiks Skrivelse til Generalmajor Orloff af 4de Juli 1814	59
(222). 38. Christian Frederiks Skrivelse til Carl XIII af 13de Juli 1814	61
(223). 39. Christian Frederiks Skrivelse til Frederik den Sjette af 16de Juli 1814	63
(224). 40. Christian Frederiks Skrivelse til Frederik VI af 16de Juli 1814, i fransk Oversættelse	65
(225). 41. Christian Frederiks Skrivelse til de fire Kommissærer af 16de Juli 1814	66
(226). 42. Christian Frederiks Skrivelse til de fire Kommissærer af 17de Juli 1814	67
(227). 43. Hertugen af Gloucesters Skrivelse til Christian Frederik af 4de April 1814	67
(228). 44. Christian Frederiks Skrivelse til Hertugen af Gloucester af 22de November 1814	68
(229). 45. Hertugen af Gloucesters Skrivelse til Christian Frederik af 26de December 1814	69
(230). 46. Mr. Disbrowes Skrivelse til Grev Schimmelmänn af 29de December 1814	69
(231). 47. Prinsregenten af Storbritannien og Irlands Skrivelse til Christian Frederik af 5te December 1814	70

	Side
II. Generalmajor Baron von Steigenteschs Sendelse til Kjøbenhavn og Christiania, Mai til August 1814. 71—99	
(232). 1. Fyrst von Metternichs Skrivelse til Statsminister Rosenkrantz af 5te Mai 1814.	72
(233). 2. Fyrst von Metternichs Instruktion for Baron von Steigentesch af 4de Mai 1814.	73
3—10. Baron von Steigenteschs Depescher til Fyrst von Metternich, 24de Mai til 5te August 1814.	75—99
(234). 3	75
(235). 4	81
(236—237). 5—6	81
(238). 7	84
(239). 8	84
(240). 9	93
(241). 10	95
III. Major Baron von Martens's Sendelse til Kjøbenhavn og Christiania, Mai til August 1814. 100—168	
(242). 1. Statskansler Hardenbergs Note til Statsminister N. Rosenkrantz, af 27de April 1814	101
243). 2. Hardenbergs Instruktion for Baron Martens	103
3—15. Baron v. Martens's Depescher til Statskansler Hardenberg, 14de Mai til 20de August 1814.	105—162
(244). 3. <i>No. 1</i>	105
(245). 4. <i>No. 2</i>	112
(246). 5. <i>No. 3</i>	113
(247). 6. <i>No. 4</i>	117
(248). 7. <i>No. 5</i>	121
(249). 8. <i>No. 6</i>	124
(250). 9. <i>No. 7</i>	135
(251). 10. <i>No. 8</i>	140
(252). 11. <i>No. 9</i>	145
(253). 12. <i>No. 10</i>	149
(254). 13. <i>No. 11</i>	154
(255). 14. <i>No. 12</i>	160
(256). 15. <i>No. 13</i>	162
16—20. Baron von Martens's private Breve til Statskansler Hardenberg, 16de Mai til 19de Juli 1814	162—168
(257). 16	162
(258). 17	164
(259). 18	165
(260). 19	166
(261). 20	167
IV. Generalmajor M. F. Orloffs Sendelse til Kjøbenhavn og Christiania, Mai til August 1814 169—246	
(262). 1. Grev Nesselrodes Instruktion for Generalmajor Orloff af 16/27de April 1814	178

	Side
2—13. Generalmajor Orloffs Depescher til Grev Nesselrode	179—222
(263). 2. <i>No. 1</i>	179
(264). 3. <i>No. 2</i>	183
(265). 4. <i>No. 3</i>	188
(266). 5. <i>No. 4</i>	193
(267). 6. <i>No. 5</i>	198
(268). 7. <i>No. 6</i>	202
(269). 8. <i>No. 7</i>	205
(270). 9. <i>No. 8</i>	208
(271). 10. <i>No. 9</i>	212
(272). 11. <i>No. 10</i>	215
(273). 12. <i>No. 11</i>	218
(274). 13. <i>No. 12</i>	221
(275). 14. Hofraad Ivan Brunets Fremstilling af Begivenhederne i Norge 1814.	222
(276). 15. Generalmajor Orloffs hemmelige Fremstilling af Kommissærernes Forhandlinger i Danmark og Norge	228
Register	247
Trykfeil og Rettelser	253
Indhold	254

103
1897
BIBLIOTEKA
UNIERSYTECKA
GDANSK

III 18251



50265/II

